

Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) Vienne/Clain ANNEXES



Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de Châtelleraut-Poitiers

Période 2022 – 2027

2^{ème} cycle de mise en œuvre de la Directive « Inondation »

Approuvée par arrêté préfectoral en date du 25 août 2022

Document produit avec l'appui de la société
Mayane Eco&Gouv



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

SOMMAIRE DES ANNEXES

1	ANNEXE 1 : ARRETE DU 26 MARS 2021 RELATIF A L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA SLGRI VIENNE/CLAIN.....	4
2	ANNEXE 2 : CARTES DES SURFACE INONDABLES ET DES RISQUES DU TRI DE CHATELLERAULT-POITIERS	19
3	ANNEXE 3 : ARRETE COMPLEMENTAIRE DU 30 JUILLET 2021 PORTANT MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES DES PARTIES PRENANTES ET DU COPIL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SLGRI DU TRI CHATELLERAULT-POITIERS	43
4	ANNEXE 4 : ARRETE DU 22 OCTOBRE 2018 RELATIF A L'EXTENSION DU TRI DE CHATELLERAULT-POITIERS	46
5	ANNEXE 5 : ARRETE DU 15 DECEMBRE 2020 RELATIF A L'EXTENSION DU PERIMETRE DE LA SLGRI VIENNE/CLAIN.....	56
6	ANNEXE 6 : OBJECTIFS ET DISPOSITIONS DE LA STRATEGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION VIENNE AVAL	61
7	ANNEXE 7 : NOTE DETAILLANT LA METHODOLOGIE EMPLOYEE POUR LA DEFINITION DES SCENARIOS D'INONDATION	67
7.1	LE SCENARIO FREQUENT 01	67
7.1.1	<i>Les sources utilisées.....</i>	67
7.1.2	<i>Détails méthodologiques.....</i>	68
7.1.3	<i>Synthèse des sources utilisées par commune et analyse succincte</i>	68
7.2	LE SCENARIO MOYEN 02	70
7.2.1	<i>Les sources utilisées.....</i>	70
7.2.2	<i>Détails méthodologiques.....</i>	70
7.2.3	<i>Synthèse des sources utilisées par commune et analyse succincte</i>	72
7.3	LE SCENARIO EXTREME 03	73
7.3.1	<i>Les sources utilisées.....</i>	73
7.3.2	<i>Détails méthodologiques.....</i>	73
7.3.3	<i>Synthèse des sources utilisées par commune et analyse succincte</i>	73
8	ANNEXE 8 : ATLAS CARTOGRAPHIQUE DES 3 SCENARIOS D'INONDATION	74
9	ANNEXE 9 : FICHES DETAILLEES DU CALCUL DES INDICATEURS	103
9.1	VULNERABILITE HUMAINE.....	103
9.1.1	<i>La population en zone inondable</i>	103
9.1.2	<i>Nombre de logements en zone inondable.....</i>	105
9.1.3	<i>Les établissements sensibles en zone inondable</i>	107
9.2	VULNERABILITE ECONOMIQUE	109
9.2.1	<i>Les activités économiques en zone inondable</i>	109
9.2.2	<i>Les emplois en zone inondable</i>	111
9.2.3	<i>Surface des zones d'activités ou industrielles (ZAI) en zone inondable</i>	113
9.2.4	<i>Proportion de la surface agricole communale impactée par la zone inondable</i>	114
9.3	VULNERABILITE DES RESEAUX ET DES SERVICES PUBLICS ET PRIORITAIRES	116
9.3.1	<i>Les enjeux utiles à la gestion de crise en zone inondable.....</i>	116
9.3.2	<i>Les établissements d'intérêt commun en zone potentiellement inondable</i>	118
9.3.3	<i>Les captages AEP en zone inondable.....</i>	120
9.3.4	<i>Nœuds du réseau électrique potentiellement inondable</i>	121
9.3.5	<i>Les voies ferrées potentiellement inondables</i>	123

9.3.6	<i>Réseau routier potentiellement inondable</i>	124
9.3.7	<i>Proportion de réseau de desserte locale potentiellement inondable</i>	126
9.4	VULNERABILITE ENVIRONNEMENTALE	128
9.4.1	<i>Nombre d'installations susceptibles de déverser des produits polluants en zone inondable</i>	128
9.4.2	<i>Les espaces naturels protégés soumis au risque d'inondation</i>	130
9.5	VULNERABILITE DU PATRIMOINE	132
9.5.1	<i>Exposition des enjeux patrimoniaux et musées face aux risques d'inondation</i>	132
10	ANNEXE 10 : NOTE DE COMPARAISON DES RESULTATS DES INDICATEURS DE LA SLGRI AVEC LE TRI ET L'ETUDE SEPIA	134
10.1	PREAMBULE	134
10.1.1	<i>Comparaison avec les résultats du TRI Châtellerault-Poitiers</i>	135
10.1.2	<i>Comparaison avec l'étude « PI Clain »</i>	136
11	ANNEXE 11 : ATLAS CARTOGRAPHIQUE DES ENJEUX SUR LA BASE DU SCENARIO MOYEN	141
12	ANNEXE 12 : NOTE DETAILLANT LA METHODOLOGIE EMPLOYEE POUR LA DEFINITION DES ZONES D'ENJEUX	170
12.1	LES GRANDS PRINCIPES METHODOLOGIQUES	170
12.2	LES ENJEUX PRIS EN COMPTE POUR LA DEFINITION DES ZONES DE CONCENTRATIONS.....	171
12.3	CREATION DES ZONES A ENJEUX	171
12.4	HIERARCHISATION DES ZONES D'ENJEUX.....	171
12.5	RESULTATS	172
13	ANNEXE 13 : ATLAS CARTOGRAPHIQUE DES ZONES D'ENJEUX	173
14	ANNEXE 14 : ANALYSE DE L'ENQUETE COMMUNALE	202
15	ANNEXE 15 : DISPOSITIONS DU PGRI 2022-2027	212
16	ANNEXE 16 : COMPTE-RENDU DES ATELIERS DE CONCERTATION DE LA SLGRI	220
17	ANNEXE 17 : Courrier de la Préfète Coordinatrice du Bassin Loire-Bretagne - Avis de la Commission "Inondations, Plan Loire" du 8 juin 2022.....	249
18	ANNEXE 18 : Réponse EPTB Vienne au courrier e la Préfète Coordinatrice du Bassin Loire-Bretagne - Avis de laCommission "Inondations, Plan Loire" du 8 juin 2022.....	252

1 ANNEXE 1 : Arrêté du 26 mars 2021 relatif à l'organisation administrative de la SLGRI Vienne/Clain



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA CHARENTE**



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DES DEUX-SEVRES**



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA HAUTE-VIENNE**



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

La Préfète de la Vienne Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'ordre national du Mérite Chevalier du Mérite Agricole	La Préfète de la Charente Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite	Le Préfet des Deux-Sèvres Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite
Le Préfet de la Haute-Vienne Chevalier de l'ordre national du Mérite		La Préfète de l'Indre-et-Loire Chevalier de l'ordre national du Mérite

Arrêté conjoint
portant sur l'organisation administrative
de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation
du territoire à risque important d'inondation
de Châtellerault-Poitiers

Vu la directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.566-8, R.566-14 à R.566-16 relatifs à l'élaboration des stratégies locales pour les territoires dans lesquels il est identifié un risque d'inondation important ;

Vu la loi n°2010-788 du 13 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le décret n°2011-227 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 relatif aux critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation, pris en application de l'article R.566-4 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté interministériel du 7 octobre 2014 relatif à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation ;

Vu l'arrêté du Préfet de la région Centre, préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, en date du 21 décembre 2011, portant sur l'évaluation préliminaire des risques inondation du bassin Loire-Bretagne ;

Vu l'arrêté du Préfet de la région Centre, préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, en date du 26 novembre 2012, arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Loire-Bretagne ;

Vu l'arrêté du Préfet Coordonnateur de Bassin en date du 18 mars 2014 arrêtant les cartes des surfaces inondables et des risques sur le TRI du secteur de Châtellerault ;

Vu l'arrêté du Préfet Coordonnateur de Bassin en date du 30 mars 2016 modifiant l'arrêté du 20 février 2015 établissant la liste des stratégies locales à élaborer pour les territoires dans lesquels il est identifié un risque d'inondation important sur le bassin Loire-Bretagne;

Vu l'arrêté du Préfet Coordonnateur de Bassin en date du 22 octobre 2018 fixant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Loire-Bretagne et portant abrogation de l'arrêté du 26 novembre 2012 établissant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Loire-Bretagne ;

Vu l'arrêté n°20-190 du Préfet Coordonnateur de Bassin en date du 15 décembre 2020 fixant les modalités d'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation sur le territoire à risque important d'inondation de Châtellerault-Poitiers ;

Considérant la nécessité de définir l'organisation administrative de la SLGRI suite à la modification du périmètre du territoire à risque important d'inondation de Châtellerault par extension du périmètre au secteur de Poitiers par arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 22 octobre 2018 ;

Sur proposition de Madame la Préfète de la Vienne,

ARRÊTENT

Article 1^{er} : objet

La stratégie locale de gestion du risque inondation identifie les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde visant à réduire les conséquences pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux inondations en priorité dans le territoire à risque important d'inondation.

La stratégie locale de gestion du risque d'inondation relève du cadrage de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation et du plan de gestion du risque inondation élaboré à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. Elle est élaborée par les acteurs locaux nommés parties prenantes.

La stratégie locale a vocation à être déclinée de façon opérationnelle via un ou des programmes d'actions élaborés sur la base de la stratégie locale et des mesures qu'elle identifie. Ces programmes d'actions définissent une liste d'actions précises à mener, leur maîtrise d'ouvrage ainsi que leur modalité de mise en œuvre. Les Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) sont des outils privilégiés à mettre en œuvre.

Article 2 : gouvernance

L'organisation administrative de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) à élaborer sur le territoire à risque important d'inondation de Châtelleraut-Poitiers est fixée comme suit :

- préfet coordonnateur de la SLGRI : préfet de la Vienne ;
- structure porteuse de la SLGRI, pilotage et animation de la démarche : Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne) ;
- service de l'État chargé de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la SLGRI et co-pilote de la démarche : direction départementale des territoires de la Vienne (DDT86).

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Nouvelle Aquitaine et la préfecture de la Vienne apporteront leur appui à la direction départementale des territoires de la Vienne (DDT86).

L'EPTB Vienne est chargé de l'animation de la démarche tant pour la phase d'élaboration, que celles de mise en œuvre et de suivi de la SLGRI.

À ce titre, il assurera notamment le secrétariat du comité de pilotage mentionné à l'article 5 en lien avec la DDT86.

Article 3 : périmètre de la SLGRI

Le périmètre de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du territoire à risque important d'inondation de Châtelleraut-Poitiers est établi sur la base des limites hydrographiques du bassin de la Vienne depuis la confluence Vienne/Issoire (bassin versant de l'Issoire exclu) jusqu'à la confluence Vienne/Creuse et intègre le bassin du Clain dans sa totalité.

En conséquence, les communes dont une partie de la surface communale est comprise dans ces bassins versants sont intégrées au périmètre de la SLGRI Vienne/Clain, exceptées les communes d'Avon, Exireuil, Pamproux et Soudan qui, pendant la consultation, ont formulé par délibération leurs intentions de ne pas être intégrées à ce périmètre.

La carte portant sur le périmètre de la SLGRI fait l'objet de l'**annexe 1**.

Article 4 : parties prenantes

Les représentants des structures qui suivent sont désignés comme **parties prenantes** de la SLGRI du territoire à risque important d'inondation de Châtelleraut-Poitiers et figurent en **annexe 2** du présent arrêté.

Les autres parties prenantes sont énumérées ci-après :

Services pilotes et co-pilotes de la SLGRI :

- Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne, pilote ;
- Préfecture de la Vienne ;
- Direction Départementale des Territoires de la Vienne ;
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine.

Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

- CC. Mellois en Poitou ;
- CC. Val-de-Gâtine ;
- CC. Parthenay-Gâtine ;
- CC. Charente limousine ;
- CC. Haut-Limousin en Marche ;
- CC. Touraine Val de Vienne ;
- CA. Grand Châtelleraut ;
- CC. Vallées du Clain ;
- CC. Civraisien en Poitou ;
- CC. Haut-Poitou ;
- CC. Pays Loudunais ;
- CC. Vienne et Gartempe ;
- CU. Grand Poitiers.

Autres collectivités territoriales :

- Région Nouvelle Aquitaine ;
- Région Centre-Val de Loire ;
- Département de la Vienne ;
- Département de la Charente ;
- Département de la Haute-Vienne ;
- Département des Deux-Sèvres ;
- Département de l'Indre-et-Loire.

Autres services de l'État :

- DREAL Centre-Val de Loire ;
- Préfecture de la Charente ;
- Préfecture d'Indre-et-Loire ;
- Préfecture des Deux-Sèvres ;
- Préfecture de la Haute-Vienne ;
- DDT de la Charente ;
- DDT d'Indre-et-Loire ;
- DDT Deux-Sèvres ;
- DDT de la Haute-Vienne.

Structures porteuses de SCoT :

- Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou ;
- Syndicat Mixte du SCoT Sud Vienne ;
- Pays de Gâtine.

Structures en charge de la gestion et de la protection des milieux aquatiques :

- Syndicat Mixte Vienne et Affluents (SMVA) ;
- Syndicat Clain Aval ;
- Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ;
- Syndicat des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine ;
- Syndicat de la Manse étendu ;
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- Commissions Locales de l'Eau des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Clain » et « Vienne » ; « Sèvre-Niortaise » ;
- Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre-Niortaise ;
- Office français de la biodiversité, service départemental de la Vienne ;
- Association Régionale des fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique de Nouvelle-Aquitaine ;
- Association Régionale des fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique Centre-Val de Loire.

Services en charge de la sécurité, des secours et de la santé :

- Police, Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Vienne ;
- Gendarmerie, Groupement de Gendarmerie Départementale de la Vienne ;
- Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne ;
- Agence de Sûreté Nucléaire (ASN) ;
- Agence Régionale de Santé de la Nouvelle-Aquitaine, délégation départementale de la Vienne.

Chambres consulaires :

- Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine ;
- Chambre régionale de Commerce et d'Industrie Nouvelle-Aquitaine ;
- Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine ;
- UNICEM Nouvelle-Aquitaine.

Services gestionnaires ou exploitants de réseaux :

- Eaux de Vienne (Syndicat des Eaux de la Vienne) ;
- ENEDIS (réseau de distribution d'électricité) ;
- EDF (Électricité de France) ;
- Syndicat Énergies Vienne ;
- GrDF (Gaz Réseau Distribution France) ;
- Orange ;
- SNCF Réseau ;
- Vinci Autoroutes, ASF.

Associations de protection de l'environnement et de consommateur :

- Poitou-Charentes Nature ;
- URCPPIE Nouvelle-Aquitaine ;
- LPO Poitou-Charentes ;
- UFC Que Choisir.

Article 5 : comité de pilotage

Le comité de pilotage examine et valide les propositions des parties prenantes, il définit les objectifs de la stratégie locale de gestion du risque inondation et ses dispositions associées.

Ce comité de pilotage pourra évoluer à la marge si en cours de la définition de la SLGRI un enjeu particulier est identifié.

Les représentants des services de l'État, des collectivités, des EPCI, des institutions et des associations qui suivent sont désignés comme membres du **comité de pilotage** de la stratégie locale de gestion du risque inondation à élaborer sur le territoire à risque important d'inondation Châtelleraut-Poitiers :

Services pilotes et co-pilotes de la SLGRI :

- Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne, pilote ;
- Préfecture de la Vienne ;
- Direction Départementale des Territoires de la Vienne ;
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine.

Communes :

- Availles-en-Châtelleraut ;
- Bonneuil-Matours ;
- Cenon-sur-Vienne ;
- Châtelleraut ;
- Naintré ;
- Vouneuil-sur-Vienne ;
- Smarves ;
- Vivonne ;
- Gençay ;
- Saint-Maurice-la-Clouère ;
- Vouillé ;
- Civaux ;

- Valdivienne ;
- Beaumont Saint-Cyr ;
- Bonnes ;
- Buxerolles ;
- Chasseneuil-du-Poitou ;
- Chauvigny ;
- Dissay ;
- Jaunay-Marigny ;
- Ligugé ;
- Migné-Auxances ;
- Poitiers ;
- Saint-Benoît ;
- Saint-Georges-lès-Baillargeaux.

Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

- CC. Mellois en Poitou ;
- CC. Parthenay-Gâtine ;
- CC. Charente limousine ;
- CC. Touraine Val de Vienne ;
- CA. Grand Châtellerauld ;
- CC. Vallées du Clain ;
- CC. Civraisien en Poitou ;
- CC. Haut-Poitou ;
- CC. Vienne et Gartempe ;
- CU. Grand Poitiers.

Autres collectivités territoriales :

- Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Région Centre-Val de Loire ;
- Département de la Vienne.

Structure porteuse de SCoT :

- Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou ;
- Syndicat Mixte du SCoT Sud Vienne.

Structures en charge de la gestion et de la protection des milieux aquatiques :

- Syndicat Clain aval ;
- Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ;
- Syndicat Mixte Vienne et Affluents ;
- Syndicat des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine ;
- Syndicat Mixte de la Manse étendu ;
- Commissions Locales de l'Eau des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Clain » et « Vienne » ;
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- Office français de la biodiversité, service départemental de la Vienne.
- Association Régionale des fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique de Nouvelle-Aquitaine.

Service en charge de la sécurité et des secours :

- Police, Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Vienne ;
- Gendarmerie, Groupement de Gendarmerie Départementale de la Vienne ;
- Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne ;
- Agence Régionale de Santé (ARS).

Chambres consulaires :

- Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine ;
- Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine ;
- Chambre régionale de Commerce et d'Industrie Nouvelle-Aquitaine.

Structures en charge de la gestion et de la protection des milieux aquatiques :

- Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- Office français de la biodiversité, service départemental de la Vienne.

Associations de protection de l'environnement et de consommateurs :

- Poitou-Charentes Nature ;
- URCPIE Nouvelle-Aquitaine ;
- UFC Que Choisir.

Services gestionnaires ou exploitants de réseaux :

- Eaux de Vienne (Syndicat des Eaux de la Vienne) ;
- ENEDIS (réseau de distribution d'électricité) ;
- EDF (Électricité de France) ;
- Syndicat Énergies Vienne ;
- GrDF (Gaz Réseau Distribution France) ;
- Orange ;
- SNCF Réseau.

Article 6 : approbation de la SLGRI

La stratégie locale de gestion du risque inondation de Châtelleraut-Poitiers sera arrêtée avant le 31 décembre 2022.

Article 7 : publication

Un exemplaire du présent arrêté est notifié aux maires des collectivités, aux présidents des EPCI, aux représentants des institutions et des associations définis à l'article 4.

Le présent arrêté conjoint sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Vienne, de l'Indre-et-Loire, de la Haute-de-la-Vienne, des Deux-Sèvres, de la Charente et une copie sera notifiée à l'ensemble des parties prenantes concernées.

Article 8 : délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet : www.telerecours.fr

Article 9 : exécution

- Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Indre-et-Loire,
- Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Deux-Sèvres,
- M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente,
- M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Vienne,
- M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne,
- Mme la directrice de Cabinet de la Préfète de la Vienne,
- MM. les sous-préfets d'arrondissement de Châtelleraut et de Montmorillon,
- M. le directeur départemental des territoires de la Vienne.

sont chargés, chacun ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

La Préfète de la Vienne Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'ordre national du Mérite Chevalier du Mérite Agricole	La Préfète de la Charente Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite	Le Préfet des Deux-Sèvres Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite
Le Préfet de la Haute-Vienne Chevalier de l'ordre national du Mérite	La Préfète d'Indre-et-Loire Chevalier de l'ordre national du Mérite	

Arrêté conjoint
portant sur l'organisation administrative
de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation
du territoire à risque important d'inondation
de Châtelleraut-Poitiers

Madame la Préfète de la Vienne,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole

Madame la Préfète de la Charente
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Fait à Angoulême, le 03 MARS 2021


La Préfète de la Charente

~~Magali DEBATTÉ~~



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

La Préfète de la Vienne Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'ordre national du Mérite Chevalier du Mérite Agricole	La Préfète de la Charente Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite	Le Préfet des Deux-Sèvres Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite
Le Préfet de la Haute-Vienne Chevalier de l'ordre national du Mérite	La Préfète d'Indre-et-Loire Chevalier de l'ordre national du Mérite	

Arrêté conjoint
portant sur l'organisation administrative
de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation
du territoire à risque important d'inondation
de Châtellerault-Poitiers

Madame la Préfète de la Vienne,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole

Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier de la Légion d'Honneur


Emmanuel AUBRY

Fait à Niort, le **12 MARS 2021**

Le Préfet des Deux-Sèvres



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

La Préfète de la Vienne Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'ordre national du Mérite Chevalier du Mérite Agricole	La Préfète de la Charente Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite	Le Préfet des Deux-Sèvres Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite
Le Préfet de la Haute-Vienne Chevalier de l'ordre national du Mérite	La Préfète d'Indre-et-Loire Chevalier de l'ordre national du Mérite	

Arrêté conjoint
portant sur l'organisation administrative
de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation
du territoire à risque important d'inondation
de Châtelleraut-Poitiers

Madame la Préfète de la Vienne,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole

Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Fait à Limoges, le

08 MARS 2021

Le Préfet de la Haute-Vienne

Seymour MORSEY



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

La Préfète de la Vienne Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'ordre national du Mérite Chevalier du Mérite Agricole	La Préfète de la Charente Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite	Le Préfet des Deux-Sèvres Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite
Le Préfet de la Haute-Vienne Chevalier de l'ordre national du Mérite	La Préfète d'Indre-et-Loire Chevalier de l'ordre national du Mérite	

Arrêté conjoint
portant sur l'organisation administrative
de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation
du territoire à risque important d'inondation
de Châtelleraut-Poitiers

Madame la Préfète de la Vienne,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole

Madame la Préfète d'Indre-et-Loire
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Fait à Tours, le

23 FEV. 2021

La Préfète d'Indre-et-Loire

Marie LAJUS



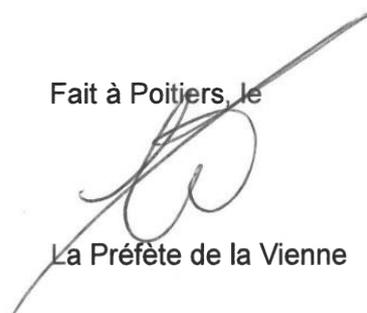
La Préfète de la Vienne Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'ordre national du Mérite Chevalier du Mérite Agricole	La Préfète de la Charente Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite	Le Préfet des Deux-Sèvres Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite
Le Préfet de la Haute-Vienne Chevalier de l'ordre national du Mérite	La Préfète d'Indre-et-Loire Chevalier de l'ordre national du Mérite	

Arrêté conjoint
portant sur l'organisation administrative
de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation
du territoire à risque important d'inondation
de Châtellerault-Poitiers

Madame la Préfète de la Vienne,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole

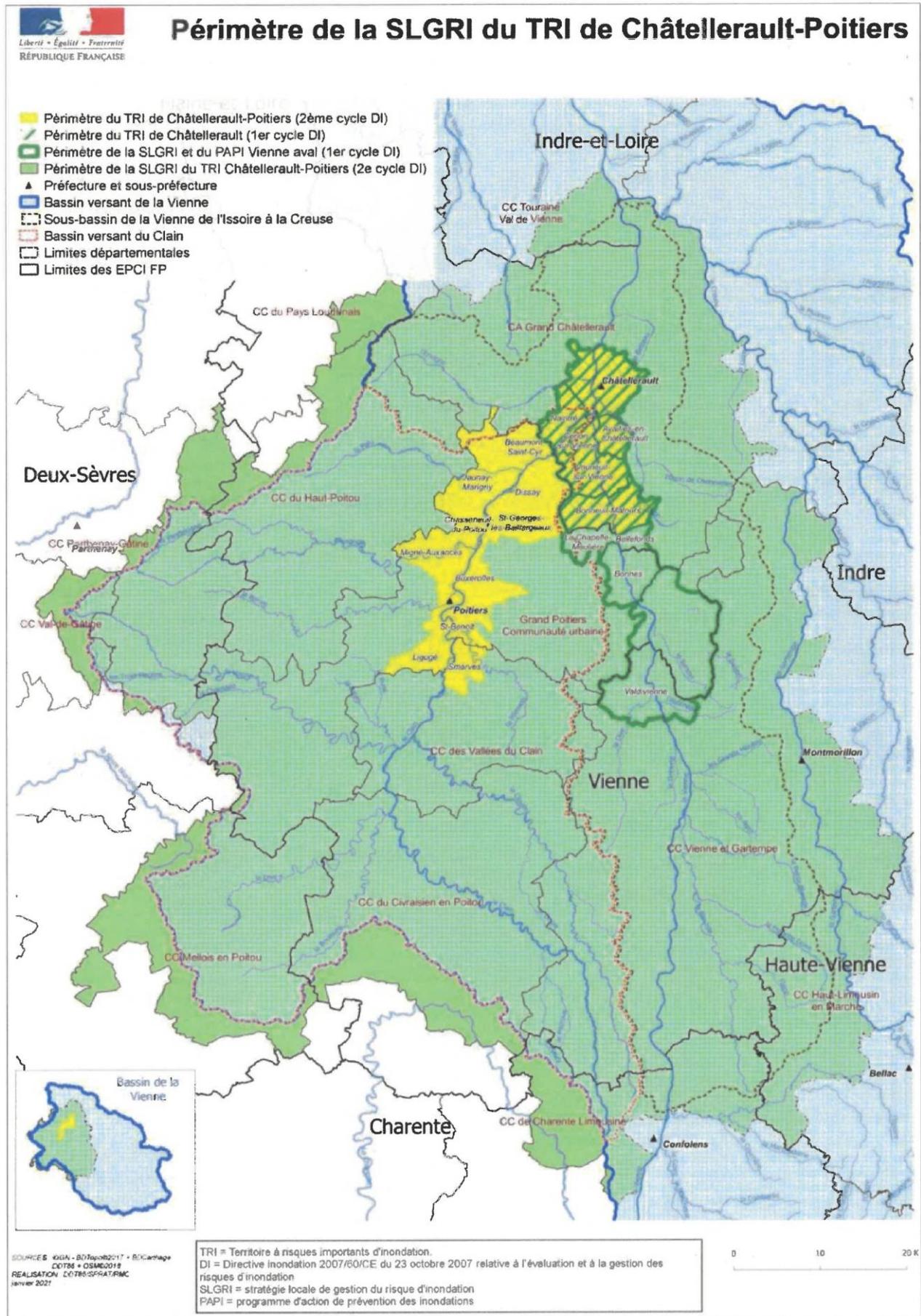
Fait à Poitiers, le

26 MARS 2021


La Préfète de la Vienne

Chantal CASTELNOT

ANNEXE 1 : carte périmètre de la SLGRI du TRI de Châtelleraut-Poitiers



ANNEXE 2 : Liste des collectivités incluses dans le périmètre de la SLGRI Vienne-Clain :

[2 régions, 5 départements, 13 EPCI, 247 communes]

**Département de la Charente
(16) [1 EPCI, 9 communes] :**CC de Charente Limousine

Abzac
Alloue
Anzac-sur-Vienne
Brillac
Épenède
Hiesse
Lessac
Oradour-Fanais
Pleville

**Département d'Indre-et-Loire
(37) [1 EPCI, 4 communes] :**CC Touraine Val de Vienne

Marigny-Marmande
Ports-sur-Vienne
Pussigny
Antogny-le-Tillac

**Département des Deux-Sèvres
(79) [3 EPCI, 41 communes] :**CC Mellois en Poitou

Alloinay
Caunay
Chail
Chenay
Chey
Clussais-la-Pommeraiie
La Chapelle-Pouilloux
Lezay
Mairé-Lévescault
Maisonnay
Melle
Melleran
Messé
Pers
Pliboux
Rom
Saint-Coutant
Saint-Vincent-la-Châtre
Sainte-Soline
Sauzé-Vaussais
Sepvret
Vançais
Vanzay

CC Parthenay-Gâtine

Chantecorps
Coutières
Fomperron
La Ferrière-en-Parthenay
Les Forges
Ménigoute
Reffannes
Saint-Germier
Saint-Martin-du-Fouilloux
Saurais
Thénezay
Vasles
Vausseroux
Vautebis

CC Val-de-Gâtine

Clavé
Vouhé
Saint-Lin
Beaulieu-sous-Parthenay

**Département de la Vienne
(86) [7 EPCI, 188 communes] :**CA Grand Châtelleraut

Antran
Archigny
Availles-en-Châtelleraut
Bellefonds
Bonneuil-Matours
Buxeuil
Cenon-sur-Vienne
Cernay
Châtelleraut
Chenevelles
Colombiers
Coussay-les-Bois
Dangé-Saint-Romain
Doussay
Ingrandes
Leigné-les-Bois
Leigné-sur-Usseau
Lenclôtre
Les Ormes
Leugny
Mairé
Mondion
Monthoiron
Naintré
Orches
Ouzilly
Oyré
Pleumartin
Port-de-Piles
Saint-Genest-d'Ambière
Saint-Gervais-les-Trois-Clochers
Saint-Rémy-sur-Creuse
Savigny-sous-Faye
Scorbé-Clairvaux
Senillé-Saint-Sauveur
Sossais
Thuré
Usseau
Vaux-sur-Vienne
Vellèches
Vouneuil-sur-Vienne

CC des Vallées du Clain

Marnay
Aslonnes
Château-Larcher
Dienné
Fleuré
Gizay
Iteuil
La Villedieu-du-Clain
Marçay
Marigny-Chemereau
Nieuil-l'Espoir
Nouaillé-Maupertuis
Roches-Prémarie-Andillé
Smarves
Vernon
Vivonne

CC du Civraisien en Poitou

Anché
Blanzay
Brion
Brux
Champagné-le-Sec
Champagné-Saint-Hilaire
Champniers

Charroux
Château-Garnier
Chaunay
Gençay
Joussé
La Chapelle-Bâton
La Ferrière-Airoux
Magné
Payroux
Romagne
Saint-Maurice-la-Clouère
Saint-Romain
Saint-Secondin
Savigné
Sommières-du-Clain
Valence-en-Poitou
Voulon

CC du Haut-Poitou

Amberre
Avanton
Ayron
Boivre-la-Vallée
Chabournay
Chalandray
Champigny en Rochereau
Cherves
Chiré-en-Montreuil
Chouppes
Cissé
Coussay
Frozes
Latillé
Maillé
Mirebeau
Neuville-de-Poitou
Quinçay
Saint Martin la Pallu
Thurageau
Villiers
Vouillé
Vouzailles
Yversay

CC du Pays Loudunais

Saires
Verrue

CC Vienne et Gartempe

Adriers
Antigny
Asnières-sur-Blour
Availles-Limouzine
Bouresse
Chapelle-Viviers
Civaux
Fleix
Goux
L'Isle-Jourdain
La Bussière
Lathus-Saint-Rémy
Lauthiers
Le Vigeant
Leignes-sur-Fontaine
Lhonnaizé
Luchapt
Lussac-les-Châteaux
Mauprévoir
Mazerolles
Millac
Montmorillon
Moullismes

Moussac
Mouterre-sur-Blourde
Nérignac
Paizay-le-Sec
Persac
Pindray
Plaisance
Pressac
Queaux
Saint-Laurent-de-Jourdes
Saint-Martin-l'Ars
Saint-Pierre-de-Maillé
Saint-Savin
Saulgé
Sillars
Usson-du-Poitou
Valdivienne
Verrières

Grand Poitiers Communauté urbaine

Beaumont Saint-Cyr
Béruges
Biard
Bignoux
Bannes
Buxerolles
Celle-Lévescault
Chasseneuil-du-Poitou
Chauvigny
Cloué
Coulombiers
Crotelle
Curzay-sur-Vonne
Dissay
Fontaine-le-Comte
Jardres
Jaunay-Marigny
Jazeneuil
La Chapelle-Moulière
La Puye
Lavoux
Ligugé
Liniers
Lusignan
Mignaloux-Beauvoir
Migné-Auxances
Montamisé
Poitiers
Pouillé
Rouillé
Saint-Benoît
Saint-Georges-lès-Baillargeaux
Saint-Julien-l'Ars
Saint-Sauvant
Sainte-Radégonde
Sanxay
Savigny-Lévescault
Sèvres-Anxaumont
Tercé
Vouneuil-sous-Biard

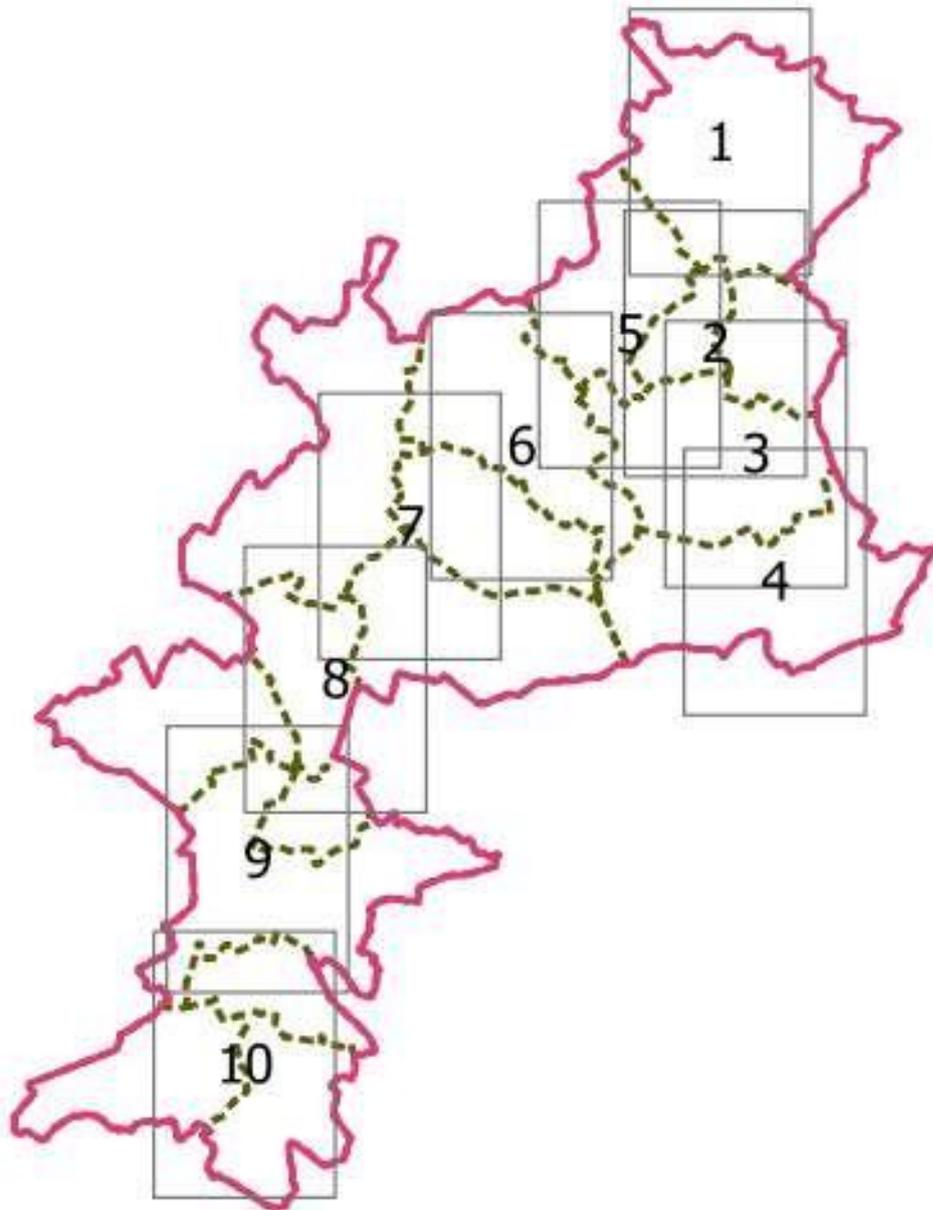
**Département de la Haute-Vienne
(87) [1 EPCI, 5 communes] :**CC Haut-Limousin en Marche

Gajoubert
Saint-Bonnet-de-Bellac
Saint-Martial-sur-Isop
Val d'Issoire
Val-d'Oire-et-Gartempe

2 ANNEXE 2 : Cartes des surface inondables et des risques du TRI de Châtelleraut-Poitiers

10 Cartes des scénarios d'inondation et des enjeux exposés

Les atlas proposés suivent le calepinage commun ci-dessous :



10.1 Cartes de synthèse des inondations

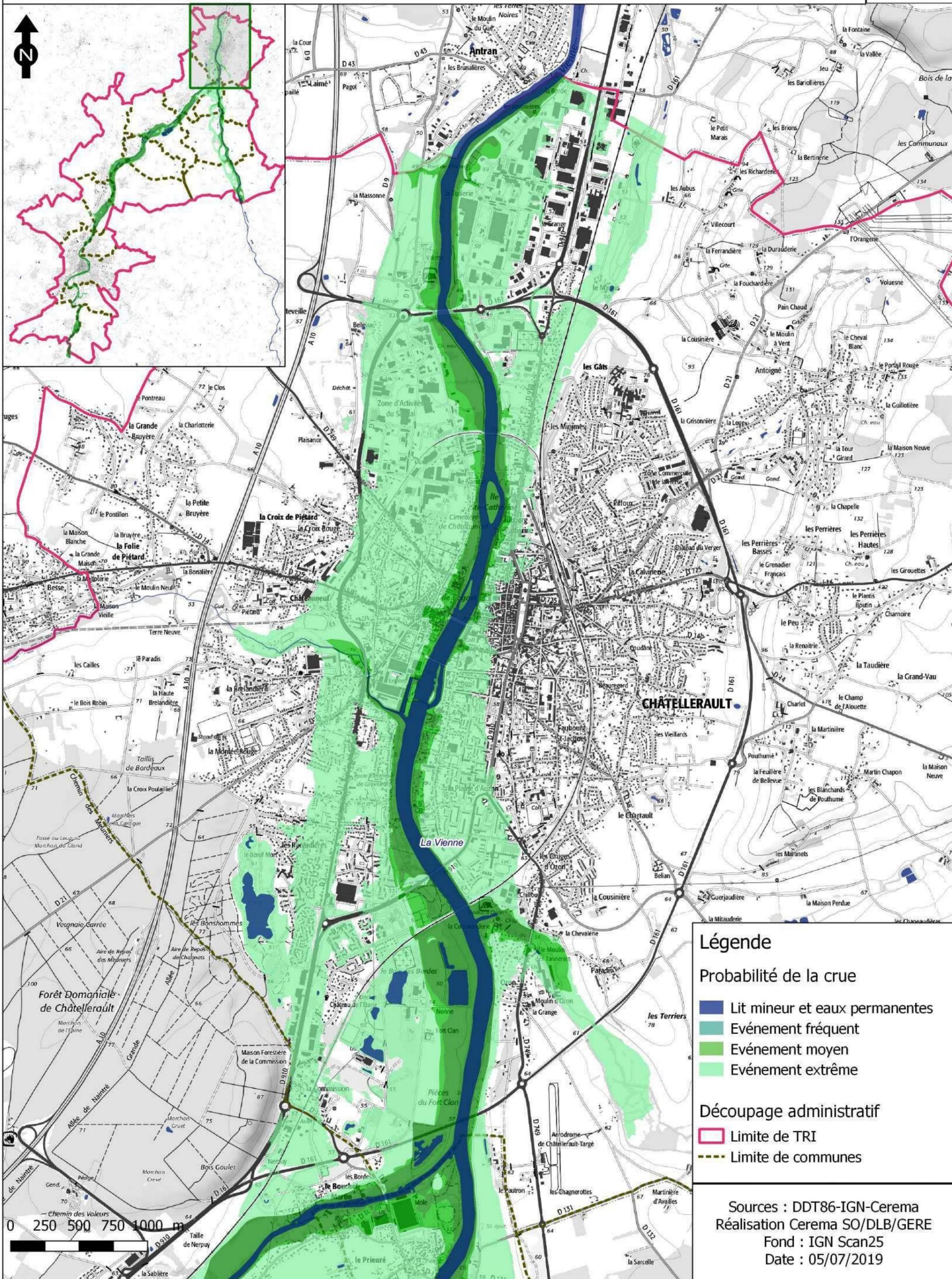
Les versions reproduites dans ce rapport ont été compressées. Un atlas A3 à 300dpi est disponible.

TRI de Châtelleraut-Poitiers, Commune de Châtelleraut

Carte de synthèse des surfaces inondables



PREFÈTE DE LA VIENNE



Légende

Probabilité de la crue

- Lit mineur et eaux permanentes
- Événement fréquent
- Événement moyen
- Événement extrême

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de communes

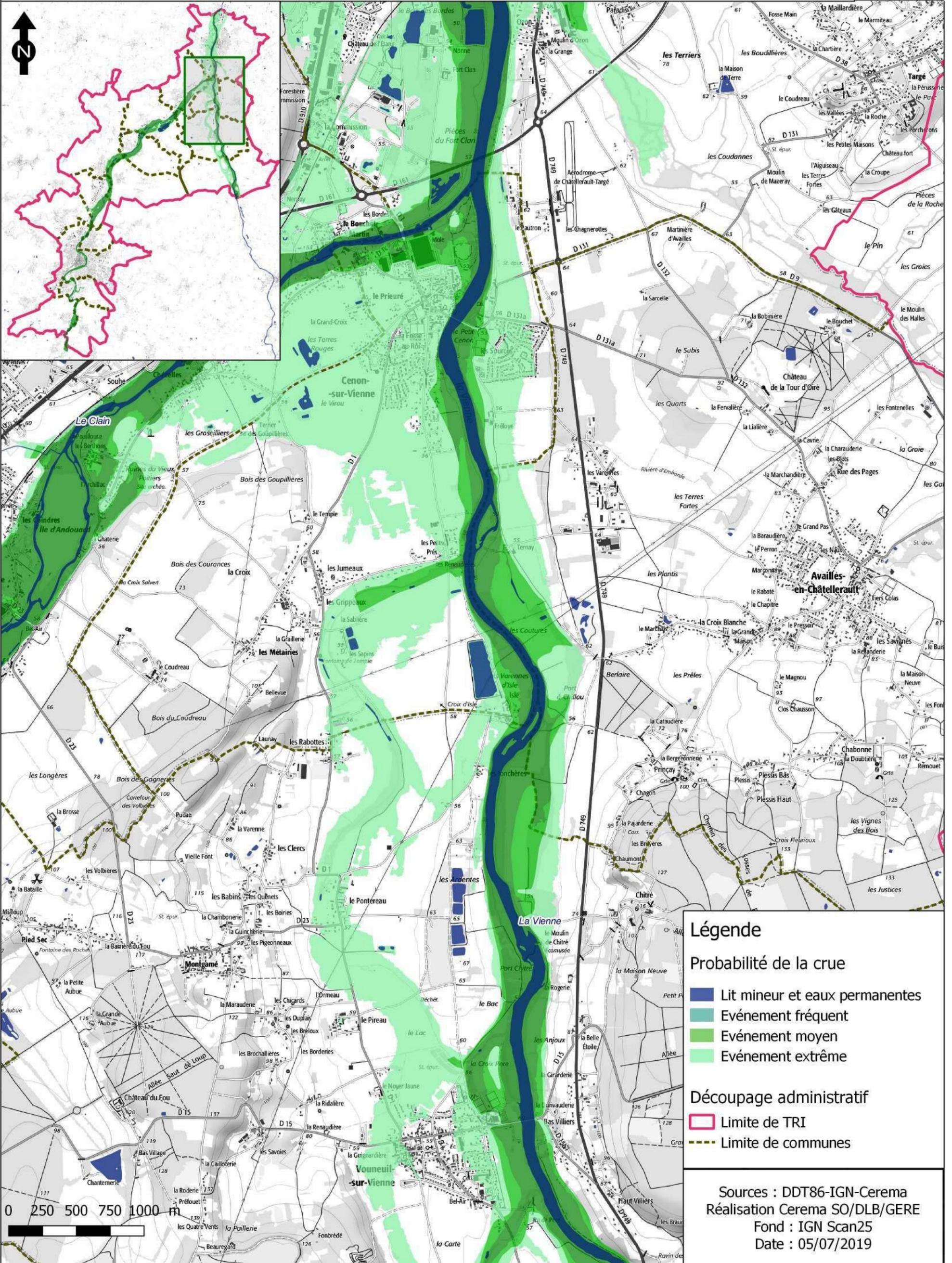
Sources : DDT86-IGN-Cerema
 Réalisation Cerema SO/DLB/GERE
 Fond : IGN Scan25
 Date : 05/07/2019

TRI de Châtelleraut-Poitiers, Communes de Cenon-sur-Vienne et Avoilles-en-Châtelleraut

Carte de synthèse des surfaces inondables



PREFÈTE DE LA VIENNE



Légende

Probabilité de la crue

- Lit mineur et eaux permanentes
- Événement fréquent
- Événement moyen
- Événement extrême

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de communes

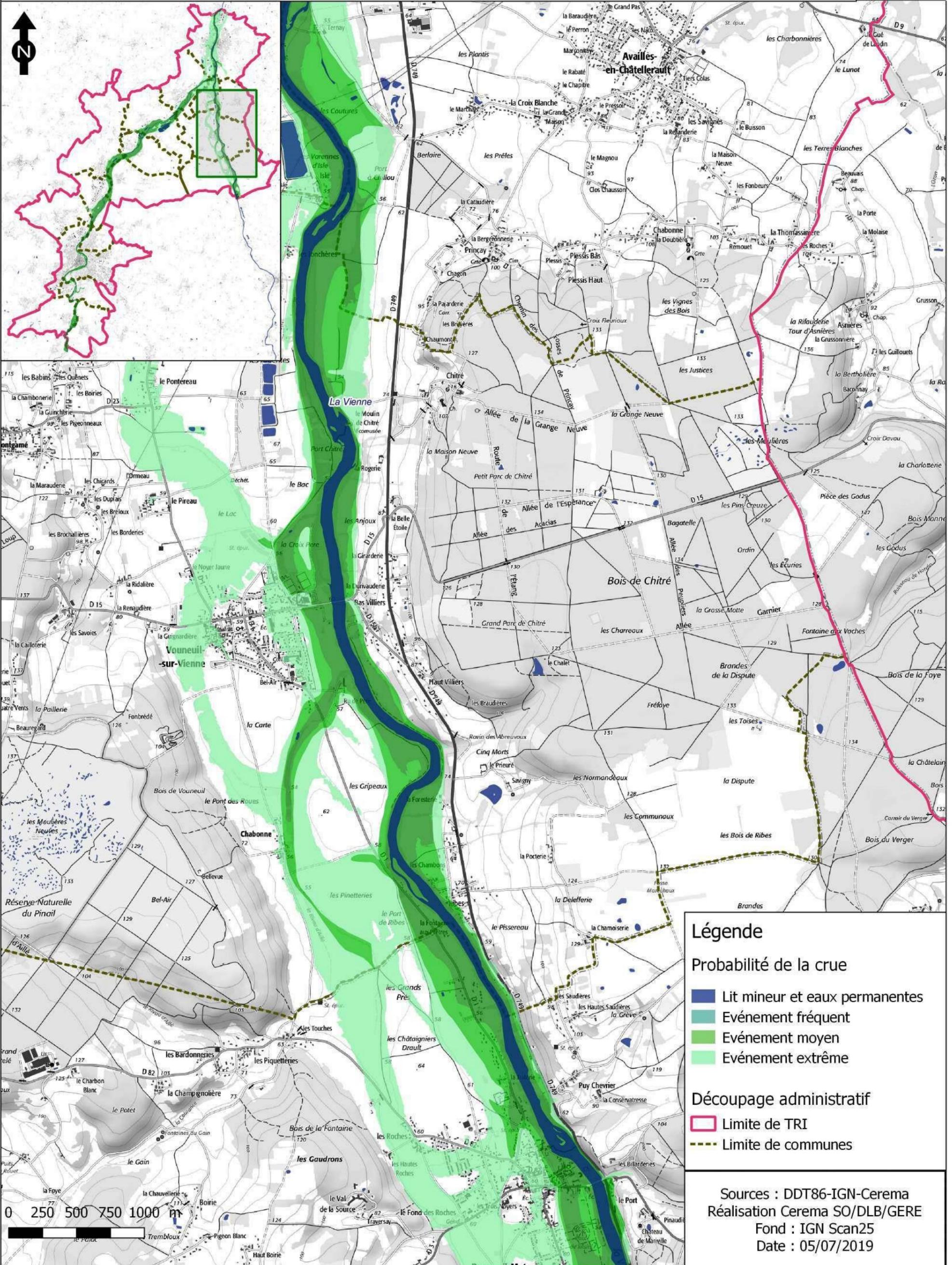
Sources : DDT86-IGN-Cerema
 Réalisation Cerema SO/DLB/GERE
 Fond : IGN Scan25
 Date : 05/07/2019

TRI de Châtelleraut-Poitiers, Commune de Vouneuil-sur-Vienne

Carte de synthèse des surfaces inondables



PREFÈTE DE LA VIENNE

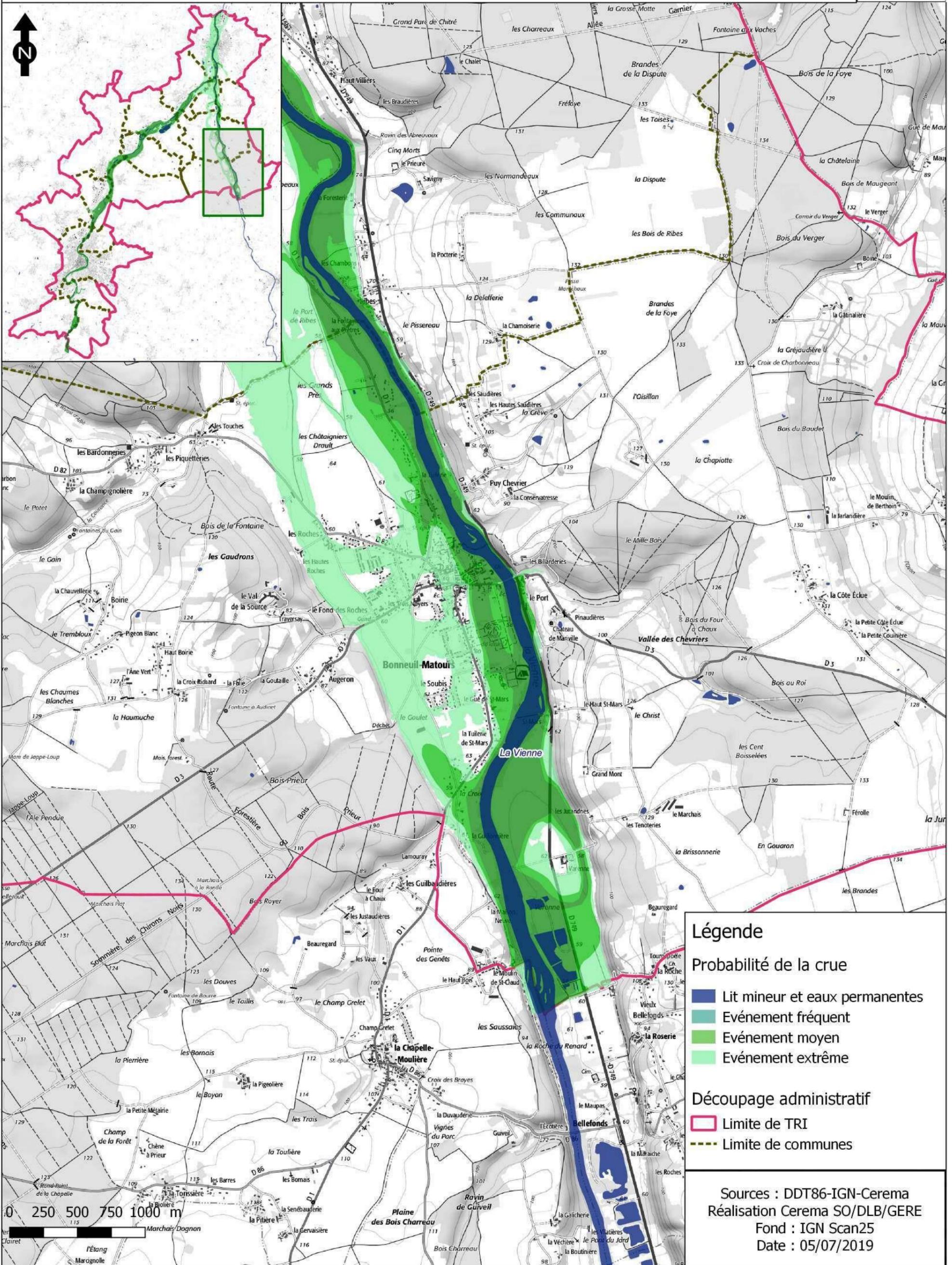


TRI de Châtelleraut-Poitiers, Commune de Bonneuil-Matours

Carte de synthèse des surfaces inondables



PREFÈTE DE LA VIENNE



Légende

Probabilité de la crue

- Lit mineur et eaux permanentes
- Événement fréquent
- Événement moyen
- Événement extrême

Découpage administratif

- Limite de TRI
- - - Limite de communes

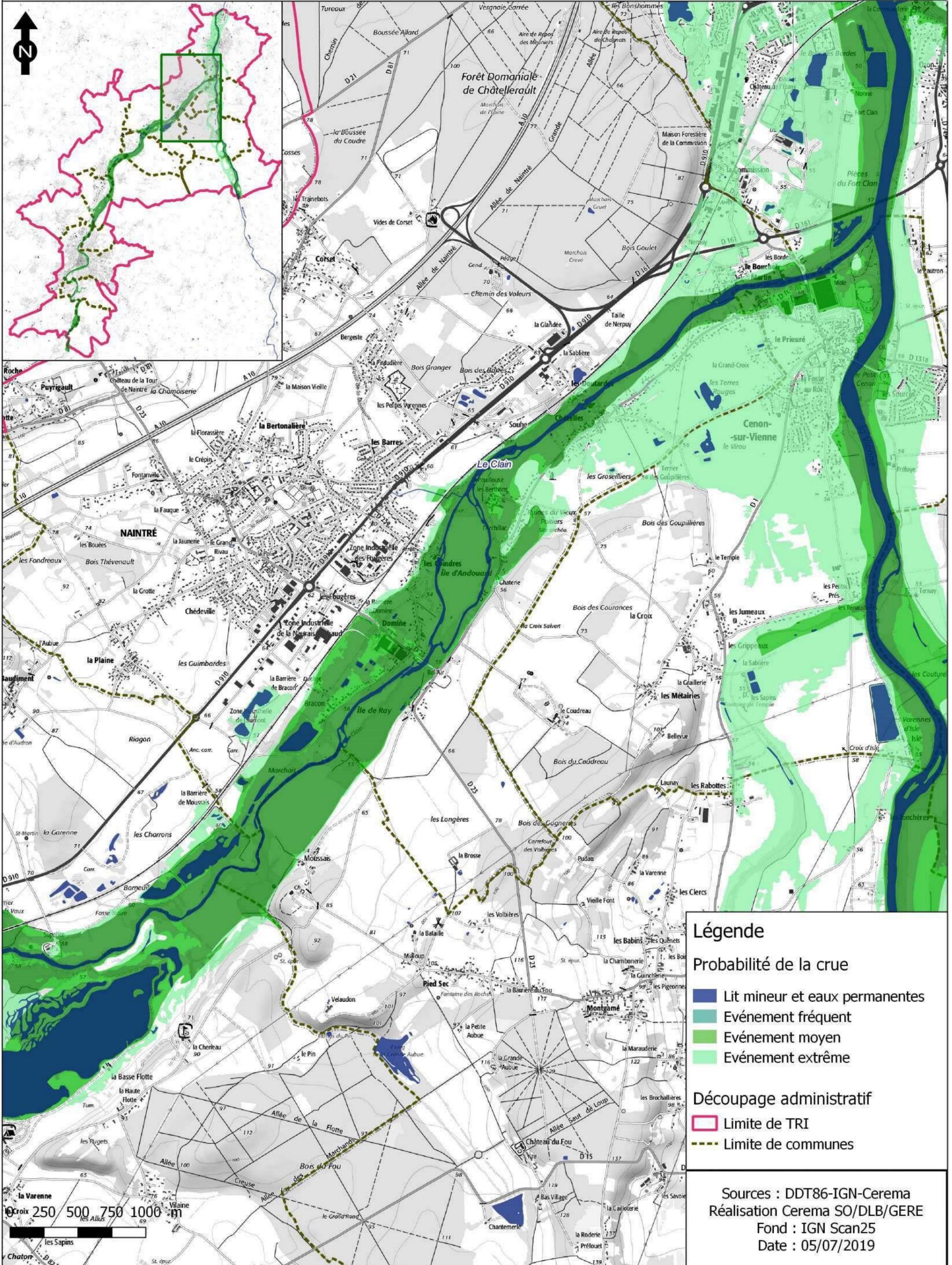
Sources : DDT86-IGN-Cerema
Réalisation Cerema SO/DLB/GERE
Fond : IGN Scan25
Date : 05/07/2019

TRI de Châtelleraut-Poitiers, Commune de Naintré

Carte de synthèse des surfaces inondables



PREFÈTE DE LA VIENNE

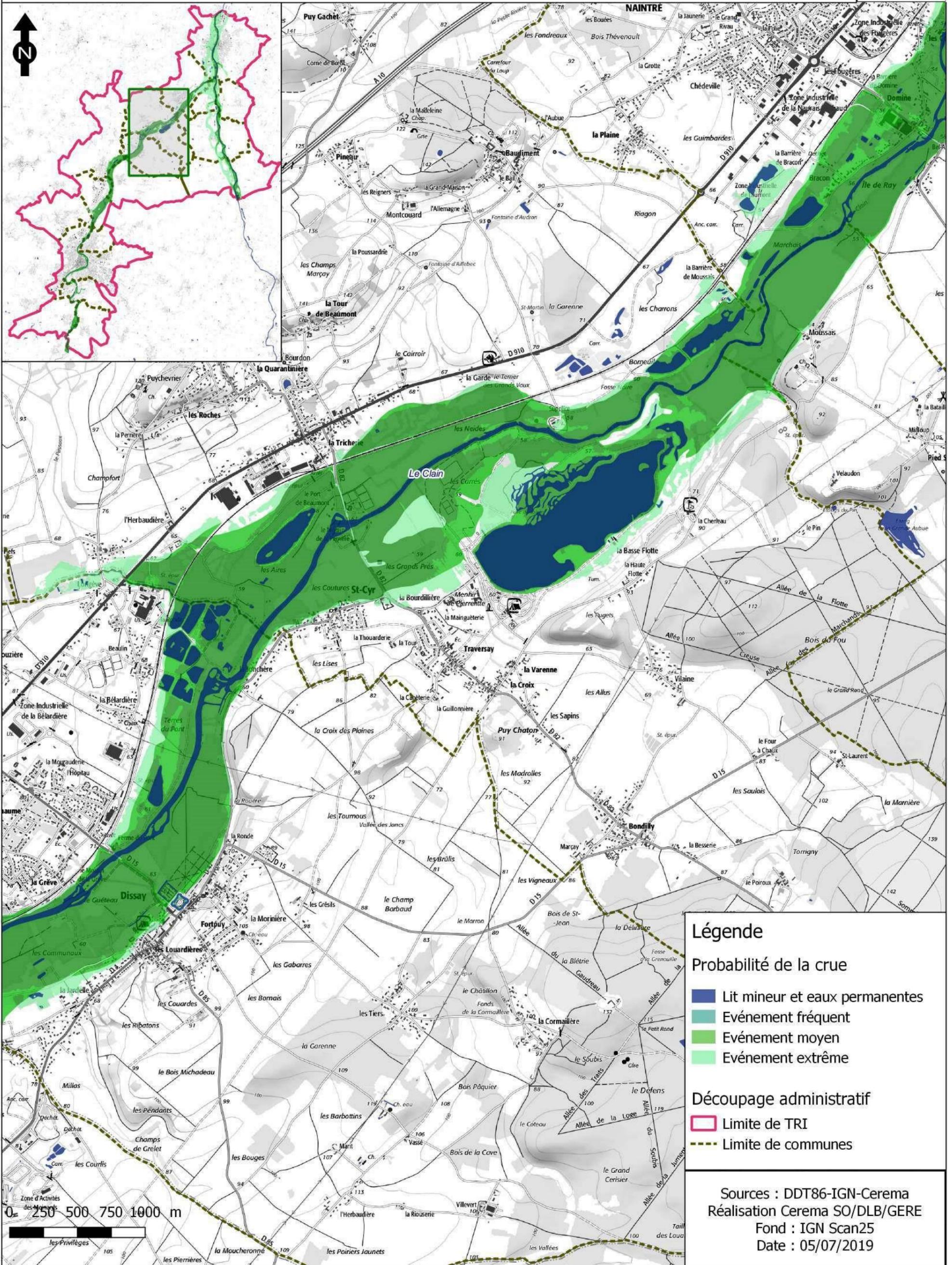


TRI de Châtelleraut-Poitiers, Commune de Beaumont Saint-Cyr

Carte de synthèse des surfaces inondables



PREFÈTE DE LA VIERNE



Légende

Probabilité de la crue

- Lit mineur et eaux permanentes
- Événement fréquent
- Événement moyen
- Événement extrême

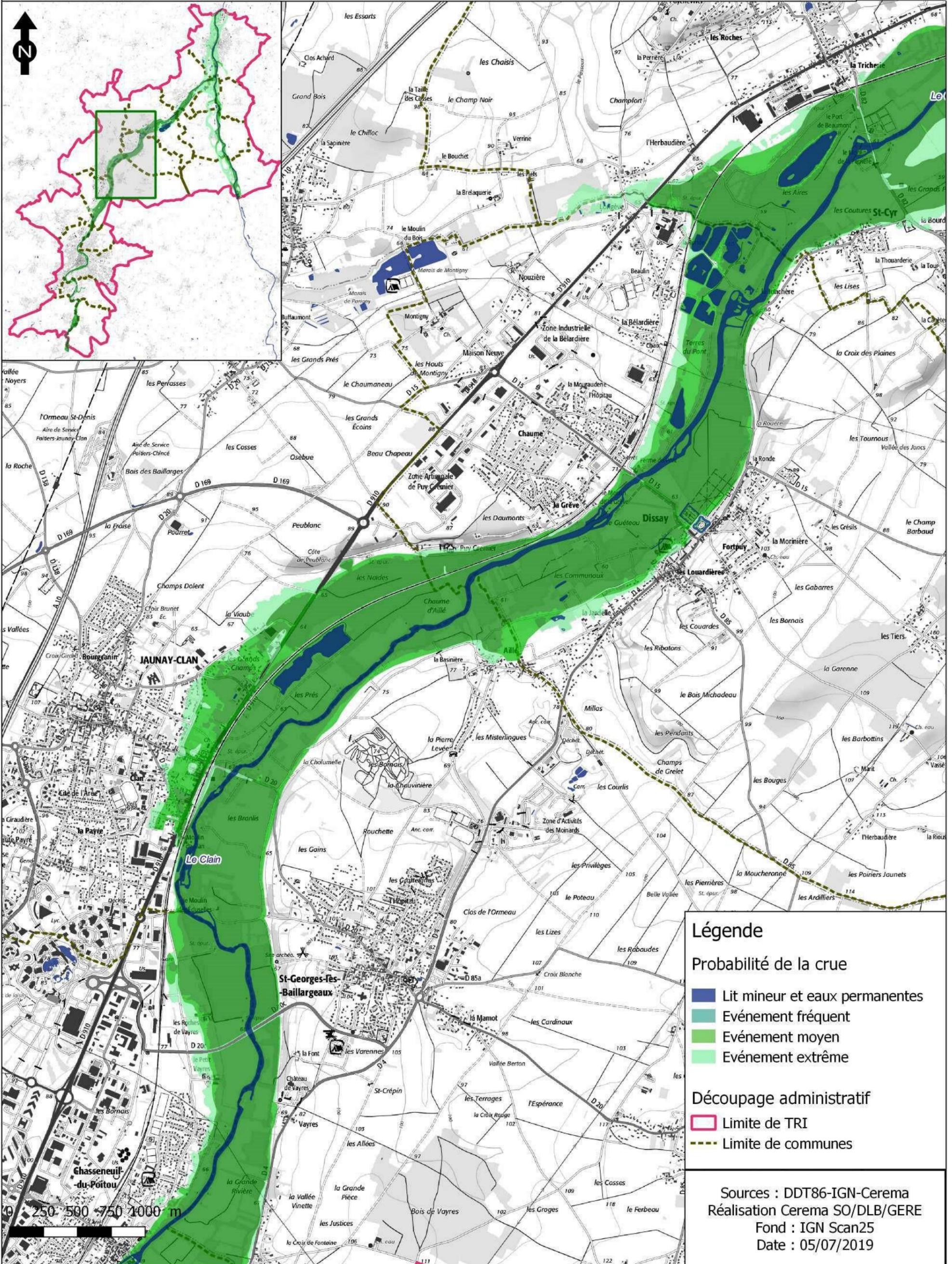
Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de communes

Sources : DDT86-IGN-Cerema
 Réalisation Cerema SO/DLB/GERE
 Fond : IGN Scan25
 Date : 05/07/2019

TRI de Châtelleraut-Poitiers, Communes de Jaunay-Marigny, Saint-Georges-lès-Baillargeaux et Dissay

Carte de synthèse des surfaces inondables

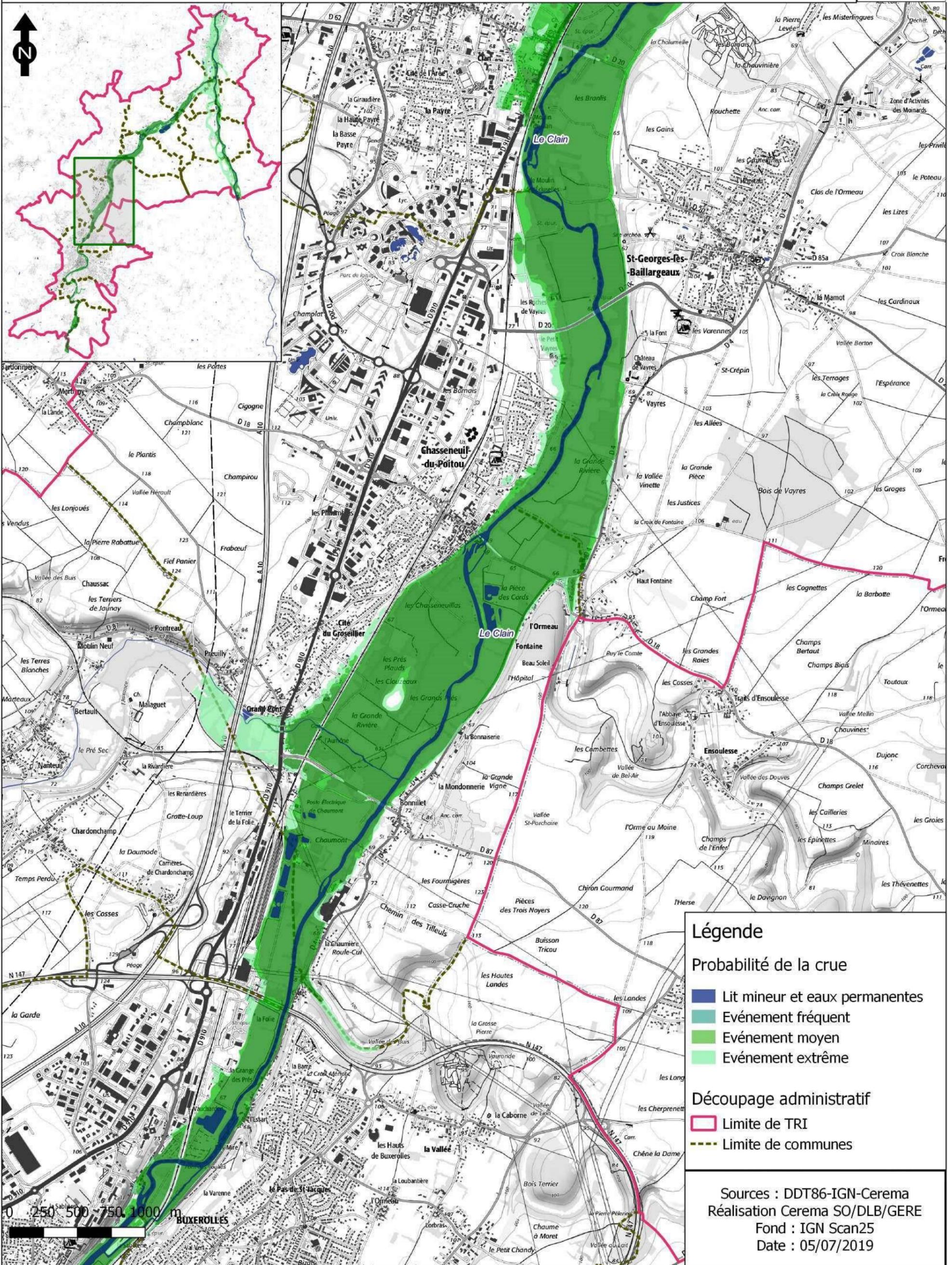


TRI de Châtelleraut-Poitiers, Communes de Migné-Auxances et Chasseneuil-du-Poitou

Carte de synthèse des surfaces inondables



PREFÈTE DE LA VIENNE

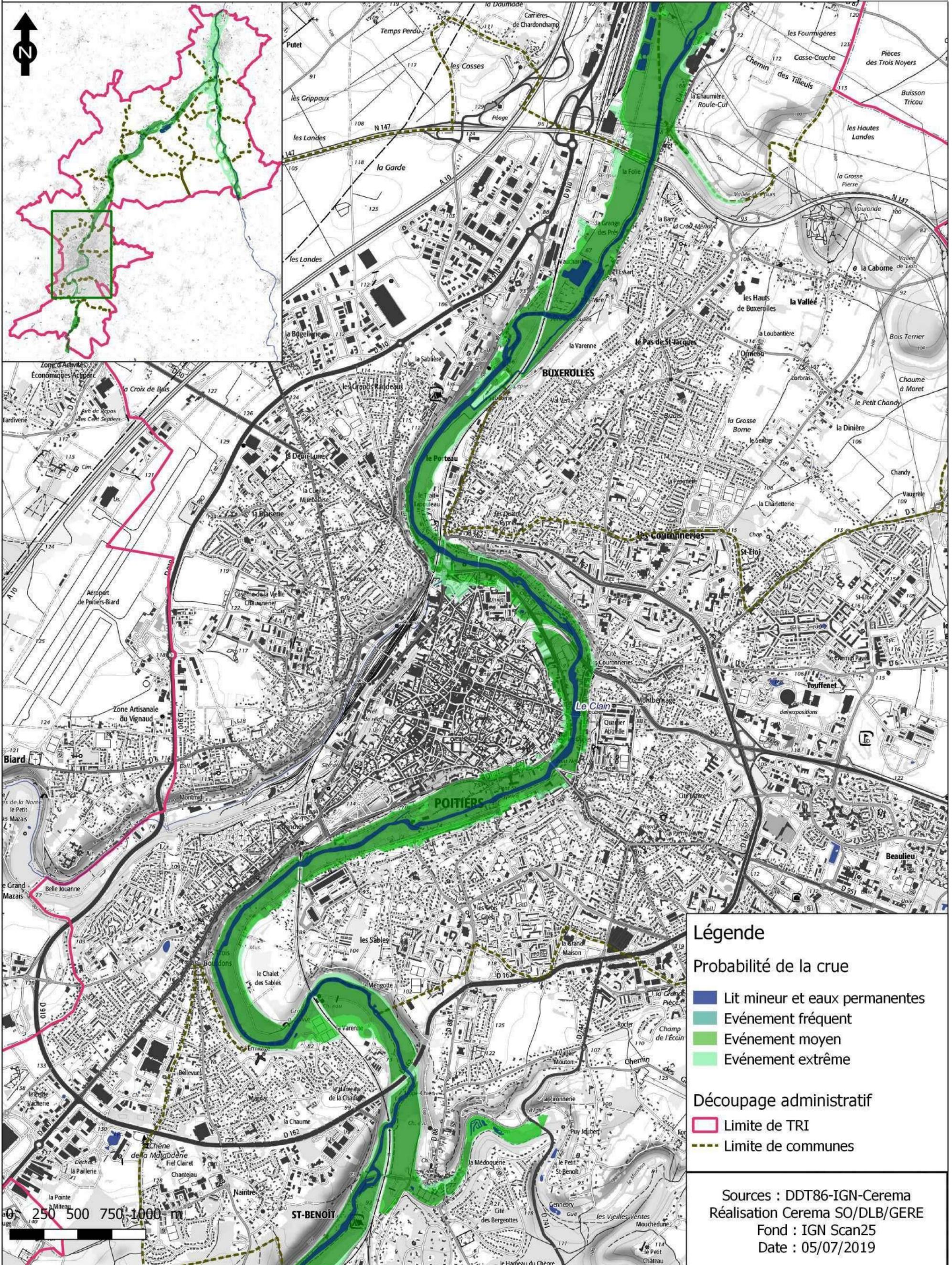


TRI de Châtelleraut-Poitiers, Communes de Poitiers et Buxerolles

Carte de synthèse des surfaces inondables



PRÉFÈTE DE LA VIENNE



Légende

Probabilité de la crue

- Lit mineur et eaux permanentes
- Événement fréquent
- Événement moyen
- Événement extrême

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de communes

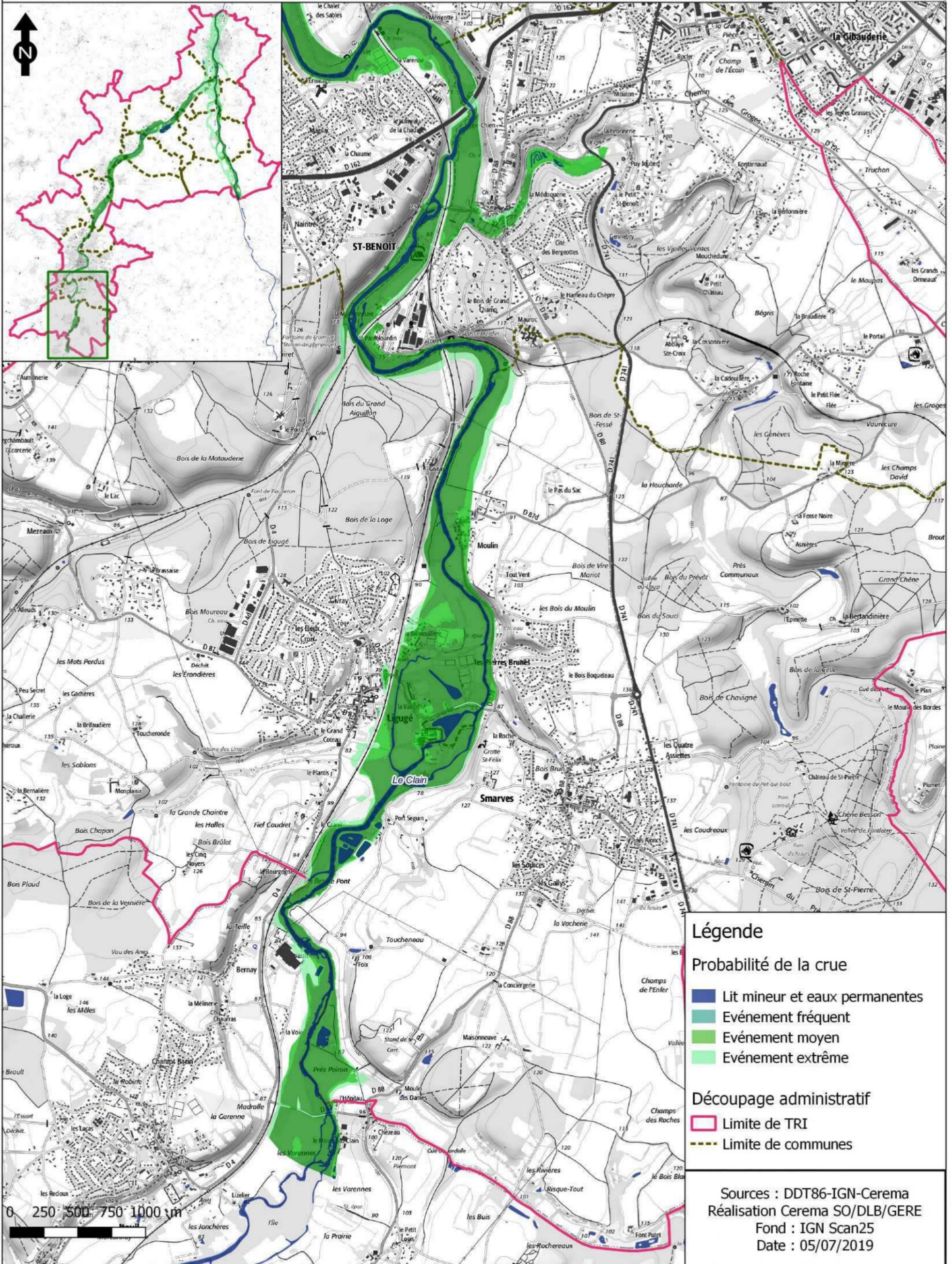
Sources : DDT86-IGN-Cerema
 Réalisation Cerema SO/DLB/GERE
 Fond : IGN Scan25
 Date : 05/07/2019

TRI de Châtelleraut-Poitiers, Communes de Ligugé, Smarves et Saint-Benoît



PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Carte de synthèse des surfaces inondables



10.3 Cartes d'exposition aux risques

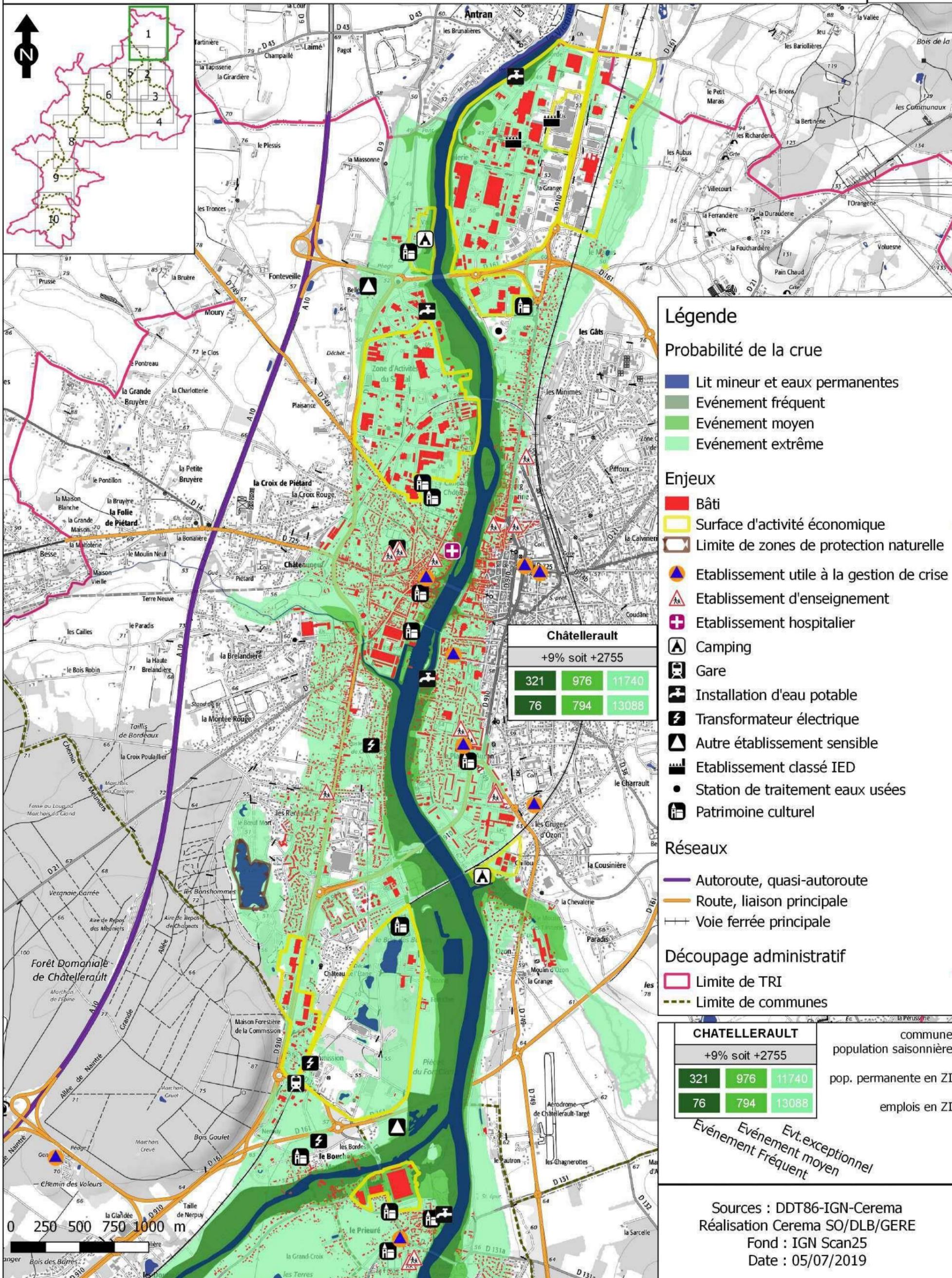
Les versions reproduites dans ce rapport ont été compressées. Un atlas A3 à 300dpi est disponible

TRI de Châtelleraut-Poitiers, Commune de Châtelleraut

CARTE DES RISQUES



PRÉFÈTE DE LA VIENNE



Légende

Probabilité de la crue

- Lit mineur et eaux permanentes
- Événement fréquent
- Événement moyen
- Événement extrême

Enjeux

- Bâti
- Surface d'activité économique
- Limite de zones de protection naturelle
- ▲ Etablissement utile à la gestion de crise
- ▲ Etablissement d'enseignement
- + Etablissement hospitalier
- ▲ Camping
- Gare
- Installation d'eau potable
- Transformateur électrique
- ▲ Autre établissement sensible
- Etablissement classé IED
- Station de traitement eaux usées
- Patrimoine culturel

Réseaux

- Autoroute, quasi-autoroute
- Route, liaison principale
- Voie ferrée principale

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de communes

Châtelleraut		
+9% soit +2755		
321	976	11740
76	794	13088

CHATELLERAUT			commune
+9% soit +2755			population saisonnière
321	976	11740	pop. permanente en ZI
76	794	13088	emplois en ZI

▲ Evt. exceptionnel
■ Événement moyen
■ Événement fréquent

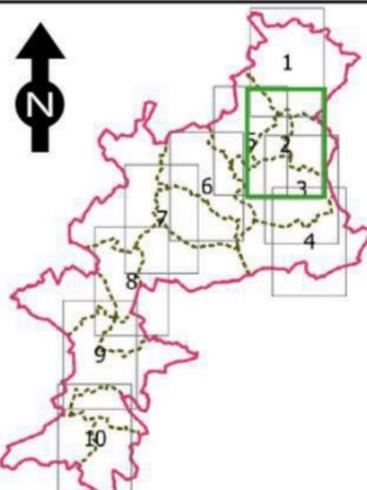
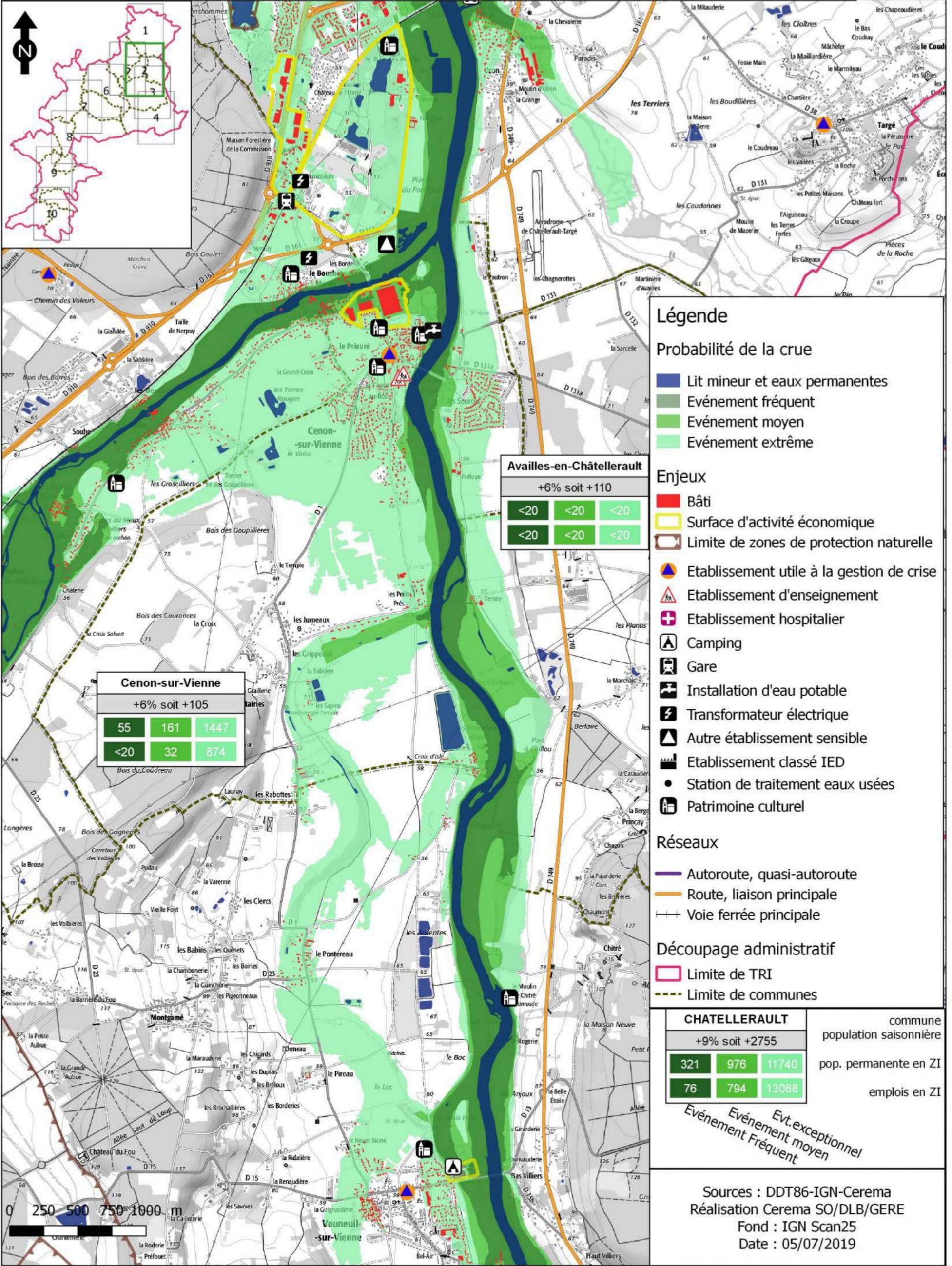
Sources : DDT86-IGN-Cerema
 Réalisation Cerema SO/DLB/GERE
 Fond : IGN Scan25
 Date : 05/07/2019

TRI de Châtelleraut-Poitiers, Communes de Cenon-sur-Vienne et Availles-en-Châtelleraut

CARTE DES RISQUES



PRÉFÈTE DE LA VIENNE



Cenon-sur-Vienne		
+6% soit +105		
55	161	1447
<20	32	874

Availles-en-Châtelleraut		
+6% soit +110		
<20	<20	<20
<20	<20	<20

Légende

- Probabilité de la crue**
- Lit mineur et eaux permanentes
 - Événement fréquent
 - Événement moyen
 - Événement extrême
- Enjeux**
- Bâti
 - Surface d'activité économique
 - Limite de zones de protection naturelle
 - ▲ Etablissement utile à la gestion de crise
 - ▲ Etablissement d'enseignement
 - Etablissement hospitalier
 - ▲ Camping
 - Gare
 - Installation d'eau potable
 - Transformateur électrique
 - ▲ Autre établissement sensible
 - Etablissement classé IED
 - Station de traitement eaux usées
 - Patrimoine culturel
- Réseaux**
- Autoroute, quasi-autoroute
 - Route, liaison principale
 - Voie ferrée principale
- Découpage administratif**
- Limite de TRI
 - Limite de communes

CHATELLERAUT		
+9% soit +2755		
321	976	11740
76	794	13088

commune
population saisonnière
pop. permanente en ZI
emplois en ZI

Evénement Exceptionnel
Evénement moyen
Evénement fréquent

Sources : DDT86-IGN-Cerema
Réalisation Cerema SO/DLB/GERE
Fond : IGN Scan25
Date : 05/07/2019

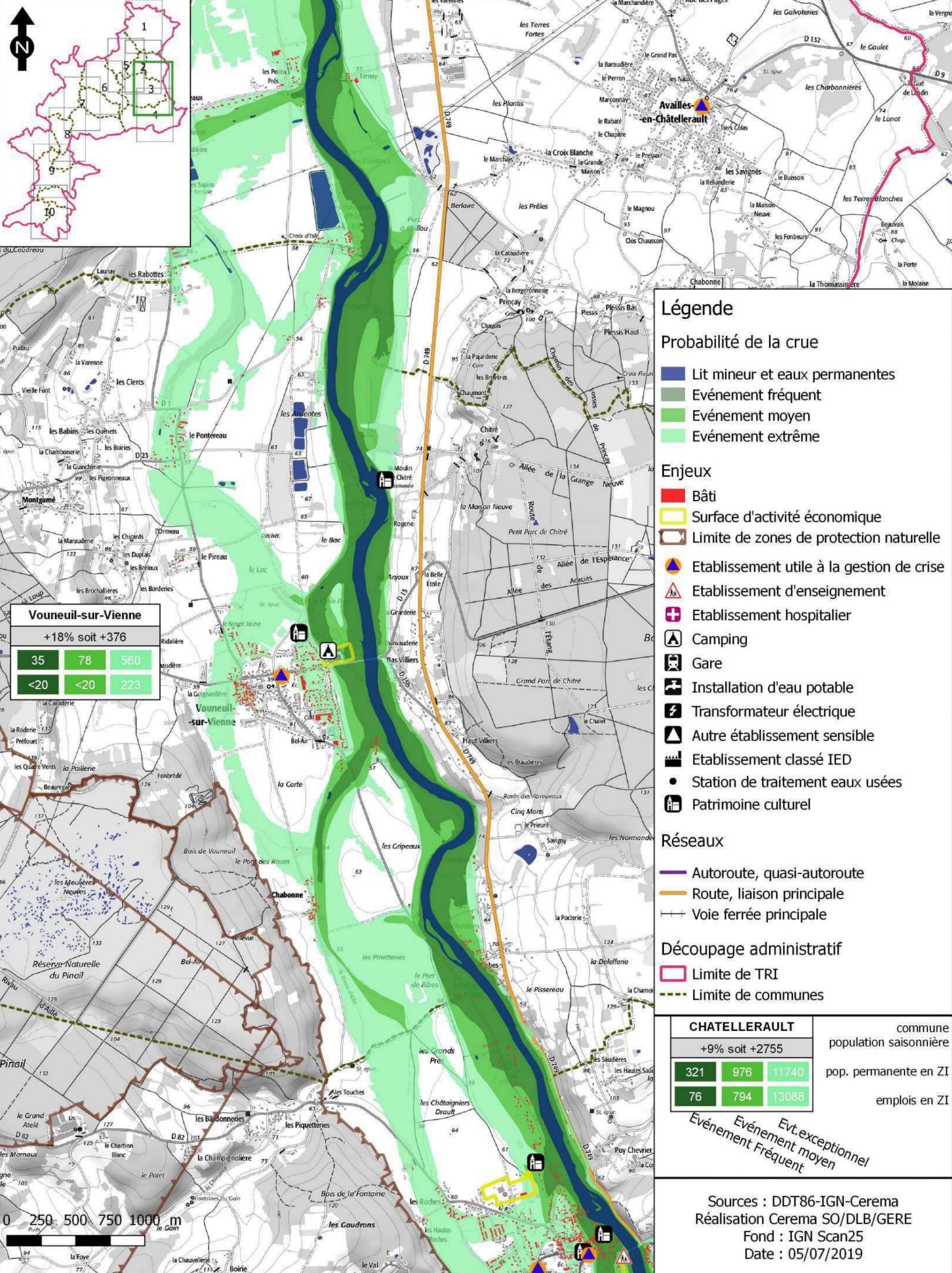
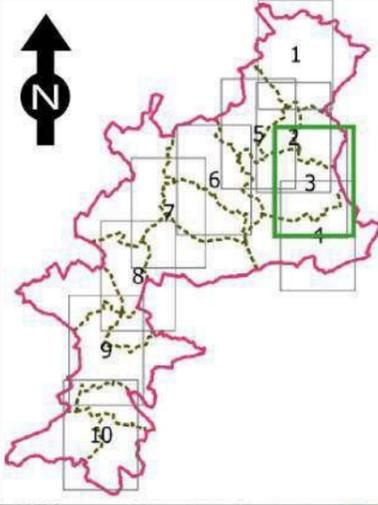


TRI de Châtelleraut-Poitiers, Commune de Vouneuil-sur-Vienne

CARTE DES RISQUES



PREFÈTE DE LA VIENNE



Vouneuil-sur-Vienne		
+18% soit +376		
35	78	560
<20	<20	223

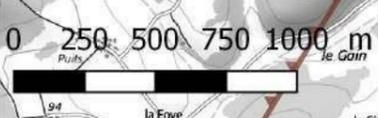
Légende

- Probabilité de la crue**
- Lit mineur et eaux permanentes
 - Événement fréquent
 - Événement moyen
 - Événement extrême
- Enjeux**
- Bâti
 - Surface d'activité économique
 - Limite de zones de protection naturelle
 - ▲ Etablissement utile à la gestion de crise
 - ▲ Etablissement d'enseignement
 - Etablissement hospitalier
 - ▲ Camping
 - Gare
 - Installation d'eau potable
 - Transformateur électrique
 - ▲ Autre établissement sensible
 - Etablissement classé IED
 - Station de traitement eaux usées
 - Patrimoine culturel
- Réseaux**
- Autoroute, quasi-autoroute
 - Route, liaison principale
 - Voie ferrée principale
- Découpage administratif**
- Limite de TRI
 - Limite de communes

CHATELLERAULT		
+9% soit +2755		
321	976	11740
76	794	13088

commune
population saisonnière
pop. permanente en ZI
emplois en ZI

Sources : DDT86-IGN-Cerema
Réalisation Cerema SO/DLB/GERE
Fond : IGN Scan25
Date : 05/07/2019

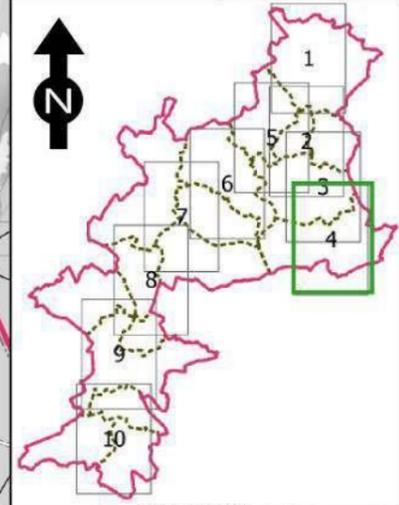
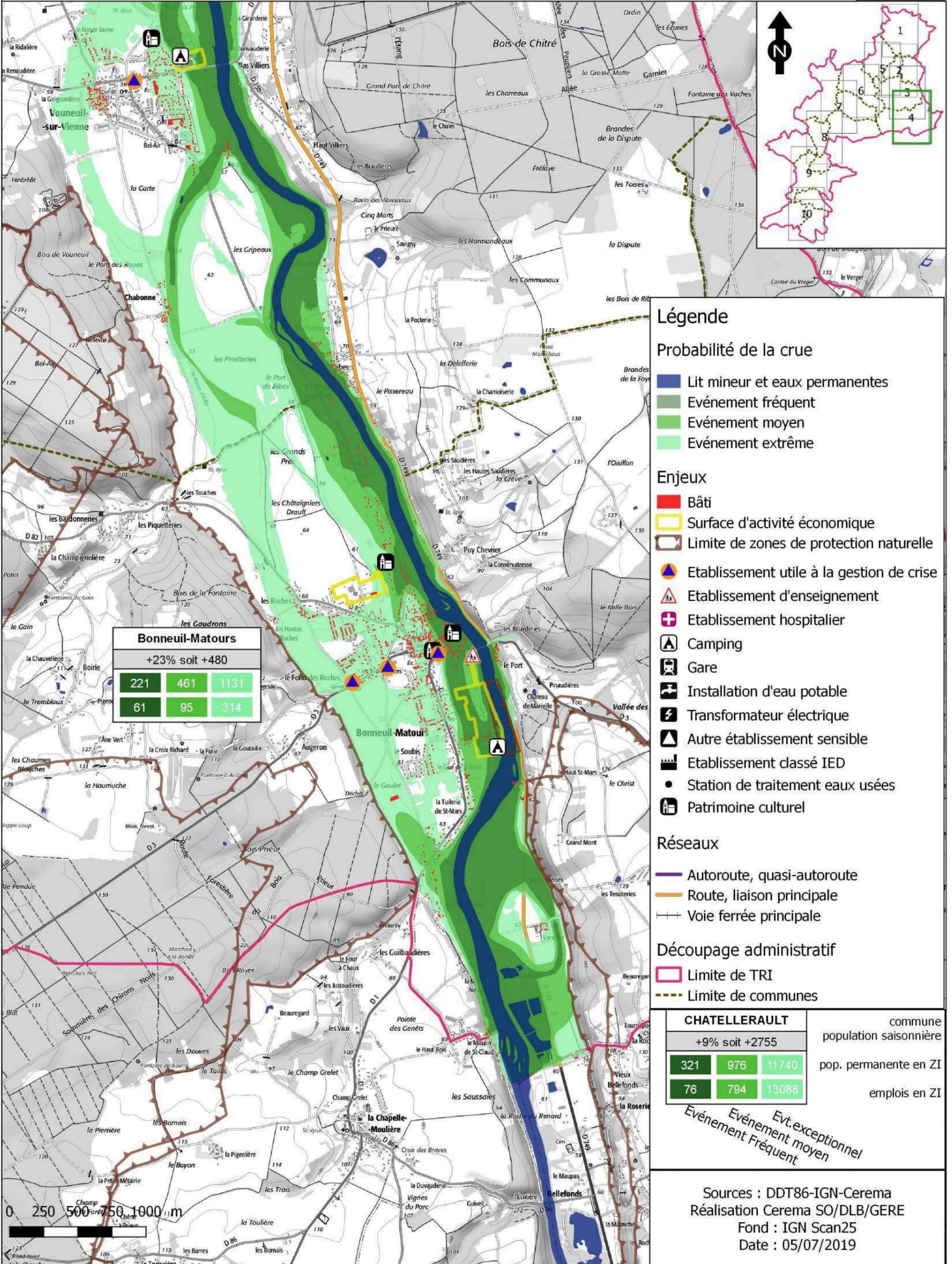


TRI de Châtelleraut-Poitiers, Commune de Bonneuil-Matours

CARTE DES RISQUES



PREFÈTE DE LA VIENNE



Légende

- Probabilité de la crue**
- Lit mineur et eaux permanentes
 - Evénement fréquent
 - Evénement moyen
 - Evénement extrême
- Enjeux**
- Bâti
 - Surface d'activité économique
 - Limite de zones de protection naturelle
 - Etablissement utile à la gestion de crise
 - Etablissement d'enseignement
 - Etablissement hospitalier
 - Camping
 - Gare
 - Installation d'eau potable
 - Transformateur électrique
 - Autre établissement sensible
 - Etablissement classé IED
 - Station de traitement eaux usées
 - Patrimoine culturel
- Réseaux**
- Autoroute, quasi-autoroute
 - Route, liaison principale
 - Voie ferrée principale
- Découpage administratif**
- Limite de TRI
 - Limite de communes

Bonneuil-Matours		
+23% soit +480		
221	461	1131
61	95	314

CHATELLERAULT		
+9% soit +2755		
321	976	11740
76	794	13088

commune population saisonnière
pop. permanente en ZI
emplois en ZI



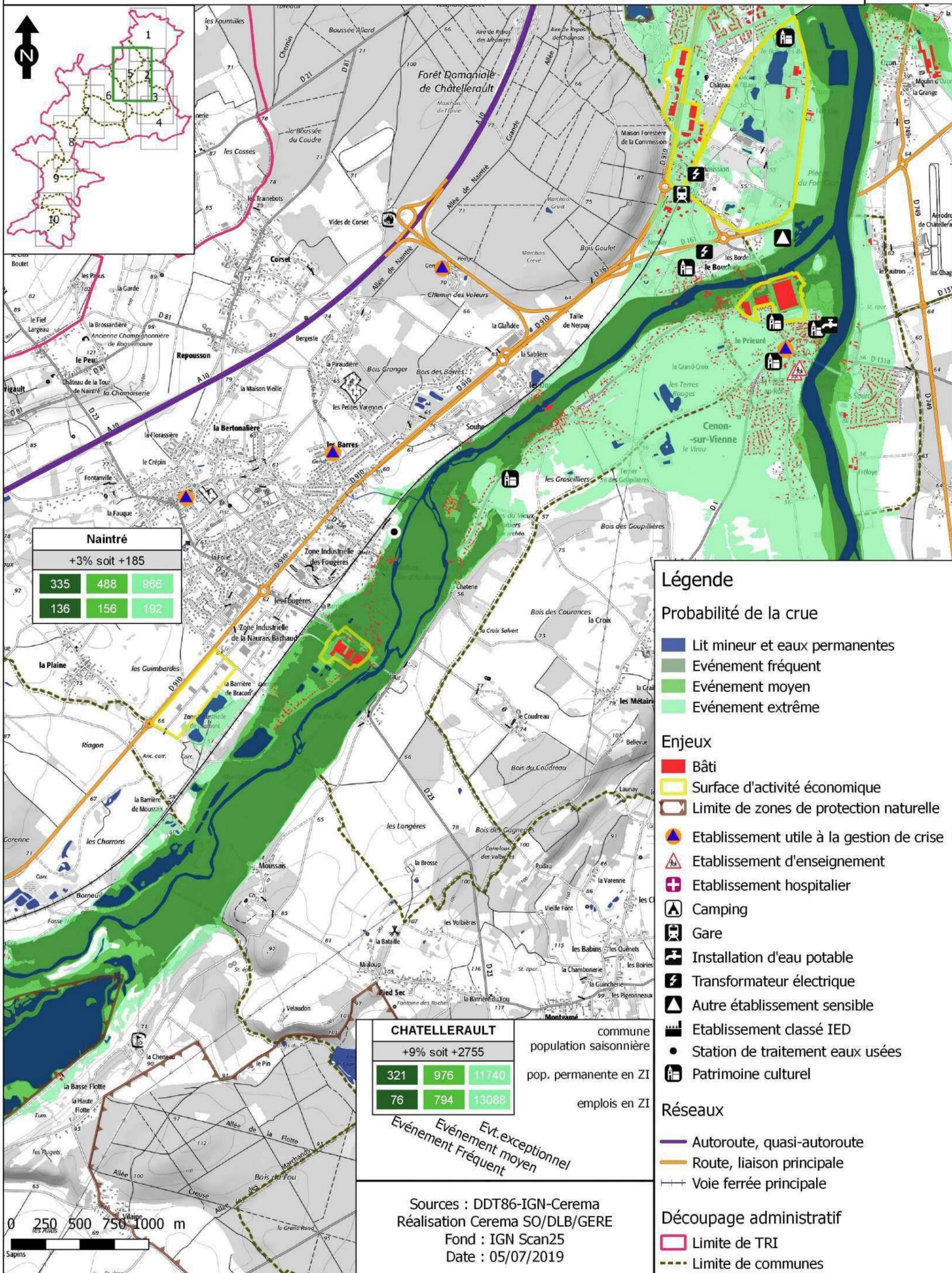
Sources : DDT86-IGN-Cerema
Réalisation Cerema SO/DLB/GERE
Fond : IGN Scan25
Date : 05/07/2019

TRI de Châtelleraut-Poitiers, Commune de Naintré

CARTE DES RISQUES



PREFÈTE DE LA VIENNE



Naintré		
+3% soit +185		
335	488	966
136	156	192

CHATELLERAULT		
+9% soit +2755		
321	976	11740
76	794	13088

Légende

- Probabilité de la crue**
- Lit mineur et eaux permanentes
 - Événement fréquent
 - Événement moyen
 - Événement extrême
- Enjeux**
- Bâti
 - Surface d'activité économique
 - Limite de zones de protection naturelle
 - Établissement utile à la gestion de crise
 - Établissement d'enseignement
 - Établissement hospitalier
 - Camping
 - Gare
 - Installation d'eau potable
 - Transformateur électrique
 - Autre établissement sensible
 - Etablissement classé IED
 - Station de traitement eaux usées
 - Patrimoine culturel
- Réseaux**
- Autoroute, quasi-autoroute
 - Route, liaison principale
 - Voie ferrée principale
- Découpage administratif**
- Limite de TRI
 - Limite de communes

Evt. exceptionnel
Événement moyen
Événement fréquent

Sources : DDT86-IGN-Cerema
Réalisation Cerema SO/DLB/GERE
Fond : IGN Scan25
Date : 05/07/2019

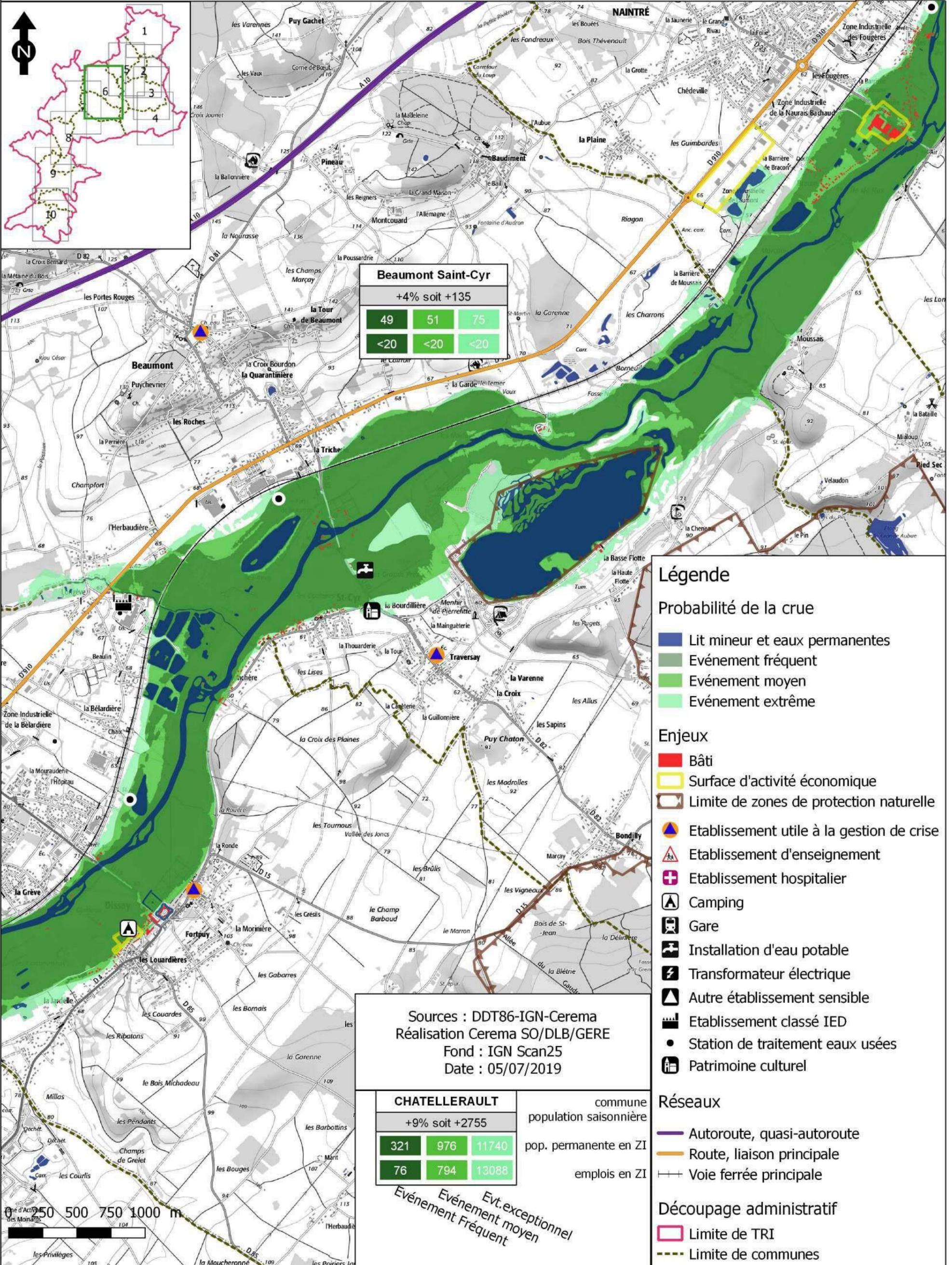


TRI de Châtelleraut-Poitiers, Commune de Beaumont Saint-Cyr

CARTE DES RISQUES



PREFÈTE DE LA Vienne

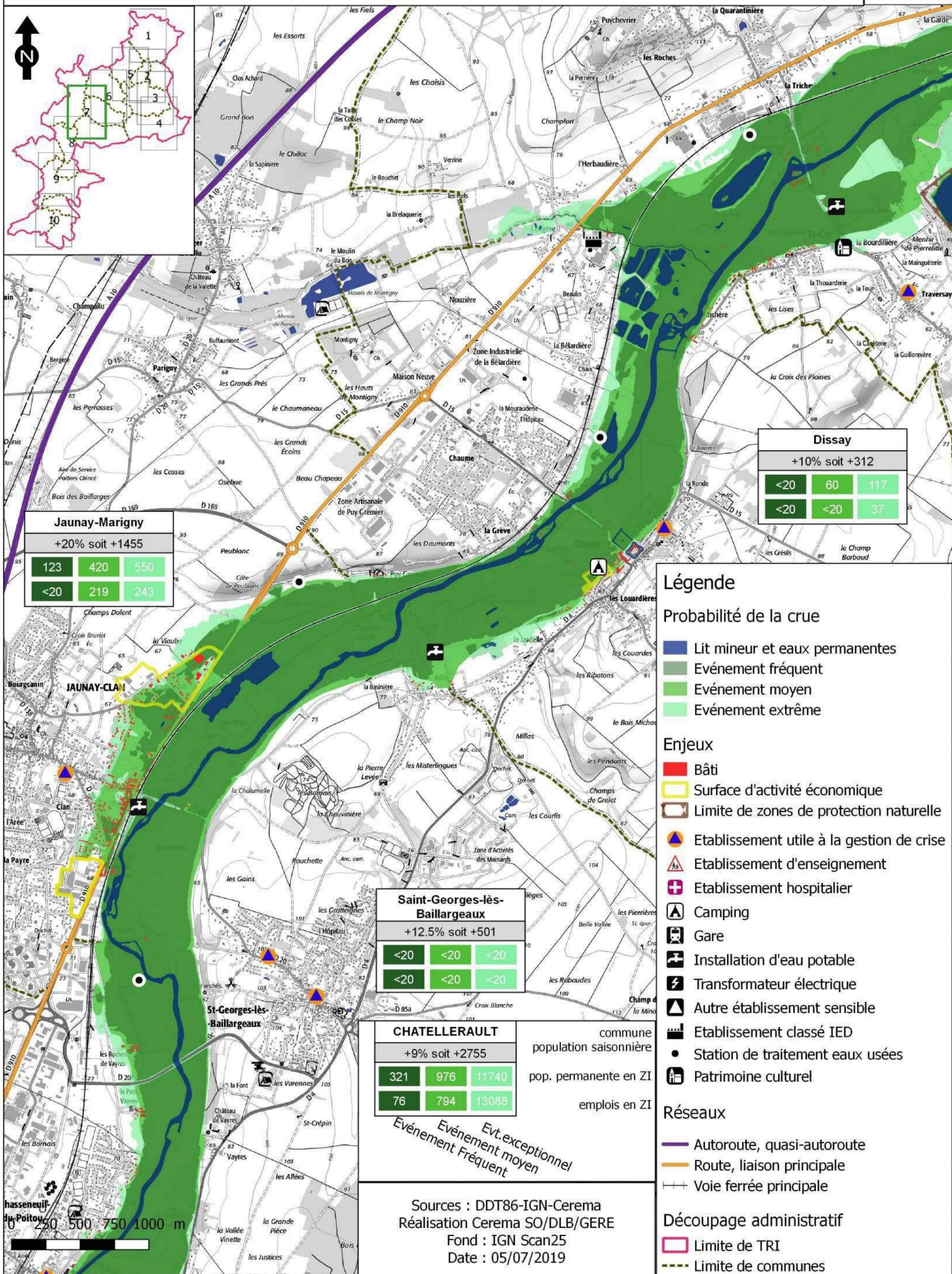


TRI de Châtelleraut-Poitiers, Communes de Jaunay-Marigny, Saint-Georges-lès-Baillargeaux et Dissay

CARTE DES RISQUES



PREFÊTE DE LA VIENNE



Jaunay-Marigny

+20% soit +1455

123	420	550
<20	219	243

Dissay

+10% soit +312

<20	60	117
<20	<20	37

Saint-Georges-lès-Baillargeaux

+12.5% soit +501

<20	<20	<20
<20	<20	<20

CHATELLERAULT

+9% soit +2755

321	976	11740
76	794	13088

Légende

- Probabilité de la crue**
- Lit mineur et eaux permanentes
 - Evénement fréquent
 - Evénement moyen
 - Evénement extrême
- Enjeux**
- Bâti
 - Surface d'activité économique
 - Limite de zones de protection naturelle
 - Etablissement utile à la gestion de crise
 - Etablissement d'enseignement
 - Etablissement hospitalier
 - Camping
 - Gare
 - Installation d'eau potable
 - Transformateur électrique
 - Autre établissement sensible
 - Etablissement classé IED
 - Station de traitement eaux usées
 - Patrimoine culturel
- Réseaux**
- Autoroute, quasi-autoroute
 - Route, liaison principale
 - Voie ferrée principale
- Découpage administratif**
- Limite de TRI
 - Limite de communes

Sources : DDT86-IGN-Cerema
 Réalisation Cerema SO/DLB/GERE
 Fond : IGN Scan25
 Date : 05/07/2019

Evénement Exceptionnel
 Evénement moyen
 Evénement Fréquent

commune
 population saisonnière
 pop. permanente en ZI
 emplois en ZI

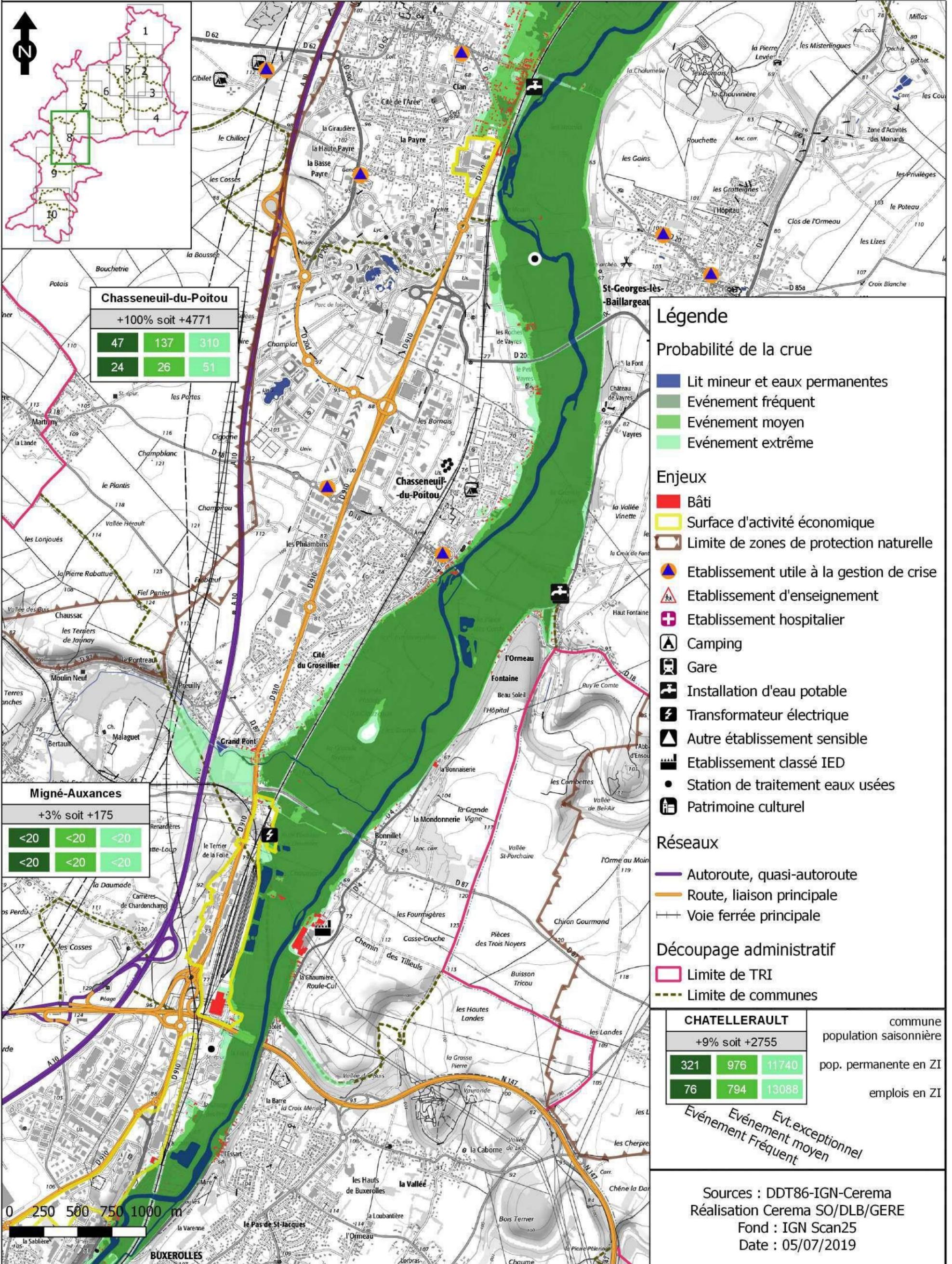


TRI de Châtelleraut-Poitiers, Communes de Migné-Auxances et Chasseneuil-du-Poitou

CARTE DES RISQUES



PREFÈTE DE LA VIENNE

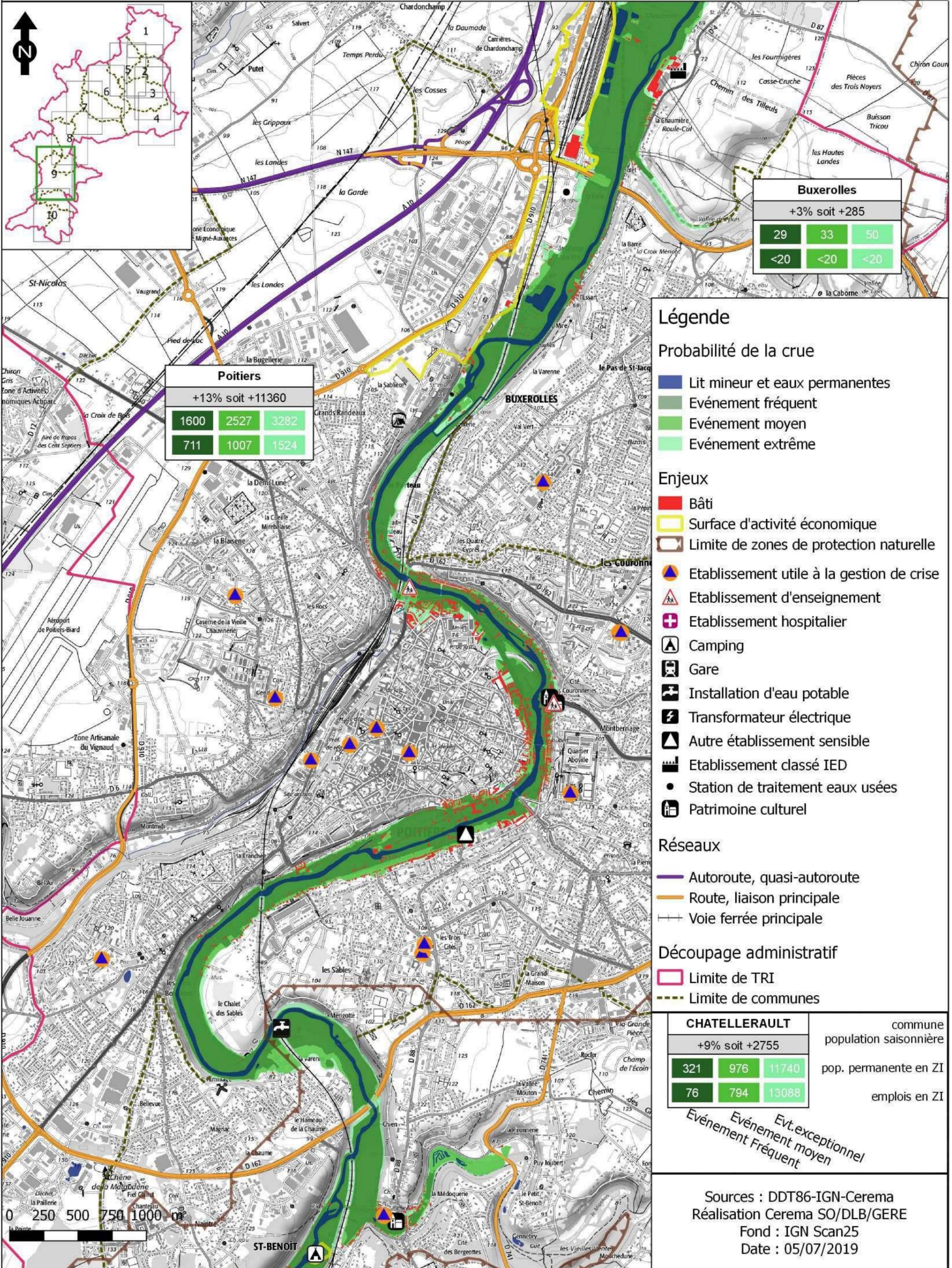


TRI de Châtelleraut-Poitiers, Communes de Poitiers et Buxerolles

CARTE DES RISQUES



PREFÈTE DE LA Vienne

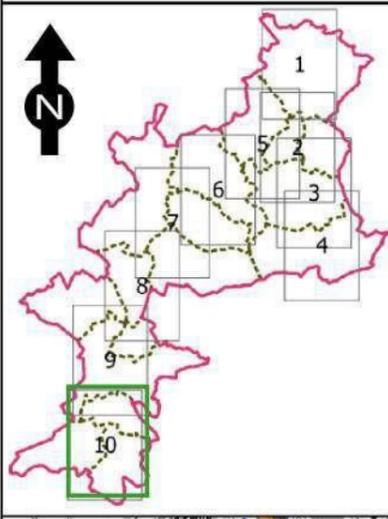
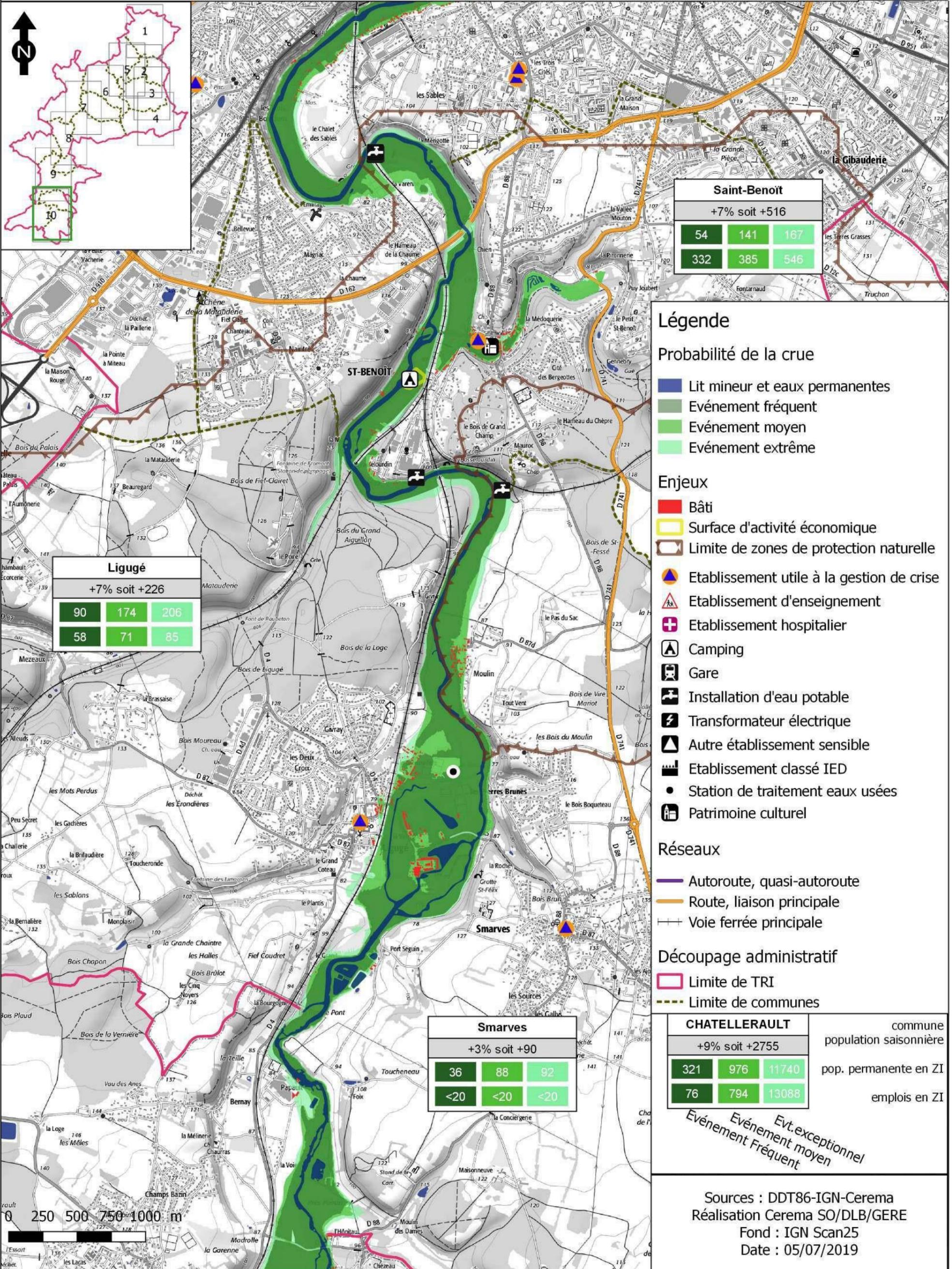


TRI de Châtelleraut-Poitiers, Communes de Ligugé, Smarves et Saint-Benoît

CARTE DES RISQUES



PREFÈTE DE LA Vienne



Saint-Benoît		
+7% soit +516		
54	141	167
332	385	546

Ligugé		
+7% soit +226		
90	174	206
58	71	85

Smarves		
+3% soit +90		
36	88	92
<20	<20	<20

Légende

- Probabilité de la crue**
- Lit mineur et eaux permanentes
 - Événement fréquent
 - Événement moyen
 - Événement extrême
- Enjeux**
- Bâti
 - Surface d'activité économique
 - Limite de zones de protection naturelle
 - Établissement utile à la gestion de crise
 - Établissement d'enseignement
 - Établissement hospitalier
 - Camping
 - Gare
 - Installation d'eau potable
 - Transformateur électrique
 - Autre établissement sensible
 - Établissement classé IED
 - Station de traitement eaux usées
 - Patrimoine culturel
- Réseaux**
- Autoroute, quasi-autoroute
 - Route, liaison principale
 - Voie ferrée principale
- Découpage administratif**
- Limite de TRI
 - Limite de communes

CHATELLERAULT		
+9% soit +2755		
321	976	11740
76	794	13088

commune population saisonnière
pop. permanente en ZI
emplois en ZI

Évt.exceptionnel
Événement moyen
Événement Fréquent

Sources : DDT86-IGN-Cerema
Réalisation Cerema SO/DLB/GERE
Fond : IGN Scan25
Date : 05/07/2019

3 ANNEXE 3 : Arrêté complémentaire du 30 juillet 2021 portant modification de la liste des membres des parties prenantes et du COPIL pour la mise en œuvre de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers

Arrêté complémentaire n°2021-DDT-507 en date du 30/07/2021
portant modification de la liste des membres des parties prenantes et du COPIL
pour la mise en œuvre de la SLGRI du TRI de Châtelleraut-Poitiers

La Préfète de la Vienne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole

Vu la directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.566-8, R.566-14 à R.566-16 relatifs à l'élaboration des stratégies locales pour les territoires dans lesquels il est identifié un risque d'inondation important ;

Vu la loi n°2010-788 du 13 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le décret n°2011-227 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 relatif aux critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation, pris en application de l'article R.566-4 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté interministériel du 7 octobre 2014 relatif à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation ;

Vu l'arrêté du Préfet de la région Centre, préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, en date du 21 décembre 2011, portant sur l'évaluation préliminaire des risques inondation du bassin Loire-Bretagne ;

Vu l'arrêté du Préfet de la région Centre, préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, en date du 26 novembre 2012, arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Loire-Bretagne ;

Vu l'arrêté du Préfet Coordonnateur de Bassin en date du 18 mars 2014 arrêtant les cartes des surfaces inondables et des risques sur le TRI du secteur de Châtelleraut ;

Vu l'arrêté du Préfet Coordonnateur de Bassin en date du 30 mars 2016 modifiant l'arrêté du 20 février 2015 établissant la liste des stratégies locales à élaborer pour les territoires dans lesquels il est identifié un risque d'inondation important sur le bassin Loire-Bretagne ;

Vu l'arrêté du Préfet Coordonnateur de Bassin en date du 22 octobre 2018 fixant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Loire-Bretagne et portant abrogation de l'arrêté du 26 novembre 2012 établissant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Loire-Bretagne ;

Vu l'arrêté n°20-190 du Préfet Coordonnateur de Bassin en date du 15 décembre 2020 fixant les modalités d'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation sur le territoire à risque important d'inondation de Châtelleraut-Poitiers ;

Considérant la nécessité de définir l'organisation administrative de la SLGRI suite à la modification du périmètre du territoire à risque important d'inondation de Châtelleraut par extension du périmètre au secteur de Poitiers par arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 22 octobre 2018 ;

Considérant l'arrêté du Préfet Coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 15 décembre 2020 fixant les modalités d'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation sur le territoire à risque important de Châtelleraut-Poitiers ;

Considérant l'arrêté conjoint de la Préfète de la Vienne en date du 26 mars 2021 portant sur l'organisation administrative de la stratégie locale de gestion du risque inondation sur le territoire à risque important de Châtelleraut-Poitiers ;

Considérant la demande de M. Daniel Poujaud, Maire de la Commune de Ports-sur-Vienne (département d'Indre-et-Loire) d'intégrer le SCOT du Pays du Chinonais ainsi que la commune de Ports-sur-Vienne en tant que membres du comité de pilotage de la stratégie ;

Considérant l'article 5 de l'arrêté conjoint du 26 mars 2021 donnant la possibilité de faire évoluer à la marge la liste des membres du comité de pilotage de la SLGRI du TRI de Châtelleraut-Poitiers ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires ;

Arrête

ARTICLE 1 - Comité de pilotage

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 26 mars 2021 portant sur l'organisation administrative de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation du Territoire à Risque Important de Châtelleraut-Poitiers, compte tenu des enjeux évolutifs, la liste des membres du COPIL évolue.

A la liste des membres du comité de pilotage de l'article 5 de l'arrêté du 26 mars 2021 sont intégrés : le SCOT du Pays du Chinonais ainsi que la commune de Ports-sur-Vienne.

ARTICLE 2 - Exécution

- Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Indre-et-Loire,
- Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Charente,
- M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres,
- M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Vienne,
- M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne,
- Mme la directrice de Cabinet de la Préfète de la Vienne,
- MM. les sous-préfets d'arrondissement de Châtelleraut et de Montmorillon,
- M. le directeur départemental des territoires de la Vienne.

sont chargés, chacun ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Préfète de la Vienne



Chantal CASTELNOT

4 ANNEXE 4 : Arrêté du 22 octobre 2018 relatif à l'extension du TRI de Châtelleraut-Poitiers



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

A R R E T E

fixant la liste des territoires à risque important d'inondation
du bassin Loire-Bretagne et
portant abrogation de l'arrêté n°12-255 du 26 novembre 2012 établissant la liste des territoires
à risque important d'inondation du bassin Loire-Bretagne

LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PREFET DU LOIRET
PREFET COORDONNATEUR
DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.213-7, L.566-1 et suivants, R.213-16, R.566-1 et suivants, relatifs à l'évaluation préliminaire des risques d'inondation,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation, pris en application de l'article R.566-4 du code de l'environnement,

VU l'arrêté du 6 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale,

VU l'arrêté n°12-255 du 26 novembre 2012 établissant la liste des territoires à risques important d'inondation du bassin Loire-Bretagne,

VU la note technique du 1^{er} février 2017 relative à la mise en œuvre du 2^{ème} cycle de la directive inondation,

VU la consultation écrite des préfets de région et de département du bassin Loire-Bretagne en date du 9 juillet 2018,

VU les avis émis par les préfets de région et de département du bassin Loire-Bretagne,

VU l'avis favorable de la commission administrative de bassin Loire-Bretagne rendu le 22 juin 2018,

VU l'avis favorable du comité de bassin Adour-Garonne du 19 septembre 2018,

VU l'avis favorable du comité de bassin Loire-Bretagne rendu le 4 octobre 2018,

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre Val de Loire, délégué de bassin Loire-Bretagne,

ARRETE

Article 1 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°12-255 du 26 novembre 2012.

Article 2 :

L'annexe au présent arrêté fixe la liste des territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation, tels que définis à l'article L.566-5.II. du code de l'environnement.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Centre-Val de Loire et aux recueils des actes administratifs de chacune des préfectures de département du bassin Loire-Bretagne.

Article 4 :

Tout recours à l'encontre du présent arrêté devra être introduit devant le tribunal administratif d'Orléans - 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans cedex1, tél. : 02 38 77 59 00 - dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 :

Les préfets de région et de département du bassin Loire-Bretagne, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, délégué de bassin, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Orléans le 22 OCT. 2018

Le préfet de la région Centre-Val de Loire
Préfet du Loiret
Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne

Jean-Marc BILCONE

Annexe

Liste des territoires du bassin Loire-Bretagne dans lesquels il existe un risque important d'inondation tels que définis à l'article L. 566-5.II. du code de l'environnement :

Dénomination du territoire à risque important d'inondation (nature de l'aléa)	Territoire aussi identifié au titre d'un risque important d'inondation ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Liste des communes concernées
ANGERS - AUTHION - SAUMUR (débordements de la Loire et son affluent la Maine)	OUI	AVOINE BOURGUEIL CANDES-SAINT-MARTIN LA CHAPELLE-SUR-LOIRE CHOUZE-SUR-LOIRE CÔTEAUX-SUR-LOIRE HUISMES RESTIGNE RIGNY-USSE SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL SAVIGNY-EN-VERON ALLONNES ANGERS BEAUFORT-EN-ANJOU BLAISON-SAINT-SULPICE BLOU BOIS D'ANJOU BOUCHEMAINE BRAIN-SUR-ALLONNES BRIOLLAY BRISSAC-LOIRE-AUBANCE CANTENAY-EPINARD CORNILLE-LES-CAVES ECOUFLANT GARENNES-SUR-LOIRE GENNES-VAL-DE-LOIRE LONGUE-JUMELLES MAZE-MILON LA MENITRE LOIRE-AUTHION MONTSOREAU MURS-ERIGNE NEUILLE PARNAY LES PONTS-DE-CE SAINT-CLEMENT-DES-LEVEES SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE SAUMUR SOULAIRE-ET-BOURG SOUZAY-CHAMPIGNY TRELAZE

		TURQUANT VARENNES-SUR-LOIRE VILLEBERNIER VIVY
BAIE DE L'AIGUILLON (submersions marines)	NON	ANDILLY CHARRON ESNANDES MARANS SAINT-OUEN-D'AUNIS VILLEDOUX L'AIGUILLON-SUR-MER ANGLES CHAMPAGNE-LES-MARAIS LA FAUTE-SUR-MER GRUES PUYRAVAULT SAINT-MICHEL-EN-L'HERM SAINTE-RADEGONDE-DES- NOYERS LA TRANCHE-SUR-MER TRIAIZE
BOURGES (débordements de l'Yèvre et l'Auron)	NON	BOURGES SAINT-DOULCHARD SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHATELLERAULT-POITIERS (débordements de la Vienne et son affluent le Clain)	NON	AVAILLES-EN-CHATELLERAULT BEAUMONT-SAINT-CYR BUXEROLLES BONNEUIL-MATOURS CENON-SUR-VIENNE CHASSENEUIL-DU-POITOU CHATELLERAULT DISSAY JAUNAY-MARIGNY LIGUGE MIGNE-AUXANCES NAINTRE POITIERS SAINT-BENOIT SAINT-GEORGES-LES- BAILLARGEAUX SMARVES VOUNEUIL-SUR-VIENNE
CLERMONT-FERRAND – RIOM (débordements du Bédât, la Tirtaine, l'Artière, du Sardon, l'Ambène, du Mirabel)	NON	AUBIERE AULNAT BEAUMONT BLANZAT CEBAZAT CEYRAT CHAMALIERES CHATEAUGAY CHATEL-GUYON CLERMONT-FERRAND DURTOL ENVAL

		<p>GERZAT MALAUZAT MARSAT MENETROL MOZAC NOHANENT RIOM ROMAGNAT ROYAT SAINT-BONNET-PRES-RIOM SAYAT VOLVIC</p>
<p>LA ROCHELLE – ILE-DE-RE (submersions marines) <i>TRI interbassin avec le bassin Adour-Garonne</i></p>	NON	<p>ANGOULINS ARS-EN-RE AYTRE LE BOIS-PLAGE-EN-RE CHATELAILLON-PLAGE LA COUARDE-SUR-MER LA FLOTTE L'HOUMEAU LA JARNE LOIX MARSILLY NIEUL-SUR-MER LES PORTES-EN-RE RIVEDOUX-PLAGE LA ROCHELLE SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES SAINTE-MARIE-DE-RE SAINT-MARTIN-DE-RE SAINT-VIVIEN SALLES-SUR-MER YVES</p>
<p>LE MANS (débordements de la Sarthe et l'Huisne)</p>	NON	<p>ALLONNES ARNAGE COULAINES LE MANS SAINT-PAVACE</p>
<p>LE PUY-EN-VELAY (débordements de la Loire, et ses affluents la Borne et le Dolaison)</p>	NON	<p>AIGUILHE BRIVES-CHARENSAC CHADRAC CHASPINHAC COUBON ESPALY-SAINT-MARCEL LE MONTEIL POLIGNAC LE PUY-EN-VELAY SAINT-GERMAIN-LAPRADE VALS-PRES-LE-PUY</p>
<p>MONTLUÇON (débordements du Cher)</p>	NON	<p>DESERTINES DOMERAT LAVAUT-SAINTE-ANNE MONTLUÇON SAINT-VICTOR</p>

MOULINS (débordements de l'Allier)	NON	AVERMES BRESSOLLES MOULINS NEUVY TOULON-SUR-ALLIER YZEURE
NANTES (débordements de la Loire, et ses affluents la Sèvre Nantaise et l'Erdre)	OUI	BOUGUENAIS COUERON INDRE LA MONTAGNE NANTES LE PELLERIN REZE SAINT-HERBLAIN SAINT-JEAN-DE-BOISEAU SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE VERTOU
NEVERS (débordements de la Loire)	OUI	CHALLUY COULANGES-LES-NEVERS FOURCHAMBAULT MARZY NEVERS SERMOISE-SUR-LOIRE
NOIRMOUTIER – ST-JEAN-DE-MONTS (submersions marines)	NON	LES MOUTIERS-EN-RETZ VILLENEUVE-EN-RETZ BARBATRE LA BARRE-DE-MONTS BEAUVOIR-SUR-MER BOUIN L'EPINE LA GUERINIERE NOIRMOUTIER-EN-L'ILE NOTRE-DAME-DE-MONTS SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ SAINT-JEAN-DE-MONTS
ORLEANS (débordements de la Loire)	OUI	BOU LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE CHECY COMBLEUX DARVOY FEROLLES GUILLY JARGEAU MARCILLY-EN-VILLETTE MARDIE NEUVY-EN-SULLIAS OLIVET ORLEANS OUVROUER-LES-CHAMPS SAINT-CYR-EN-VAL SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL SAINT-DENIS-EN-VAL SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN SAINT-JEAN-DE-BRAYE

		SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE SAINT-JEAN-LE-BLANC SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN SANDILLON SIGLOY TIGY VIENNE-EN-VAL
QUIMPER - LITTORAL SUD FINISTERE (submersions marines et débordements de l'Odet et ses affluents le Jet et le Steïr)	NON	BENODET CLOHARS-FOUESNANT COMBRIT CONCARNEAU ERGUE-GABERIC LA FORET-FOUESNANT FOUESNANT GOUESNACH GUENGAT GUILVINEC ILE-TUDY LOCTUDY PENMARCH PLOBANNALEC-LESCONIL PLOMELIN PLUGUFFAN PONT-L'ABBE QUIMPER TREFFIAGAT
ROANNE (débordement de la Loire)	NON	COMMELLE-VERNAY LE COTEAU PERREUX RIORGES ROANNE SAINT-VINCENT-DE-BOISSET VILLEREST
SAINT-ETIENNE (débordements du Furan, l'Ondaine et l'Onzon) <i>TRI interbassin avec le bassin Rhône-Méditerranée</i>	NON	ANDREZIEUX-BOUTHEON LE CHAMBON-FEUGEROLLES L'ETRAT FIRMINY LA FOUILLOUSE FRAISSES LA RICAMARIE SAINT-ETIENNE SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT SAINT-PAUL-EN-CORNILLON SAINT-PRIEST-EN-JAREZ SORBIERS LA TALAUDIÈRE LA TOUR-EN-JAREZ UNIEUX VILLARS
SAINT-MALO - BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL (submersions marines)	NON	BAGUER-PICAN CANCALE CHATEAUNEUF-D'ILLE-ET- VILAINE

		<p>CHERRUEIX DOL-DE-BRETAGNE LA FRESNAIS LA GOUESNIERE HIREL LILLEMER MINIAC-MORVAN MONT-DOL PLERGUER ROZ-LANDRIEUX ROZ-SUR-COUESNON SAINT-BENOIT-DES-ONDES SAINT-BROLADRE SAINT-GEORGES-DE-GREHAIGNE SAINT-GUINOUX SAINT-MALO SAINT-MARCAN SAINT-MELOIR-DES-ONDES SAINT-PERE LE VIVIER-SUR-MER BEAUVOIR LE MONT-SAINT-MICHEL PONTORSON</p>
<p>SAINT-NAZAIRE - PRESQU'ILE DE GUERANDE (submersions marines)</p>	NON	<p>BATZ-SUR-MER LA BAULE-ESCOUBLAC LE CROISIC GUERANDE PORNICHET LE POULIGUEN SAINT-NAZAIRE LA TURBALLE</p>
<p>TOURS (débordements de la Loire et du Cher)</p>	OUI	<p>BALLAN-MIRE BERTHENAY FONDETTES JOUÉ-LES-TOURS LARCAY LUYNES MONTLOUIS-SUR-LOIRE LA RICHE ROHECORBON SAINT-AVERTIN SAINT-CYR-SUR-LOIRE SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY SAINT-GENOUPH SAINT-PIERRE-DES-CORPS SAVONNIERES TOURS VILLANDRY LA VILLE-AUX-DAMES</p>
<p>VICHY (débordements de l'Allier et son affluent le Sichon)</p>	NON	<p>ABREST BELLERIVE-SUR-ALLIER CHARMEIL CREUZIER-LE-VIEUX CUSSET HAUTERIVE SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES</p>

		SAINT-YORRE VICHY
VILAINNE DE RENNES A REDON (débordements de la Vilaine et ses affluents l'Ille, la Flume, le Meu, la Seiche)	NON	ACIGNE BETTON BOURG-DES-COMPTES BREAL-SOUS-MONTFORT BRECE BRETEIL BRUZ CESSON-SEVIGNE LA CHAPELLE-DE-BRAIN CHARTRES-DE-BRETAGNE CHATEAUBOURG CHAVAGNE CINTRE GOVEN GUICHEN GUIPRY-MESSAC LAILLE LANGON MONTFORT-SUR-MEU MORDELLES NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE NOYAL-SUR-VILAINNE PACE PLECHATEL PONT-PEAN REDON RENNES LE RHEU SAINTE-ANNE-SUR-VILAINNE SAINT-GREGOIRE SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE SAINT-MALO-DE-PHILY SAINTE-MARIE SAINT-SENOUX SERVON-SUR-VILAINNE TALENSAC THORIGNE-FOUILLARD VEZIN-LE-COQUET AVESSAC GUEMENE-PENFAO MASSERAC PIERRIC SAINT-NICOLAS-DE-REDON RIEUX SAINT-JEAN-LA-POTERIE

5 ANNEXE 5 : Arrêté du 15 décembre 2020 relatif à l'extension du périmètre de la SLGRI Vienne/Clain

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

ARRÊTÉ

fixant les modalités d'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation sur le territoire à risque important d'inondation de Châtelleraut-Poitiers

Le préfet de la Région Centre-Val de Loire
Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne
Officier de la Légion d'honneur
Officier dans l'ordre national du Mérite

VU la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 566-8 et R. 566-14 à R. 566-17 relatifs à l'élaboration des stratégies locales pour les territoires dans lesquels il est identifié un risque important d'inondation ;

VU le décret du 17 juillet 2019 nommant M. Pierre POUËSSEL, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, à compter du 26 août 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n°15-026 du 20 février 2015 modifié établissant la liste des stratégies locales à élaborer pour les territoires dans lesquels il est identifié un risque d'inondation important sur le territoire du bassin ;

VU l'arrêté préfectoral n°18-171 du 22 octobre 2018 fixant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Loire-Bretagne et portant abrogation de l'arrêté n°12-255 du 26 novembre 2012 établissant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Loire-Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-268 du 16 décembre 2019 portant arrêt des cartes de surfaces inondables et des risques d'inondation du territoire à risque d'inondation important du secteur de Châtelleraut-Poitiers ;

VU l'avis des préfets de région Nouvelle-Aquitaine et des départements de la Charente, d'Indre-et-Loire, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Haute-Vienne ;

VU l'avis favorable de la commission administrative de bassin Loire-Bretagne rendu le 4 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le périmètre de la SLGRI de Châtelleraut suite à la modification du périmètre du territoire à risque important d'inondation de Châtelleraut par extension du périmètre au secteur de Poitiers (aire urbaine de Poitiers et 11 communes du secteur de Poitiers), par arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 22 octobre 2018 ;

SUR proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, délégué de bassin Loire-Bretagne :

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}: Le périmètre de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du territoire à risque important d'inondation de Châtelleraut-Poitiers est établi sur la base des limites hydrographiques du bassin de la Vienne depuis la confluence Vienne/Issoire (bassin versant de l'Issoire exclu) jusqu'à la confluence Vienne/Creuse et intègre le bassin du Clain. Les communes dont une partie de la surface communale est comprise dans ces bassins versants sont intégrées au périmètre de la SLGRI Vienne/Clain, exceptées Avon, Exireuil, Pamproux et Soudan.

Le périmètre de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation comprend les communes suivantes :

Pour le département de la Charente :

Abzac, Alloue, Ansac-sur-Vienne, Brillac, Épenède, Hiesse, Lessac, Oradour-Fanais, Pleuville.

Pour le département de la Haute-Vienne : Gajoubert, Saint-Bonnet-de-Bellac, Saint- Martial- sur- Isop, Val d'Issoire, Vad'Oire-et-Gartempe.

Pour le département d'Indre-et-Loire :

Marigny-Marmande, Ports-sur-Vienne, Pussigny, Antogny-le-Tillac.

Pour le département des Deux-Sèvres :

Alloinay, Beaulieu-sous-Parthenay, Caunay, Chail, Chantecorps, Chenay, Chey, Clavé, Clussais- la-Pommaire, Coutières, Fomperron, La Ferrière-en-Parthenay, La Chapelle- Pouilloux, Les Forges, Lezay, Mairé-Levescault, Maisonnay, Melle, Melleran, Ménigoute, Messé, Pers, Pliboux, Reffannes, Rom, Saint-Coutant, Saint-Germier, Saint- Lin, Saint-Martin-du-Fouilloux, Sainte-Soline, Saint-Vincent-la-Châtre, Saurais, Sauzé-Vaussais, Sepvret, Thénezay, Vançais, Vanzay, Vasles, Vausseroux, Vautebis, Vouhé.

Pour le département de la Vienne :

Adriers, Anché, Antigny, Antran, Amberre, Archigny, Aslonnes, Asnières-sur-Blour, Availles-en-Châtelleraut, Availles-Limouzine, Avanton, Ayron, Beaumont Saint-Cyr, Bellefonds, Béruges, Biard, Bignoux, Blanzay, Bonnes, Bonneuil-Matours, Boivre -la- Vallée, Bouresse, Brion, Brux, Buxerolles, Buxeuil, Celle-Lévescault, Cenon- sur-Vienne, Cernay, Chabournay, Chalandray, Champagné-le-Sec, Champagné-Saint-Hilaire, Champigny-en-Rochereau, Champniers, Chapelle-Viviers, Charroux, Chasseneuil-du-Poitou, Château-Garnier, Château-Larcher, Châtelleraut, Chaunay, Chauvigny, Chenevelles, Cherves, Chiré-en-Montreuil, Chouppes, Cissé, Civaux, Cloué, Colombiers, Coulombiers, Coussay, Coussay-les-Bois, Crotelle, Curzay- sur-Vonne, Dangé-Saint Romain, Dienné, Dissay, Doussay, Fleix, Fleuré, Fontaine-le-Comte, Frozes, Gençay, Gizay, Goux, Ingrandes, Iteuil, Jardres, Jaunay- Marigny, Jazeneuil, Joussé, La Bussière, La Chapelle-Bâton, La Chapelle- Moulière, La Ferrière-Airoux, Latillé, La Puye, Lathus-Saint-Rémy, Lauthiers, La Villedieu-du-Clain, Lavoux, Leigné-les-Bois, Leignes-sur-Fontaine, Leigné - sur-Usseau, Lençloître, Les Ormes, Leugny, Ligugé, Liniers, L'Isle- Jourdain, Le Vigeant, Lhonnaizé, Luchapt, Lusignan, Lussac-les-Châteaux, Magné, Maillé, Mairé, Mauprévoir, Marçay, Marigny-Chemereau, Marnay, Mazerolles, Mignaloux-Beauvoir, Migné- Auxances, Millac, Mirebeau, Mondion, Montamisé, Monthoiron, Montmorillon, Moulismes, Moussac, Mouterre-sur-Blourde, Naintré, Neuville-de-Poitou, Nérignac, Nieuil-l'Espoir, Nouaillé-Maupertuis, Orches, Ouzilly, Oyré, Paizay-le-Sec, Payroux, Persac, Pindray, Plaisance, Pleumartin, Poitiers, Port -de- Piles, Pouillé, Pressac, Queaux, Quinçay, Roches - Prémairie - Andillé, Romagne, Rouillé, Saint - Benoît, Sainte-Radégonde, Saint-Genest-d'Ambière, Saint- Georges-lès- Baillargeaux, Saint-Gervais-les-Trois-Clochers, Saint-Julien-l'Ars, Saint- Laurent - de- Jourdes, Saint-Martin-l'Ars, Saint - Martin-la-Pallu, Saint -Maurice -la -Clouère, Saint- Pierre - de- Maillé, Saint- Rémy- sur- Creuse, Saint - Romain, Saint-Sauvant, Saint-Savin, Saint-Secondin, Saires, Sanxay, Saulgé, Savigné, Savigny - Lévescault, Savigny- sous - Faye, Scorbé-Clairvaux, Senillé-Saint-Sauveur, Sèvres-Anxaumont, Sillars, Smarves, Sommières-du-Clain, Sossais, Tercé, Thurageau, Thuré, Usseau, Usson - du-Poitou, Valdivienne, Valence-

en-Poitou, Vaux-sur-Vienne, Vellèches, Vernon, Verrières, Verrue, Villiers, Vivonne, Vouillé, Voulon, Vouneuil-sous-Biard, Vouneuil-sur-Vienne, Vouzailles, Yversay.»

ARTICLE 2 :

La préfète de la Vienne est désignée préfète coordinatrice de l'action de l'État pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation de ce territoire.

ARTICLE 3 :

La stratégie locale concerne l'aléa d'inondations fluviales. Elle poursuit les objectifs suivants :

- préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues ;
- planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque ;
- réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable ;
- intégrer les dispositifs utiles à la protection dans une approche globale de gestion des inondations ;
- améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation ;
- se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale.

Elle comprend l'ensemble des éléments précisés à l'article R. 566-16 du code de l'environnement.

ARTICLE 4 :

Conformément à l'article R. 566-15 du code de l'environnement, la stratégie locale, élaborée en application des dispositions de l'article L. 566-8 du même code, est approuvée par arrêté conjoint des préfets intéressés, après avis du préfet coordonnateur de bassin. Elle est rendue publique. Le préfet coordonnateur de bassin pourra s'appuyer sur les instances de concertation du bassin Loire-Bretagne relatives au risque inondation avant d'émettre son avis.

La stratégie locale de Châtelleraut-Poitiers sera arrêtée avant le 31 décembre 2022.

ARTICLE 5 :

Un compte-rendu de la mise en œuvre du présent arrêté sera effectué tous les six mois par la préfète de la Vienne.

ARTICLE 6 :

Dans le délai d'un an à compter de la publication du présent arrêté, ce dernier pourra être complété, sur proposition des préfets concernés, pour tenir compte des arrêtés qu'ils auront pris conformément à l'article R. 566-15 du code de l'environnement pour définir les parties prenantes concernées.

ARTICLE 7 :

Le 3° de l'annexe de l'arrêté n°15.026 du 20 février 2015 modifié susvisé précisant les modalités d'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation de Châtelleraut est supprimé.

ARTICLE 8 :

La préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, la préfète de la Vienne et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, délégué de bassin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, **15 DEC. 2020**

Le préfet

Pour la préfète de région et par délégation
la secrétaire générale
pour les affaires régionales

Edith CHATELAIS

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

6 ANNEXE 6 : Objectifs et dispositions de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation Vienne aval

OBJECTIF	N°	DISPOSITION	MOTIVATIONS	PISTES D' ACTIONS	ACTEURS CONCERNÉS	PERIMETRE DE MISE EN ŒUVRE DE LA DISPOSITION	INDICATEUR	OBJECTIF DU PGRI VISÉ PAR LA DISPOSITION	ENJEU
Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation	1	Sensibiliser le grand public et les scolaires sur le risque d'inondation	Le risque d'inondation est mal connu sur le territoire en raison de l'antériorité des événements (dernière grande crue sur la Vienne - 1994). Malgré un bon taux de réalisation des DICRIM sur les communes associées à l'élaboration de la stratégie (91%), ce document doit être complété par d'autres moyens permettant de développer la culture du risque. Au moins la moitié des communes n'a jamais organisé de réunion publique. Seulement deux repères de crues avec un macaron "Plus Hautes Eaux Connues (PHEC)" sont identifiés sur les 11 communes associées à l'élaboration de la stratégie malgré un recensement important réalisé dans les PPRI.	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des réunions publiques d'information Participer à des manifestations (ex: stand sur l'historique des inondations de la Vienne à l'occasion de "scènes de nature" à Châtelleraut) Réaliser des outils pédagogiques à destination des scolaires Matérialiser les repères de crues par des macarons PHEC 	Communes, EPCI, Education nationale, syndicats de rivière, EPTB, Etat	SLGRI	Nombre de personnes sensibilisés au risque d'inondation	O5	Connaissance et sensibilisation aux phénomènes d'inondation
	2	Sensibiliser les élus au risque d'inondation	Le risque d'inondation est mal connu sur le territoire en raison de l'antériorité des événements (dernière grande crue sur la Vienne - 1994). L'information et la sensibilisation des élus est essentielle pour établir le relais auprès de la population mais aussi pour une bonne intégration du risque d'inondation dans les projets d'aménagement et pour faciliter l'organisation de la gestion de crise	<ul style="list-style-type: none"> Organiser de sessions d'information sur le risque d'inondation. Ces sessions d'information pourront porter sur les actions de prévention et de réduction de la vulnérabilité ainsi que sur le rôle joué par les barrages de la Vienne. Un module sur la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement peut être développé ainsi que sur la responsabilité des élus en cas de catastrophe. 	Communes, EPCI, syndicats de rivière, EPTB, Etat	SLGRI	Nombre d'élus sensibilisés au risque d'inondation	O1, O2, O5	Connaissance et sensibilisation aux phénomènes d'inondation
	3	Améliorer la connaissance des inondations par débordement de la Vienne	Les incertitudes moyennes sur la ligne d'eau pour les débits retenus sont : 20 à 30 cm pour la crue fréquente, 20 cm pour la crue moyenne et au moins 50 cm pour la crue extrême. Pour pallier l'absence de modélisation et de connaissance des phénomènes d'inondation dans la zone de confluence des rivières Clain et Vienne, il serait intéressant d'approfondir les études sur ce secteur pour limiter les incertitudes existantes. Les effets conjugués d'une crue concomitante de même occurrence entre le Clain et la Vienne ne sont pas connus.	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une modélisation hydraulique des cours d'eau de la Vienne et du Clain en crue Caractériser les vitesses d'écoulement par type d'inondation Valoriser les retours d'expérience 	EPTB, Etat	SLGRI	Nombre d'études engagées	O2, O5	Connaissance et sensibilisation aux phénomènes d'inondation

	4	Compléter et harmoniser la connaissance des enjeux localisés en zone inondable avec l'ensemble des acteurs du territoire	Plusieurs bases de données existent sur le territoire et sont gérées par différents acteurs (CAPC, SDIS, Etat, etc.). Afin d'améliorer l'efficacité des actions à entreprendre à la fois pour la gestion de crise mais aussi pour la réduction de la vulnérabilité, il semble nécessaire d'homogénéiser les bases de données entre-elles. Ce travail permettra de compléter la connaissance notamment sur les réseaux (ex: télécommunication).	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer une ou plusieurs bases de données géocalisant les enjeux en zone inondable (ex: équipements et services publics sensibles). Cette base de données doit être construite en commun et actualisable en continu. 	EPCI, SDIS, EPTB, Département, gestionnaires de réseaux, Etat	SLGRI	Nombre d'enjeux localisés en zone inondable	O2, O3, O5	Connaissance et sensibilisation aux phénomènes d'inondation
	5	Mieux comprendre les phénomènes d'inondation par ruissellement	Le risque lié au ruissellement est peu connu sur le bassin. Les ruissellements sont pourtant une préoccupation locale pour les communes (Vouneuil-sur-Vienne, Naintré, Bellefonds, Bonnes) sensibles à ces phénomènes. Sur la base des travaux du syndicat de rivière SyRVA (anciennement RIVE), l'amélioration de la connaissance mais aussi l'information du risque d'inondation par ruissellement est à envisager. Cette disposition renforce la nécessité d'intégrer le territoire du bassin versant.	<ul style="list-style-type: none"> ● Informer, sensibiliser les différents acteurs du territoire autour de la problématique des ruissellements urbains et ruraux ● Réaliser un atlas des zones de ruissellement 	EPCI, syndicats de rivière, Chambre d'Agriculture, EPTB, communes, Etat	SLGRI	Nombre d'études engagées	O5	Connaissance et sensibilisation aux phénomènes d'inondation
Réduire la vulnérabilité des enjeux implantés en zone inondable	6	Mettre en place une démarche de réduction de la vulnérabilité de l'habitat en zone inondable	Le nombre de bâtiments impactés est de 550 pour une inondation fréquente (environ 1,8% du bâti total sur le TRI), 1900 pour une inondation moyenne (environ 6,3% du bâti total sur le TRI) et 8450 pour une inondation extrême (environ 27,8% du bâti total sur le TRI). Les communes les plus impactées sont Châtelleraut, Bonneuil-Matours, Naintré et Cenon-sur-Vienne.	<ul style="list-style-type: none"> ● Définir les zones prioritaires d'analyse et de réduction de la vulnérabilité en fonction de l'aléa ● Identifier le bâti à usage d'habitation ● Intégrer un volet sur la réduction de la vulnérabilité aux inondations dans les opérations d'amélioration de l'habitat (ex: OPAH) situés en zone inondable. 	EPCI, communes, EPTB, Etat	TRI	Nombre de bâtiments engagés dans une démarche de réduction de la vulnérabilité	O2, O3	Réduction du coût des dommages - Résilience des territoires
	7	Mettre en place une démarche de réduction de la vulnérabilité des équipements et services publics en zone inondable	Les établissements utiles à la gestion de crise sont impactés dont 8 pour une inondation extrême et 2 pour une inondation moyenne; les services destinés à assurer les besoins prioritaires de la population sont impactés dont 15 établissements de soins/pour handicapés/personnes âgées pour une inondation extrême et 1 dès l'inondation fréquente, les services utiles au retour à la normale sont impactés dont 28 établissements scolaires ou accueil petit enfance pour une inondation extrême et 1 dès l'inondation fréquente. Parmi les autres établissements sensibles (campings et aire d'accueil des gens du voyages), 8 installations sont impactées pour une	<ul style="list-style-type: none"> ● Définir les zones prioritaires d'analyse et de réduction de la vulnérabilité en fonction de l'aléa ● Diagnostiquer la vulnérabilité: Définir les conditions d'inondation, analyse et quantification des dommages et dysfonctionnement à craindre, proposition de mesures d'ordre technique et organisationnel pour réduire la vulnérabilité (Etablissements utiles à la gestion de crise, établissements sensibles, patrimoine culturel, etc.). ● Evaluer la vulnérabilité des ouvrages d'art, inventorier les réseaux en encorbellement et les conséquences et 	EPCI, communes, gestionnaires de réseaux, EPTB, Département, Etat	TRI	Nombre d'équipement et services publics engagés dans une démarche de réduction de la vulnérabilité	O2, O3	Réduction du coût des dommages - Résilience des territoires

		inondation extrême et 3 dès l'inondation fréquente.	dysfonctionnements en cas de rupture de l'ouvrage					
8	Mettre en place une démarche de réduction de la vulnérabilité des activités économiques et des installations polluantes en zone inondable	Plusieurs zones d'activités sont touchées par les différents types d'inondation notamment à Naintré (zone de Domine), Cenon-sur-Vienne, Châtellerauld (Parc d'activités du Sanital, parc d'activités René Monory, ZI Nord, ZI de Nonnes) et Bonneuil-Matours (zone artisanale). Les commerces de proximité en centre-ville notamment au niveau de la rue de Châteauneuf sur Châtellerauld sont également impactés(ex: crue de 1994 - 6,09 m au pont Henri IV) et pourraient bénéficier de cette démarche. Pour les installations polluantes, au total, 12 ICPE et 1 IPPC sur le TRI sont présentes. 2 autres installations potentiellement polluantes sont relevées par les communes dont 1 sur la commune de Naintré et 1 sur la commune de Bonneuil-Matours. Ces installations peuvent générer des effets dominos et impacter l'aval. Cette disposition est commune avec le SAGE Vienne pour la partie concernant les activités économiques.	<ul style="list-style-type: none"> ● Définir les zones prioritaires d'analyse et de réduction de la vulnérabilité en fonction de l'aléa ● Recenser les entreprises qui pourraient bénéficier de ce dispositif ● Sensibiliser les entreprises à la démarche ● Diagnostiquer la vulnérabilité: Définir les conditions d'inondation, analyse et quantification des dommages et dysfonctionnements à craindre, proposition de mesures d'ordre technique et organisationnel pour réduire la vulnérabilité. ● Mettre en place de dispositifs visant à limiter les impacts en cas d'incidents. 	EPCI, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des métiers et d'artisanat, entreprises, EPTB, Etat	TRI - SLGRI (installations polluantes)	Nombre d'activités économiques et installations polluantes engagées dans une démarche de réduction de la vulnérabilité	O3	Réduction du coût des dommages - Résilience des territoires
9	Identifier les zones d'expansion de crue	Le diagnostic a mis en évidence un potentiel inondable de 20 km ² en amont du TRI. D'autre part, 26,63% des zones d'expansion de crues potentielles sont imperméabilisées sur le TRI contre 7,87% en amont. En conséquence, la zone amont du TRI qui s'étend jusqu'à Valdivienne est un secteur propice à l'expansion des crues compte tenu du potentiel mobilisable et de la faible urbanisation de ce secteur. Cette disposition est intégrée au SAGE Vienne.	<ul style="list-style-type: none"> ● Evaluer la fonctionnalité des zones d'expansion des crues, les possibilités de sur-inondation, le gain attendu sur la ligne d'eau aval et le rapport coût/bénéfice. ● Evaluer la faisabilité technique d'utiliser les anciennes carrières pour écrêter les crues. ● Développer des actions en lien avec la trame verte et bleue. 	EPTB, syndicats de rivière, SMASP	SLGRI	Surface identifiée pour un usage d'expansion de crue	O1	Réduction du coût des dommages - Résilience des territoires
Valoriser les services rendus par les espaces naturels pour réduire l'intensité de l'aléa								

	10	Limitier le ruissellement urbain et rural	L'urbanisation, ainsi que les aménagements et les infrastructures contribuent à l'imperméabilisation des sols. N'étant plus absorbées par le sol, les eaux pluviales peuvent aggraver les phénomènes d'inondations notamment en augmentant les volumes évacués à l'aval. D'autre part, la modification des pratiques culturelles a souvent entraîné des travaux connexes tels que l'arrachage des haies, le drainage des parcelles, le recalibrage des fossés et des cours d'eau amplifiant ainsi les phénomènes de ruissellements et d'inondations à l'aval. Cette disposition est commune avec le SAGE Vienne.	<ul style="list-style-type: none"> ● Elaborer un zonage pluvial fixant des prescriptions afin d'assurer la maîtrise des ruissellements et la prévention de la dégradation des milieux aquatiques par temps de pluie ● Prendre en compte le zonage pluvial dans les documents d'urbanisme ● Mettre en place des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales pour les projets d'aménagement urbain. ● Restaurer et préserver les éléments du paysage favorisant le tamponnement des eaux et l'écrêtement des phénomènes d'inondation (haies, ripisylve, zones humides, ...). 	EPTB, EPCI, communes, syndicats de rivière, Chambre d'Agriculture, SMASP, Etat	SLGRI	Linéaire et/ou surface aménagés		Réduction du coût des dommages - Résilience des territoires
	11	Assurer l'entretien des cours d'eau et restaurer la morphologie	Les opérations de curage des cours d'eau consistent à remodeler la totalité du lit et les berges de la rivière dans l'objectif prioritaire d'augmenter la capacité hydraulique. Cela implique l'accélération des flux et donc l'augmentation des risques de crues en aval. La restauration de la morphologie des cours d'eau participe à l'écrêtement des crues et donc à la réduction des dommages à l'aval. Cette disposition est commune avec le SAGE Vienne.	<ul style="list-style-type: none"> ● Valoriser les actions en faveur de la restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques menées par les syndicats de rivière (ou structure disposant de la compétence GeMAPI) qui seraient en lien avec les inondations ● Prendre en compte la restauration morphologique des cours d'eau dans l'aménagement du territoire et les grands projets d'infrastructure. 	EPTB, syndicats de rivière, Etat	SLGRI	Linéaire et/ou surface aménagés	O1	Réduction du coût des dommages - Résilience des territoires
Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque	12	Evaluer l'opportunité de mettre en place un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) sur le Clain aval (secteur entre Dissay et Naintré)	La commune de Naintré identifiée dans le périmètre du TRI ne bénéficie pas d'un PPRI.	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation d'une note d'enjeu par les services de l'Etat pour mettre à l'étude un PPRI sur ce secteur. 	Etat	TRI	Nombre de communes couvertes par un PPRI	O2	Sauvegarde des populations exposées
	13	Améliorer la prise en compte du risque d'inondation dans les plans et projets d'urbanisme	L'article L. 126-1 du code de l'urbanisme prévoit que les PLU doivent comporter, en annexe, les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol. Or, un PPR vaut servitude d'utilité publique selon l'article L. 562-4 du code de l'environnement. Certains documents d'urbanisme communaux font référence à d'anciennes versions du PPRI. Enfin, la planification de l'aménagement du territoire s'organise au travers du SCoT Seuil du Poitou qui a identifié l'enjeu protection des biens et des personnes face au risque d'inondation comme étant un de première importance.	<ul style="list-style-type: none"> ● Mettre en place un accompagnement à destination des collectivités pour prendre en compte le risque d'inondation dans les plans et projets d'urbanisme ● Assister le SMASP pour intégrer le risque inondation dans l'élaboration du SCoT Seuil du Poitou 	SMASP, EPCI, communes, EPTB, Etat	SLGRI	Nombre de document d'urbanisme avec prise en compte du risque d'inondation	O2	Sauvegarde des populations exposées

Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale	14	Développer des outils adaptés pour assurer la sécurité des populations	Toutes les écoles sont pourvues d'un Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS). Seul 1 camping dispose de son Cahier de Prescription de Sécurité (CPS), aucune démarche de promotion du Plan Familiale de Mise en Sureté (PFMS) n'a été réalisée et il n'existe pas non plus de démarche de Plan d'Organisation de Mise en Sureté (POMS) dans les établissements recevant du public à Châtelleraut.	<ul style="list-style-type: none"> ● Elaborer les Cahiers de Prescription de Sécurité (CPS) des campings ● Promouvoir l'élaboration des Plans Familiaux de Mise en Sureté (PFMS) ● Développer les Plans d'Organisation de Mise en Sureté (POMS) dans les établissements recevant du public 	Communes, EPCI, CCI, Etat	TRI	Nombre de personnes dont la sécurité est assurée par la mise en place d'outils - Nombre d'outils adaptés pour la sécurité des populations	O6	Sauvegarde des populations exposées
	15	Elaborer, achever et veiller à la cohérence des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Sur les 11 communes associées à la stratégie, 6 sont en cours d'élaboration du PCS. Ces documents techniques sont souvent difficiles à mettre en place par les communes.	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer une mission d'assistance/conseil pour aider les collectivités à établir leur PCS, les actualiser et les mettre en cohérence au regard de la gestion d'une crise inondation ● Organiser la mise en œuvre d'un exercice sur le terrain pour l'application du PCS 	Communes, Etat, EPTB	TRI	Nombre de PCS achevés	O6	Sauvegarde des populations exposées
	16	Etablir un plan de circulation pour chaque événement d'inondation	Ce type de plan n'existe pas sur le territoire et permettrait d'organiser en amont l'intervention des secours.	<ul style="list-style-type: none"> ● Identifier les axes inondés et les hauteurs d'eau 	EPCI, communes, Département, SDIS, Etat	TRI	Existence du plan de circulation	O6	Sauvegarde des populations exposées
	17	Assurer la continuité du service public des déchets	Les déchèteries sur Châtelleraut et autour fonctionnent actuellement à pleine capacité et ne sont pas en mesure d'absorber un flux de déchets supplémentaires suite à une inondation.	<ul style="list-style-type: none"> ● Mettre en place un plan de gestion des déchets. 	EPCI, communes	TRI	Existence du plan de gestion des déchets	O6	Réduction du coût des dommages - Résilience des territoires

7 ANNEXE 7 : Note détaillant la méthodologie employée pour la définition des scénarios d'inondation

Afin de se conformer aux attentes de la SLGRI Vienne-Clain, nous devons disposer de **3 scénarios d'inondation par débordement de cours d'eau** :

- Scénario fréquent (proche de la crue décennale)
- Scénario moyen, dit de référence (proche de la crue centennale)
- Scénario extrême (proche de la crue millénaire)

Ces 3 scénarios doivent s'appuyer sur des données existantes, une nouvelle modélisation hydraulique n'est pas attendue.

Au-delà de la valorisation des données existantes, la création de ces 3 scénarios repose sur le postulat suivant : l'emprise du fréquent doit être inférieure à celle du scénario moyen qui doit elle-même être inférieure à l'emprise du scénario extrême. Ceci permettra une parfaite cohérence lors des calculs issus du croisement entre l'aléa et les enjeux.

Enfin, les choix méthodologiques et les sources ont été validés lors du COTECH n°1.

7.1 Le scénario fréquent 01

7.1.1 Les sources utilisées

Pour la création de ce scénario, 4 sources d'informations ont été mobilisées.

Source	Producteur	Priorité	Conditions d'utilisation	Emprise spatiale (nombre de communes)
cartographie de l'aléa du TRI Châtelleraut Poitiers (cycle 2) – scénario fréquent	DREAL Nouvelle Aquitaine, 2019	1	Couche de référence	22
Modélisation hydraulique EGIS de la crue de 1994 sur la Vienne, produite dans le cadre de l'étude ZEC du PAPI Vienne aval	EPTB Vienne, 2019	2	Couche utilisée lorsque la commune n'est pas couverte par le TRI ou si l'emprise de la zone inondable est plus importante que celle du TRI	29
ZIP - hauteur 2900 - station de Confolens L094061001 (la Vienne)	DREAL Nouvelle Aquitaine, 2015	3	Couche utilisée lorsque la commune n'est pas couverte par la cartographie du TRI ou la modélisation EGIS	12
ZIP – hauteur 2500 - station de Vivonne-Danlot L232161001 (le Clain)	DREAL Nouvelle Aquitaine, 2015	3	Couche utilisée lorsque la commune n'est pas couverte par la cartographie du TRI ou la modélisation EGIS	11

Figure 1 : Tableau des sources utilisées pour la définition du scénario d'inondation fréquent

7.1.2 Détails méthodologiques

La cartographie du TRI est la couche de référence du scénario fréquent. Dans un second temps, l'emprise de la modélisation EGIS (crue de 07/01/1994, équivalente à une crue vicennale de la Vienne) a été mobilisée. La modélisation EGIS inonde la totalité des tabliers des ponts, alors que certains sont hors d'eau dans la cartographie du TRI. Certains modèles prennent en compte la surélévation des ponts par rapport aux berges et d'autres non. Pour tirer parti du meilleur de ces deux sources, les entités cartographiques de la modélisation EGIS qui inondent les ouvrages hors d'eau ont été supprimées lorsque cela était possible (8 entités au total).

Sur les communes qui n'étaient pas couvertes par les deux sources précédentes, les ZIP ont été utilisées. Ces ZIP correspondent à des débordements pour une période de retour de 10 ans.

Stations	Débit (m3/s)	Hauteur (en cm)	ZIP recommandée Q10 (en mm)
Vivonne-Danlot	180	240	2500
Confolens	690	280	2900

Figure 2 : Tableau de correspondance Débit/hauteur/ZIP (source DREAL Nouvelle-Aquitaine)

Cela a permis de compléter l'information sur les communes traversées par la Vienne à l'amont du périmètre de la SLGRI ainsi que sur une partie des communes où le Clain s'écoule.

7.1.3 Synthèse des sources utilisées par commune et analyse succincte

Sources	Nombre de communes concernées
ZIP, SPC 2015	7
TRI Châtelleraut-Poitiers	9
TRI Châtelleraut-Poitiers ZIP, SPC 2015	4
Modélisation hydraulique type crue de 1994, EGIS 2019	18
Modélisation hydraulique type crue de 1994, EGIS 2019 ZIP, SPC 2015	2
Modélisation hydraulique type crue de 1994, EGIS 2019 TRI Châtelleraut-Poitiers	9
Total	49

Figure 3 : Tableau de synthèse des sources exploitées par commune

Sur les deux cours d'eau principaux – la Vienne et le Clain – la couverture est bonne puisque 49 communes sur 62 (soit 79%) sont couvertes par le scénario d'inondation fréquent. Les 13 communes manquantes sont riveraines du Clain (secteur amont), cf. carte suivante.

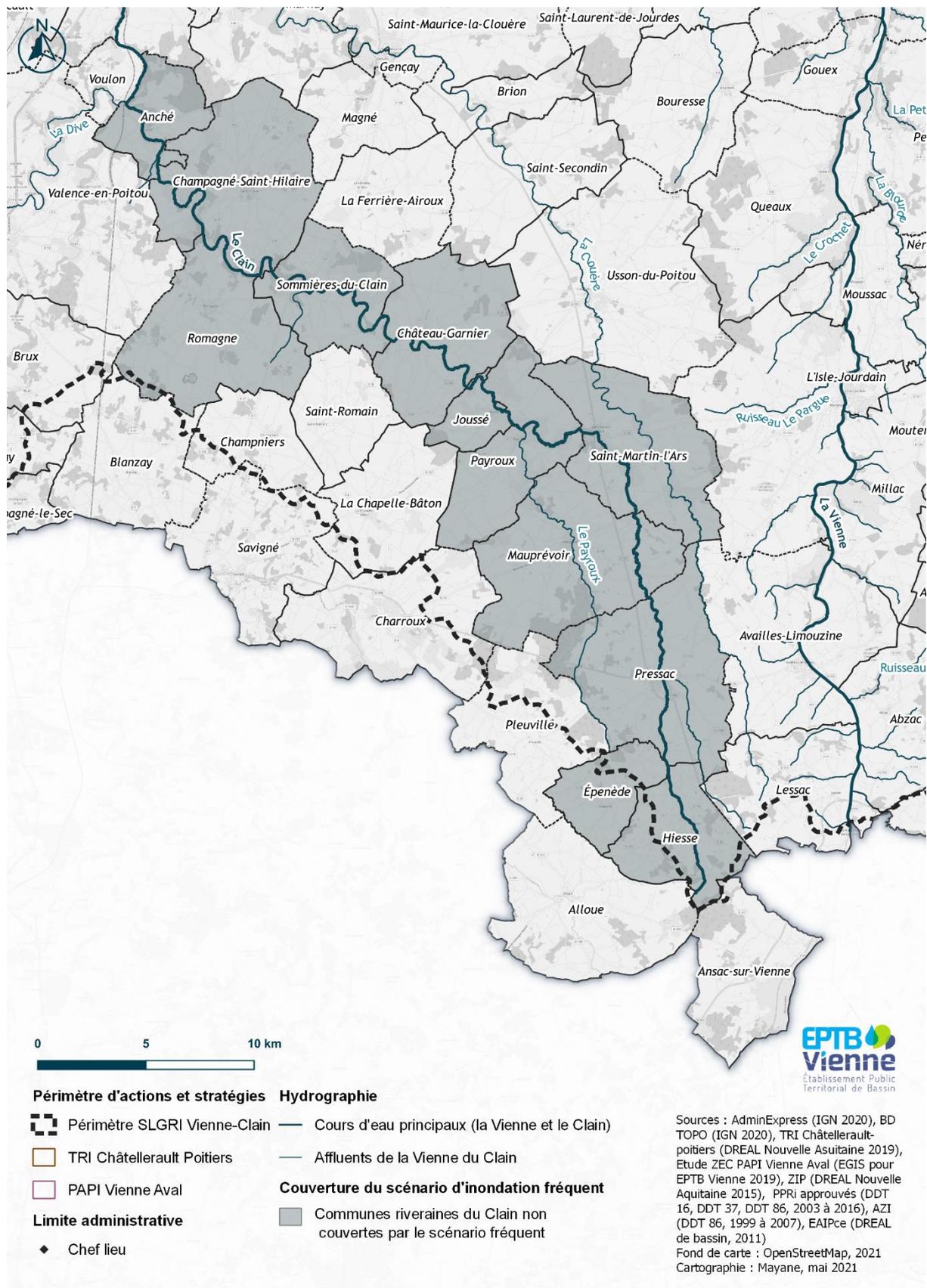


Figure 4 : Carte des communes riveraines du Clain non couvertes par le scénario d'inondation fréquent

D'autre part, l'information est inexistante sur l'ensemble des affluents.

7.2 Le scénario moyen 02

7.2.1 Les sources utilisées

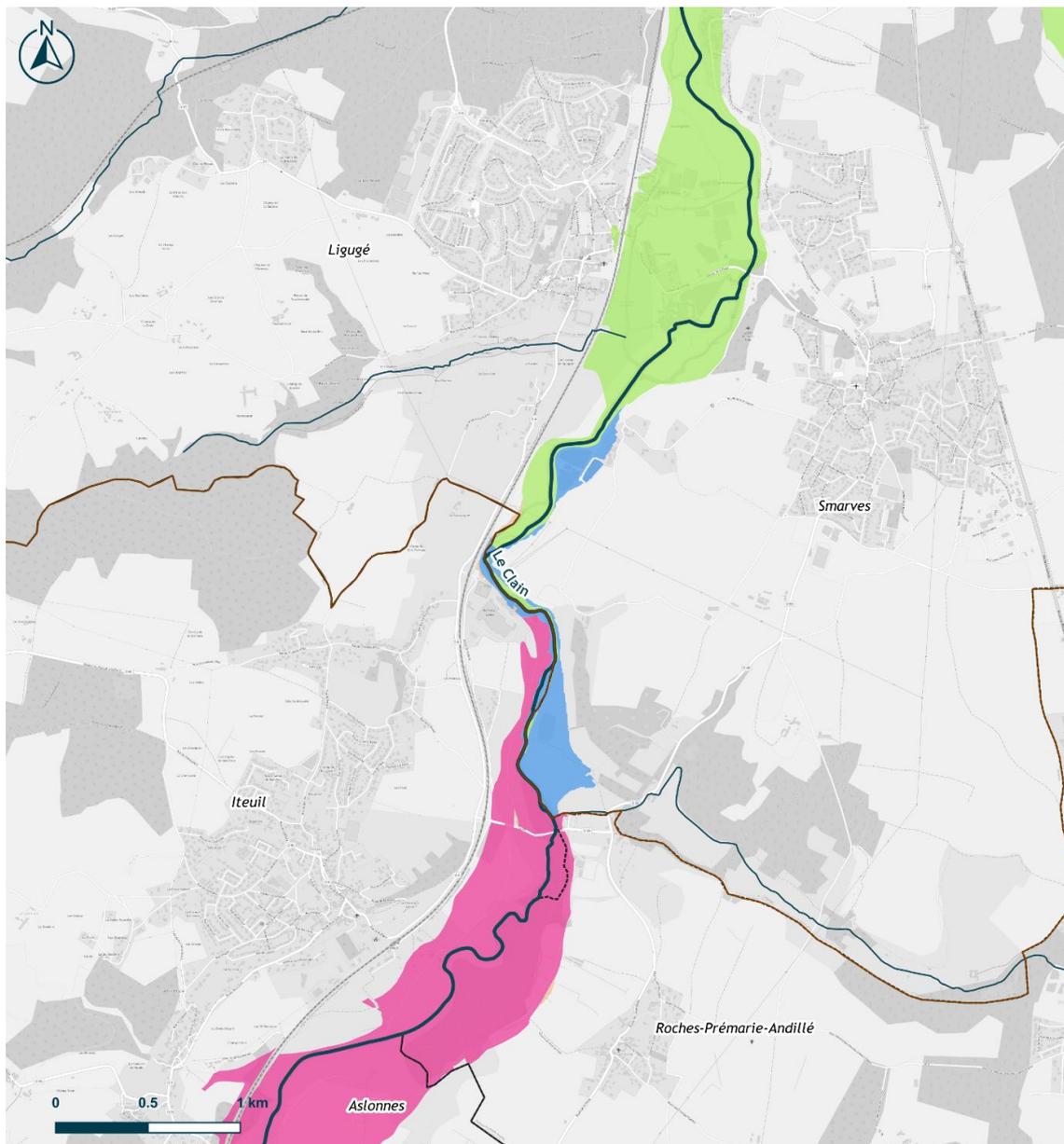
Pour la création du scénario moyen (assimilable à une crue centennale), qui est le scénario de référence pour les analyses dans le cadre de la SLGRI, 5 sources d'informations ont été mobilisées.

Source	Producteur	Priorité	Conditions d'utilisation	Emprise spatiale (nombre de communes)
PPRi approuvés sur les départements du périmètre	DDT 16, DDT 37, DDT 86 (2003 à 2016)	1	Couche de référence	48
Atlas des Zones Inondables hydraulique	DDT 86, 1999 à 2007	1	Couche de référence	49
Atlas des Zones Inondables hydro-géomorphologique	DDT 86, 2005 à 2007	1	Couche de référence	80
cartographie de l'aléa du TRI Châtelleraut Poitiers (cycle 2) – scénario moyen	DREAL Nouvelle Aquitaine, 2019	2	Retenue si l'emprise maximise de façon notable les PPRi et/ou l'AZI	23
Scénario inondation fréquent défini dans le cadre de la SLGRI	EPTB Vienne, 2021	3	Retenue lors que l'emprise du scénario fréquent est supérieure aux autres sources	32

Figure 5 : Tableau des sources utilisées pour la définition du scénario d'inondation moyen

7.2.2 Détails méthodologiques

La méthodologie mise en place par le bureau d'études SEPIA dans l'étude « Etat des lieux et diagnostic des systèmes de protection contre les inondations et définition d'une stratégie d'intervention et d'aménagement » a été suivie. Les PPRi et les AZI ont donc constitué le socle pour la création de ce scénario. Les emprises des PPRi et des AZI ne se chevauchent pas, ces deux sources sont utilisées sur un pied d'égalité. La cartographie du TRI a également été prise en compte lorsque le scénario moyen du TRI maximise de façon notable l'emprise inondable de l'AZI et des PPRi. Cette source a été mobilisée sur 4 communes (Iteuil, Ligugé, Roches-Prémarie-Andillé et Smarves) (cf. carte suivante).



Périmètre d'actions et stratégies **Source du scénario inondation moyen 02**

- | | |
|--|---------------------------|
| Périmètre SLGRI Vienne-Clain | PPRi |
| TRI Châtelleraut Poitiers | TRI Châtelleraut-Poitiers |
| PAPI Vienne Aval | AZI hydraulique |
| Limite administrative | AZI hydrogéomorphologique |
| Chef lieu | scénario fréquent 01 |
| Hydrographie | SLGRI Vienne Clain |
| Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain) | |
| Affluents de la Vienne du Clain | |



Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtelleraut-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRi approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mai 2021

Figure 6 : Carte des secteurs où l'emprise de la cartographie du TRI est supérieure à l'emprise des PPRi

Afin de garantir la cohérence entre les scénarios, les zones inondables du scénario fréquent dont l'emprise est supérieure au scénario moyen ont été ajoutées.
Enfin, il convient de souligner que l'aléa des PPRi en cours de révision n'était pas disponible au démarrage la présente étude (1er semestre 2021)

7.2.3 Synthèse des sources utilisées par commune et analyse succincte

Sources	Nombres de communes concernées
PPRi	4
PPRi scénario fréquent 01 SLGRI Vienne Clain	9
PPRi scénario fréquent 01 SLGRI Vienne Clain TRI Châtelleraut-Poitiers	1
AZI hydrogéomorphologique	55
AZI hydrogéomorphologique PPRi	1
AZI hydrogéomorphologique PPRi scénario fréquent 01 SLGRI Vienne Clain	16
AZI hydraulique	26
AZI hydraulique scénario fréquent 01 SLGRI Vienne Clain	1
AZI hydraulique scénario fréquent 01 SLGRI Vienne Clain TRI Châtelleraut-Poitiers	1
AZI hydraulique PPRi	4
AZI hydraulique PPRi scénario fréquent 01 SLGRI Vienne Clain	7
AZI hydraulique PPRi scénario fréquent 01 SLGRI Vienne Clain TRI Châtelleraut-Poitiers	1
AZI hydraulique AZI hydrogéomorphologique	7
AZI hydraulique AZI hydrogéomorphologique scénario fréquent 01 SLGRI Vienne Clain	2
AZI hydraulique AZI hydrogéomorphologique PPRi	1
AZI hydraulique AZI hydrogéomorphologique PPRi TRI Châtelleraut-Poitiers	1
AZI hydraulique AZI hydrogéomorphologique PPRi scénario fréquent 01 SLGRI Vienne Clain	2
Total	139

Figure 7 : Tableau de synthèse des sources exploitées par commune

Sur les deux cours d'eau principaux – la Vienne et le Clain – la couverture est excellente, puisque une seule commune n'est pas couverte (Hiesse) par le scénario moyen.

Les communes riveraines des affluents principaux sont également bien couvertes, principalement par les AZI.

Lorsque l'AZI hydro-géomorphologique a été utilisé, nous soulignons que l'emprise de la zone inondable correspond à l'enveloppe maximale (et non à la crue centennale ou historique).

7.3 Le scénario extrême 03

7.3.1 Les sources utilisées

Pour la création du scénario extrême (crue exceptionnelle), 4 sources d'informations ont été mobilisées.

Source	Producteur	Priorité	Conditions d'utilisation	Emprise spatiale
cartographie de l'aléa du TRI Châtelleraut Poitiers (cycle 2)	DREAL Nouvelle Aquitaine, 2019	1	Couche de référence sur la Vienne et le Clain	23
EAIPce	DGPR - DREAL bassin, 2011	1	Couche de référence sur les communes en dehors du périmètre TRI et sur les affluents	233
Scénario inondation moyen défini dans le cadre de la SLGRI	EPTB Vienne, 2021	3	Retenue lors que l'emprise du scénario moyen est supérieure aux autres sources	39

Figure 8 : Tableau des sources utilisées pour la définition du scénario d'inondation extrême

7.3.2 Détails méthodologiques

Bien que la qualité et la précision de l'EAIPce soient discutables, cette source a l'avantage de couvrir de façon homogène la totalité du territoire. Sur le TRI de Châtelleraut Poitiers, la cartographie de l'aléa du TRI sur la Vienne et le Clain a été retenue prioritairement (traitement manuel) car supposée plus fine. Afin de garantir la cohérence entre les scénarios, les zones inondables du scénario moyen dont l'emprise est supérieure au scénario extrême ont été ajoutées

7.3.3 Synthèse des sources utilisées par commune et analyse succincte

Sources	Nombre de communes concernées
EAIPce 2011	163
EAIPce 2011 TRI Châtelleraut-Poitiers	11
EAIPce 2011 scénario moyen 02 SLGRI Vienne Clain	47
EAIPce 2011 scénario moyen 02 SLGRI Vienne Clain TRI Châtelleraut-Poitiers	12
Total	233

Figure 9 : Tableau de synthèse des sources exploitées par commune

233 communes sont couvertes par le scénario extrême, on peut penser que les 14 communes restantes ne sont tous simplement pas inondables par débordement de cours d'eau.

8 ANNEXE 8 : Atlas cartographique des 3 scénarios d'inondation

Scénarios inondation retenus pour la SLGRI

Périmètre d'actions et stratégies

 Périmètre SLGRI Vienne-Clain

Limite administrative

 Chef lieu

Hydrographie

 Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)

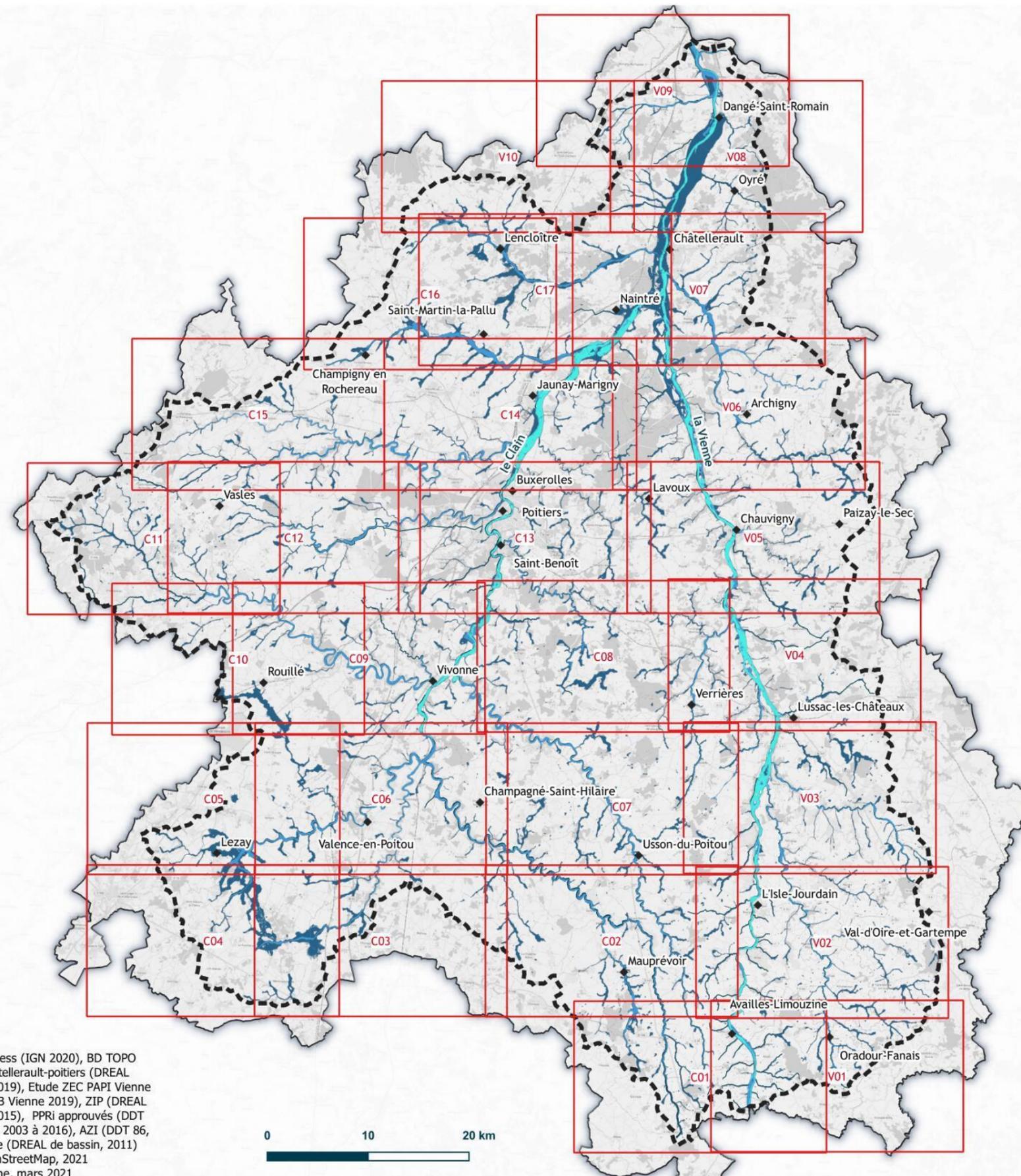
 Affluents de la Vienne du Clain

Scénario d'inondation

 01 fréquent

 02 moyen

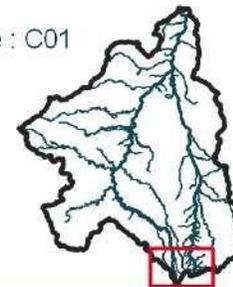
 03 extrême



Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtelleraut-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRi approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021

Scénarios inondation retenus pour la SLGRI

Planche : C01



Périmètre d'actions et stratégies

Périmètre SLGRI Vienne-Clain

Limite administrative

Limite communale

Hydrographie

Cours d'eau principaux
(la Vienne et le Clain)

Affluents de la Vienne du Clain

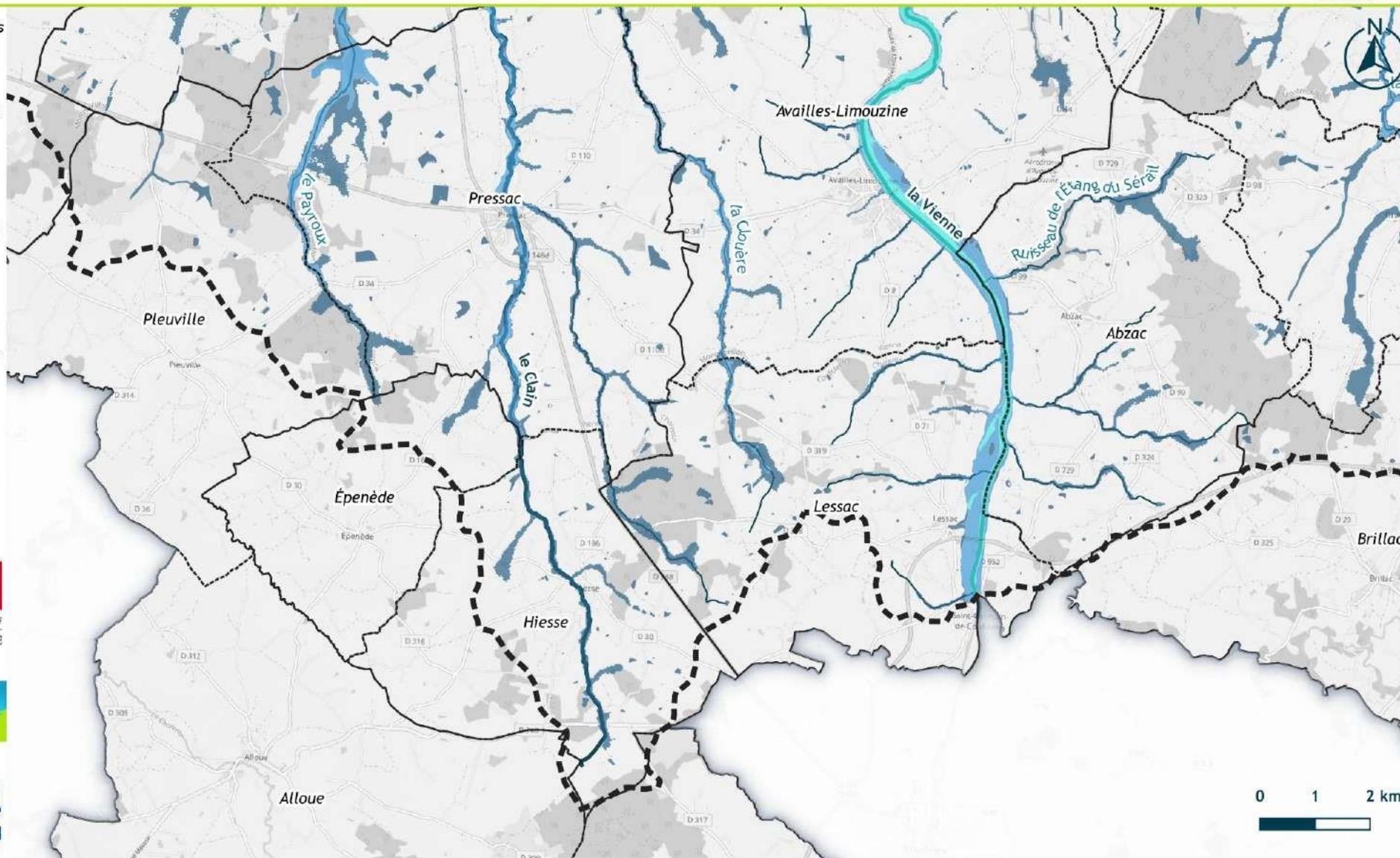
Scénario d'inondation

01 fréquent

02 moyen

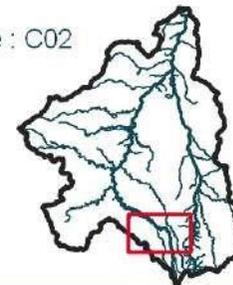
03 extrême

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtelleraut-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRI approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Scénarios inondation retenus pour la SLGRI

Planche : C02



Périmètre d'actions et stratégies

 Périmètre SLGRI Vienne-Clain

Limite administrative

 Limite communale

Hydrographie

 Cours d'eau principaux
(la Vienne et le Clain)

 Affluents de la Vienne du Clain

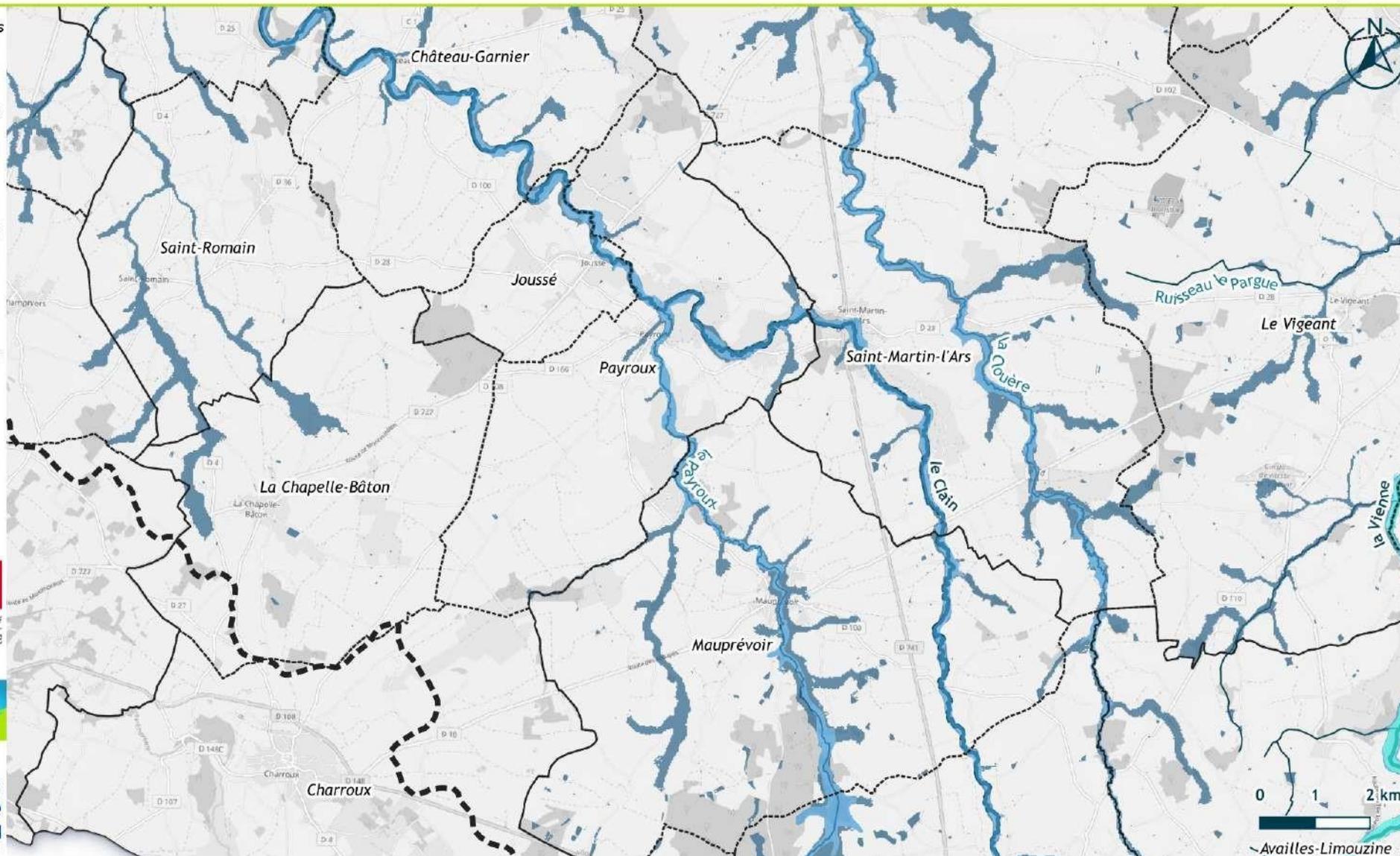
Scénario d'inondation

 01 fréquent

 02 moyen

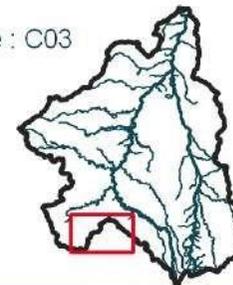
 03 extrême

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtelleraut-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRI approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Scénarios inondation retenus pour la SLGRI

Planche : C03



Périmètre d'actions et stratégies

Périmètre SLGRI Vienne-Clain

Limite administrative

Limite communale

Hydrographie

Cours d'eau principaux
(la Vienne et le Clain)

Affluents de la Vienne du Clain

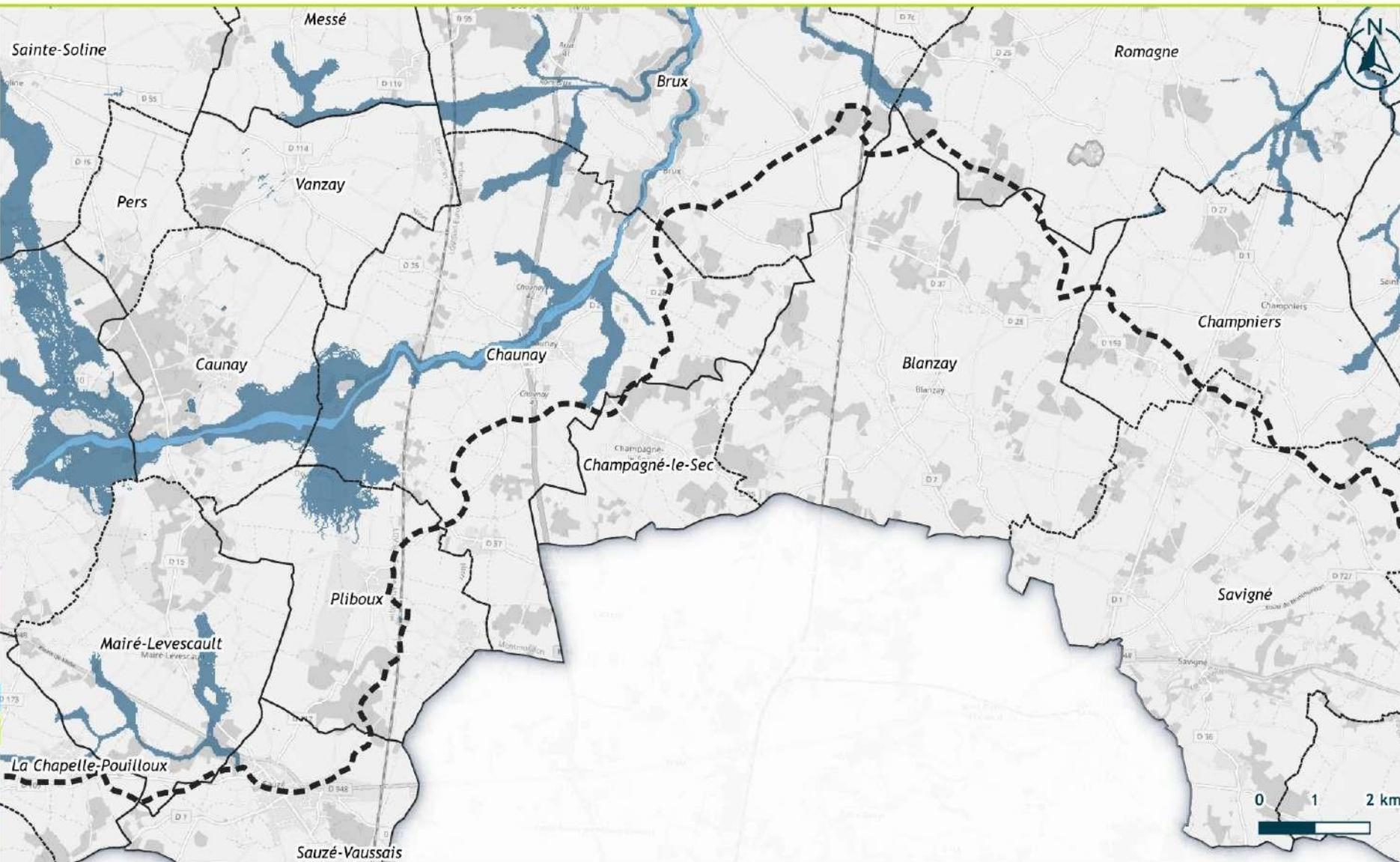
Scénario d'inondation

01 fréquent

02 moyen

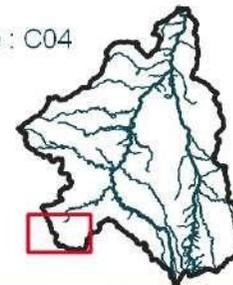
03 extrême

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtelleraut-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRI approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Scénarios inondation retenus pour la SLGRI

Planche : C04



Périmètre d'actions et stratégies

Périmètre SLGRI Vienne-Clain

Limite administrative

Limite communale

Hydrographie

Cours d'eau principaux
(la Vienne et le Clain)

Affluents de la Vienne du Clain

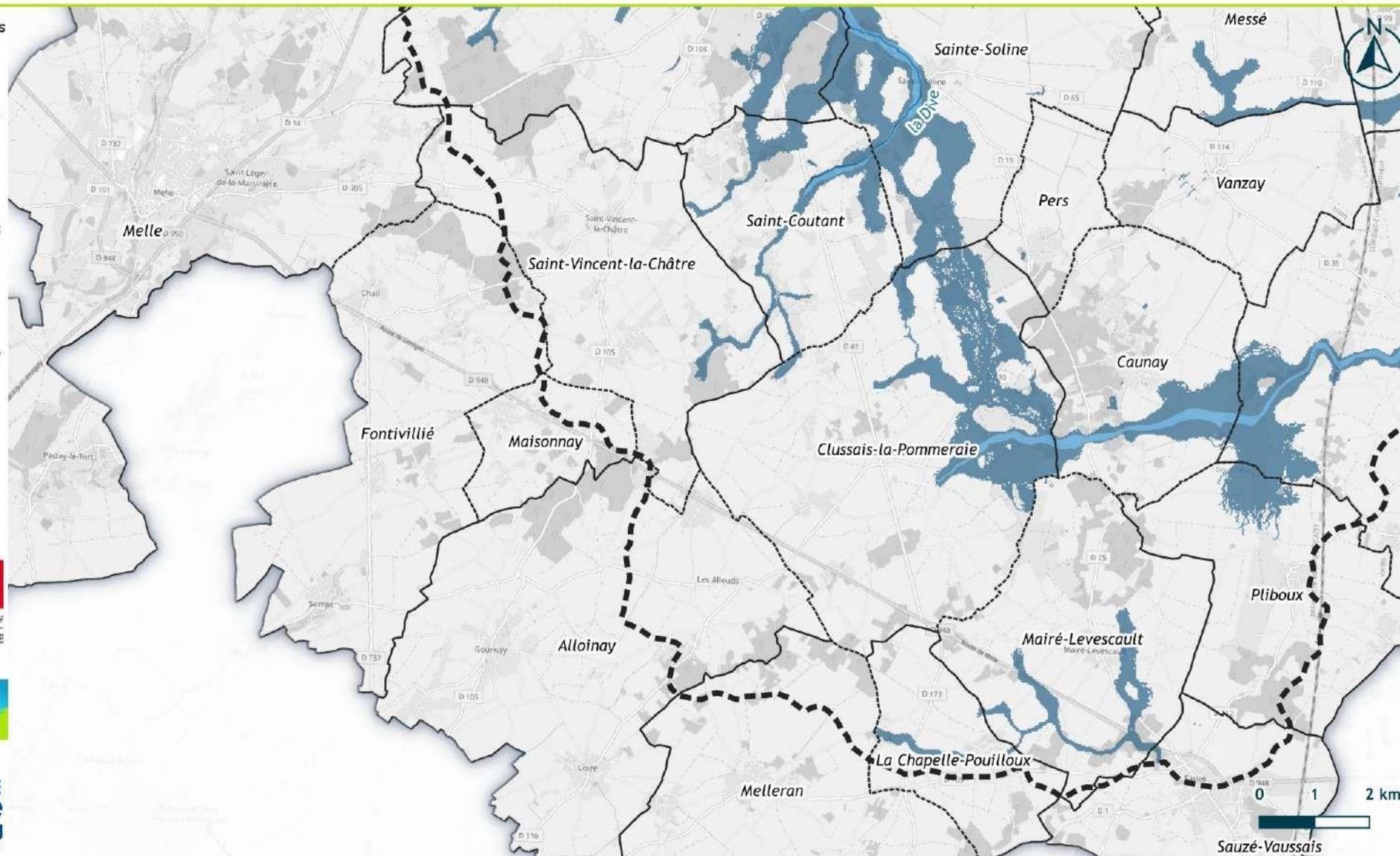
Scénario d'inondation

01 fréquent

02 moyen

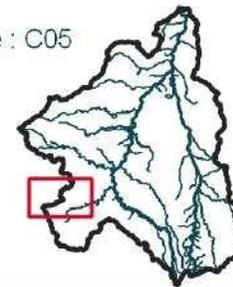
03 extrême

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtellerauld-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRi approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Scénarios inondation retenus pour la SLGRI

Planche : C05



Périmètre d'actions et stratégies

Périmètre SLGRI Vienne-Clain

Limite administrative

Limite communale

Hydrographie

Cours d'eau principaux
(la Vienne et le Clain)

Affluents de la Vienne du Clain

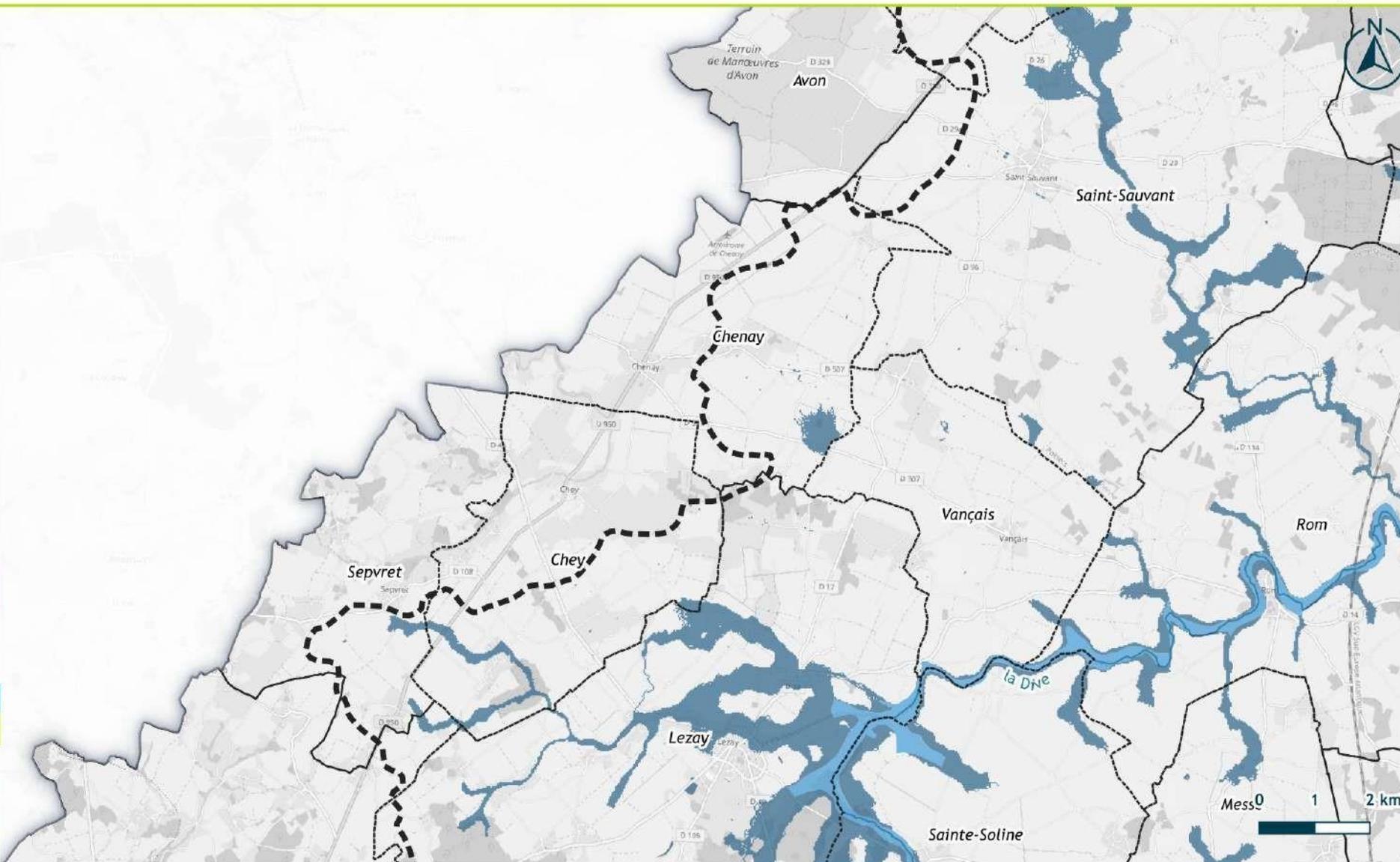
Scénario d'inondation

01 fréquent

02 moyen

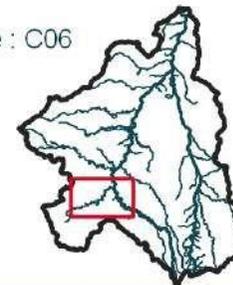
03 extrême

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtelleraut-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRI approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Scénarios inondation retenus pour la SLGRI

Planche : C06



Périmètre d'actions et stratégies

Périmètre SLGRI Vienne-Clain

Limite administrative

Limite communale

Hydrographie

Cours d'eau principaux
(la Vienne et le Clain)

Affluents de la Vienne du Clain

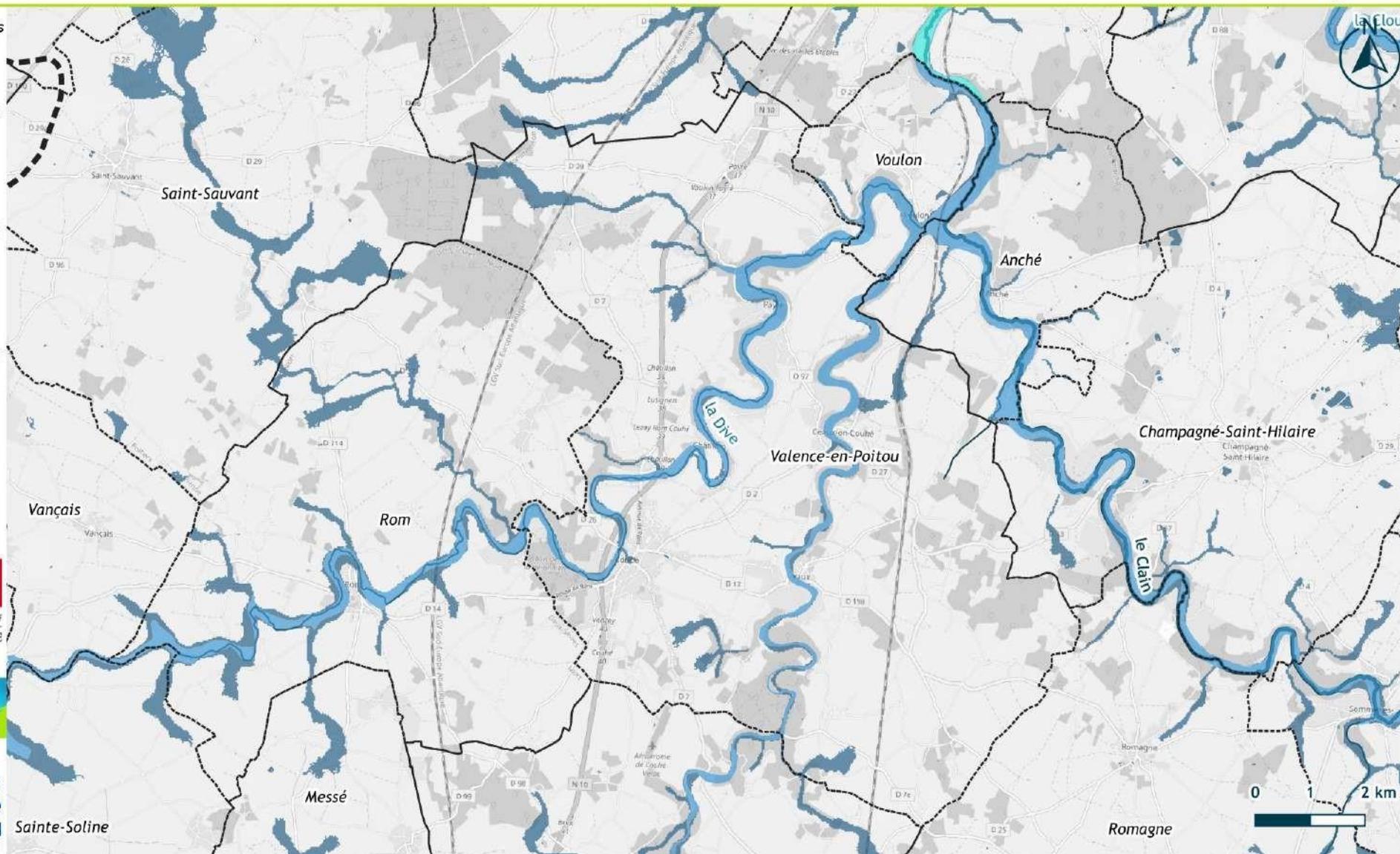
Scénario d'inondation

01 fréquent

02 moyen

03 extrême

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtellerault-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRI approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Scénarios inondation retenus pour la SLGRI

Planche : C07

Périmètre d'actions et stratégies

 Périmètre SLGRI Vienne-Clain

Limite administrative

 Limite communale

Hydrographie

 Cours d'eau principaux
(la Vienne et le Clain)

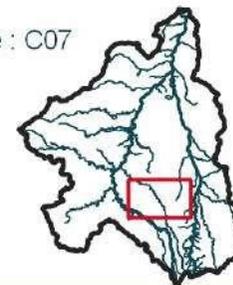
 Affluents de la Vienne du Clain

Scénario d'inondation

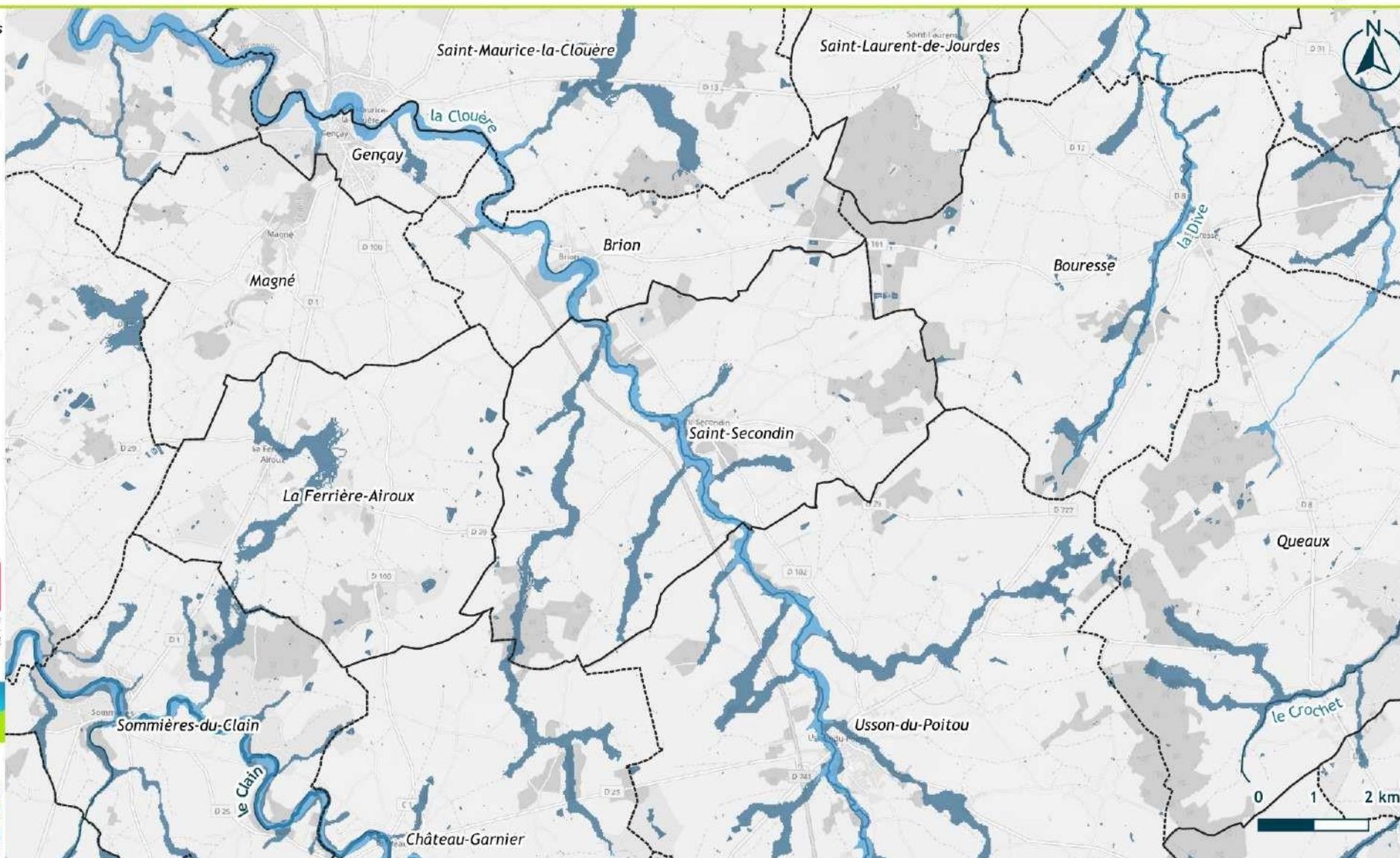
 01 fréquent

 02 moyen

 03 extrême

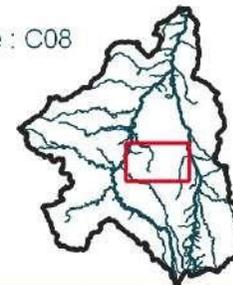


Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtelleraut-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRI approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Scénarios inondation retenus pour la SLGRI

Planche : C08



Périmètre d'actions et stratégies

Périmètre SLGRI Vienne-Clain

Limite administrative

Limite communale

Hydrographie

Cours d'eau principaux
(la Vienne et le Clain)

Affluents de la Vienne du Clain

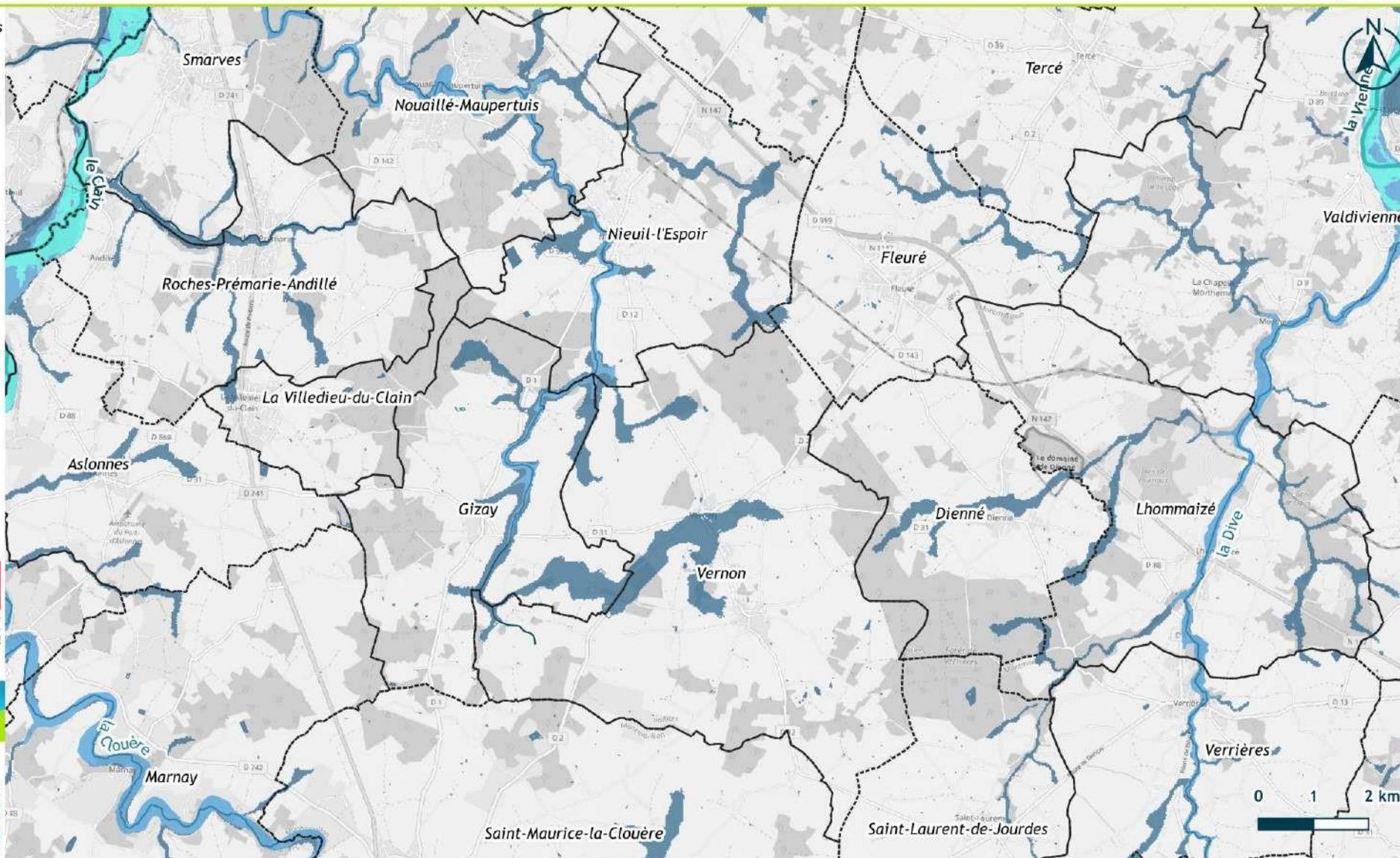
Scénario d'inondation

01 fréquent

02 moyen

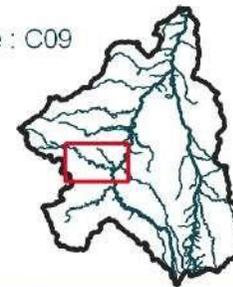
03 extrême

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtellerault-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRI approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Scénarios inondation retenus pour la SLGRI

Planche : C09



Périmètre d'actions et stratégies

Périmètre SLGRI Vienne-Clain

Limite administrative

Limite communale

Hydrographie

Cours d'eau principaux
(la Vienne et le Clain)

Affluents de la Vienne du Clain

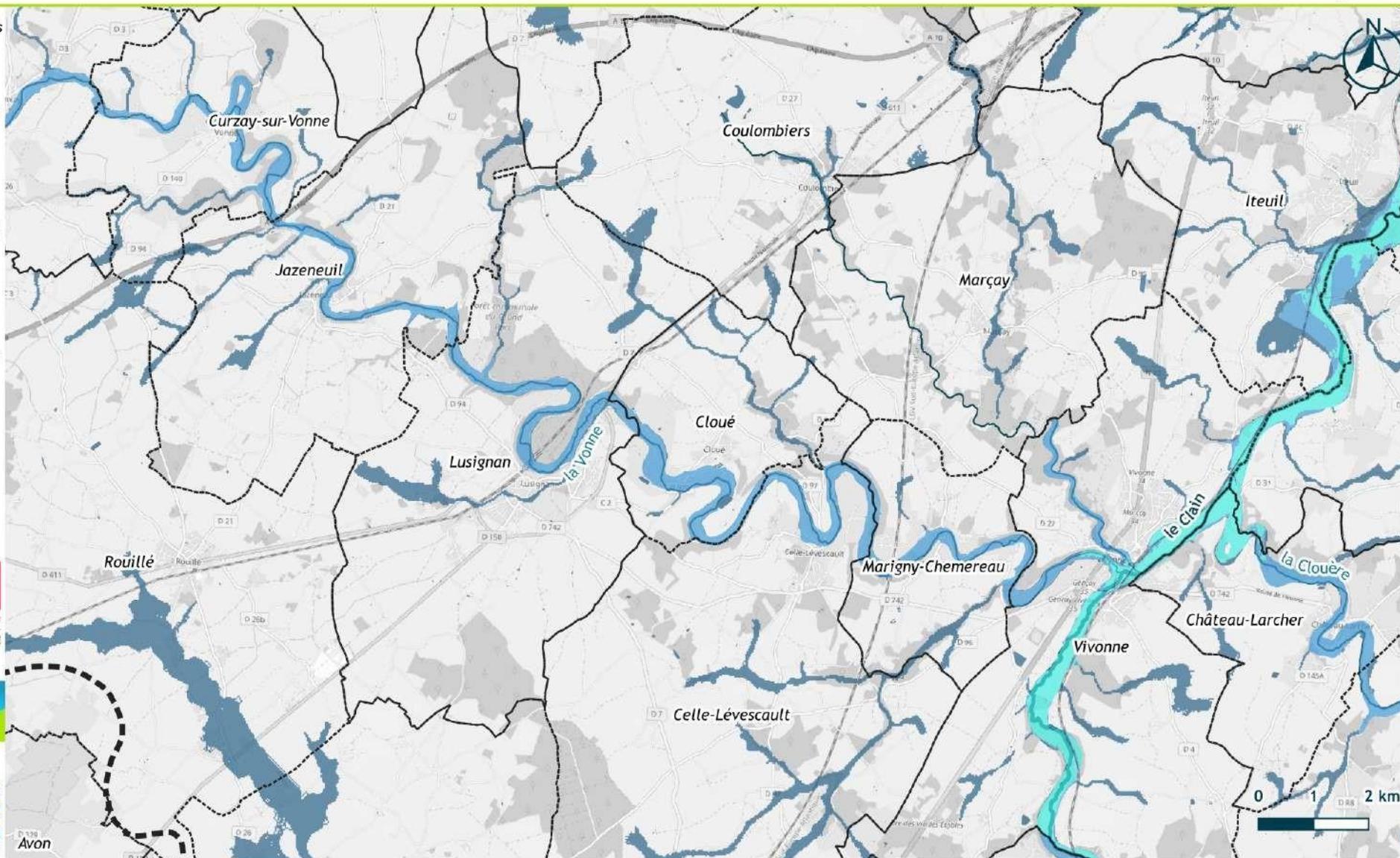
Scénario d'inondation

01 fréquent

02 moyen

03 extrême

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtellerauld-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRI approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Scénarios inondation retenus pour la SLGRI

Planche : C10

Périmètre d'actions et stratégies

 Périmètre SLGRI Vienne-Clain

Limite administrative

 Limite communale

Hydrographie

 Cours d'eau principaux
(la Vienne et le Clain)

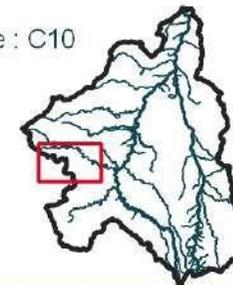
 Affluents de la Vienne du Clain

Scénario d'inondation

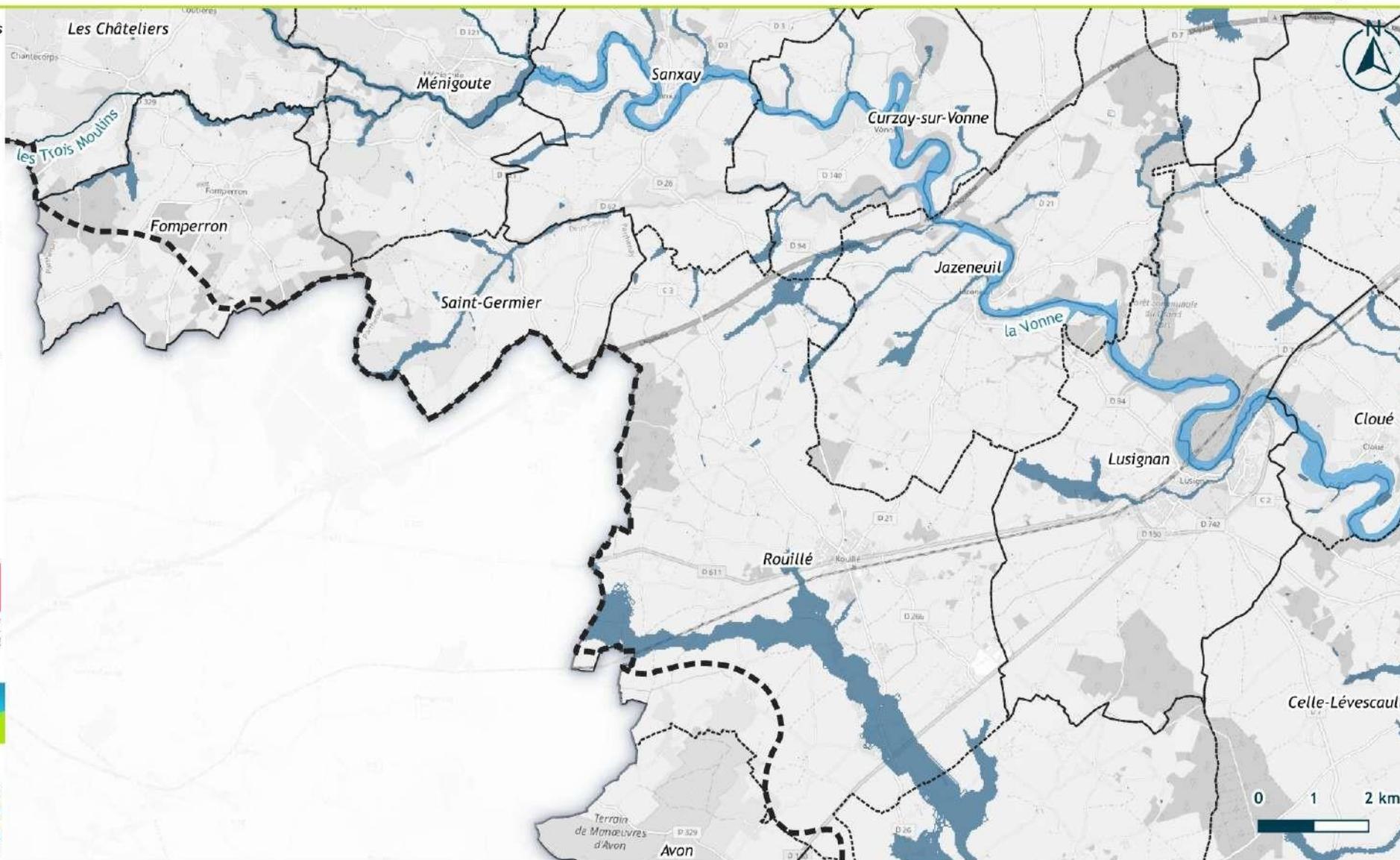
 01 fréquent

 02 moyen

 03 extrême



Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtelleraut-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRI approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Scénarios inondation retenus pour la SLGRI

Planche : C11

Périmètre d'actions et stratégies

 Périmètre SLGRI Vienne-Clain

Limite administrative

 Limite communale

Hydrographie

 Cours d'eau principaux
(la Vienne et le Clain)

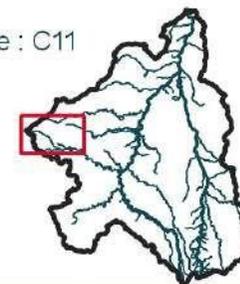
 Affluents de la Vienne du Clain

Scénario d'inondation

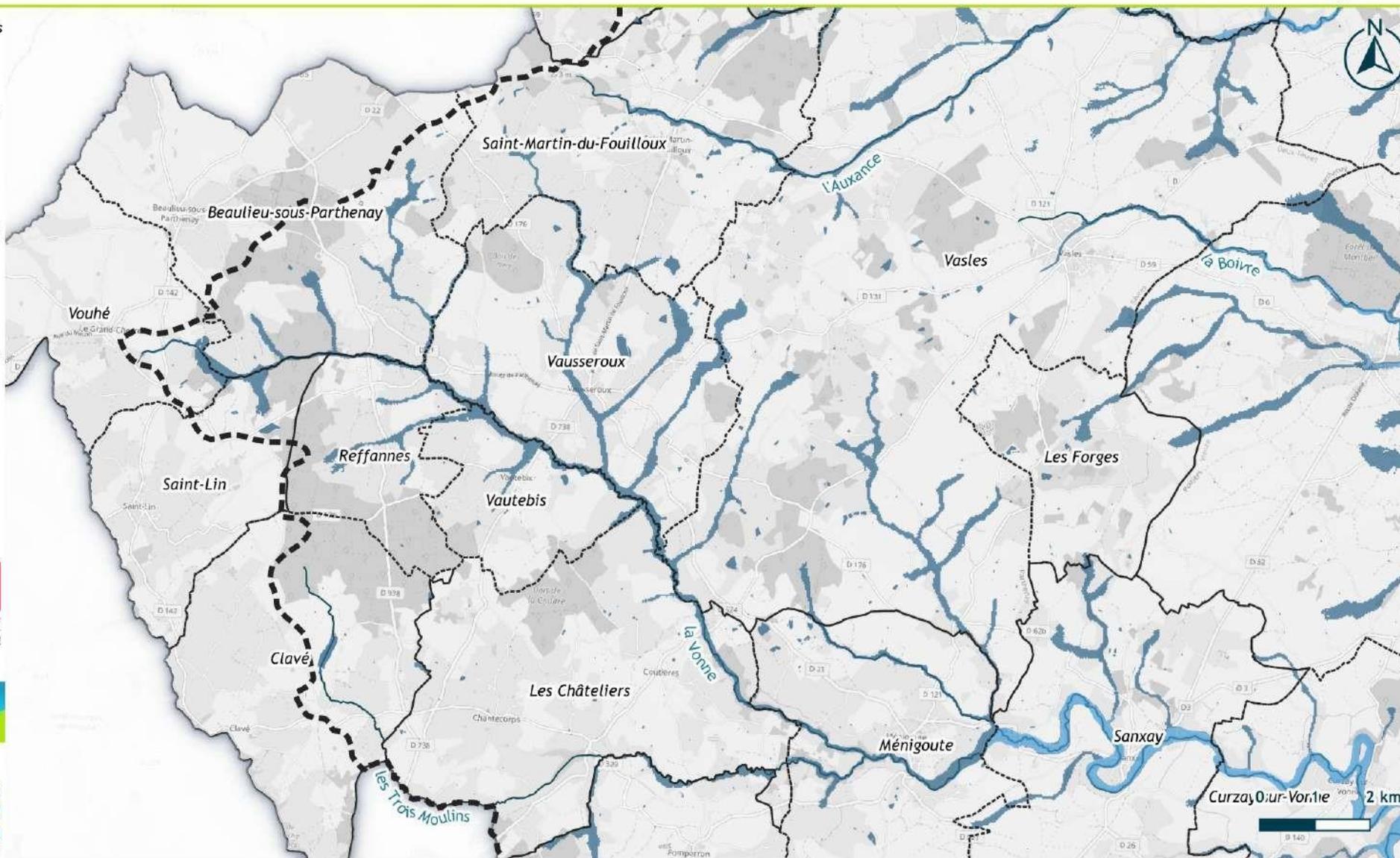
 01 fréquent

 02 moyen

 03 extrême

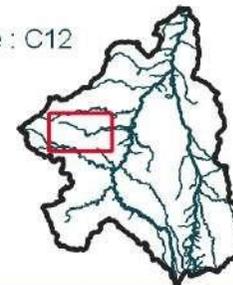


Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtelleraut-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRi approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Scénarios inondation retenus pour la SLGRI

Planche : C12



Périmètre d'actions et stratégies

Périmètre SLGRI Vienne-Clain

Limite administrative

Limite communale

Hydrographie

Cours d'eau principaux
(la Vienne et le Clain)

Affluents de la Vienne du Clain

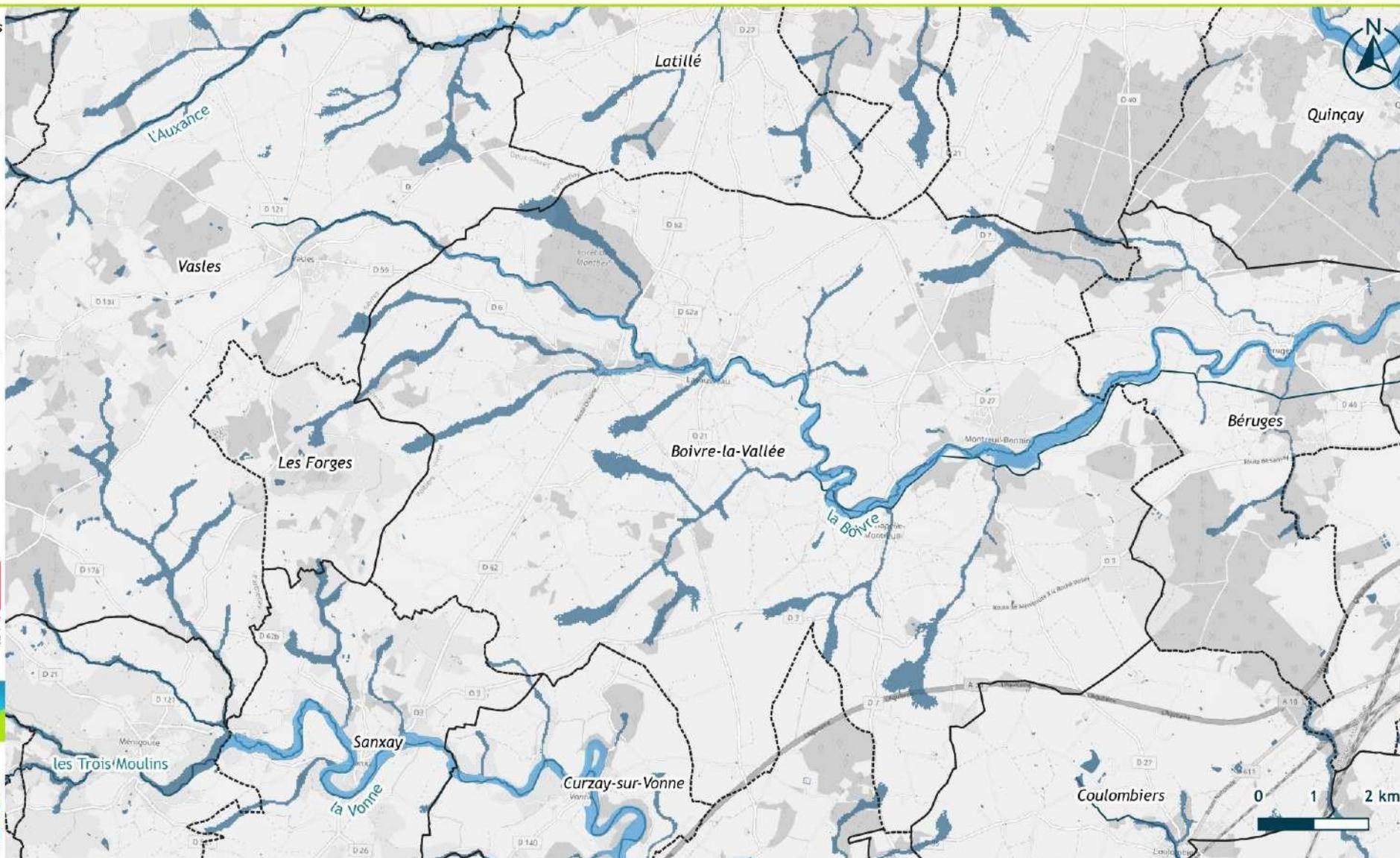
Scénario d'inondation

01 fréquent

02 moyen

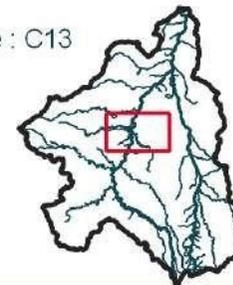
03 extrême

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtelleraut-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRI approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Scénarios inondation retenus pour la SLGRI

Planche : C13



Périmètre d'actions et stratégies

Périmètre SLGRI Vienne-Clain

Limite administrative

Limite communale

Hydrographie

Cours d'eau principaux
(la Vienne et le Clain)

Affluents de la Vienne du Clain

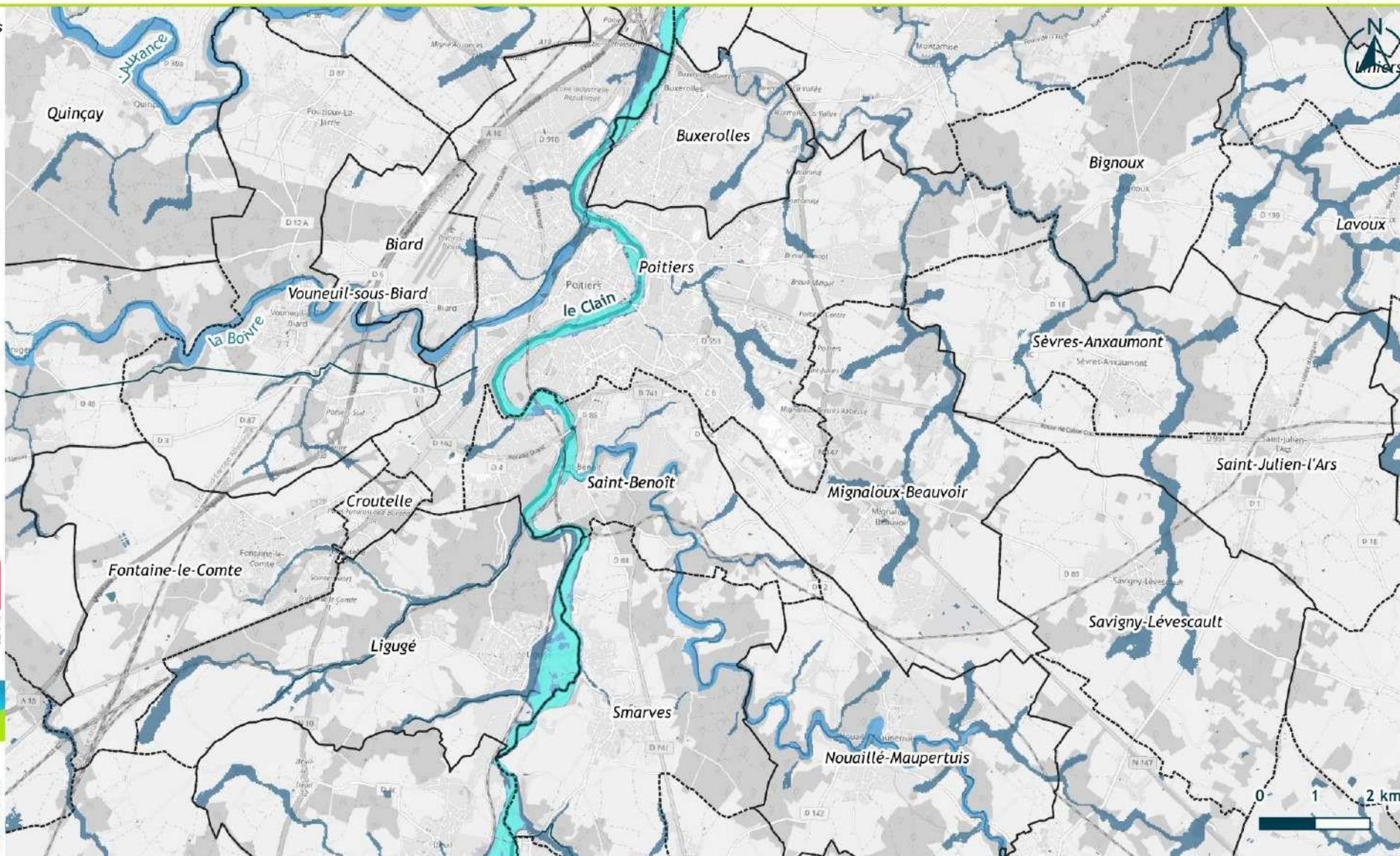
Scénario d'inondation

01 fréquent

02 moyen

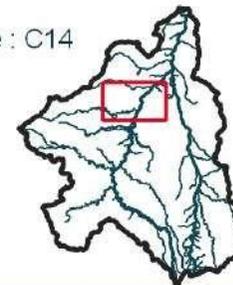
03 extrême

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtellerauld-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRI approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Scénarios inondation retenus pour la SLGRI

Planche : C14



Périmètre d'actions et stratégies

Périmètre SLGRI Vienne-Clain

Limite administrative

Limite communale

Hydrographie

Cours d'eau principaux
(la Vienne et le Clain)

Affluents de la Vienne du Clain

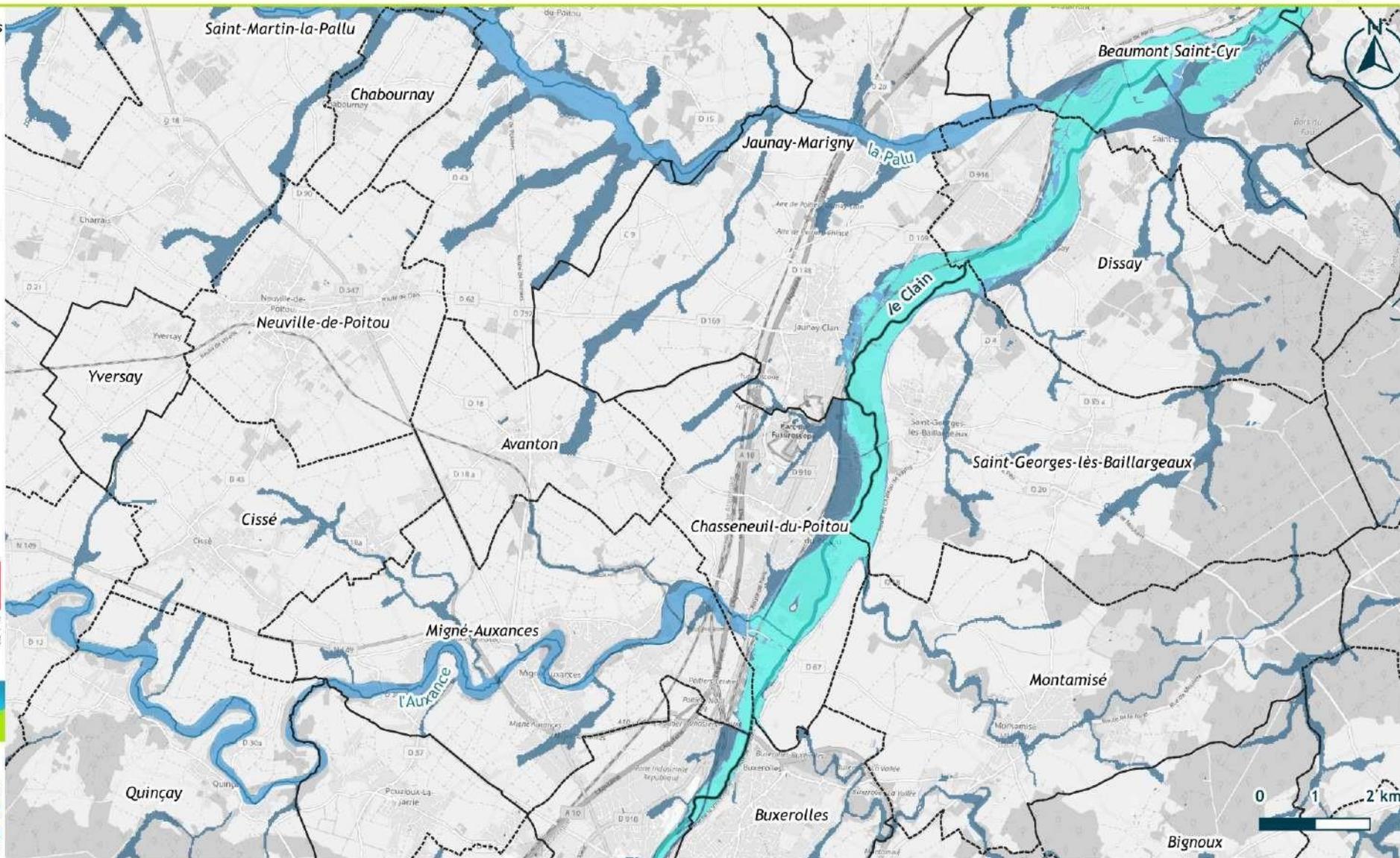
Scénario d'inondation

01 fréquent

02 moyen

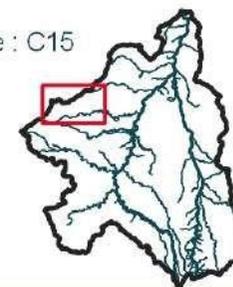
03 extrême

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtellerauld-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRI approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Scénarios inondation retenus pour la SLGRI

Planche : C15



Périmètre d'actions et stratégies

Périmètre SLGRI Vienne-Clain

Limite administrative

Limite communale

Hydrographie

Cours d'eau principaux
(la Vienne et le Clain)

Affluents de la Vienne du Clain

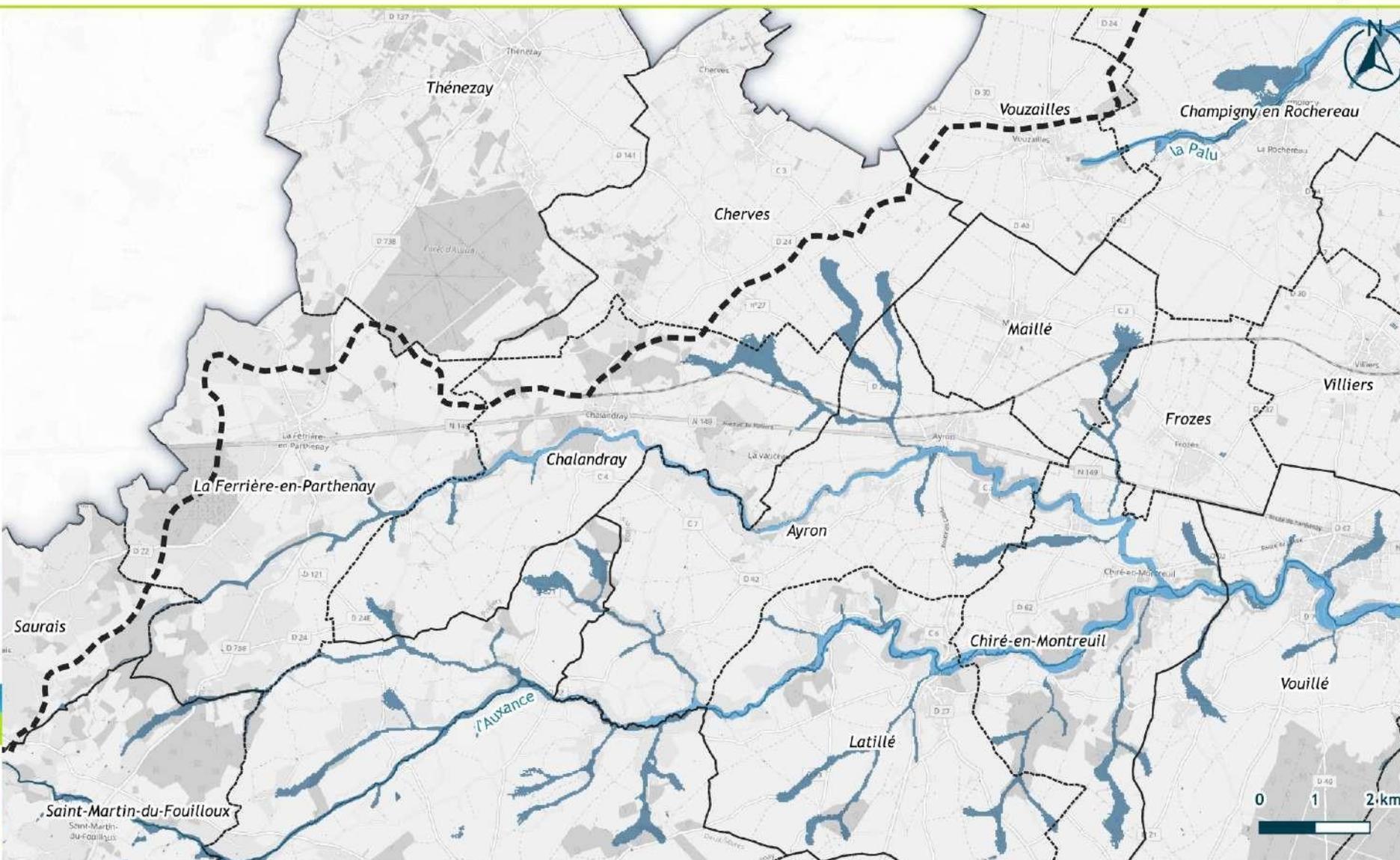
Scénario d'inondation

01 fréquent

02 moyen

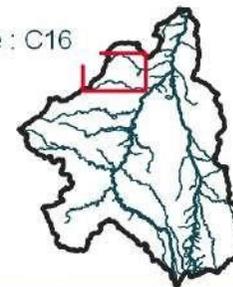
03 extrême

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtelleraut-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRI approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Scénarios inondation retenus pour la SLGRI

Planche : C16



Périmètre d'actions et stratégies

Périmètre SLGRI Vienne-Clain

Limite administrative

Limite communale

Hydrographie

Cours d'eau principaux
(la Vienne et le Clain)

Affluents de la Vienne du Clain

Scénario d'inondation

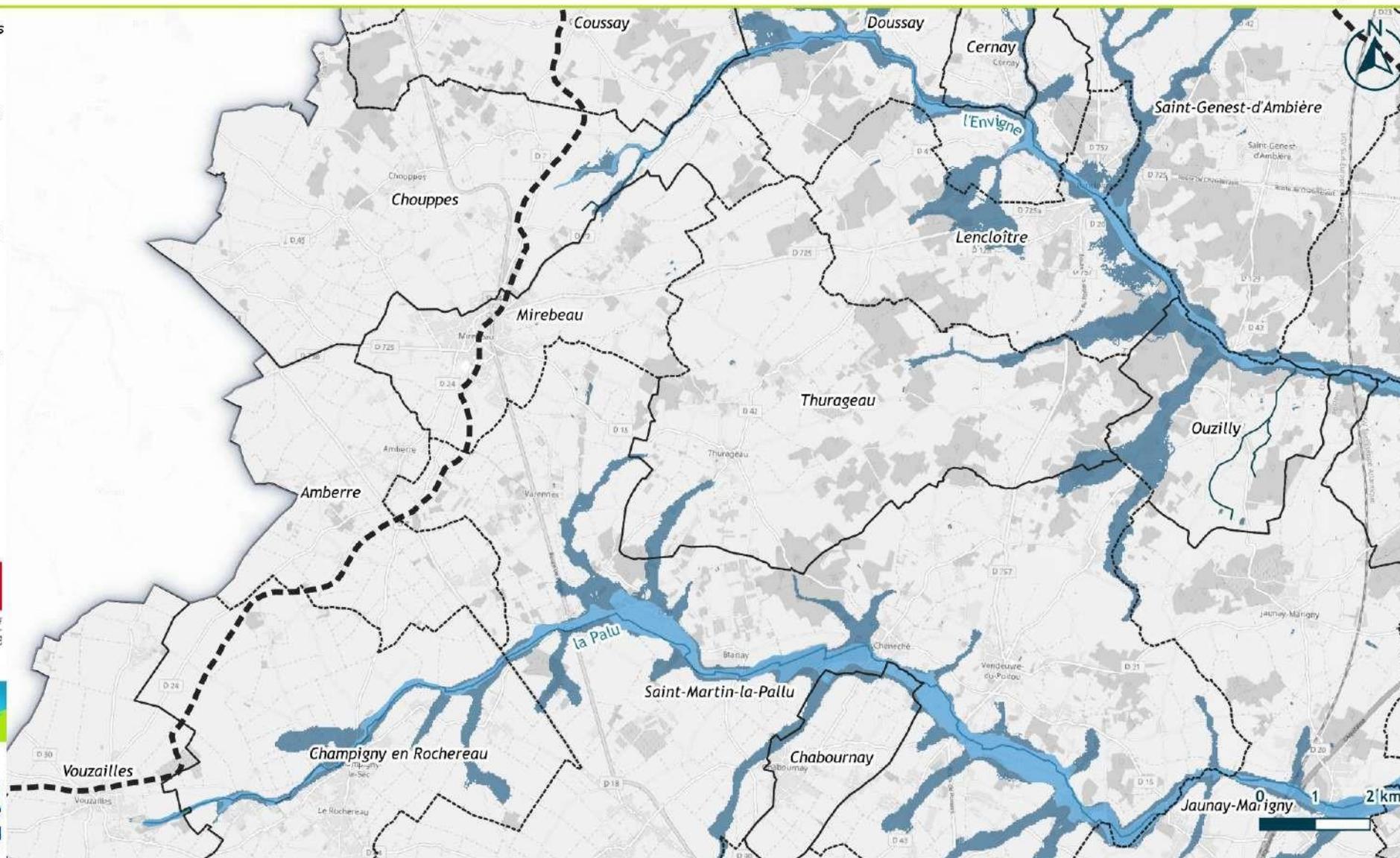
01 fréquent

02 moyen

03 extrême

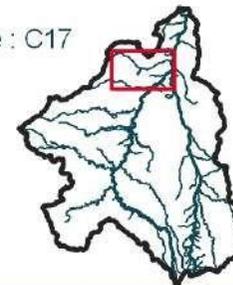
Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtelleraut-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRi approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)

Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Scénarios inondation retenus pour la SLGRI

Planche : C17



Périmètre d'actions et stratégies

 Périmètre SLGRI Vienne-Clain

Limite administrative

 Limite communale

Hydrographie

 Cours d'eau principaux
(la Vienne et le Clain)

 Affluents de la Vienne du Clain

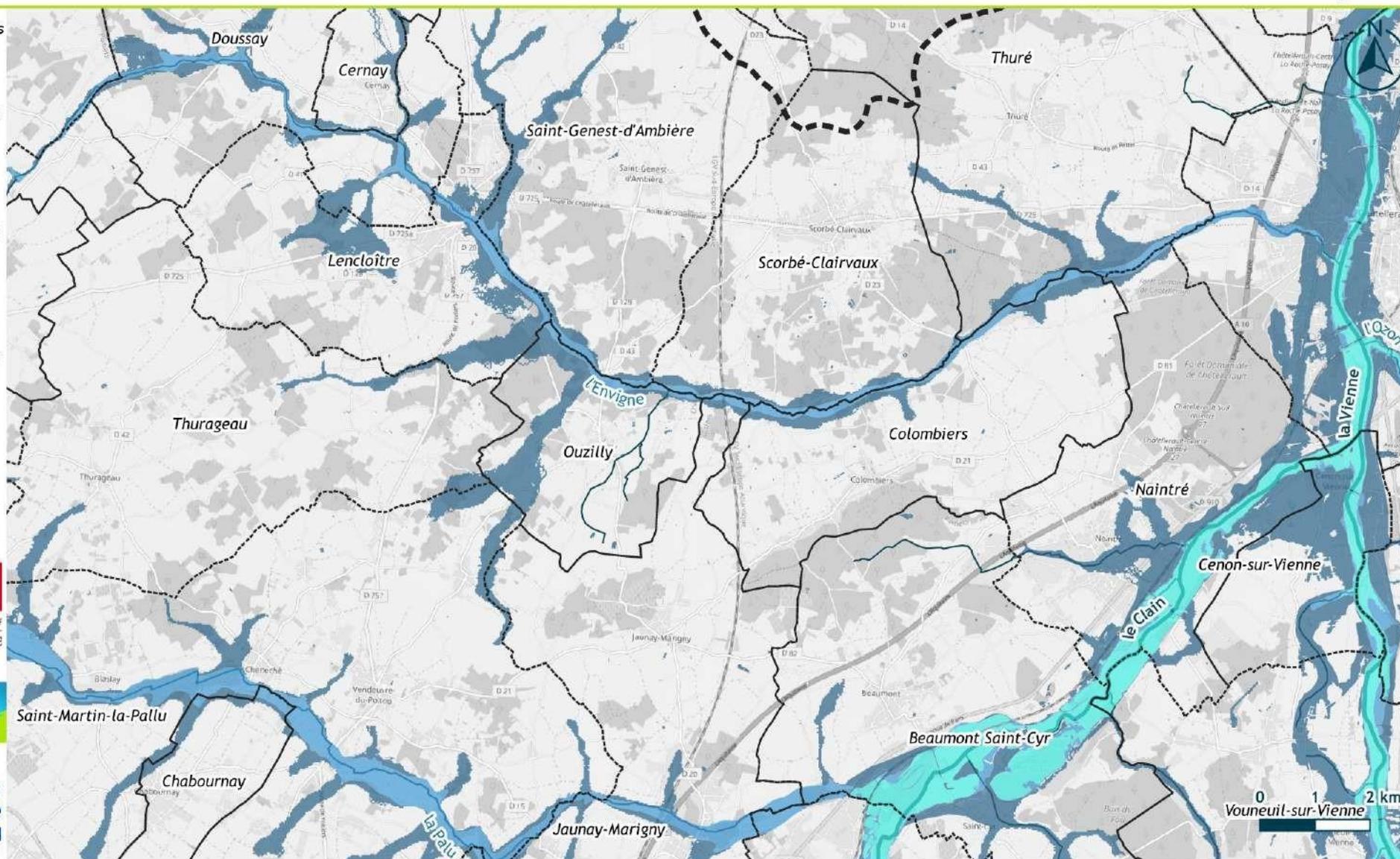
Scénario d'inondation

 01 fréquent

 02 moyen

 03 extrême

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtelleraut-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRI approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Scénarios inondation retenus pour la SLGRI

Planche : V01

Périmètre d'actions et stratégies

 Périmètre SLGRI Vienne-Clain

Limite administrative

 Limite communale

Hydrographie

 Cours d'eau principaux
(la Vienne et le Clain)

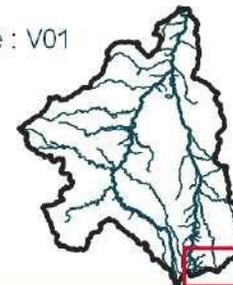
 Affluents de la Vienne du Clain

Scénario d'inondation

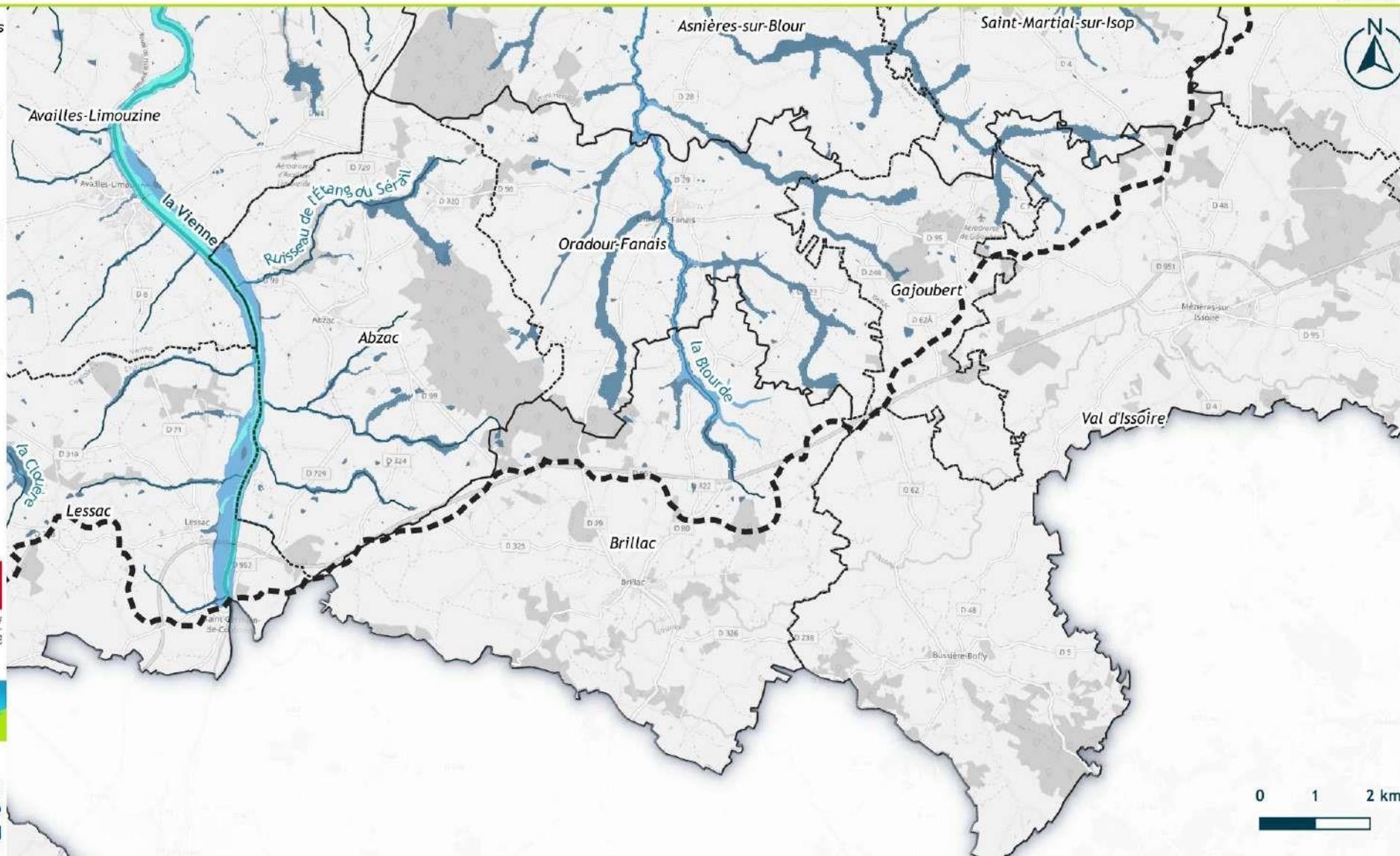
 01 fréquent

 02 moyen

 03 extrême

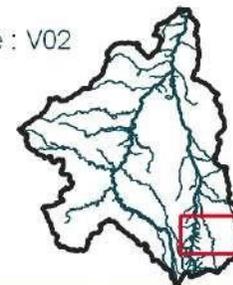


Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtellerauld-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRI approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Scénarios inondation retenus pour la SLGRI

Planche : V02



Périmètre d'actions et stratégies

Périmètre SLGRI Vienne-Clain

Limite administrative

Limite communale

Hydrographie

Cours d'eau principaux
(la Vienne et le Clain)

Affluents de la Vienne du Clain

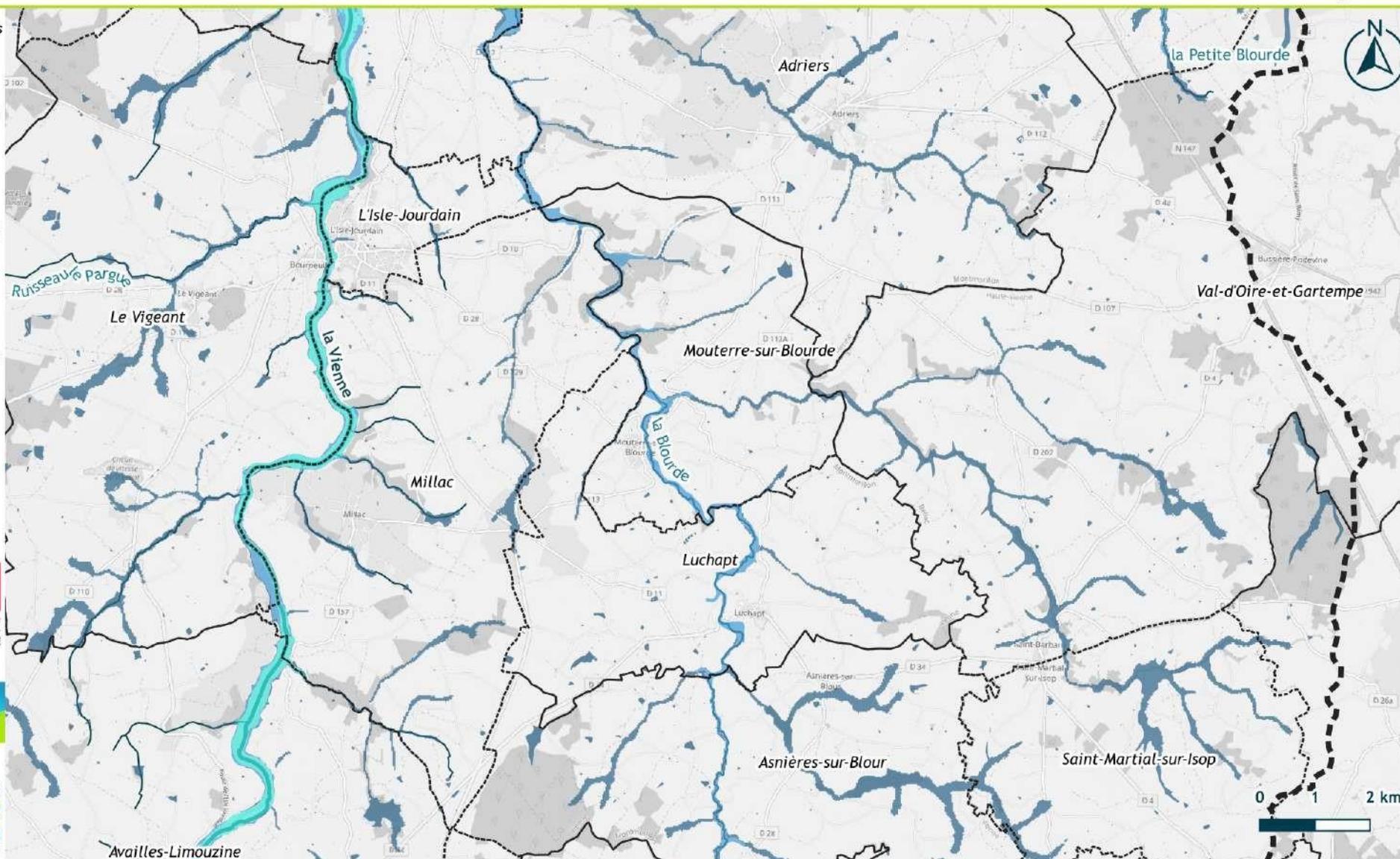
Scénario d'inondation

01 fréquent

02 moyen

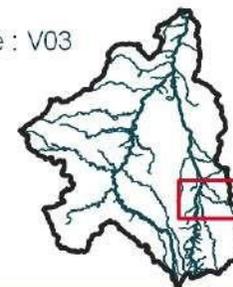
03 extrême

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtelleraut-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRi approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Scénarios inondation retenus pour la SLGRI

Planche : V03



Périmètre d'actions et stratégies

Périmètre SLGRI Vienne-Clain

Limite administrative

Limite communale

Hydrographie

Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)

Affluents de la Vienne du Clain

Scénario d'inondation

01 fréquent

02 moyen

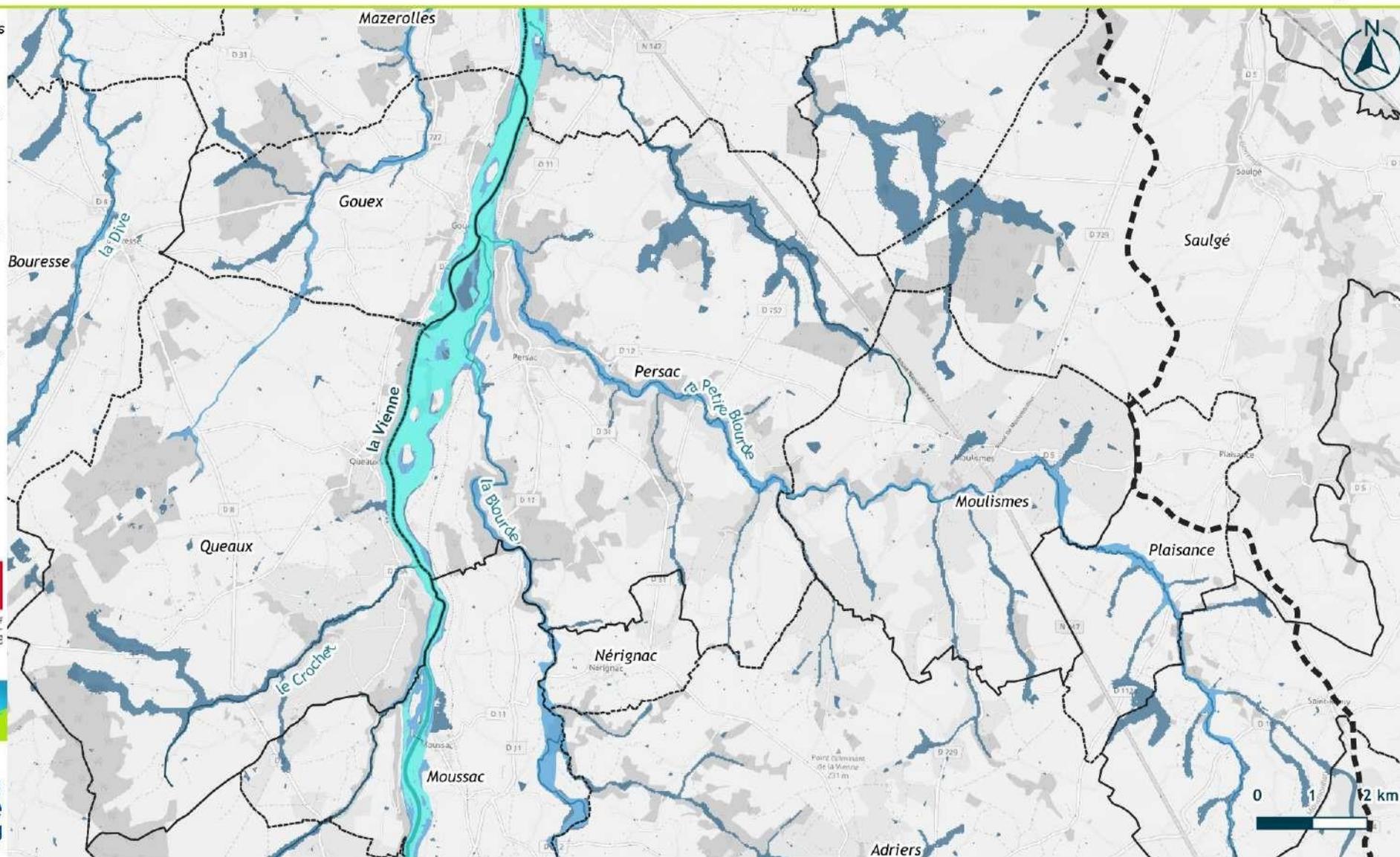
03 extrême

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtellerault-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRI approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)

Fond de carte :

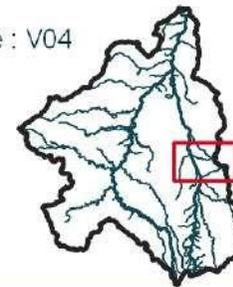
OpenStreetMap, 2021

Cartographie : Mayane, mars 2021



Scénarios inondation retenus pour la SLGRI

Planche : V04



Périmètre d'actions et stratégies

Périmètre SLGRI Vienne-Clain

Limite administrative

Limite communale

Hydrographie

Cours d'eau principaux
(la Vienne et le Clain)

Affluents de la Vienne du Clain

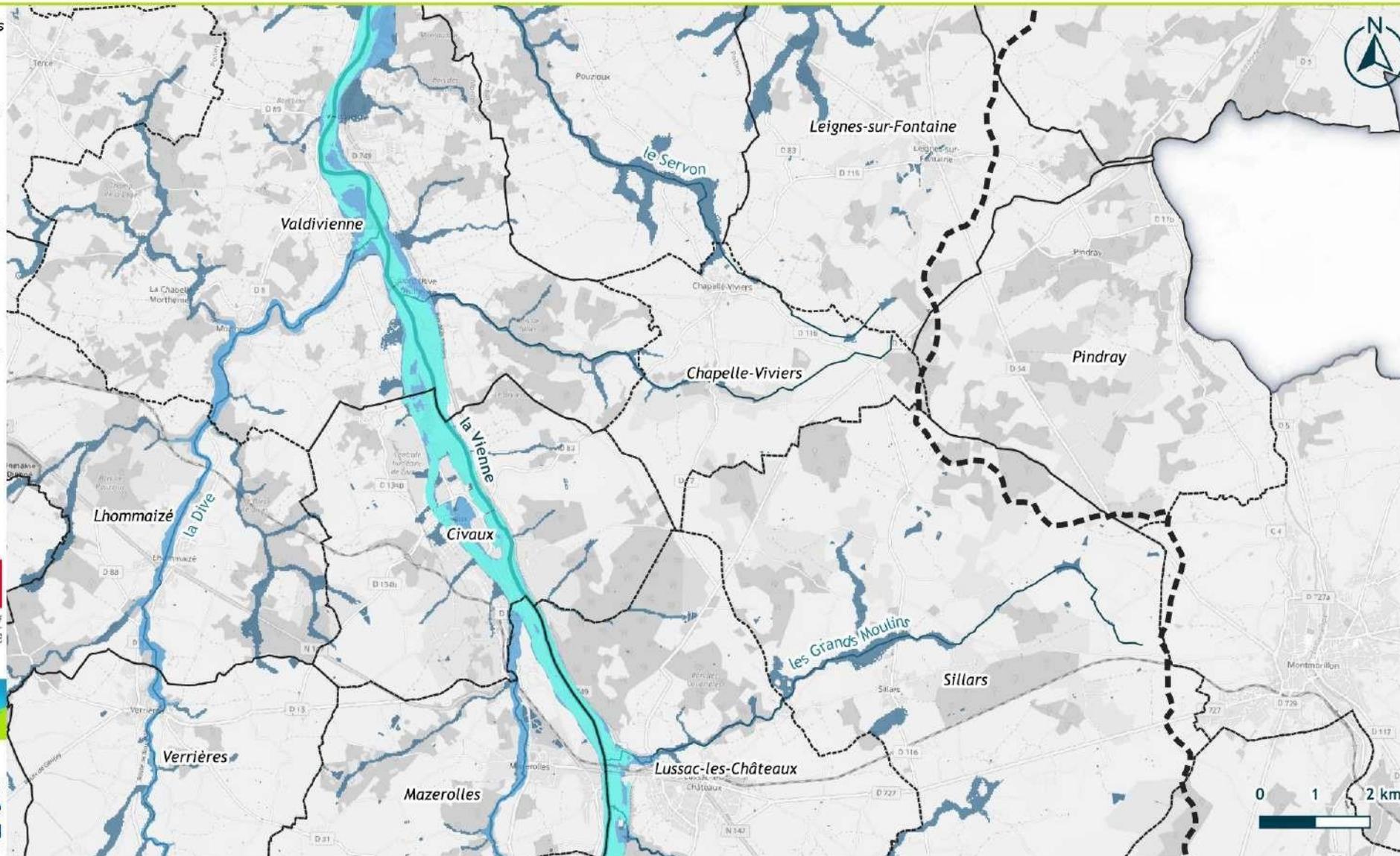
Scénario d'inondation

01 fréquent

02 moyen

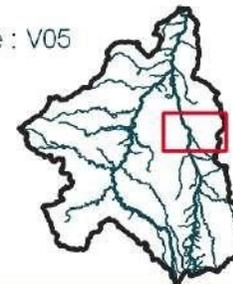
03 extrême

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtellerault-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRI approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Scénarios inondation retenus pour la SLGRI

Planche : V05



Périmètre d'actions et stratégies

Périmètre SLGRI Vienne-Clain

Limite administrative

Limite communale

Hydrographie

Cours d'eau principaux
(la Vienne et le Clain)

Affluents de la Vienne du Clain

Scénario d'inondation

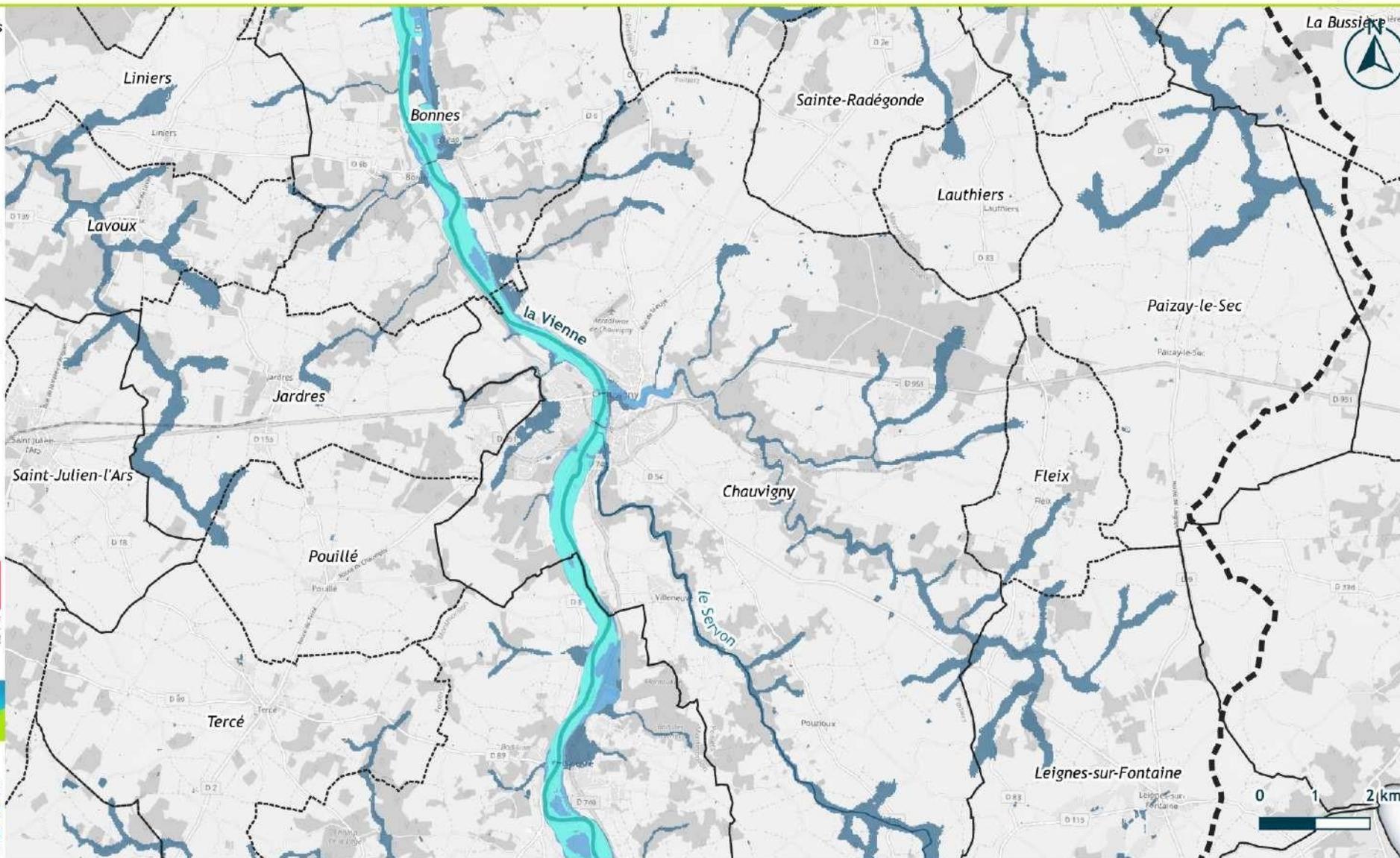
01 fréquent

02 moyen

03 extrême

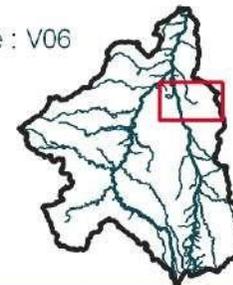
Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtelleraut-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRi approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)

Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Scénarios inondation retenus pour la SLGRI

Planche : V06



Périmètre d'actions et stratégies

Périmètre SLGRI Vienne-Clain

Limite administrative

Limite communale

Hydrographie

Cours d'eau principaux
(la Vienne et le Clain)

Affluents de la Vienne du Clain

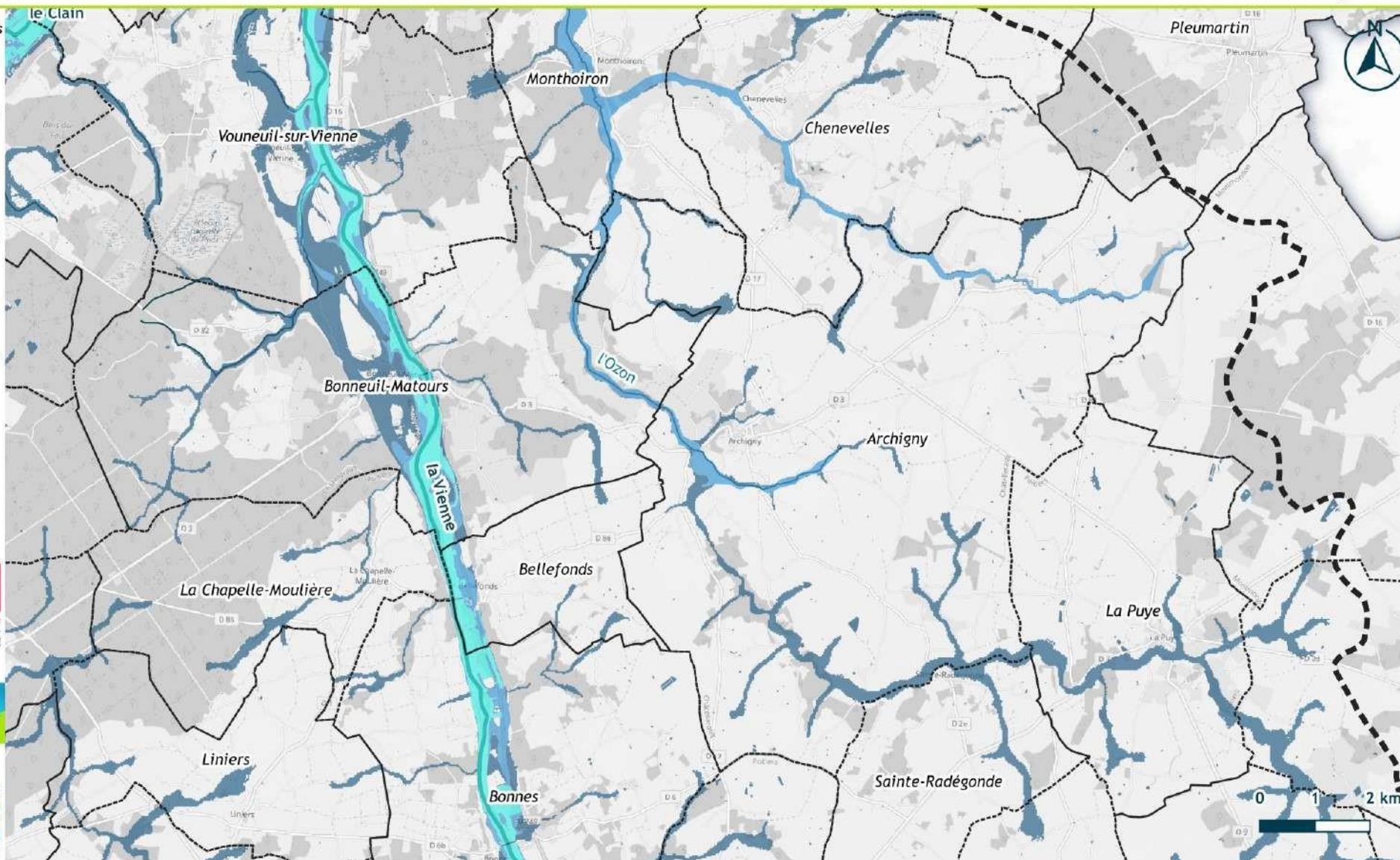
Scénario d'inondation

01 fréquent

02 moyen

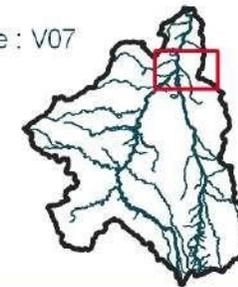
03 extrême

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtelleraut-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRI approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Scénarios inondation retenus pour la SLGRI

Planche : V07



Périmètre d'actions et stratégies

 Périmètre SLGRI Vienne-Clain

Limite administrative

 Limite communale

Hydrographie

 Cours d'eau principaux
(la Vienne et le Clain)

 Affluents de la Vienne du Clain

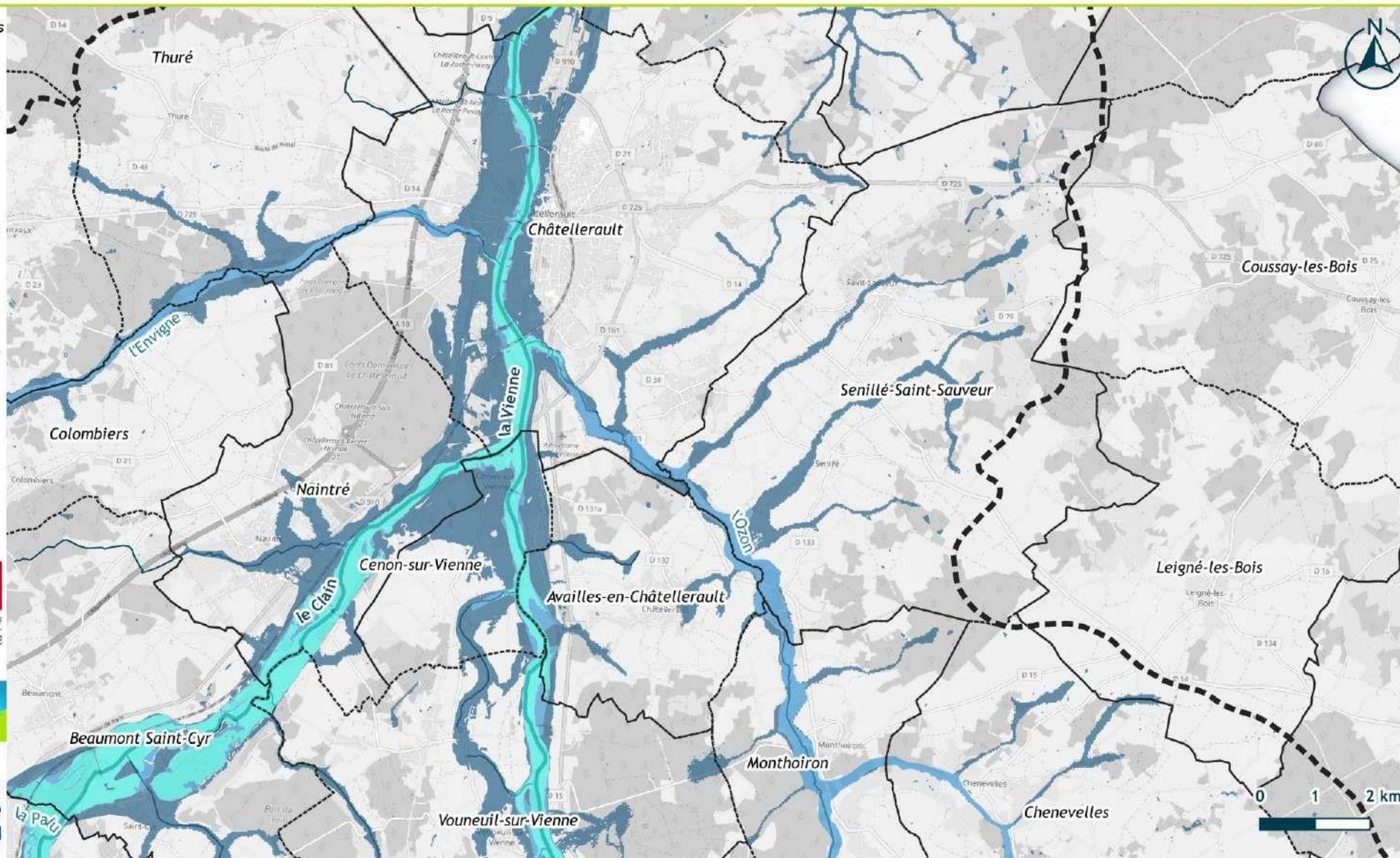
Scénario d'inondation

 01 fréquent

 02 moyen

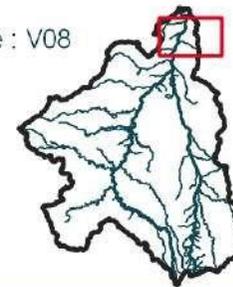
 03 extrême

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtelleraut-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRI approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Scénarios inondation retenus pour la SLGRI

Planche : V08



Périmètre d'actions et stratégies

Périmètre SLGRI Vienne-Clain

Limite administrative

Limite communale

Hydrographie

Cours d'eau principaux
(la Vienne et le Clain)

Affluents de la Vienne du Clain

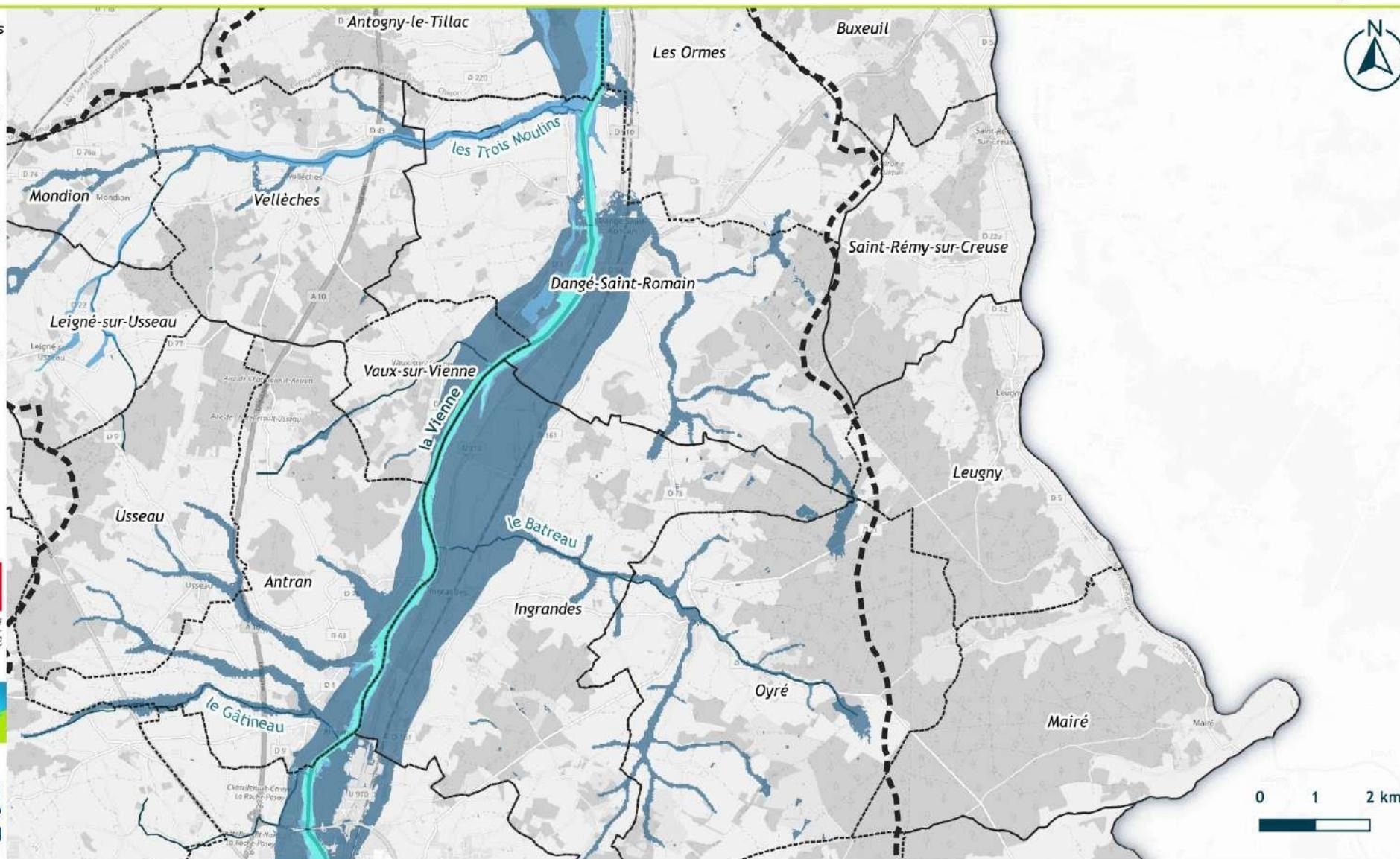
Scénario d'inondation

01 fréquent

02 moyen

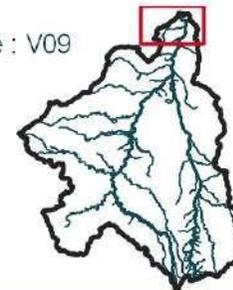
03 extrême

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtelleraut-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRI approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Scénarios inondation retenus pour la SLGRI

Planche : V09



Périmètre d'actions et stratégies

Périmètre SLGRI Vienne-Clain

Limite administrative

Limite communale

Hydrographie

Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)

Affluents de la Vienne du Clain

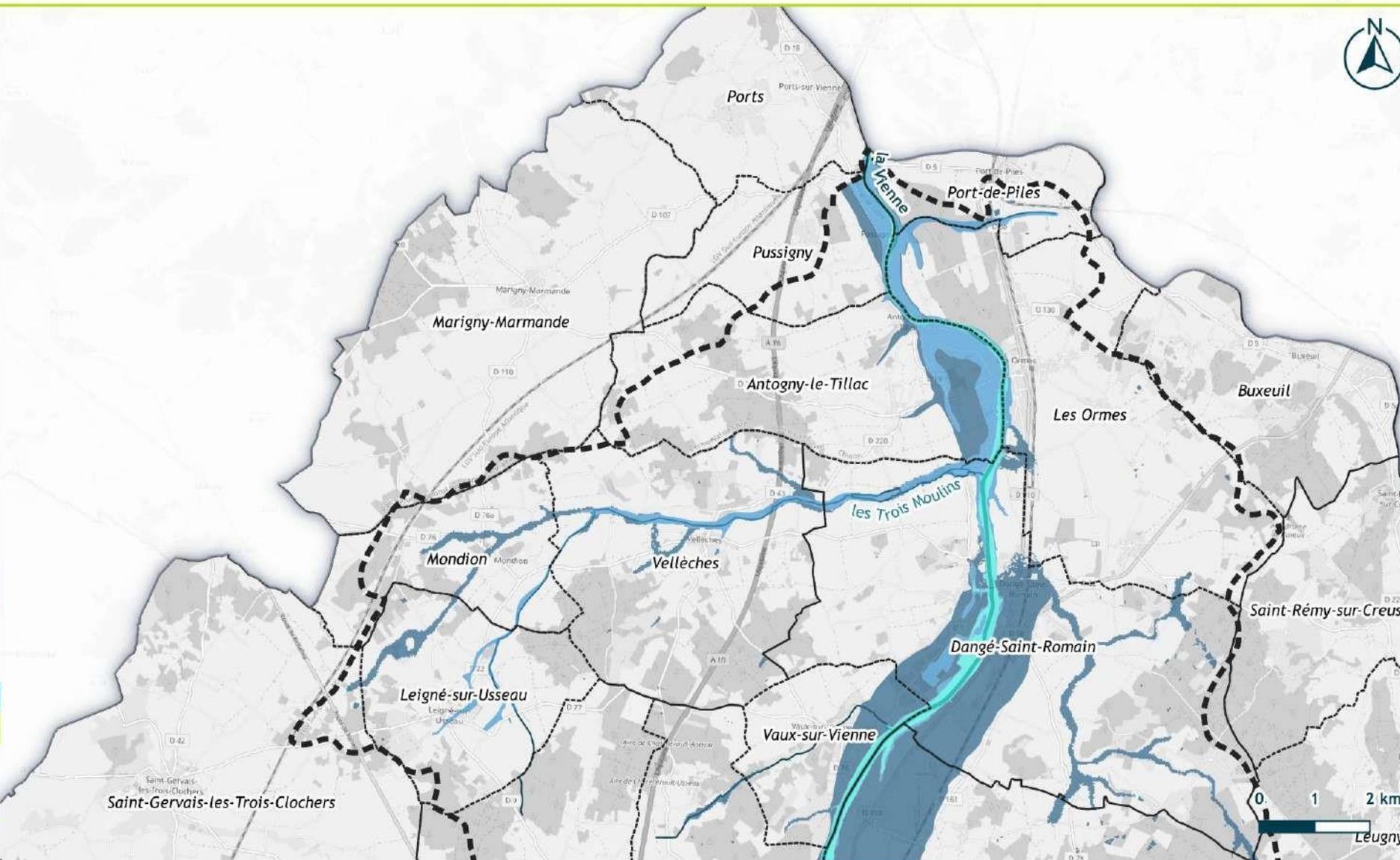
Scénario d'inondation

01 fréquent

02 moyen

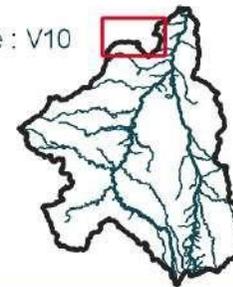
03 extrême

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtelleraut-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRi approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Scénarios inondation retenus pour la SLGRI

Planche : V10



Périmètre d'actions et stratégies

Périmètre SLGRI Vienne-Clain

Limite administrative

Limite communale

Hydrographie

Cours d'eau principaux
(la Vienne et le Clain)

Affluents de la Vienne du Clain

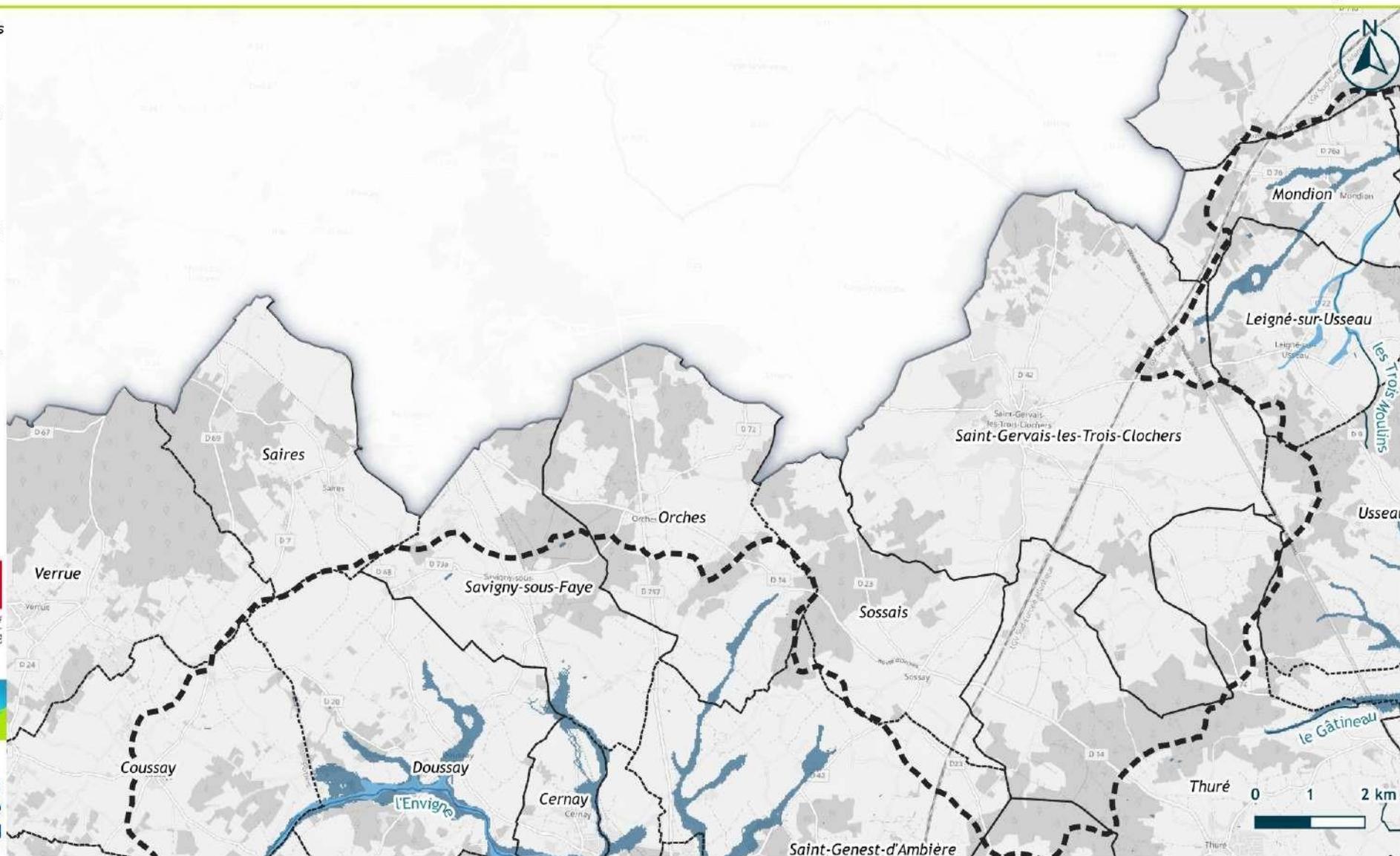
Scénario d'inondation

01 fréquent

02 moyen

03 extrême

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), TRI Châtellerauld-poitiers (DREAL Nouvelle Aquitaine 2019), Etude ZEC PAPI Vienne Aval (EGIS pour EPTB Vienne 2019), ZIP (DREAL Nouvelle Aquitaine 2015), PPRi approuvés (DDT 16, DDT 37, DDT 86, 2003 à 2016), AZI (DDT 86, 1999 à 2007), EAIPce (DREAL de bassin, 2011)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



9 ANNEXE 9 : Fiches détaillées du calcul des indicateurs

9.1 Vulnérabilité humaine

9.1.1 La population en zone inondable

Nom complet de l'indicateur dans le référentiel national de la vulnérabilité aux inondations (RNVI)	Nombre et proportion d'habitants en zone inondable
Numéro indicateur (depuis le RNVI)	Ind3/1a
Axe de vulnérabilité (depuis le RNVI)	Axe A3.1 – l'impact au territoire et ses capacités à rétablir les fonctions d'habitat, d'activité, etc.
Source de vulnérabilité (depuis le RNVI)	S3/1 Impact potentiel d'une crue sur le territoire
Méthodologie de calcul	<p>A partir de la couche des logements inondables (cf. la fiche spécifique), on calcule le nombre total de personnes (habitants) en zone inondable et on la rapporte à la population totale (recensement INSEE à l'échelle de la commune). L'estimation de la population s'appuie sur le carroyage 200m de l'INSEE (qui contient les informations sur la population du Fichier Localisé Social et Fiscal de 2015).</p> <p>La méthode de calcul s'appuie sur la méthodologie décrite dans le RNVI (ainsi que le guide AMC), mais elle est mise à jour afin d'utiliser les nouveaux champs de la BDTOP0 V3.0. Deux indicateurs sont produits : le nombre total et la proportion par rapport à la population totale par commune.</p>
Détail du calcul	<ul style="list-style-type: none"> - Certains bâtiments de la BD topo ont une hauteur définie comme nulle, égale à 1 m, ou égale à 2 m : appliquer une hauteur égale à 3 m pour tous ces bâtiments ; - Intersection du carroyage INSEE avec les contours communaux ; - Intersection des entités obtenues à l'étape précédente selon les contours des différents scénarios d'inondation ; - Calcul de la population de chacun des carreaux ayant subi un découpage au prorata de leur surface (population du carreau initial * surface / surface initial du carreau) ; - Intersection des bâtiments (contenant au moins un logement) en zone inondable de la BD Topo selon ces carreaux ; - Conservation uniquement des carreaux INSEE contenant au moins un bâtiment présent en ZI ; - Calcul de la surface développée de ces bâtiments (surface * hauteur/3) ; - Attribution d'une population à chaque bâtiment au prorata de leur surface développée : population du carreau * surface développée du bâtiment / surface développée totale présente sur le carreau ; - Somme de la population des bâtiments par commune ; - Calcul de la part communale que cela représente en relevant les données de population par commune (contenu dans la couche commune de la base de données ADMIN EXPRESS COG de l'IGN).
Maille de représentation	Communale, EPCI
Commentaires sur le calcul de l'indicateur	<p>Les données contenues dans le carroyage datent de 2016 (sur l'année 2015).</p> <p>Il serait intéressant de suivre cette méthodologie en utilisant les carreaux naturels de l'INSEE (qui ne font appel à aucune</p>

	<p>hypothèses concernant la population attribué au carreau – cf. la documentation associé à cette source).</p> <p>Concernant le calcul de la population, d'autres méthodologies peuvent être employées (toujours sur la base des données de l'INSEE et l'IGN).</p>
--	--

Nom	Millésime	Emprise	Producteur	Géométrie
BATIMENT de la BD TOPO	2020	Nationale	IGN	Polygone
ZONE_D_ACTIVITE_OU_D_IN TERET de la BD TOPO	2020	Nationale	IGN	Polygone
Commune de la BDD Admin Express COG	Novembre 2015	Nationale	IGN	Polygone
Carroyage 200 m Filosofi 2015	2019	Nationale	INSEE	Polygone

Tableau des données sources

Localisation	Population en ZI (part communale) sc01 fréquent	Population en ZI (part communale) sc02 moyen	Population en ZI (part communale) sc03 extrême
Périmètre SLGRI	4383 (1.01%)	10623 (2.45%)	43551 (10.06%)
Poitiers	1655 (1.87%)	2337 (2.65%)	5092 (5.77%)
Châtellerault	576 (1.81%)	1107 (3.48%)	11253 (35.34%)
Chauvigny	219 (3.10%)	714 (10.13%)	1308 (18.55%)
Valdivienne	136 (4.94%)	489 (17.79%)	824 (30.01%)
Naintré	370 (6.27%)	472 (7.99%)	2630 (44.50%)
Jaunay-Marigny	121 (1.61%)	413 (5.48%)	764 (10.14%)
Bonneuil-Matours	217 (10.34%)	402 (19.11%)	1156 (54.94%)
Vivonne	106 (2.44%)	340 (7.83%)	398 (9.17%)
Chasseneuil-du-Poitou	125 (2.66%)	305 (6.49%)	1396 (29.68%)
Migné-Auxances	0 (0%)	286 (4.71%)	458 (7.54%)

Tableau du total à l'échelle de la SLGRI et du classement des 10 communes les plus impactées (sur la base du scénario 02 moyen, tri effectué sur le nombre d'habitants)

EPCI	Population en ZI (part communale) sc01 fréquent	Population en ZI (part communale) sc02 moyen	Population en ZI (part communale) sc03 extrême
CU du Grand Poitiers	2532 (1.31%)	5081 (2.63%)	13463 (6.98%)
CA Grand Châtellerauld	1387 (1.72%)	2755 (3.41%)	22276 (27.57%)
CC Vienne et Gartempe	315 (0.93%)	1150 (3.38%)	2178 (6.41%)
CC des Vallées du Clain	148 (0.56%)	663 (2.50%)	1562 (5.90%)
CC du Haut-Poitou	0 (0%)	594 (1.46%)	2099 (5.17%)
CC du Civraisien en Poitou	0 (0%)	345 (1.67%)	1178 (5.70%)
CC Touraine Val de Vienne	0 (0%)	20 (1.20%)	131 (8.01%)
CC de Charente Limousine	0 (0%)	8 (0.18%)	29 (0.69%)
CC Mellois-en-Poitou	0 (0%)	6 (0.03%)	559 (3.02%)
CC de Parthenay-Gâtine	0 (0%)	2 (0.03%)	68 (0.95%)
CC du Pays Loudunais	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
CC Haut Limousin en Marche	0 (0%)	0 (0%)	1 (0.03%)
CC Haut Val de Sèvre	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
CC Val de Gâtine	0 (0%)	0 (0%)	7 (0.40%)

Tableau de résultat par EPCI du périmètre de la SLGRI (sur la base du scénario 02 moyen, tri effectué sur le nombre d'habitants)

9.1.2 Nombre de logements en zone inondable

Nom complet de l'indicateur dans le référentiel national de la vulnérabilité aux inondations (RNVI)	<i>Indicateur absent du référentiel</i>
Numéro indicateur (depuis le RNVI)	<i>Indicateur absent du référentiel</i>
Axe de vulnérabilité (depuis le RNVI)	Axe A3.1 – l'impact au territoire et ses capacités à rétablir les fonctions d'habitat, d'activité, etc.
Source de vulnérabilité (depuis le RNVI)	S3/1 Impact potentiel d'une crue sur le territoire
Méthodologie de calcul	La méthodologie s'appuie sur celle employée par le CEREMA dans le cadre de son étude en cours sur le territoire de la CU du Grand Poitiers. A partir de la BD TOPO, il faut détecter les bâtis qui peuvent potentiellement accueillir un ou des logements et puis les croiser avec les scénarios d'inondations. Ensuite on somme les logements associés au bâtiment (champ NB_LOGTS) par commune.
Détail du calcul	<ul style="list-style-type: none"> - Suppression des bâtiments dont la surface est inférieure à 20m² - Suppression des bâtiments dont la hauteur est supérieure à 100m - Suppression des bâtiments légers - Suppression des bâtiments qui chevauche ou qui sont à l'intérieur des zones d'activités et d'intérêt - La « NATURE » du bâtiment est indifférenciée - Le nombre de logements associés (NB_LOGTS) doit être différent de 0.
Maille de représentation	Communale, EPCI

Commentaires sur le calcul de l'indicateur	<p>La méthodologie employée est différente de celle du guide AMC - méthode utilisée pour l'étude « Etat des lieux et diagnostic des systèmes de protection contre les inondations et définition d'une stratégie d'intervention et d'aménagement » (SEPIA pour EPTB Vienne, 2020 et pour le calcul des indicateurs du TRI. En effet la version 3 de la BD TOPO (depuis 2019) contient de nouvelles informations issues des fichiers fonciers, ce qui n'était pas le cas lors de l'ancienne version. Ainsi, les résultats obtenus en adaptant la méthode sont plus précis et certainement plus proche de la réalité du terrain.</p> <p>Cet indicateur pourrait être remplacé par celui du RVNI « Surface des emprises des bâtiments d'habitation pouvant être inondés »</p> <p>Les logements retenus pour les totaux sont situés dans le périmètre de la SLGRI.</p>
---	--

Nom	Millésime	Emprise	Producteur	Géométrie
BATIMENT de la BD TOPO	2020	Nationale	IGN	Polygone
ZONE_D_ACTIVITE_OU_D_IN TERET de la BD TOPO	2020	Nationale	IGN	Polygone

Localisation	Nombre de logements sc01 fréquent	Nombre de logements sc02 moyen	Nombre de logements sc03 extrême
Périmètre SLGRI	5138	13526	52556
Poitiers	1218	2180	4560
Châtellerauld	309	698	6643
Chauvigny	122	664	1040
Valdivienne	72	301	529
Jaunay-Marigny	125	253	452
Bonneuil-Matours	90	192	564
Naintré	145	189	1225
Vivonne	23	155	228
Saint-Benoît	45	153	280
Vouillé	0	141	290

EPCI	Nombre de logements sc01 fréquent	Nombre de logements sc02 moyen	Nombre de logements sc03 extrême
CU du Grand Poitiers	1682	3811	9582
CA Grand Châtellerauld	647	1411	12129
CC Vienne et Gartempe	183	741	1480
CC du Haut-Poitou	0	302	1019
CC des Vallées du Clain	57	291	774
CC du Civraisien en Poitou	0	180	767
CC Touraine Val de Vienne	0	15	92

CC Mellois-en-Poitou	0	7	346
CC de Charente Limousine	0	4	21
CC de Parthenay-Gâtine	0	1	57
CC du Pays Loudunais	0	0	0
CC Haut Limousin en Marche	0	0	1
CC Val de Gâtine	0	0	10

9.1.3 Les établissements sensibles en zone inondable

Nom complet de l'indicateur dans le référentiel national de la vulnérabilité aux inondations (RNVI)	Nombre d'établissements sensibles en zone inondable
Numéro indicateur (depuis le RNVI)	Ind 1/4
Axe de vulnérabilité (depuis le RNVI)	Axe 1/1 La mise en danger des personnes au sein des bâtiments
Source de vulnérabilité (depuis le RNVI)	S1/4 Vulnérabilité des publics de certains établissements dit sensibles
Méthodologie de calcul	<p>Sélection des établissements dits sensibles à partir de la BD TOPO (couche zone d'activité ou d'intérêt) et de la Base Permanente des Equipements 2019 de l'INSEE puis croisement avec les scénarios d'inondation. Un buffer de 5 m a été réalisé autour des entités ponctuelles (BPE19) afin de simuler l'emprise d'un bâtiment.</p> <p>Les établissements considérés comme sensibles dans le cadre de l'étude sont : aires d'accueil des gens du voyage, campings, enseignement primaire, établissements hospitaliers, hôpitaux, établissements pénitentiaires, maisons de retraite, structure d'accueil pour personnes handicapées, crèches</p>
Détail du calcul	<p>Les objets sélectionnés depuis la couche des zones d'activité ou d'intérêt (à partir du champ "NATURE") sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aire d'accueil des gens du voyage - Camping - Enseignement primaire - Etablissement hospitalier - Etablissement pénitentiaire - Hôpital - Maison de retraite - Structure d'accueil pour personnes handicapées <p>Les objets « crèche » sont sélectionnés depuis la BPE à partir du champ "TYPEQU" = 'D502'</p>
Maille de représentation	Communale, EPCI
Commentaires sur le calcul de l'indicateur	<p>La méthode utilisée s'appuie en partie sur l'étude « Etat des lieux et diagnostic des systèmes de protection contre les inondations et définition d'une stratégie d'intervention et d'aménagement » (SEPIA pour EPTB Vienne, 2020) et sur l'application du CEREMA de la méthodologie du RNVI.</p> <p>Les établissements sensibles retenus pour les totaux sont situés dans le périmètre de la SLGRI.</p>

Nom	Millésime	Emprise	Producteur	Géométrie
ZONE_D_ACTIVITE_OU_D_INTERET de la BD TOPO	2020	Nationale	IGN	Polygone
Bpe19_ensemble_xy	2020	Nationale	INSEE	Point

Localisation	Nombre d'établissements sensibles sc01 fréquent	Nombre d'établissements sensibles sc02 moyen	Nombre d'établissements sensibles sc03 extrême
Périmètre SLGRI	18	34	119
Châtelleraut	3	3	22
Bonnes	2	2	2
Bonneuil-Matours	2	2	3
Civaux	0	2	3
Dissay	1	2	2
Les Ormes	1	2	2
Sommières-du-Clain	0	2	2
Vivonne	2	2	2
Availles-Limouzine	1	1	1
Boivre-la-Vallée	0	1	2

EPCI	Nombre d'établissements sensibles sc01 fréquent	Nombre d'établissements sensibles sc02 moyen	Nombre d'établissements sensibles sc03 extrême
CU du Grand Poitiers	5	10	37
CA Grand Châtellerault	7	8	48
CC Vienne et Gartempe	4	7	11
CC du Civraisien en Poitou	0	5	9
CC des Vallées du Clain	2	2	7
CC du Haut-Poitou	0	2	4
CC de Charente Limousine	0	0	1
CC de Parthenay-Gâtine	0	0	1
CC Mellois-en-Poitou	0	0	1

9.2 Vulnérabilité économique

9.2.1 Les activités économiques en zone inondable

Nom complet de l'indicateur dans le référentiel national de la vulnérabilité aux inondations (RNVI)	Absent du référentiel
Numéro indicateur (depuis le RNVI)	Absent du référentiel
Axe de vulnérabilité (depuis le RNVI)	Axe A3/1 - L'impact au territoire et ses capacités à rétablir les fonctions d'habitat, d'activité, etc.
Source de vulnérabilité (depuis le RNVI)	S3/1 – Impact potentiel d'une crue sur le territoire
Méthodologie de calcul	Croisement entre les activités économiques de la BD SIRENE et les scénarios d'inondation. Cette BDD renseigne les entreprises sous forme de point, un buffer de 5 m est effectué autour de chaque entité afin de simuler l'emprise d'un bâtiment.
Détail du calcul	<ul style="list-style-type: none"> - Seules les entreprises actives sont prises en compte - Correction manuelle de la localisation de l'EHPAD de Château-Garnier - Correction manuelle des entreprises du site FENWICK à Cenon/Vienne - Vérification de la localisation de la centrale nucléaire de Civeaux
Maille de représentation	Communale, EPCI
Commentaires sur le calcul de l'indicateur	A partir de cette même base de données, l'indicateur « nombre d'emplois en zone inondable » a pu être calculé dans le cadre de la SLGRI. Les entreprises retenues pour les totaux sont situées dans le périmètre de la SLGRI.

Nom	Millésime	Emprise	Producteur	Géométrie
-----	-----------	---------	------------	-----------

BD SIRENE géolocalisée	2021	Nationale	INSEE	Point
------------------------	------	-----------	-------	-------

Localisation	Nombre d'entreprises en zone inondable sc01 fréquent	Nombre d'entreprises en zone inondable sc02 moyen	Nombre d'entreprises en zone inondable sc03 extrême
Périmètre SLGRI	840	2386	8880
Poitiers	435	715	1687
Chauvigny	23	270	421
Châtellerault	89	210	2098
Vivonne	11	163	211
Saint-Benoît	11	113	143
Valdivienne	29	81	126
Jaunay-Marigny	24	72	106
Vouillé	0	63	135
Naintré	51	62	302
Civaux	25	49	69

EPCI	Nombre d'entreprises en zone inondable sc01 fréquent	Nombre d'entreprises en zone inondable sc02 moyen	Nombre d'entreprises en zone inondable sc03 extrême
CU du Grand Poitiers	533	1361	3767
CA Grand Châtellerault	213	412	3594
CC des Vallées du Clain	18	221	424
CC Vienne et Gartempe	76	193	322
CC du Haut-Poitou	0	125	362
CC du Civraisien en Poitou	0	59	229
CC Touraine Val de Vienne	0	9	24
CC Mellois-en-Poitou	0	6	117
CC de Charente Limousine	0	0	19
CC de Parthenay-Gâtine	0	0	19
CC du Pays Loudunais	0	0	0
CC Haut Limousin en Marche	0	0	2
CC Val de Gâtine	0	0	1

9.2.2 Les emplois en zone inondable

Nom complet de l'indicateur dans le référentiel national de la vulnérabilité aux inondations (RNVI)	Nombre d'employés en zone inondable
Numéro indicateur (depuis le RNVI)	Ind 3/1b
Axe de vulnérabilité (depuis le RNVI)	Axe A3/1 - L'impact au territoire et ses capacités à rétablir les fonctions d'habitat, d'activité, etc.
Source de vulnérabilité (depuis le RNVI)	S3/1 – Impact potentiel d'une crue sur le territoire
Méthodologie de calcul	On calcule le nombre total d'employés en zone inondable. La valeur prise en compte est l'effectif maximal de l'entreprise, donnée issue de la base SIRENE géolocalisée. Cette BDD renseigne les entreprises sous forme de point, un buffer de 5 m est effectué autour de chaque entité afin de simuler l'emprise d'un bâtiment
Détail du calcul	<ul style="list-style-type: none"> - Seules les entreprises actives sont prises en compte - Correction manuelle de la localisation de l'EHPAD de Château-Garnier - Correction manuelle des entreprises du site FENWICK à Cenon/Vienne - Vérification de la localisation de la centrale nucléaire de Civeaux - Les effectifs sont renseignés sous forme de classe. Afin de prendre en compte le dirigeant (notamment dans les TPE et PME), nous avons ajouté +1 aux limites de classes
Maille de représentation	Communale, EPCI
Commentaires sur le calcul de l'indicateur	<p>A partir de cette même base de données, l'indicateur « nombre d'entreprises en zone inondable » a pu être calculé dans le cadre de la SLGRI.</p> <p>Le nombre d'emplois en zone inondable a été estimé depuis le champ « trancheEffectifEtablissement » de la BD SIRENE. Il est important de souligner que l'INSEE ne renseigne plus ce champ depuis 2017 (sauf enquête de terrain). L'estimation est donc faussée, malheureusement il s'agit de la seule source de données disponible à l'échelle du périmètre. A l'échelle de la SLGRI, 37,53% des entreprises n'ont pas de tranche d'effectif renseignée.</p> <p>Les entreprises retenues pour les totaux sont situées dans le périmètre de la SLGRI.</p>

Nom	Millésime	Emprise	Producteur	Géométrie
BD SIRENE géolocalisée	2021	Nationale	INSEE	Point

Localisation	Nombre d'emploi en zone inondable sc01 fréquent	Nombre d'emploi en zone inondable sc02 moyen	Nombre d'emploi en zone inondable sc03 extrême
Périmètre SLGRI	2793	5604	29826
Poitiers	1153	1722	7319
Cenon-sur-Vienne	1060	1060	1226
Chauvigny	59	765	1186
Châtellerault	126	307	11010
Vivonne	36	262	509
Jaunay-Marigny	26	177	196
Saint-Benoît	29	160	169
Vouillé	0	137	414
Civaux	107	134	207
Naintré	78	131	479

EPCI	Nombre d'emploi en zone inondable sc01 fréquent	Nombre d'emploi en zone inondable sc02 moyen	Nombre d'emploi en zone inondable sc03 extrême
CU du Grand Poitiers	1291	3121	12154
CA Grand Châtellerault	1321	1621	15663
CC des Vallées du Clain	42	336	704
CC Vienne et Gartempe	139	221	379
CC du Haut-Poitou	0	155	552
CC du Civraisien en Poitou	0	144	224
CC Touraine Val de Vienne	0	6	6
CC Mellois-en-Poitou	0	0	124
CC de Charente Limousine	0	0	0
CC de Parthenay-Gâtine	0	0	17
CC du Pays Loudunais	0	0	0
CC Haut Limousin en Marche	0	0	0
CC Val de Gâtine	0	0	3

9.2.3 Surface des zones d'activités ou industrielles (ZAI) en zone inondable

Nom complet de l'indicateur dans le référentiel national de la vulnérabilité aux inondations (RNVI)	Absent du référentiel
Numéro indicateur (depuis le RNVI)	Absent du référentiel
Axe de vulnérabilité (depuis le RNVI)	Axe A3/1 – l'impact au territoire et ses capacités à rétablir les fonctions d'habitats, d'activités, etc.
Source de vulnérabilité (depuis le RNVI)	S3/1 – Impact potentiel d'une crue sur le territoire
Méthodologie de calcul	Croisement des zones d'activités ou industrielles de la BD TOPO avec les scénarios d'inondation puis calcul des surfaces intersectées (agrégation des résultats à la commune)
Détail du calcul	Les objets sélectionnés (à partir du champ "NATURE" sont : <ul style="list-style-type: none"> - 'Zone industrielle' - 'Carrière' - 'Usine' - 'Marché' - 'Divers agricole' - 'Divers commercial' - 'Divers industriel'
Maille de représentation	Communale, EPCI
Commentaires sur le calcul de l'indicateur	La méthode utilisée s'appuie sur l'étude « Etat des lieux et diagnostic des systèmes de protection contre les inondations et définition d'une stratégie d'intervention et d'aménagement » (SEPIA pour EPTB Vienne, 2020). Les ZAI retenues pour les totaux sont situées dans le périmètre de la SLGRI.

Nom	Millésime	Emprise	Producteur	Géométrie
ZONE_D_ACTIVITE_OU_D_INTERET de la BD TOPO	2020	Nationale	IGN	Polygone

Localisation	Surface des ZAI en zone inondable (en ha) sc01 fréquent	Surface des ZAI en zone inondable (en ha) sc02 moyen	Surface des ZAI en zone inondable (en ha) sc03 extrême
Périmètre SLGRI	23.24	76.27	689.10
Lusignan	0.00	14.89	19.27
Châtellerault	7.50	13.15	254.05
Mouterre-sur-Blourde	0.00	11.25	12.48
Jaunay-Marigny	4.57	10.20	13.56
Cenon-sur-Vienne	7.42	9.46	11.00
Naintré	3.21	6.59	23.22
Port-de-Piles	0.00	3.37	3.48
Saint-Secondin	0.00	1.59	1.65
Dangé-Saint-Romain	0.00	1.46	24.43
Lessac	0.00	1.29	1.30

EPCI	Surface des ZAI en zone inondable (en ha) sc01 fréquent	Surface des ZAI en zone inondable (en ha) sc02 moyen	Surface des ZAI en zone inondable (en ha) sc03 extrême
CA Grand Châtelleraut	18.17	34.37	493.62
CU du Grand Poitiers	5.05	26.95	130.96
CC Vienne et Gartempe	0.00	11.34	20.22
CC du Civraisien en Poitou	0.00	1.59	24.35
CC de Charente Limousine	0.00	1.29	1.30
CC des Vallées du Clain	0.02	0.73	7.77
CC de Parthenay-Gâtine	0.00	0.00	0.00
CC du Haut-Poitou	0.00	0.00	10.82
CC Mellois-en-Poitou	0.00	0.00	0.06

9.2.4 Proportion de la surface agricole communale impactée par la zone inondable

Nom complet de l'indicateur dans le référentiel national de la vulnérabilité aux inondations (RNVI)	Proportion de la surface agricole communale impactée par la zone inondable
Numéro indicateur (depuis le RNVI)	Ind 3/1f
Axe de vulnérabilité (depuis le RNVI)	Axe A3/1 – L'impact au territoire et ses capacités à rétablir les fonctions d'habitat, d'activité, etc.
Source de vulnérabilité (depuis le RNVI)	S3/1 - Impact potentiel d'une crue sur le territoire
Méthodologie de calcul	On calcule les surfaces des parcelles agricoles intersectant la zone inondable. Le résultat de l'indicateur est le rapport entre les surfaces des parcelles impactées sur les surfaces totales des cultures par commune dans le périmètre d'étude.
Détail du calcul	
Maille de représentation	Communale, EPCI
Commentaires sur le calcul de l'indicateur	La source des données utilisées (Registre Parcellaire Agricole) ne renseigne uniquement les parcelles déclarées dans le cadre de la PAC (Politique Agricole Commune). Les parcelles agricoles retenues pour les totaux sont situées dans le périmètre de la SLGRI.

Nom	Millésime	Emprise	Producteur	Géométrie
RPG (Registre Parcellaire Graphique)	2019	Nationale	IGN	Polygone

Localisation	Proportion de la surface agricole impactée par la zone inondable sc01 fréquent	Proportion de la surface agricole impactée par la zone inondable sc02 moyen	Proportion de la surface agricole impactée par la zone inondable sc03 extrême
Périmètre SLGRI	0.49%	1.81%	7.74%
Chasseneuil-du-Poitou	15.10%	16.12%	21.95%
Cloué	0.00%	10.04%	15.03%
Naintré	8.84%	10.01%	31.09%
Pussigny	0.00%	9.92%	17.11%
Vouneuil-sur-Vienne	6.12%	9.25%	27.04%
Antogny-le-Tillac	0.40%	9.11%	17.80%
Gençay	0.00%	8.76%	16.77%
Monthoiron	0.00%	8.15%	12.54%
Iteuil	4.19%	8.06%	16.18%
Port-de-Piles	0.04%	7.80%	8.86%

EPCI	Proportion de la surface agricole impactée par la zone inondable sc01 fréquent	Proportion de la surface agricole impactée par la zone inondable sc02 moyen	Proportion de la surface agricole impactée par la zone inondable sc03 extrême
CC Touraine Val de Vienne	0.30%	9.00%	17.11%
CC des Vallées du Clain	1.22%	2.89%	8.61%
CA Grand Châtellerault	0.90%	2.65%	11.43%
CC Vienne et Gartempe	0.70%	2.17%	6.41%
CC de Charente Limousine	0.13%	1.86%	6.92%
CU du Grand Poitiers	0.83%	1.81%	7.88%
CC du Civraisien en Poitou	0.00%	1.63%	6.75%
CC Mellois-en-Poitou	0.00%	1.29%	11.69%
CC du Haut-Poitou	0.00%	1.20%	5.89%
CC de Parthenay-Gâtine	0.00%	0.02%	5.59%
CC Haut Val de Sèvre	0.00%	0.00%	0.00%
CC du Pays Loudunais	0.00%	0.00%	0.00%
CC Haut Limousin en Marche	0.00%	0.00%	6.94%
CC Val de Gâtine	0.00%	0.00%	5.35%

9.3 Vulnérabilité des réseaux et des services publics et prioritaires

9.3.1 Les enjeux utiles à la gestion de crise en zone inondable

Nom complet de l'indicateur dans le référentiel national de la vulnérabilité aux inondations (RNVI)	Nombre d'enjeux utiles à la gestion de crise susceptibles de dysfonctionner
Numéro indicateur (depuis le RNVI)	Ind 1/14e
Axe de vulnérabilité (depuis le RNVI)	Axe A1/4 – Le manque de préparation à la crise
Source de vulnérabilité (depuis le RNVI)	S1/14 – Préparation collective à la crise
Méthodologie de calcul	Sélection des objets de la couche « zones d'activités ou d'intérêt » de la BDTPO qui présente un enjeu pour la gestion de crise ou du territoire, puis intersection avec les scénarios d'inondation. Les Centre d'Accueil et de REgroupement et les Centres d'Accueil des Ecoles des PPI du territoire ont été ajoutés manuellement à la base de données.
Détail du calcul	Les objets sélectionnés à partir du champ "NATURE" sont : <ul style="list-style-type: none"> - 'Caserne de pompiers' - 'Gendarmerie' - 'Police' - 'Mairie' - 'Préfecture' - 'Sous-préfecture' - 'Hôtel de région' - 'Hôtel de département' - 'Siège d"EPCI' - 'Autre service déconcentré de l'Etat'
Maille de représentation	Communale, EPCI
Commentaires sur le calcul de l'indicateur	La caserne des pompiers du Pont Achard située sur la commune de Poitiers (initialement identifiée comme un enjeu en zone inondable) n'accueille plus cette fonction (déménagement en novembre 2020). Les enjeux utiles à la gestion de crise retenus pour les totaux sont situés dans le périmètre de la SLGRI.

Nom	Millésime	Emprise	Producteur	Géométrie
ZONE_D_ACTIVITE_OU_D_INTERET de la BD TOPO	2020	Nationale	IGN	Polygone
PPI Civeaux, PPI Maxam Atlantique, PPI Rhodia Solvay		Locale		Polygone

Localisation	Nombre d'enjeux utiles à la gestion de crise en zone inondable sc01 fréquent	Nombre d'enjeux utiles à la gestion de crise en zone inondable sc02 moyen	Nombre d'enjeux utiles à la gestion de crise en zone inondable sc03 extrême
Périmètre SLGRI	1	13	39
Boivre-la-Vallée	0	2	2
Bonnes	0	1	1
Châtelleraut	0	1	4
Chauvigny	0	1	1
Civaux	0	1	1
Lencloître	0	1	1
Nouaillé-Maupertuis	0	1	1
Poitiers	0	1	1
Saint-Benoît	1	1	1
Sommières-du-Clain	0	1	1

EPCI	Nombre d'enjeux utiles à la gestion de crise en zone inondable sc01 fréquent	Nombre d'enjeux utiles à la gestion de crise en zone inondable sc02 moyen	Nombre d'enjeux utiles à la gestion de crise en zone inondable sc03 extrême
CU du Grand Poitiers	1	4	8
CC du Haut-Poitou	0	3	3
CA Grand Châtelleraut	0	2	15
CC des Vallées du Clain	0	2	5
CC du Civraisien en Poitou	0	1	4
CC Vienne et Gartempe	0	1	2
CC de Charente Limousine	0	0	0
CC de Parthenay-Gâtine	0	0	0
CC Haut Limousin en Marche	0	0	0
CC Mellois-en-Poitou	0	0	2
CC Touraine Val de Vienne	0	0	1

9.3.2 Les établissements d'intérêt commun en zone potentiellement inondable

Nom complet de l'indicateur dans le référentiel national de la vulnérabilité aux inondations (RNVI)	Absent du référentiel
Numéro indicateur (depuis le RNVI)	Absent du référentiel
Axe de vulnérabilité (depuis le RNVI)	Axe A3/1 – l'impact au territoire et ses capacités à rétablir les fonctions d'habitats, d'activités, etc.
Source de vulnérabilité (depuis le RNVI)	S3/1 – Impact potentiel d'une crue sur le territoire
Méthodologie de calcul	Croisement des établissements définis comme utiles à l'intérêt commun de la BD TOPO avec les scénarios d'inondation puis décompte à l'échelle communale.
Détail du calcul	<p>Les objets sélectionnés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A partir des zones d'activités ou d'intérêt <ul style="list-style-type: none"> - 'CATEGORIE' = 'Gestion des eaux' - 'NATURE' = 'Centrale électrique' - 'NATURE' = 'Déchèterie' • A partir de la couche équipements et transports <ul style="list-style-type: none"> - 'NATURE' = Gare (routière, de fret et voyageurs) • A partir de la couche réservoir <ul style="list-style-type: none"> - 'NATURE' = 'Réservoir d'eau ou château d'eau au sol' - 'NATURE' = 'Château d'eau' • Tous les objets de la couche Poste de transformation électrique
Maille de représentation	Communale, EPCI
Commentaires sur le calcul de l'indicateur	<p>La méthode utilisée s'appuie sur l'étude « Etat des lieux et diagnostic des systèmes de protection contre les inondations et définition d'une stratégie d'intervention et d'aménagement » (SEPIA pour EPTB Vienne, 2020).</p> <p>Les établissements d'intérêt commun retenus pour les totaux sont situés dans le périmètre de la SLGRI.</p>

Nom	Millésime	Emprise	Producteur	Géométrie
ZONE_D_ACTIVITE_OU_D_INTERET de la BD TOPO	2020	Nationale	IGN	Polygone
RESERVOIR de la BD TOPO	2020	Nationale	IGN	Polygone
EQUIPEMENT_DE_TRANSPORT de la BD TOPO	2020	Nationale	IGN	Polygone
POSTE_DE_TRANSFORMATION de la BD TOPO	2020	Nationale	IGN	Polygone

Localisation	Nombre d'établissements d'intérêt commun sc01 fréquent	Nombre d'établissements d'intérêt commun sc02 moyen	Nombre d'établissements d'intérêt commun sc03 extrême
Périmètre SLGRI	29	119	347
Valence-en-Poitou	0	7	11
Saint-Benoît	5	5	6
Caunay	0	4	4
Jaunay-Marigny	1	4	6
Poitiers	2	4	8
Vouillé	0	4	7
Bonnes	1	3	3
Chasseneuil-du-Poitou	2	3	6
Civaux	2	3	4
Gençay	0	3	3

EPCI	Nombre d'établissements d'intérêt commun sc01 fréquent	Nombre d'établissements d'intérêt commun) sc02 moyen	Nombre d'établissements d'intérêt commu sc03 extrême
CU du Grand Poitiers	16	35	102
CC Vienne et Gartempe	8	25	51
CC du Civraisien en Poitou	0	18	29
CA Grand Châtellerault	4	13	62
CC du Haut-Poitou	0	13	47
CC des Vallées du Clain	1	8	31
CC Mellois-en-Poitou	0	4	9
CC Touraine Val de Vienne	0	2	2
CC de Charente Limousine	0	1	3
CC de Parthenay-Gâtine	0	0	8
CC Haut Limousin en Marche	0	0	3
CC Val de Gâtine	0	0	0

9.3.3 Les captages AEP en zone inondable

Nom complet de l'indicateur dans le référentiel national de la vulnérabilité aux inondations (RNVI)	Nombre de stations d'alimentation en eau potable (AEP) en zone inondable
Numéro indicateur (depuis le RNVI)	Ind 2/5d
Axe de vulnérabilité (depuis le RNVI)	Axe A2.2 – les dommages au patrimoine
Source de vulnérabilité (depuis le RNVI)	S2/5 Dommages à l'environnement : charriage de pollutions et déchets
Méthodologie de calcul	La couche des captages AEP de l'ARS est croisée avec les scénarios d'inondations afin d'effectuer un décompte selon la maille choisie.
Détail du calcul	Seule l'adduction collective publique est prise en compte, et dont l'état n'est pas abandonné
Maille de représentation	Communale, EPCI
Commentaires sur le calcul de l'indicateur	Les captages AEP retenus pour les totaux sont situés dans le périmètre de la SLGRI.

Nom	Millésime	Emprise	Producteur	Géométrie
Captages en eau potable & données SISE-Eaux	2021	Nationale	ARS	Point

Localisation	Nombre de stations d'alimentation en eau potable (AEP) en zone inondable sc01 fréquent	Nombre de stations d'alimentation en eau potable (AEP) en zone inondable sc02 moyen	Nombre de stations d'alimentation en eau potable (AEP) en zone inondable sc03 extrême
Périmètre SLGRI	11	23	50
Beaumont Saint-Cyr	3	3	3
Quinçay	0	2	2
Saint-Georges-lès-Baillargeaux	0	2	2
Vouillé	0	2	2
Vouneuil-sur-Vienne	2	2	2
Boivre-la-Vallée	0	1	2
Bonnes	1	1	1
Caunay	0	1	1
Cenon-sur-Vienne	1	1	1
Chiré-en-Montreuil	0	1	1

EPCI	Nombre de stations d'alimentation en eau potable (AEP) en zone inondable sc01 fréquent	Nombre de stations d'alimentation en eau potable (AEP) en zone inondable sc02 moyen	Nombre de stations d'alimentation en eau potable (AEP) en zone inondable sc03 extrême
CU du Grand Poitiers	6	9	16
CC du Haut-Poitou	0	6	9
CA Grand Châtellerault	4	4	11
CC Vienne et Gartempe	1	2	4
CC du Civraisien en Poitou	0	1	5
CC Mellois-en-Poitou	0	1	3
CC de Charente Limousine	0	0	0
CC des Vallées du Clain	0	0	2
CC Haut Limousin en Marche	0	0	0
CC Touraine Val de Vienne	0	0	0

9.3.4 Nœuds du réseau électrique potentiellement inondable

Nom complet de l'indicateur dans le référentiel national de la vulnérabilité aux inondations (RNVI)	<i>Absent du référentiel</i>
Numéro indicateur (depuis le RNVI)	<i>Absent du référentiel</i>
Axe de vulnérabilité (depuis le RNVI)	Axe A2/4 – Erosion, destructions, dépôts sur les infrastructures, espaces, ouvrages et réseaux
Source de vulnérabilité (depuis le RNVI)	S2/10 - Dommages dus aux dysfonctionnements des réseaux urbains
Méthodologie de calcul	On croise les postes de distributions (HTA-BT), les postes de répartition (HTA-HTA) et les postes sources HTB-HTA avec les scénarios d'inondation afin d'effectuer un décompte par commune.
Détail du calcul	Intersection géographique sous un logiciel de SIG entre les sources de données et la couche des zones inondables.
Maille de représentation	Communale, EPCI
Commentaires sur le calcul de l'indicateur	<p>Les jeux de données ne permettent pas de faire la différence de entre les postes de répartition HTA-HTA et les postes sources HTB-HTA.</p> <p>Parmi les points de vigilance quant à l'utilisation de cet indicateur, il faut prendre qu'aucun des deux opérateurs ne garantit l'absolue fiabilité des données et que certains postes de distribution sont situés hauteur sur des pylônes du réseau de distribution.</p> <p>Les postes de répartition et les postes de distribution retenus pour les totaux sont situés dans le périmètre de la SLGRI.</p>

Nom	Millésime	Emprise	Producteur	Géométrie
-----	-----------	---------	------------	-----------

poste-electrique HTA-BT	2021	Nationale	ENEDIS	Point
poste-source HTA-HTA	2021	Nationale	ENEDIS	
postes-de-distribution-publique-postes-htabt	2021	Locale	SRD	Point
postes-sources-htbhta-et-postes-de-repartition-htahta	2021	Locale	SRD	Point

Localisation	Nombre de nœuds du réseau électrique sc01 fréquent	Nombre de nœuds du réseau électrique sc02 moyen	Nombre de nœuds du réseau électrique sc03 extrême
Périmètre SLGRI	54	189	886
Poitiers	9	21	60
Chauvigny	2	11	20
Valdivienne	4	10	18
Bonneuil-Matours	6	9	16
Chasseneuil-du-Poitou	5	9	33
Châtelleraut	3	7	156
Jaunay-Marigny		7	15
Vivonne	1	7	9
Bonnes	1	6	10
Naintré	3	6	26

EPCI	Nombre de nœuds du réseau électrique sc01 fréquent	Nombre de nœuds du réseau électrique sc02 moyen	Nombre de nœuds du réseau électrique sc03 extrême
CU du Grand Poitiers	22	79	254
CA Grand Châtelleraut	16	38	379
CC Vienne et Gartempe	12	33	90
CC des Vallées du Clain	3	14	41
CC du Haut-Poitou	0	11	54
CC du Civraisien en Poitou	0	8	54
CC de Charente Limousine	0	3	6
CC Touraine Val de Vienne	1	3	7
CC de Parthenay-Gâtine	0	0	0
CC du Pays Loudunais	0	0	0
CC Haut Limousin en Marche	0	0	0
CC Mellois-en-Poitou	0	0	1

9.3.5 Les voies ferrées potentiellement inondables

Nom complet de l'indicateur dans le référentiel national de la vulnérabilité aux inondations (RNVI)	Linéaire de voies ferrées impactées par la zone inondable
Numéro indicateur (depuis le RNVI)	Ind 2/10c
Axe de vulnérabilité (depuis le RNVI)	Axe A2/4 - Les dommages aux infrastructures et aux réseaux
Source de vulnérabilité (depuis le RNVI)	S2/10 - Érosion, destructions, dépôts sur les infrastructures, espaces, ouvrages et réseaux (érosion, déchets...)
Méthodologie de calcul	Le calcul est réalisé à partir de la couche des voies ferrées de la BD TOPO de l'IGN. On intersecte cette couche avec la zone inondable pour sélectionner le linéaire impacté. Le résultat de l'indicateur est obtenu en agrégeant le linéaire ferré impacté par commune.
Détail du calcul	Dans le cadre de la SLGRI, le travail s'effectue en 2D. Toutefois on supprime les objets dont le champ "POS_SOL" = 1. Les tronçons de voies ferrées retenues sont ceux dont le champ "NATURE" IN ('LGV', 'Voie ferrée principale')
Maille de représentation	Communale, EPCI
Commentaires sur le calcul de l'indicateur	Les voies ferrées retenues pour les totaux sont situées dans le périmètre de la SLGRI.

Nom	Millésime	Emprise	Producteur	Géométrie
TRONCON_DE_VOIE_FERREE de la BD TOPO	2020	Nationale	IGN	Polyligne

Localisation	Longueur de voies ferrées potentiellement inondable (en m) sc01 fréquent	Longueur de voies ferrées potentiellement inondable (en m) sc02 moyen	Longueur de voies ferrées potentiellement inondable (en m) sc03 extrême
Périmètre SLGRI	0.00	3610.80	61019.94
Poitiers	0.00	2268.74	5811.90
Jaunay-Marigny	0.00	280.54	948.86
Chasseneuil-du-Poitou	0.00	238.73	3547.82
Marigny-Chemereau	0.00	162.97	539.32
Mazerolles	0.00	146.05	146.05
Rom	0.00	116.77	556.41
Chaunay	0.00	93.28	423.96
Beaumont Saint-Cyr	0.00	86.31	2208.48
Lhommaizé	0.00	85.83	448.14
Civaux	0.00	71.47	176.46

EPCI	Longueur de voies ferrées potentiellement inondable (en m) sc01 fréquent	Longueur de voies ferrées potentiellement inondable (en m) sc02 moyen	Longueur de voies ferrées potentiellement inondable (en m) sc03 extrême
CU du Grand Poitiers	0.00	2879.57	26768.03
CC Vienne et Gartempe	0.00	303.36	1032.93
CC des Vallées du Clain	0.00	164.61	8452.57
CC Mellois-en-Poitou	0.00	116.77	638.92
CC du Civraisien en Poitou	0.00	93.28	5293.66
CA Grand Châtellerault	0.00	53.21	18037.06
CC du Haut-Poitou	0.00	0.00	796.77
CC Touraine Val de Vienne	0.00	0.00	0.00

9.3.6 Réseau routier potentiellement inondable

Nom complet de l'indicateur dans le référentiel national de la vulnérabilité aux inondations (RNVI)	Absent du référentiel
Numéro indicateur (depuis le RNVI)	Absent du référentiel
Axe de vulnérabilité (depuis le RNVI)	Axe A3/2 - Le rétablissement des infrastructures et des réseaux
Source de vulnérabilité (depuis le RNVI)	S3/9 - Capacité des gestionnaires à maintenir ou à rétablir le fonctionnement des infrastructures de transport
Méthodologie de calcul	On croise les routes de la BD TOPO avec les scénarios d'inondation. Seul le réseau routier praticable par les véhicules légers a été retenu pour le calcul de l'indicateur.
Détail du calcul	Sélection du réseau routier praticable par les véhicules légers : "NATURE" IN ('Type autoroutier', 'Bretelle', 'Route à 2 chaussées', 'Route à 1 chaussée', 'Rond-point') AND "IMPORTANCE" <> 6
Maille de représentation	Communale, EPCI
Commentaires sur le calcul de l'indicateur	Le linéaire de réseau routier retenu pour les totaux est situé dans le périmètre de la SLGRI.

Nom	Millésime	Emprise	Producteur	Géométrie
TRONCON_DE_ROUTE de la BD TOPO	2020	Nationale	IGN	Polyligne

Localisation	Linéaire routier potentiellement inondable (en km) sc01 fréquent	Linéaire routier potentiellement inondable (en km) sc02 moyen	Linéaire routier potentiellement inondable (en km) sc03 extrême
Périmètre SLGRI	72.23	240.61	1248.98
Poitiers	13.33	22.56	64.49
Valdivienne	3.98	15.58	29.20
Châtellerauld	6.00	11.97	120.35
Chauvigny	4.28	10.10	24.21
Civaux	4.63	8.94	14.16
Vivonne	4.11	7.89	13.19
Jaunay-Marigny	1.11	6.74	17.02
Persac	3.49	6.44	9.81
Bonnes	0.96	6.21	13.71
Vouillé	0.00	5.94	15.59

EPCI	Linéaire routier potentiellement inondable (en km) sc01 fréquent	Linéaire routier potentiellement inondable (en km) sc02 moyen	Linéaire routier potentiellement inondable (en km) sc03 extrême
CU du Grand Poitiers	31.64	82.50	337.12
CC Vienne et Gartempe	18.18	58.73	151.61
CA Grand Châtellerauld	16.42	42.13	394.55
CC des Vallées du Clain	5.91	19.65	67.28
CC du Haut-Poitou	0.00	17.51	90.01
CC du Civraisien en Poitou	0.00	12.36	96.98
CC Touraine Val de Vienne	0.09	3.18	9.46
CC Mellois-en-Poitou	0.00	2.30	68.65
CC de Charente Limousine	0.00	2.24	9.17
CC de Parthenay-Gâtine	0.00	0.00	18.18
CC du Pays Loudunais	0.00	0.00	0.00
CC Haut Limousin en Marche	0.00	0.00	5.20
CC Haut Val de Sèvre	0.00	0.00	0.00
CC Val de Gâtine	0.00	0.00	0.78

9.3.7 Proportion de réseau de desserte locale potentiellement inondable

Nom complet de l'indicateur dans le référentiel national de la vulnérabilité aux inondations (RNVI)	Proportion de réseau de desserte locale affecté
Numéro indicateur (depuis le RNVI)	Ind 3/9b
Axe de vulnérabilité (depuis le RNVI)	Axe A3/2 - Le rétablissement des infrastructures et des réseaux
Source de vulnérabilité (depuis le RNVI)	S3/9 - Capacité des gestionnaires à maintenir ou à rétablir le fonctionnement des infrastructures de transport
Méthodologie de calcul	On croise les routes de la BD TOPO avec les scénarios d'inondation. Les autoroutes et les routes nationales, ainsi que les routes à 2 chaussées ont été écartées pour ne prendre en compte que les dessertes locales. Cet indicateur est exprimé en pourcentage, celui de la desserte locale en zone inondable sur la totalité des routes.
Détail du calcul	<ol style="list-style-type: none"> Sélection du réseau routier praticable par les véhicules légers : "NATURE" IN ('Type autoroutier', 'Bretelle', 'Route à 2 chaussées', 'Route à 1 chaussée', 'Rond-point') AND "IMPORTANCE" < 6 Sélection des dessertes locales : "NATURE" IN ('Route à 1 chaussée', 'Rond-point') AND "IMPORTANCE" NOT IN ('1', '6')
Maille de représentation	Communale, EPCI
Commentaires sur le calcul de l'indicateur	Les dessertes locales retenues pour les totaux sont situées dans le périmètre de la SLGRI.

Nom	Millésime	Emprise	Producteur	Géométrie
TRONCON_DE_ROUTE de la BD TOPO	2020	Nationale	IGN	Polyligne

Localisation	Proportion desserte locale potentiellement inondable sc01 fréquent	Proportion desserte locale potentiellement inondable sc02 moyen	Proportion desserte locale potentiellement inondable sc03 extrême
Périmètre SLGRI	0.56 %	1.90 %	9.89 %
Ports	44.23 %	100.00 %	100.00 %
Bellefonds	0.00 %	11.71 %	16.32 %
Valdivienne	2.83 %	11.05 %	20.85 %
Civaux	4.81 %	9.85 %	16.12 %
Cenon-sur-Vienne	5.82 %	8.51 %	65.04 %
Antogny-le-Tillac	0.14 %	8.15 %	20.15 %
Bonnes	1.24 %	8.00 %	17.64 %
Lussac-les-Châteaux	2.76 %	7.20 %	11.39 %
Pussigny	0.00 %	7.17 %	41.56 %
Bonneuil-Matours	3.92 %	6.95 %	26.15 %

EPCI	Proportion desserte locale potentiellement inondable sc01 fréquent	Proportion desserte locale potentiellement inondable sc02 moyen	Proportion desserte locale potentiellement inondable sc03 extrême
CC Touraine Val de Vienne	0.23 %	8.18 %	24.29 %
CC Vienne et Gartempe	0.86 %	2.84 %	7.39 %
CC des Vallées du Clain	0.69 %	2.29 %	7.75 %
CU du Grand Poitiers	0.81 %	2.18 %	8.95 %
CA Grand Châtelleraut	0.83 %	2.10 %	19.17 %
CC du Haut-Poitou	0.00 %	1.33 %	6.74 %
CC de Charente Limousine	0.00 %	1.12 %	4.58 %
CC du Civraisien en Poitou	0.00 %	0.88 %	7.19 %
CC Mellois-en-Poitou	0.00 %	0.29 %	8.76 %
CC Haut Val de Sèvre	0.00 %	0.00 %	0.00 %
CC de Parthenay-Gâtine	0.00 %	0.00 %	3.77 %
CC du Pays Loudunais	0.00 %	0.00 %	0.00 %
CC Haut Limousin en Marche	0.00 %	0.00 %	3.21 %
CC Val de Gâtine	0.00 %	0.00 %	2.00 %

9.4 Vulnérabilité environnementale

9.4.1 Nombre d'installations susceptibles de déverser des produits polluants en zone inondable

Nom complet de l'indicateur dans le référentiel national de la vulnérabilité aux inondations (RNVI)	Nombre d'installations susceptibles de déverser des produits polluants
Numéro indicateur (depuis le RNVI)	Ind 2/5b
Axe de vulnérabilité (depuis le RNVI)	Axe A2.2 – les dommages au patrimoine
Source de vulnérabilité (depuis le RNVI)	S2/5 Dommages à l'environnement : charriage de pollutions et déchets
Méthodologie de calcul	Les bases de données des installations classées (ICPE), des sites industriels et activités de service (BASIAS) et des stations de traitement des eaux usées ont été croisées avec la zone inondable pour retenir les installations qui sont potentiellement impactées. Un buffer de 10 mètres autour des points des sites est effectué pour simuler l'emprise des bâtiments. On ne conserve que les établissements de type « dépôt ou stockage de gaz... » (V89.07Z, V89.03Z) ou « stockage de produits chimiques » (V89.01Z) et autres que « Activité terminée » de la base BASIAS.
Détail du calcul	<ul style="list-style-type: none"> • BASIAS : suppression des doublons et suppression des entités dont l'état est 'Activité terminée' • ICPE : aucune remarque • STEP : aucune remarque
Maille de représentation	Communale, EPCI
Commentaires sur le calcul de l'indicateur	<p>Ces bases de données ponctuelles présentes parfois une géolocalisation imprécise.</p> <p>Dans le cas des stations de traitement des eaux usées, la base de données du Ministère a été préférée à la BD TOPO car elle nous a semblé plus complète, et être similaire à celle utilisée par le CEREMA pour le calcul des indicateurs sur le territoire du Grand Poitiers.</p> <p>Les installations susceptibles de déverser des produits polluants retenues pour les totaux sont situées dans le périmètre de la SLGRI.</p>

Nom	Millésime	Emprise	Producteur	Géométrie
Sites industriels et activités de service (BASIAS)	2020	Nationale	MTES	Point
Installations Classées pour le Protection de l'Environnement (ICPE)	2021	Nationale	MTES	Point
Système de traitements des eaux usées	2020	Nationale	MTES	Point

Localisation	Nombre d'installations susceptibles de déverser des produits polluants sc01 fréquent	Nombre d'installations susceptibles de déverser des produits polluants sc02 moyen	Nombre d'installations susceptibles de déverser des produits polluants sc03 extrême
Périmètre SLGRI	22	90	277
Poitiers	2	9	20
Vivonne	1	5	6
Chauvigny	0	3	6
Moussac	1	3	3
Vouillé	0	3	4
Bonnes	0	2	3
Chasseneuil-du-Poitou	1	2	3
Châtellerault	2	2	33
Curzay-sur-Vonne	0	2	2
Lessac	0	2	3

EPCI	Nombre d'installations susceptibles de déverser des produits polluants sc01 fréquent	Nombre d'installations susceptibles de déverser des produits polluants sc02 moyen	Nombre d'installations susceptibles de déverser des produits polluants sc03 extrême
CU du Grand Poitiers	7	29	73
CC Vienne et Gartempe	7	20	41
CC des Vallées du Clain	1	12	25
CA Grand Châtellerault	7	11	81
CC du Haut-Poitou	0	8	21
CC du Civraisien en Poitou	0	6	21
CC de Charente Limousine	0	2	3
CC Touraine Val de Vienne	0	2	2
CC de Parthenay-Gâtine	0	0	7
CC Haut Limousin en Marche	0	0	1
CC Mellois-en-Poitou	0	0	2

9.4.2 Les espaces naturels protégés soumis au risque d'inondation

Nom complet de l'indicateur dans le référentiel national de la vulnérabilité aux inondations (RNVI)	Surface d'espaces naturels protégés vulnérables
Numéro indicateur (depuis le RNVI)	Ind 2/5c
Axe de vulnérabilité (depuis le RNVI)	Axe A2/2 – Les dommages au patrimoine
Source de vulnérabilité (depuis le RNVI)	S2/5 - Dommages à l'environnement : charriage de pollutions et déchets
Méthodologie de calcul	On croise les différentes couches de zonages d'espace naturel protégé avec la zone inondable. Il s'agit des couches ENP APB (aire de protection de biotope), ENP RNN (réserve naturelle nationale), N2000 ZPS (zone de protection spéciale) et N2000 ZSC (zone spéciale de conservation).
Détail du calcul	Intersection géographique des couches SIG des espaces naturels protégés (dans le périmètre de la SLGRI) avec les scénarios d'inondation puis calcul de la surface concernée (en hectare).
Maille de représentation	Communale, EPCI
Commentaires sur le calcul de l'indicateur	Les espaces naturels protégés retenus pour les totaux sont situés dans le périmètre de la SLGRI.

Nom	Millésime	Emprise	Producteur	Géométrie
Zone de Protection Spéciale (NATURA 2000)	2019	Nationale	Inventaire National du Patrimoine Naturel	Polygone
Zone Spéciale de Conservation (SIC, NATURA 2000)	2019	Nationale	Inventaire National du Patrimoine Naturel	Polygone
Réserve Naturelle Nationale	2021	Nationale	Inventaire National du Patrimoine Naturel	Polygone
Aire de Protection de Biotope	2021	Nationale	Inventaire National du Patrimoine Naturel	Polygone

Localisation	Surface d'espaces naturels protégés (ha) sc01 fréquent	Surface d'espaces naturels protégés (ha) sc02 moyen	Surface d'espaces naturels protégés (ha) sc03 extrême
Périmètre SLGRI	4.65	1785.64	14302.17
Rom	0.00	457.04	1330.08
Sainte-Soline	0.00	354.09	1701.29
Lezay	0.00	266.31	1671.52
Pressac	0.00	258.77	688.75
Caunay	0.00	142.95	660.86
Mauprévoir	0.00	115.30	321.10
Clussais-la-Pommeraiie	0.00	51.68	1233.30
Vançais	0.00	41.86	672.74
Champigny en Rochereau	0.00	30.71	48.53
Vouzailles	0.00	28.39	29.40

EPCI	Surface d'espaces naturels protégés (ha) sc01 fréquent	Surface d'espaces naturels protégés (ha) sc02 moyen	Surface d'espaces naturels protégés (ha) sc03 extrême
CC Mellois-en-Poitou	0.00	1313.94	8401.58
CC Vienne et Gartempe	1.08	376.49	2283.18
CC du Haut-Poitou	0.00	68.79	1109.90
CC de Charente Limousine	0.00	19.86	86.46
CU du Grand Poitiers	2.36	4.27	1603.46
CA Grand Châtelleraut	1.21	2.02	675.70
CC du Civraisien en Poitou	0.00	0.27	3.30
CC de Parthenay-Gâtine	0.00	0.00	138.60
CC Haut Val de Sèvre	0.00	0.00	0.00

9.5 Vulnérabilité du patrimoine

9.5.1 Exposition des enjeux patrimoniaux et musées face aux risques d'inondation

Nom complet de l'indicateur dans le référentiel national de la vulnérabilité aux inondations (RNVI)	Nombre de monuments, édifices patrimoniaux, remarquables, historiques susceptibles d'être endommagés
Numéro indicateur (depuis le RNVI)	Ind 2/4a, Ind 2/4b
Axe de vulnérabilité (depuis le RNVI)	Axe A2.2 – les dommages au patrimoine
Source de vulnérabilité (depuis le RNVI)	S2/4 Dommages divers au patrimoine culturel
Méthodologie de calcul	Les sources utilisées représentent les enjeux patrimoniaux sous forme de polygone (bâti ou emprise d'une zone). L'objectif est de croiser ces objets avec la zone inondable des différents scénarios afin de pouvoir effectuer un décompte des enjeux patrimoniaux par commune. L'utilisation de la base de données TIGRE permet de calculer un sous-indicateur : Nombre de monuments inscrits ou classés en zone inondable
Détail du calcul	Extraction des enjeux patrimoniaux depuis la BD TOPO : <ul style="list-style-type: none"> - Dans la couche Zone d'activité ou d'intérêt, sélection des objets 'Monument', 'Ecomusée', 'Musée', 'Vestige archéologique', 'Construction' et 'Religieux' - Dans la couche Bâtiment, sélection des objets 'Arène ou théâtre antique', 'Chapelle', 'Château', 'Eglise', 'Monument', 'Tour, donjon' - Suppression des redondances entre les 2 sources (intersection géographique) - Suppression des redondances entre la BD TOPO et la BD TIGRE (intersection géographique)
Maille de représentation	Communale, EPCI
Commentaires sur le calcul de l'indicateur	La base de données (BDD) Mérimée du Ministère de la Culture n'a pas été retenue car la géolocalisation sous forme de point des enjeux nous a semblé moins précise que la localisation des enjeux dans la BD TIGRE. Les bâtiments de la BD TOPO sont morcelés afin de permettre la visualisation 3D, le nombre des enjeux patrimoniaux est donc surestimé. Les enjeux patrimoniaux retenus pour les totaux sont situés dans le périmètre de la SLGRI.

Nom	Millésime	Emprise	Producteur	Géométrie
Atlas des Patrimoines (BD TIGRE)	2021	Nationale	Ministère la Culture	Polygone
BATIMENT de la BD TOPO	2020	Nationale	IGN	Polygone
ZONE D ACTIVITE OU D INTERET	2020	Nationale	IGN	Polygone

Localisation	Nombre enjeux patrimoniaux sc01 fréquent	Nombre enjeux patrimoniaux sc02 moyen	Nombre enjeux patrimoniaux sc03 extrême
Périmètre SLGRI	32	77	238
Poitiers	5	6	8
Bonneuil-Matours	3	5	6
Châtellerault	5	5	17
Chauvigny	2	5	5
Civaux	0	4	5
Mazerolles	4	4	4
Château-Garnier	0	3	3
Quinçay	0	3	3
Vivonne	2	3	5
Boivre-la-Vallée	0	2	4

EPCI	Nombre enjeux patrimoniaux sc01 fréquent	Nombre enjeux patrimoniaux sc02 moyen	Nombre enjeux patrimoniaux sc03 extrême
CU du Grand Poitiers	14	23	62
CA Grand Châtellerault	11	15	55
CC Vienne et Gartempe	5	14	35
CC du Haut-Poitou	0	11	21
CC des Vallées du Clain	2	6	20
CC du Civraisien en Poitou	0	6	18
CC Mellois-en-Poitou	0	1	22
CC Touraine Val de Vienne	0	1	4
CC de Charente Limousine	0	0	0
CC de Parthenay-Gâtine	0	0	1
CC Haut Limousin en Marche	0	0	0

10 ANNEXE 10 : Note de comparaison des résultats des indicateurs de la SLGRI avec le TRI et l'étude SEPIA

10.1 Préambule

Ce travail de comparaison a été réalisé entre les résultats du calcul des indicateurs calculés dans le cadre de la SLGRI avec ceux calculés :

- Dans le rapport du TRI de Châtelleraut-Poitiers (cycle 2) ;
- Dans l'étude « *Etat des lieux et diagnostic des systèmes de protection contre les inondations et définition d'une stratégie d'intervention et d'aménagement* » (SEPIA pour EPTB Vienne, 2020)¹ ;

Ce travail de comparaison a porté sur les indicateurs des enjeux humains (la population et les emplois en zone inondable), sur des scénarios d'inondations comparables (le scénario moyen).

Tout au long de l'étude, les résultats de l'ensemble des indicateurs calculés ont été comparés avec ceux de l'étude « PI Clain », et éventuellement corrigés lorsque nécessaires (notamment pour les enjeux ponctuels) afin d'ajuster et harmoniser les méthodes et bases de données lorsque cela était possible.

Concernant le calcul de la population, malgré des variations dans l'application, les deux études s'appuient sur la méthode du *guide méthodologique des analyses multicritères des projets de prévention des inondations* reprise ensuite dans le Référentiel National de Vulnérabilité aux Inondations.

1.1.7 Méthodes de calcul

1.1.8 Méthode 1 (BD Topo et carroyage Insee, méthode préconisée)

- Dans un premier temps – ouvrir la BD topo, puis :
- Supprimer les bâtiments dont la hauteur est supérieure à 100 mètres.
- Supprimer les bâtiments dont la surface est inférieure à 20 m².
- Supprimer les bâtiments ayant au moins une partie de leur surface présente dans la BD topo classe SURFACE_ACTIVITE.
- Certains bâtiments de la BD topo ont une hauteur définie comme nulle, égale à 1 m, ou égale à 2 m : appliquer une hauteur égale à 3 m pour tous ces bâtiments.
- Ensuite – ouvrir les couches aléas, carroyage INSEE et communes, puis :
- Intersecter les entités du carroyage INSEE selon les contours communaux.
- Intersecter ces entités selon les contours des couches d'aléas.
- Intersecter ces entités selon les contours des hauteurs d'eau inférieure à 1 mètre et supérieure à 1 mètre des couches d'aléas.
- Calculer la population de chacun de ces carreaux ayant subi un découpage au prorata de leur surface (population du carreau initial * surface / surface initial du carreau).
- Intersecter les bâtiments de la BD Topo selon ces carreaux.
- Conserver uniquement les carreaux INSEE et les bâtiments de la BD topo présents en ZI.
- Calculer la surface développée de ces bâtiments (surface * hauteur/3).
- Attribuer une population à chaque bâtiment au prorata de leur surface développée : population du carreau * surface développée du bâtiment / surface développée totale présente sur le carreau.
- Sommer la population des bâtiments par commune.
- Calculer la part communale que cela représente en relevant les données de population par commune sur le site de l'INSEE : <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/france-departements.asp?annee=2010>

Figure 10 : Extrait des annexes techniques du guide AMC (MTES, 2018)

¹ Abrégée étude « PI Clain » dans la suite de la note

10.1.1 Comparaison avec les résultats du TRI Châtelleraut-Poitiers

La comparaison de la population en zone inondable montre un taux de variation acceptable (moins de 7%) à l'échelle du périmètre du TRI Châtelleraut-Poitiers, mais les écarts peuvent se montrer importants lorsque l'analyse est faite par commune (voir ci-dessous).

Commune	Population TRI	Emploi max TRI	Population SLGRI	Emploi max SLGRI	Taux de variation population (%)	Taux de variation emploi max (%)
Availles-en-Châtelleraut	1	<50	0	4	-53.01	-
Beaumont Saint-Cyr	51	<50	66	0	28.98	-
Bonneuil-Matours	461	95	402	26	-12.79	-72.63
Buxerolles	33	<50	89	3	168.78	-
Cenon-sur-Vienne	161	<50	136	534	-15.58	-
Chasseneuil-du-Poitou	137	<50	305	15	122.74	-
Châtelleraut	976	794	1107	171	13.42	-78.46
Dissay	60	<50	88	0	47.13	-
Jaunay-Marigny	421	219	413	97	-1.92	-55.71
Ligugé	174	71	146	38	-15.99	-46.48
Migné-Auxances	1	<50	286	57	28 503.76	-
Naintré	488	156	472	63	-3.23	-59.62
Poitiers	2527	1007	2337	908	-7.50	-9.83
Saint-Benoît	141	385	235	90	67.00	-76.62
Saint-Georges-lès-Baillargeaux	3	<50	2	0	-38.68	-
Smarves	88	<50	59	4	-33.18	-
Vouneuil-sur-Vienne	78	<50	54	18	-31.25	-
TOTAL	5801	2829	6198	2028	6.84	-28.31

Figure 11 : Tableau de comparaison des résultats TRI Châtelleraut-Poitiers/SLGRI Vienne/Clain 2021

Sur les communes concernées par un taux de variation important, *a fortiori* sur la commune de Migné-Auxances, cet écart s'explique principalement par la source de l'aléa inondation qui est différente. En effet la cartographie du TRI ne tient pas compte des inondations des affluents de la Vienne et du Clain, contrairement au scénario de référence de la SLGRI du TRI Châtelleraut Poitiers (voir figure suivante).

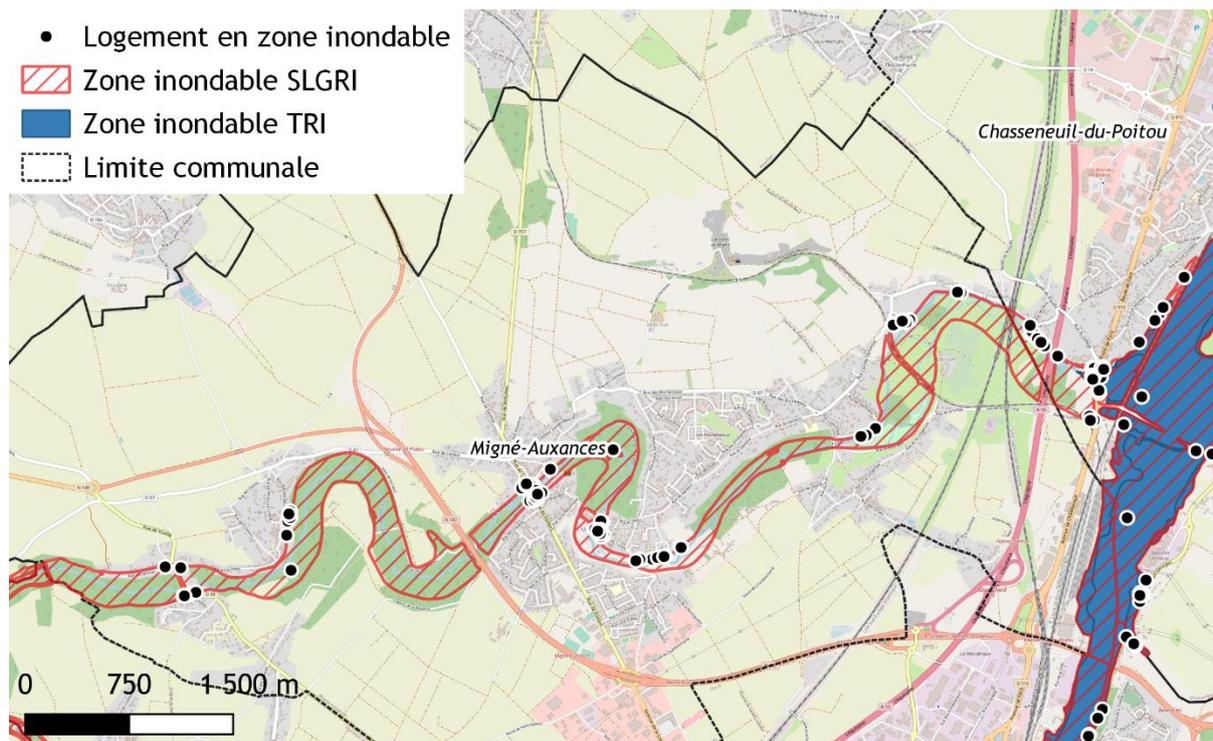


Figure 12 : Différence de cartographie des zones inondables sur la commune de Migné-Auxances

La différence s'explique également (mais dans des proportions moindres) par des différences méthodologiques : le calcul de la population en ZI dans le cadre du TRI s'est appuyé, entre autre, sur les fichiers fonciers MAJIC (information parcellaire) alors que nous avons utilisé la version 3 de la BD TOPO qui intègre dans la couche BATIMENT une colonne qui dénombre les logements. Il y a également une différence entre les chiffres du carroyage INSEE (population) utilisés (millésime 2010 et millésime 2015).

La même analyse ne peut être faite concernant les emplois, car les chiffres bruts ne sont pas communiqués, dans le TRI, pour les communes où moins de 50 salariés sont concernés. Toutefois les mêmes conclusions peuvent être faites : la différence de zone inondable entre les deux études explique les écarts les plus importants. La méthodologie mise en œuvre est également différente, même si le fichier SIRENE de l'INSEE a été utilisé dans les deux cas.

10.1.2 Comparaison avec l'étude « PI Clain »

Cette étude ne prenait en compte les emplois dans les indicateurs calculés : la comparaison porte uniquement sur la population.

A l'échelle des 156 communes figurant dans les deux projets, le taux de variation est inférieur à 5%. A l'échelle communale, le taux de variation peut être très important, mais il faut considérer cet outil statistique avec précaution : le passage de 1 habitant à 2 habitant équivaut à une augmentation de 100%, mais l'écart entre les deux valeurs est tout à fait acceptable.

Les écarts de résultats s'expliquent par 2 points :

- Les bases de données utilisées ont des millésimes différents : BD TOPO non précisé dans le cadre l'étude « PI Clain » et novembre 2020 dans le cadre de la SLGRI et carroyage INSEE 2010 et 2015)
- Variation dans la méthodologie utilisée : les évolutions de la BD TOPO ont justifié ce choix.

<i>Commune</i>	<i>Population étude « PI Clain »</i>	<i>Population SLGRI Vienne/Clain</i>	<i>Taux de variation population (en %)</i>
<i>Alloinay</i>	0.00	0,00	-
<i>Alloue</i>	0.00	0,00	-
<i>Amberre</i>	0.00	0,00	-
<i>Anché</i>	1.40	4,72	237,47
<i>Ansac-sur-Vienne</i>	0.00	0,00	-
<i>Aslonnes</i>	0.40	4,44	1010,52
<i>Avanton</i>	0.00	0,00	-
<i>Avon</i>	0.00	0,00	-
<i>Ayron</i>	1.50	0,62	-58,93
<i>Beaulieu-sous-Parthenay</i>	0.00	0,00	-
<i>Beaumont Saint-Cyr</i>	47.00	65,78	39,96
<i>Béruges</i>	19.30	7,67	-60,25
<i>Biard</i>	9.20	3,98	-56,78
<i>Bignoux</i>	0.00	0,00	-
<i>Blanzay</i>	0.00	0,00	-
<i>Boivre-la-Vallée</i>	87.60	80,06	-8,61
<i>Bonnes</i>	172.70	204,34	18,32
<i>Brion</i>	1.50	2,47	64,41
<i>Brux</i>	0.00	0,00	-
<i>Buxerolles</i>	26.00	88,70	241,14
<i>Caunay</i>	0.00	0,00	-
<i>Celle-Lévescault</i>	12.40	16,63	34,09
<i>Chabournay</i>	0.00	0,00	-
<i>Chalandray</i>	1.10	5,01	355,17
<i>Champagné-le-Sec</i>	0.00	0,00	-
<i>Champagné-Saint-Hilaire</i>	10.10	13,53	33,97
<i>Champigny en Rochereau</i>	30.80	24,38	-20,85
<i>Champniers</i>	0.00	0,00	-
<i>Charroux</i>	0.00	0,00	-
<i>Chasseneuil-du-Poitou</i>	246.40	305,15	23,84
<i>Château-Garnier</i>	20.80	23,99	15,33
<i>Château-Larcher</i>	50.30	48,99	-2,60
<i>Chaunay</i>	31.20	26,54	-14,93
<i>Chauvigny</i>	702.90	714,24	1,61
<i>Chenay</i>	0.00	0,00	-
<i>Cherves</i>	0.00	0,00	-
<i>Chey</i>	0.00	0,00	-
<i>Chiré-en-Montreuil</i>	69.50	47,44	-31,74
<i>Chouppes</i>	0.00	0,00	-
<i>Cissé</i>	0.00	0,00	-
<i>Clavé</i>	0.00	0,00	-
<i>Cloué</i>	4.40	4,87	10,61
<i>Clussais-la-Pommeraiie</i>	0.00	0,00	-
<i>Coulombiers</i>	0.00	0,00	-
<i>Coussay</i>	0.60	0,00	-100,00
<i>Croutelle</i>	0.00	0,00	-

<i>Curzay-sur-Vonne</i>	27.90	31,81	14,00
<i>Dienné</i>	0.00	0,00	-
<i>Dissay</i>	85.10	88,28	3,73
<i>Épenède</i>	0.00	0,00	-
<i>Fleuré</i>	0.00	0,00	-
<i>Fomperron</i>	0.00	0,00	-
<i>Fontaine-le-Comte</i>	0.00	0,00	-
<i>Fontivillé</i>	0.00	0,00	-
<i>Frozes</i>	0.00	0,43	-
<i>Gençay</i>	36.10	31,16	-13,67
<i>Gizay</i>	4.10	5,25	28,14
<i>Hiesse</i>	0.00	0,00	-
<i>Iteuil</i>	27.80	28,97	4,20
<i>Jardres</i>	0.00	0,00	-
<i>Jaunay-Marigny</i>	284.10	412,91	45,34
<i>Jazeneuil</i>	39.10	36,85	-5,75
<i>Joussé</i>	1.40	2,42	72,63
<i>La Chapelle-Bâton</i>	0.00	0,00	-
<i>La Chapelle-Moulière</i>	4.00	11,32	183,11
<i>La Chapelle-Pouilloux</i>	0.00	0,00	-
<i>La Ferrière-Airoux</i>	0.00	0,00	-
<i>La Ferrière-en-Parthenay</i>	0.40	0,00	-100,00
<i>La Puye</i>	0.00	0,00	-
<i>La Villedieu-du-Clain</i>	0.00	0,00	-
<i>Latillé</i>	81.80	74,54	-8,87
<i>Lavoux</i>	0.00	0,00	-
<i>Les Châteliers</i>	0.00	0,00	-
<i>Les Forges</i>	0.00	0,00	-
<i>Lessac</i>	0.00	0,00	-
<i>Lezay</i>	1.30	0,00	-100,00
<i>Ligugé</i>	120.30	146,17	21,50
<i>Liniers</i>	0.00	0,00	-
<i>Lusignan</i>	17.00	15,70	-7,66
<i>Magné</i>	0.00	0,00	-
<i>Maillé</i>	0.00	0,00	-
<i>Mairé-Levescault</i>	0.00	0,00	-
<i>Maisonny</i>	0.00	0,00	-
<i>Marçay</i>	0.00	0,00	-
<i>Marigny-Chemereau</i>	17.00	24,13	41,93
<i>Marnay</i>	39.30	29,21	-25,68
<i>Mauprévoir</i>	26.40	19,03	-27,93
<i>Melle</i>	0.00	0,00	-
<i>Melleran</i>	0.00	0,00	-
<i>Ménigoute</i>	0.90	0,00	-100,00
<i>Messé</i>	0.00	0,00	-
<i>Mignaloux-Beauvoir</i>	0.00	0,00	-
<i>Migné-Auxances</i>	198.00	286,04	44,46
<i>Mirebeau</i>	0.00	0,00	-

<i>Montamisé</i>	0.00	0,00	-
<i>Neuville-de-Poitou</i>	0.00	0,00	-
<i>Nieuil-l'Espoir</i>	26.10	4,23	-83,78
<i>Nouaillé-Maupertuis</i>	149.40	115,68	-22,57
<i>Payroux</i>	1.20	1,70	41,44
<i>Pers</i>	0.00	0,00	-
<i>Pleuville</i>	0.00	0,00	-
<i>Pliboux</i>	0.00	0,00	-
<i>Poitiers</i>	2372.70	2337,48	-1,48
<i>Pouillé</i>	0.00	0,00	-
<i>Pressac</i>	55.10	42,68	-22,54
<i>Quinçay</i>	73.50	80,25	9,19
<i>Reffannes</i>	1.20	0,00	-100,00
<i>Roches-Prémarie-Andillé</i>	0.50	2,49	398,17
<i>Rom</i>	18.30	3,12	-82,94
<i>Romagne</i>	0.40	0,30	-25,17
<i>Rouillé</i>	0.00	0,00	-
<i>Saint-Benoît</i>	160.00	235,47	47,17
<i>Saint-Coutant</i>	0.40	0,00	-100,00
<i>Sainte-Radégonde</i>	0.00	0,00	-
<i>Sainte-Soline</i>	4.40	2,82	-35,85
<i>Saint-Georges-lès-Baillargeaux</i>	19.80	1,84	-90,71
<i>Saint-Germier</i>	0.00	0,00	-
<i>Saint-Julien-l'Ars</i>	0.00	0,00	-
<i>Saint-Lin</i>	0.00	0,00	-
<i>Saint-Martin-du-Fouilloux</i>	0.00	0,00	-
<i>Saint-Martin-la-Pallu</i>	93.20	70,79	-24,04
<i>Saint-Martin-l'Ars</i>	22.50	26,14	16,18
<i>Saint-Maurice-la-Clouère</i>	111.90	88,82	-20,62
<i>Saint-Romain</i>	0.00	0,00	-
<i>Saint-Sauvant</i>	0.00	0,00	-
<i>Saint-Secondin</i>	23.70	20,95	-11,60
<i>Saint-Vincent-la-Châtre</i>	0.00	0,00	-
<i>Sanxay</i>	60.00	47,80	-20,33
<i>Saurais</i>	0.00	0,00	-
<i>Sauzé-Vaussais</i>	0.00	0,00	-
<i>Savigné</i>	0.00	0,00	-
<i>Savigny-Lévescault</i>	0.00	0,00	-
<i>Sevret</i>	0.00	0,00	-
<i>Sèvres-Anxaumont</i>	0.00	0,00	-
<i>Smarves</i>	46.50	58,80	26,45
<i>Sommières-du-Clain</i>	58.20	53,56	-7,97
<i>Tercé</i>	0.00	0,00	-
<i>Thénezay</i>	0.00	0,00	-
<i>Thurageau</i>	0.00	0,00	-
<i>Usson-du-Poitou</i>	101.00	91,51	-9,40
<i>Valence-en-Poitou</i>	88.50	26,47	-70,09
<i>Vançais</i>	0.40	0,00	-100,00

Vanzay	0.00	0,00	-
Vasles	23.60	2,31	-90,19
Vausseroux	0.50	0,00	-100,00
Vautebis	0.00	0,00	-
Vernon	0.00	0,00	-
Villiers	0.00	0,00	-
Vivonne	255.40	340,33	33,25
Vouhé	0.00	0,00	-
Vouillé	186.00	210,39	13,11
Voulon	28.30	48,75	72,26
Vouneuil-sous-Biard	18.80	17,55	-6,66
Vouzailles	0.00	0,00	-
Yversay	0.00	0,00	-
TOTAL	6560.60	6870,01	4,72

Figure 13 : Tableau de comparaison des résultats étude "PI Clain"/SLGRI Vienne/Clain 2021

11 ANNEXE 11 : Atlas cartographique des enjeux sur la base du scenario moyen

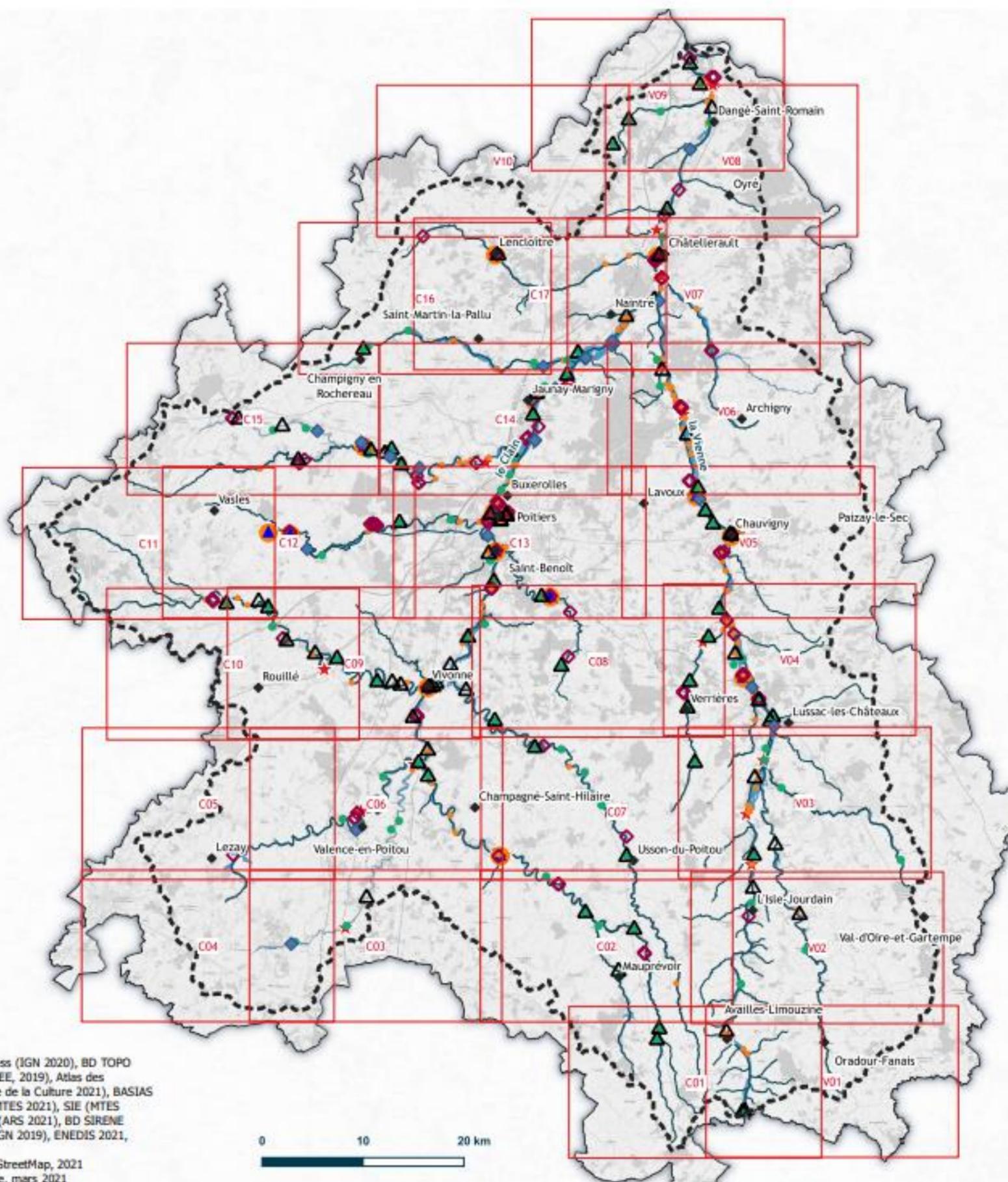
Enjeux en zone inondable (scénario moyen)

Zone inondable

Zone inondable du scénario moyen

Enjeux

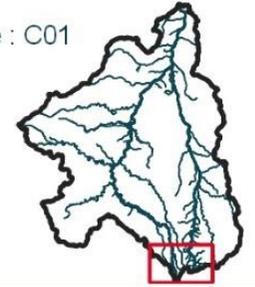
- ◆ Captage AEP
- ▲ Installations susceptibles de déverser des produits polluants
- ◇ Enjeux patrimoniaux
- Etablissements d'intérêt commun
- Poste de répartition ou poste source
- Etablissements de gestion de crise
- ★ Etablissements sensibles



Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BPE (INSEE, 2019), Atlas des Patrimoines (Ministère de la Culture 2021), BASIAS (MTES 2020), ICPE (MTES 2021), SIE (MTES 2020), Captages AEP (ARS 2021), BD SIRENE (INSEE 2021), RPG (IGN 2019), ENEDIS 2021, SRD 2021
 Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
 Cartographie : Mayane, mars 2021

Enjeux en zone inondable (scénario moyen)

Planche : C01



Zone inondable

Zone inondable du scénario moyen

Enjeux

Captage AEP

Installations susceptibles de déverser des produits polluants en ZI

Enjeux patrimoniaux

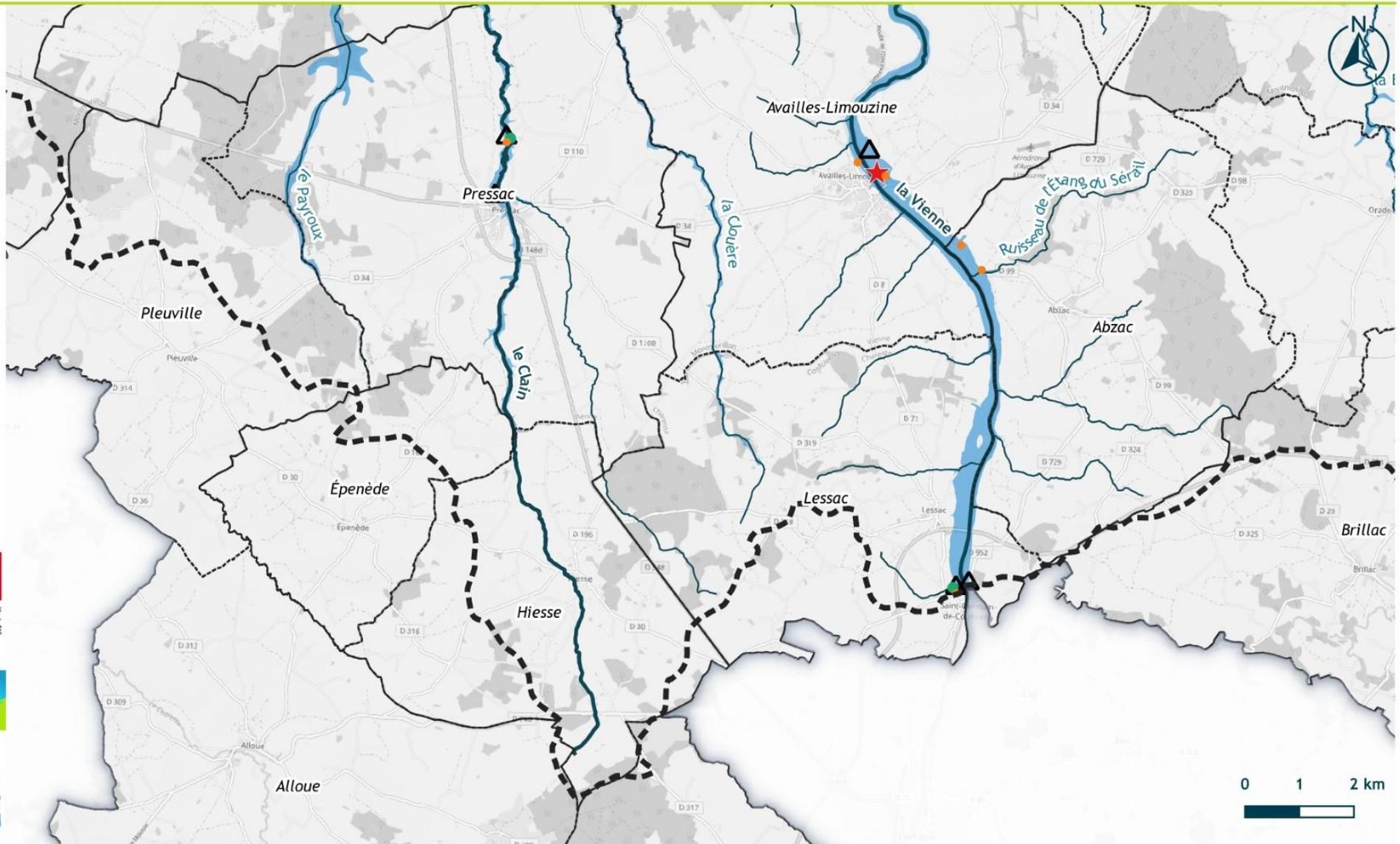
Etablissements d'intérêt commun

Poste de répartition ou poste source

Etablissements de gestion de crise

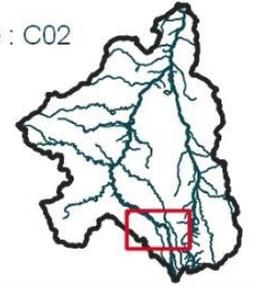
Etablissements sensibles

Sources : détail des sources sur la page de garde de l'atlas
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Enjeux en zone inondable (scénario moyen)

Planche : C02



Zone inondable

Zone inondable du scénario moyen

Enjeux

Captage AEP

Installations susceptibles de déverser des produits polluants en ZI

Enjeux patrimoniaux

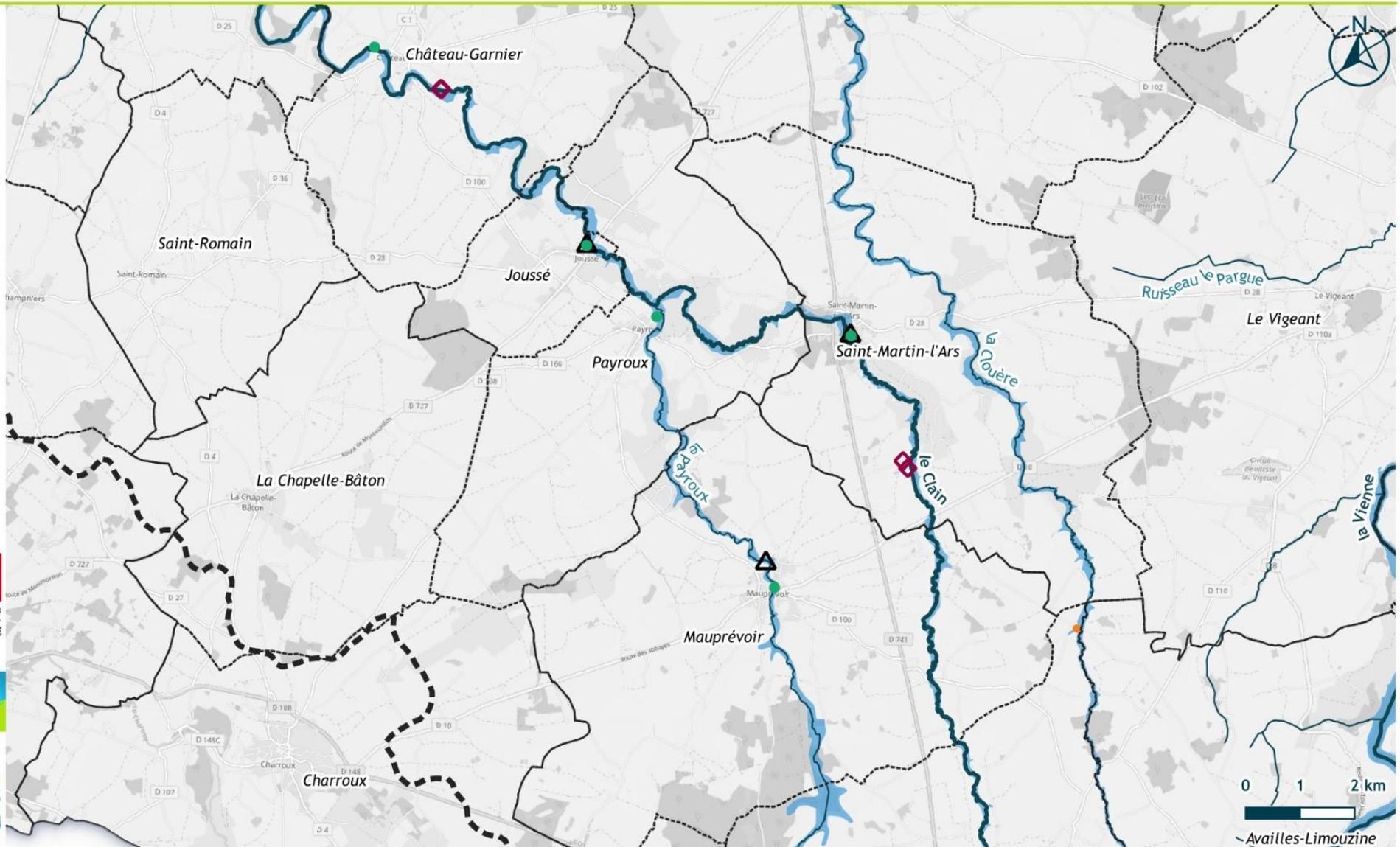
Etablissements d'intérêt commun

Poste de répartition ou poste source

Etablissements de gestion de crise

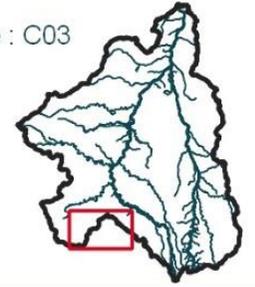
Etablissements sensibles

Sources : détail des sources sur la page de garde de l'atlas
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Enjeux en zone inondable (scénario moyen)

Planche : C03



Zone inondable

 Zone inondable du scénario moyen

Enjeux

 Captage AEP

 Installations susceptibles de déverser des produits polluants en ZI

 Enjeux patrimoniaux

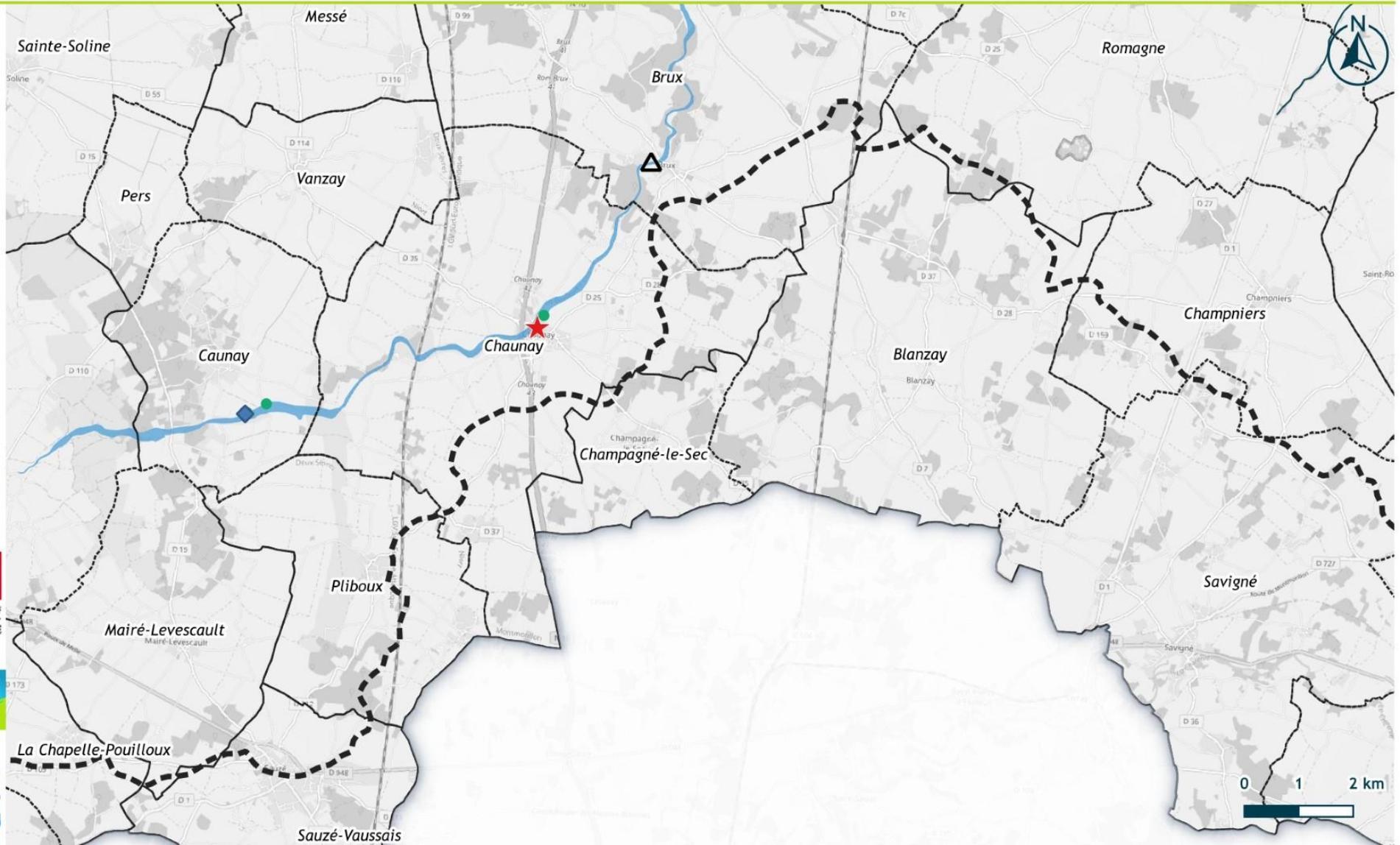
 Etablissements d'intérêt commun

 Poste de répartition ou poste source

 Etablissements de gestion de crise

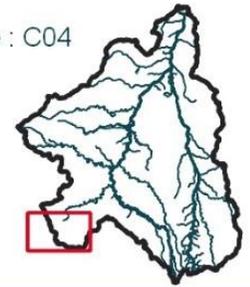
 Etablissements sensibles

Sources : détail des sources sur la page de garde de l'atlas
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Enjeux en zone inondable (scénario moyen)

Planche : C04



Zone inondable

Zone inondable du scénario moyen

Enjeux

Captage AEP

Installations susceptibles de déverser des produits polluants en ZI

Enjeux patrimoniaux

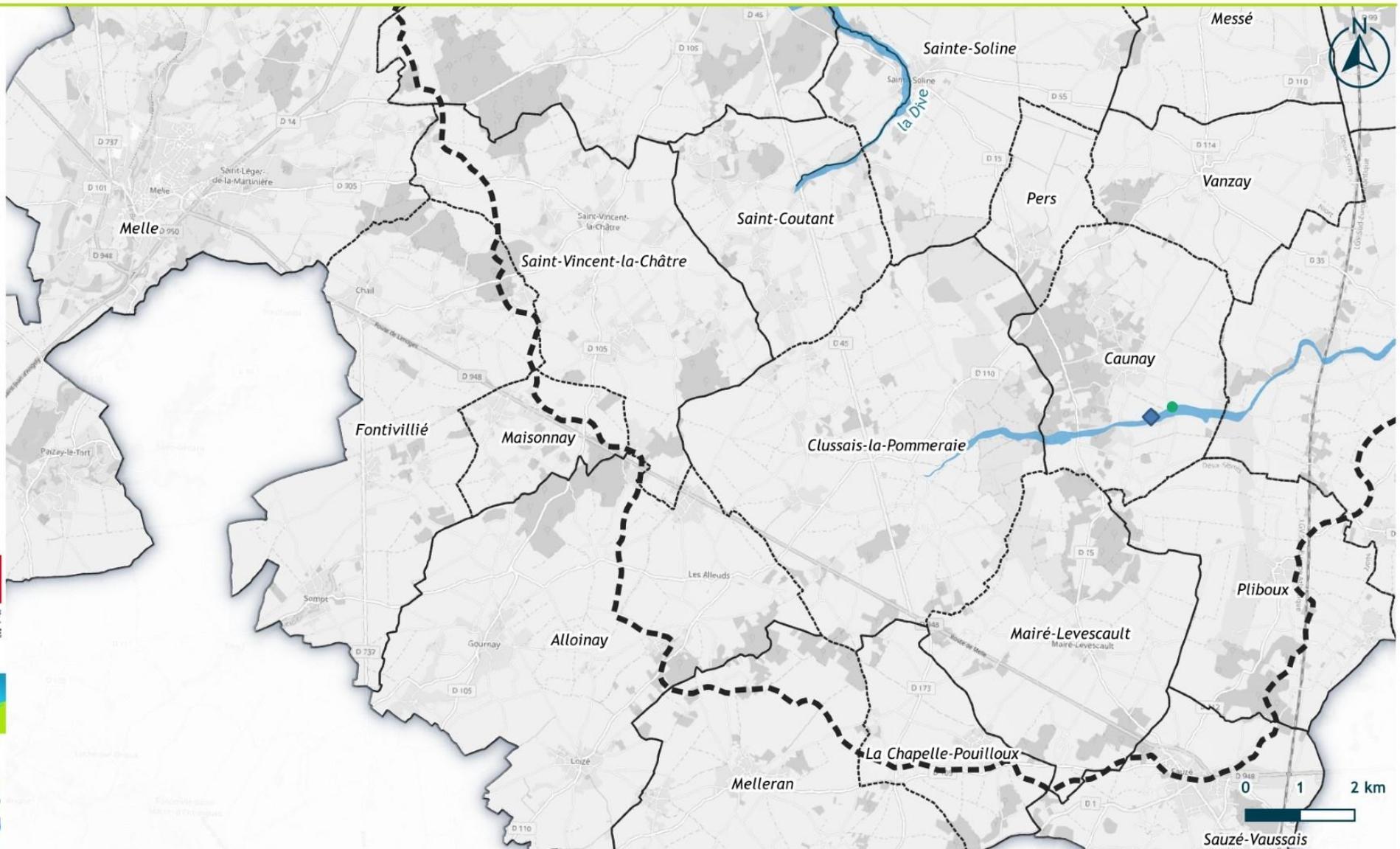
Etablissements d'intérêt commun

Poste de répartition ou poste source

Etablissements de gestion de crise

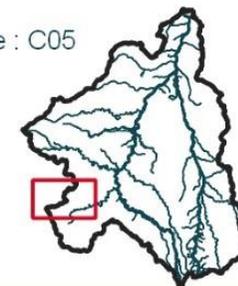
Etablissements sensibles

Sources : détail des sources sur la page de garde de l'atlas
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Enjeux en zone inondable (scénario moyen)

Planche : C05



Zone inondable

 Zone inondable du scénario moyen

Enjeux

 Captage AEP

 Installations susceptibles de déverser des produits polluants en ZI

 Enjeux patrimoniaux

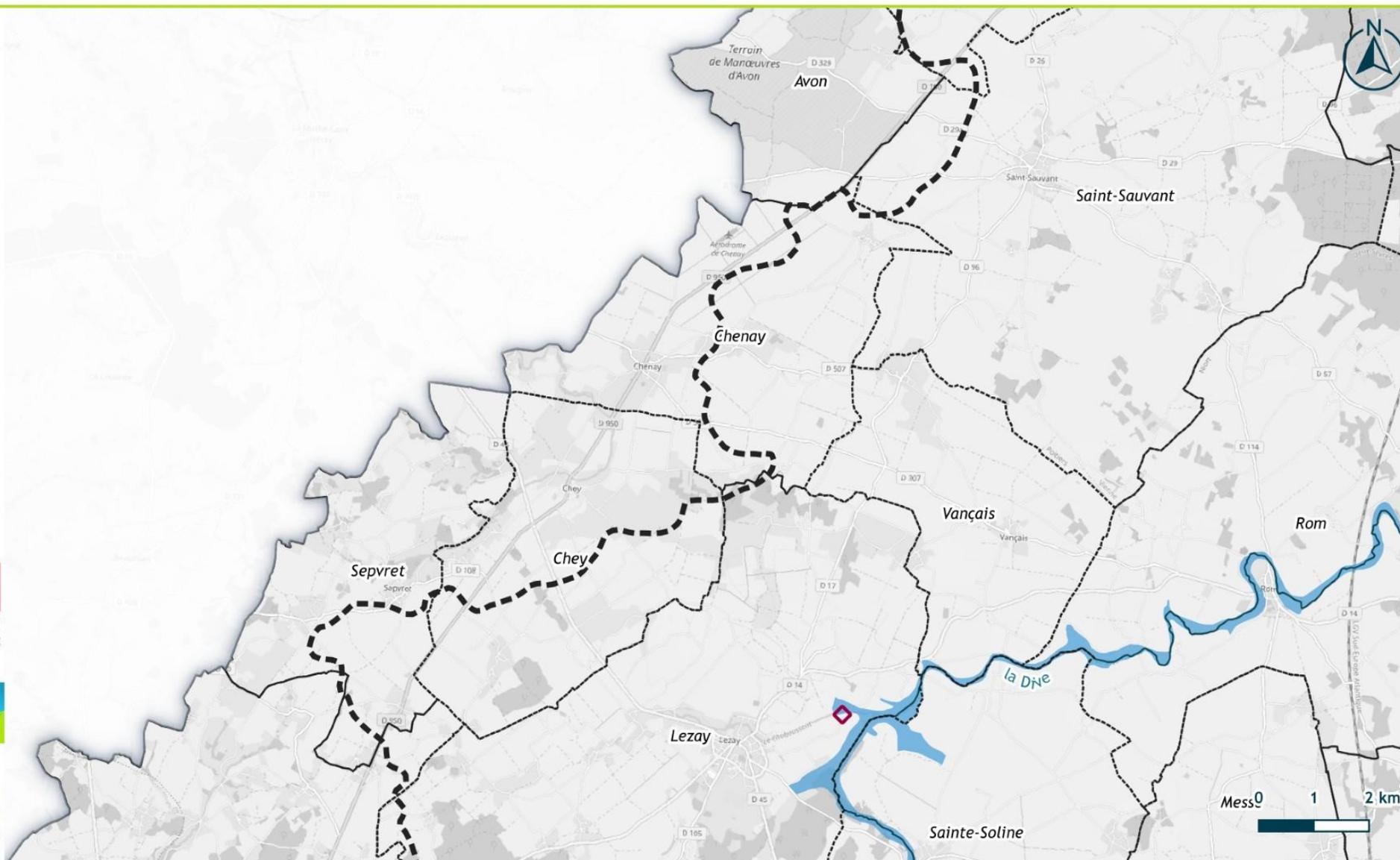
 Etablissements d'intérêt commun

 Poste de répartition ou poste source

 Etablissements de gestion de crise

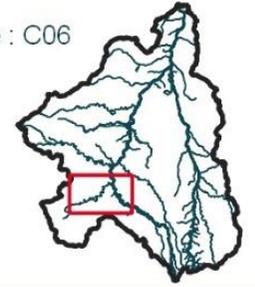
 Etablissements sensibles

Sources : détail des sources sur la page de garde de l'atlas
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Enjeux en zone inondable (scénario moyen)

Planche : C06



Zone inondable

Zone inondable du scénario moyen

Enjeux

◆ Captage AEP

▲ Installations susceptibles de déverser des produits polluants en ZI

◇ Enjeux patrimoniaux

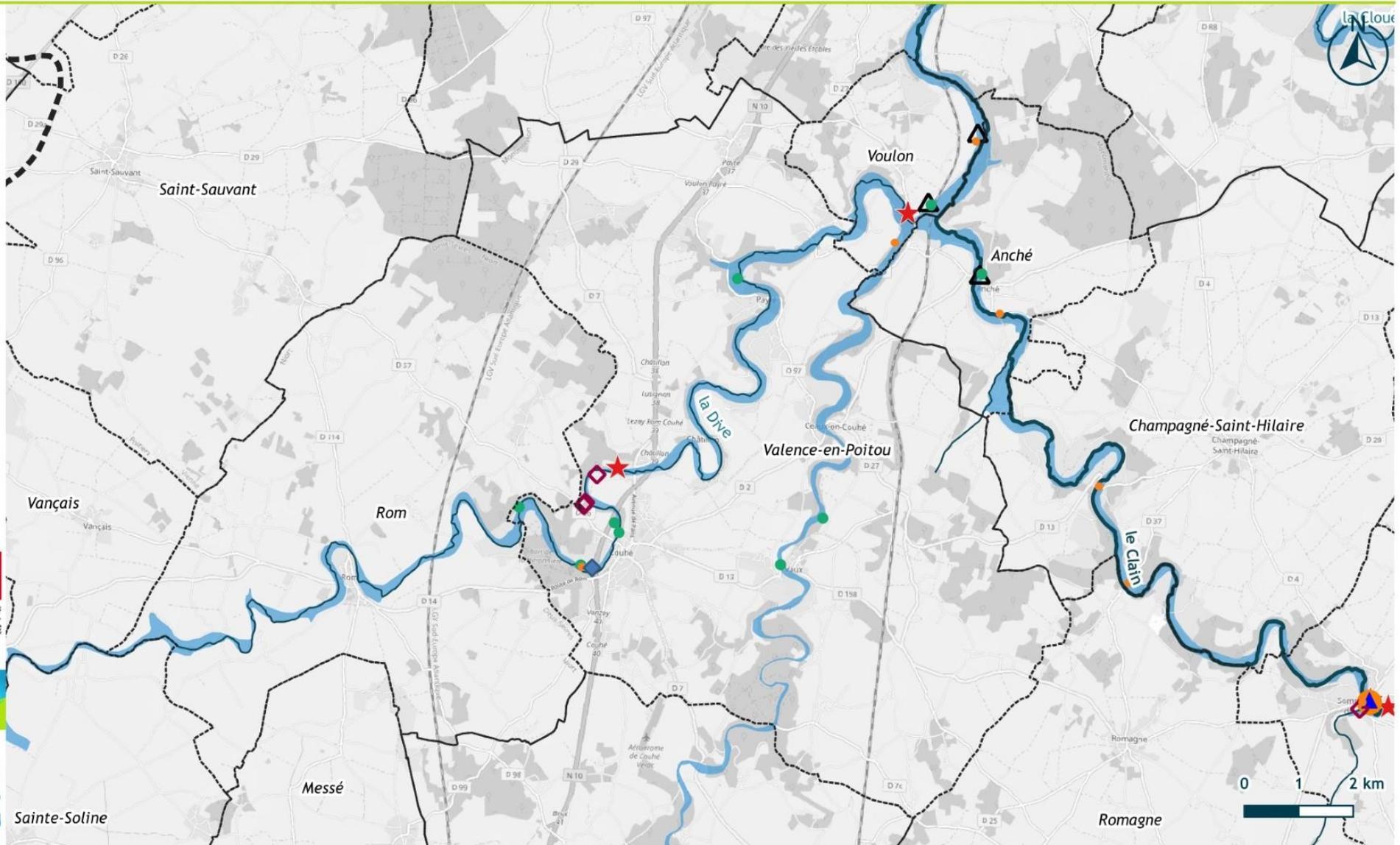
● Etablissements d'intérêt commun

● Poste de répartition ou poste source

▲ Etablissements de gestion de crise

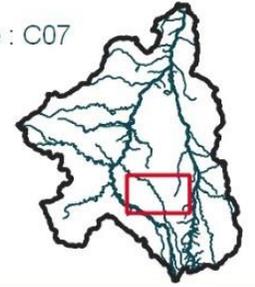
★ Etablissements sensibles

Sources : détail des sources sur la page de garde de l'atlas
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Enjeux en zone inondable (scénario moyen)

Planche : C07



Zone inondable

 Zone inondable du scénario moyen

Enjeux

 Captage AEP

 Installations susceptibles de déverser des produits polluants en ZI

 Enjeux patrimoniaux

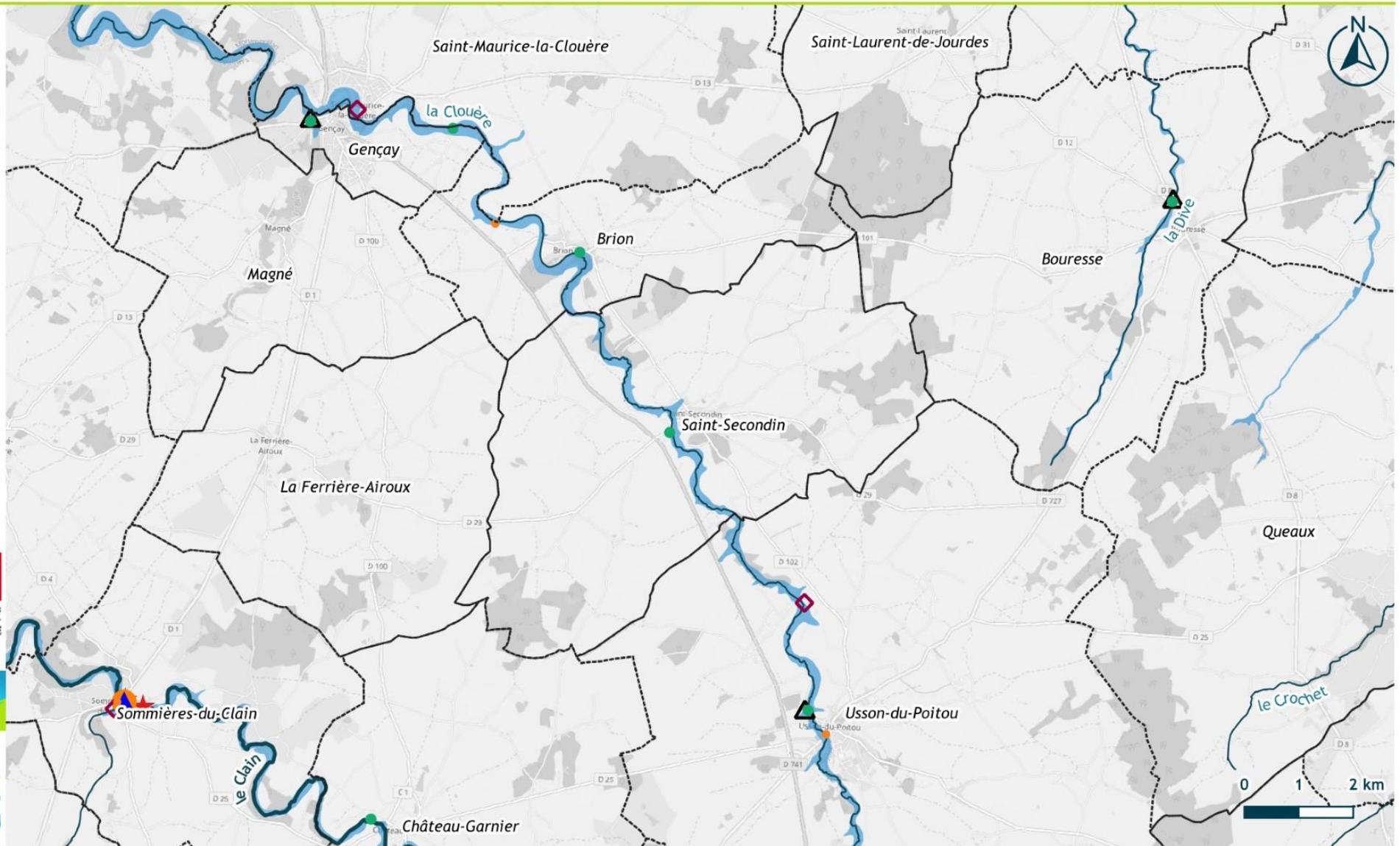
 Etablissements d'intérêt commun

 Poste de répartition ou poste source

 Etablissements de gestion de crise

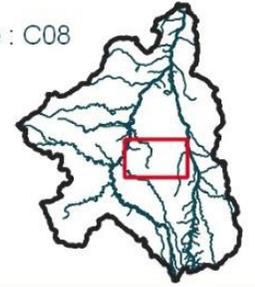
 Etablissements sensibles

Sources : détail des sources sur la page de garde de l'atlas
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Enjeux en zone inondable (scénario moyen)

Planche : C08



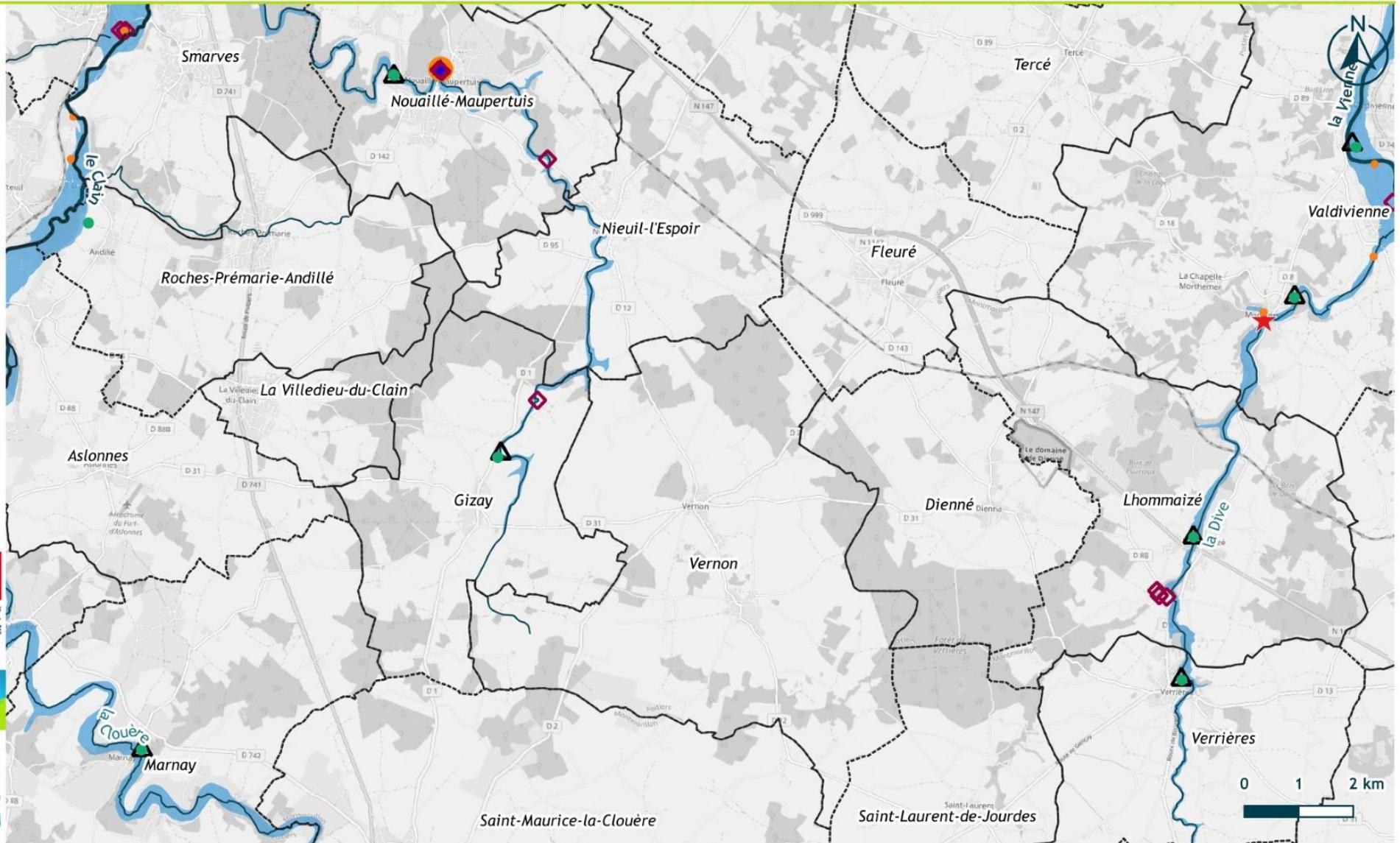
Zone inondable

Zone inondable du scénario moyen

Enjeux

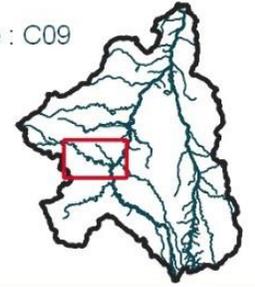
- ◆ Captage AEP
- ▲ Installations susceptibles de déverser des produits polluants en ZI
- ◇ Enjeux patrimoniaux
- Etablissements d'intérêt commun
- Poste de répartition ou poste source
- ▲ Etablissements de gestion de crise
- ★ Etablissements sensibles

Sources : détail des sources sur la page de garde de l'atlas
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Enjeux en zone inondable (scénario moyen)

Planche : C09



Zone inondable

Zone inondable du scénario moyen

Enjeux

◆ Captage AEP

▲ Installations susceptibles de déverser des produits polluants en ZI

◆ Enjeux patrimoniaux

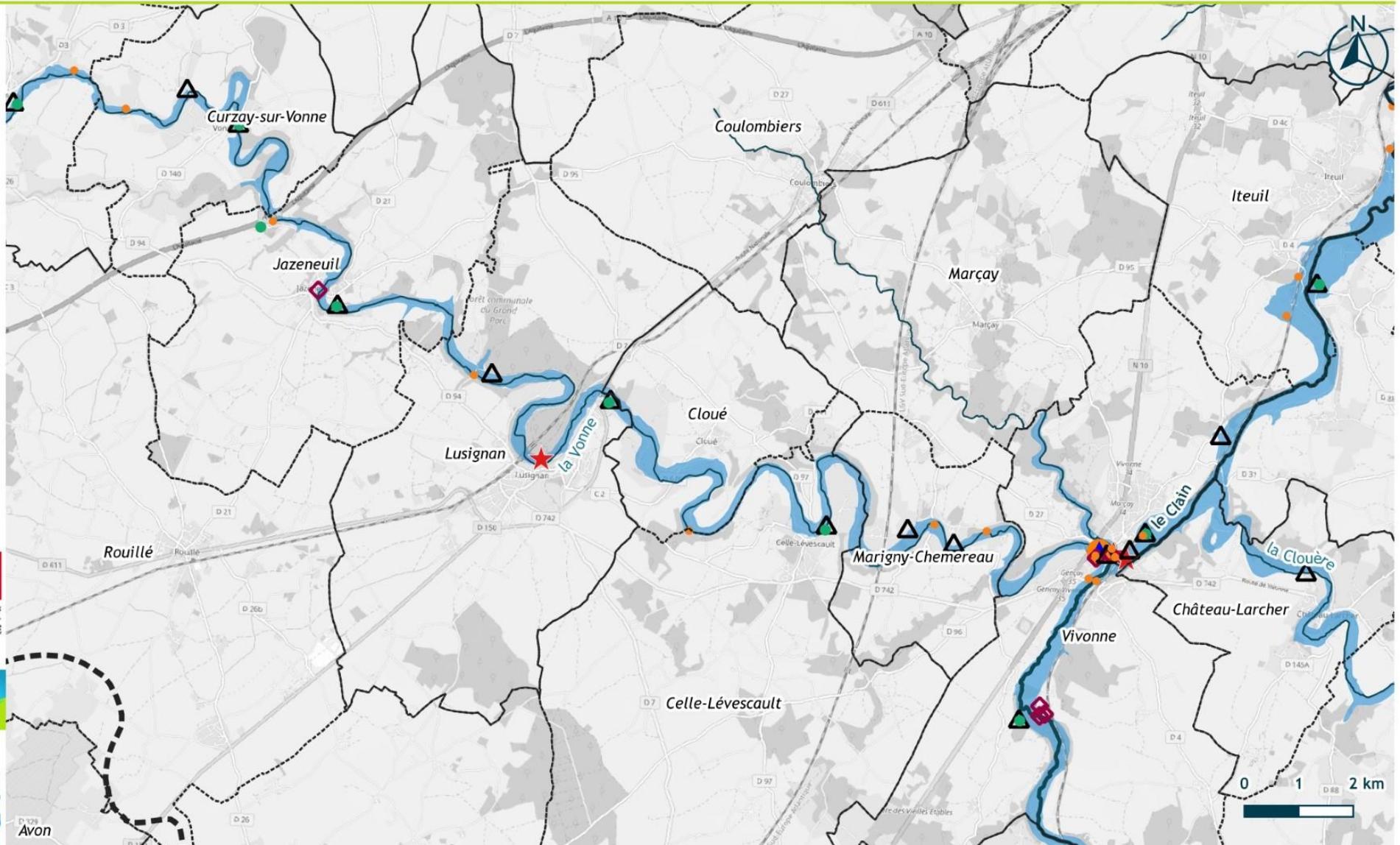
● Etablissements d'intérêt commun

● Poste de répartition ou poste source

▲ Etablissements de gestion de crise

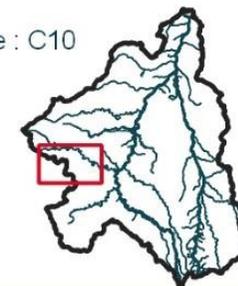
★ Etablissements sensibles

Sources : détail des sources sur la page de garde de l'atlas
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Enjeux en zone inondable (scénario moyen)

Planche : C10



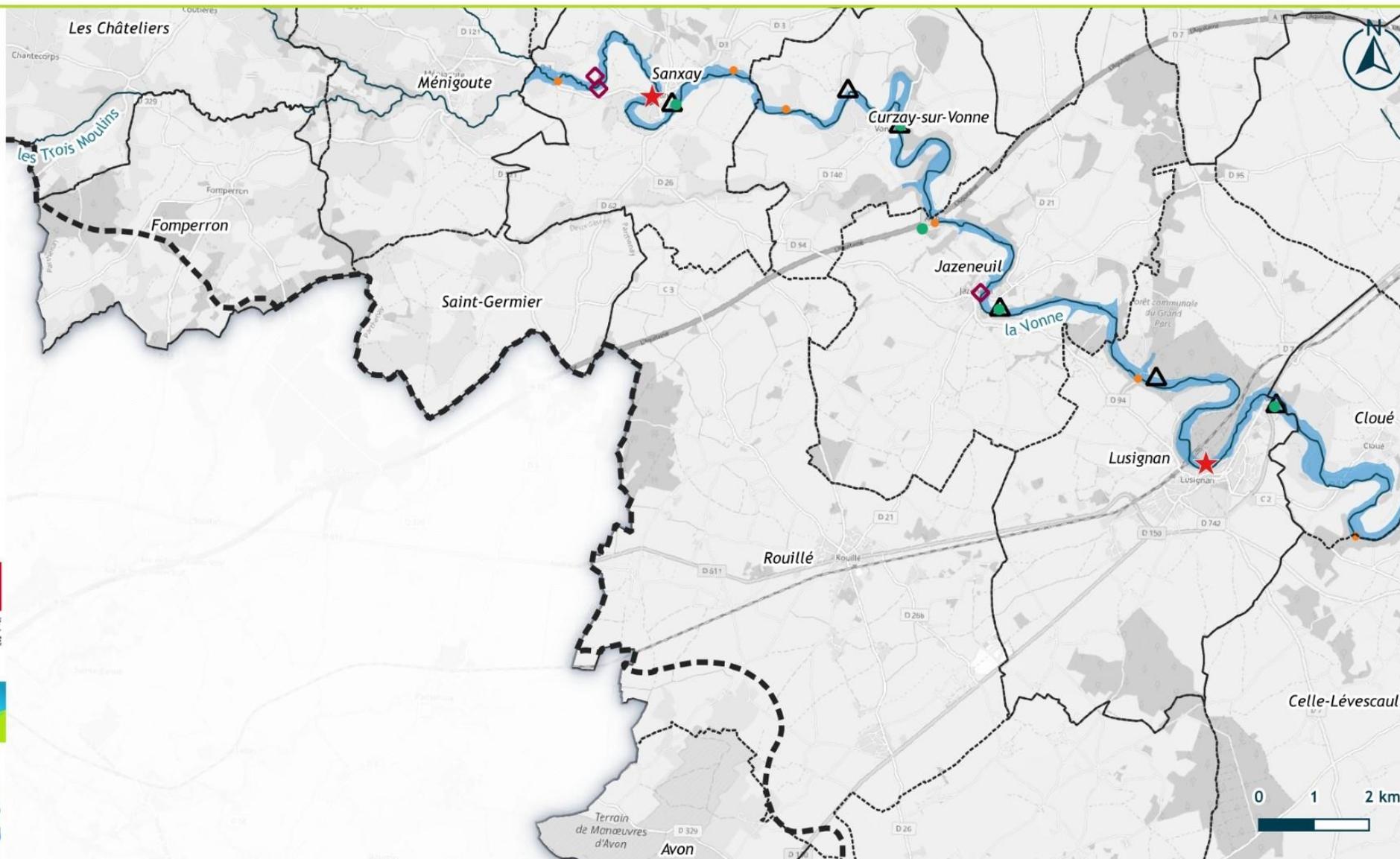
Zone inondable

Zone inondable du scénario moyen

Enjeux

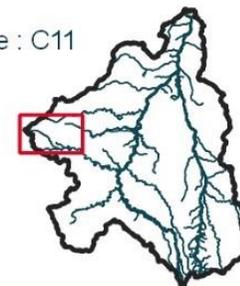
- ◆ Captage AEP
- ▲ Installations susceptibles de déverser des produits polluants en ZI
- ◇ Enjeux patrimoniaux
- Etablissements d'intérêt commun
- Poste de répartition ou poste source
- ▲ Etablissements de gestion de crise
- ★ Etablissements sensibles

Sources : détail des sources sur la page de garde de l'atlas
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Enjeux en zone inondable (scénario moyen)

Planche : C11



Zone inondable

Zone inondable du scénario moyen

Enjeux

Captage AEP

Installations susceptibles de déverser des produits polluants en ZI

Enjeux patrimoniaux

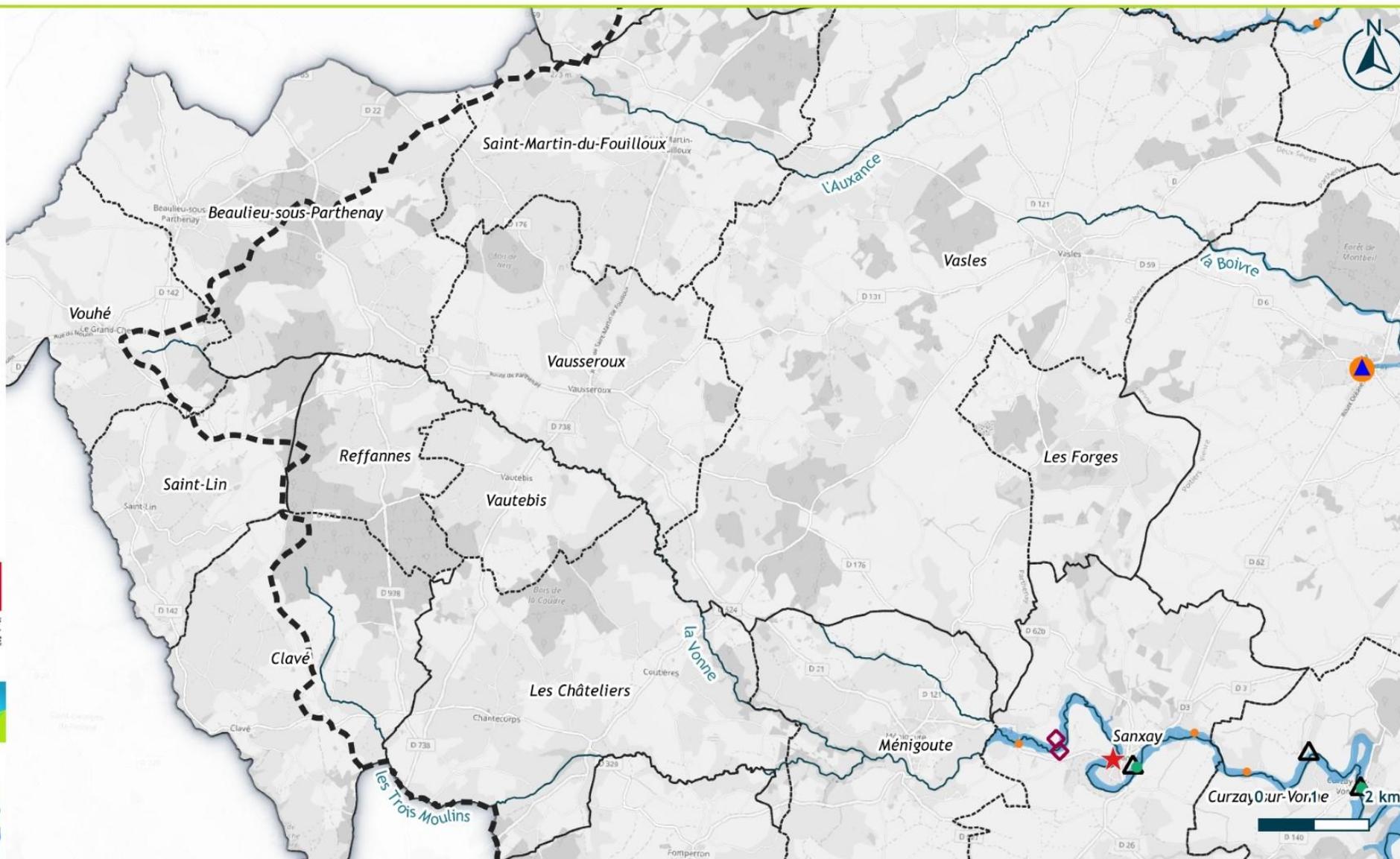
Etablissements d'intérêt commun

Poste de répartition ou poste source

Etablissements de gestion de crise

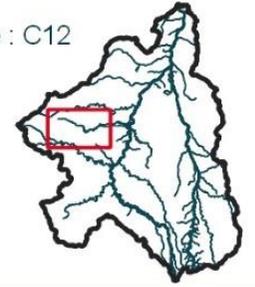
Etablissements sensibles

Sources : détail des sources sur la page de garde de l'atlas
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Enjeux en zone inondable (scénario moyen)

Planche : C12



Zone inondable

 Zone inondable du scénario moyen

Enjeux

 Captage AEP

 Installations susceptibles de déverser des produits polluants en ZI

 Enjeux patrimoniaux

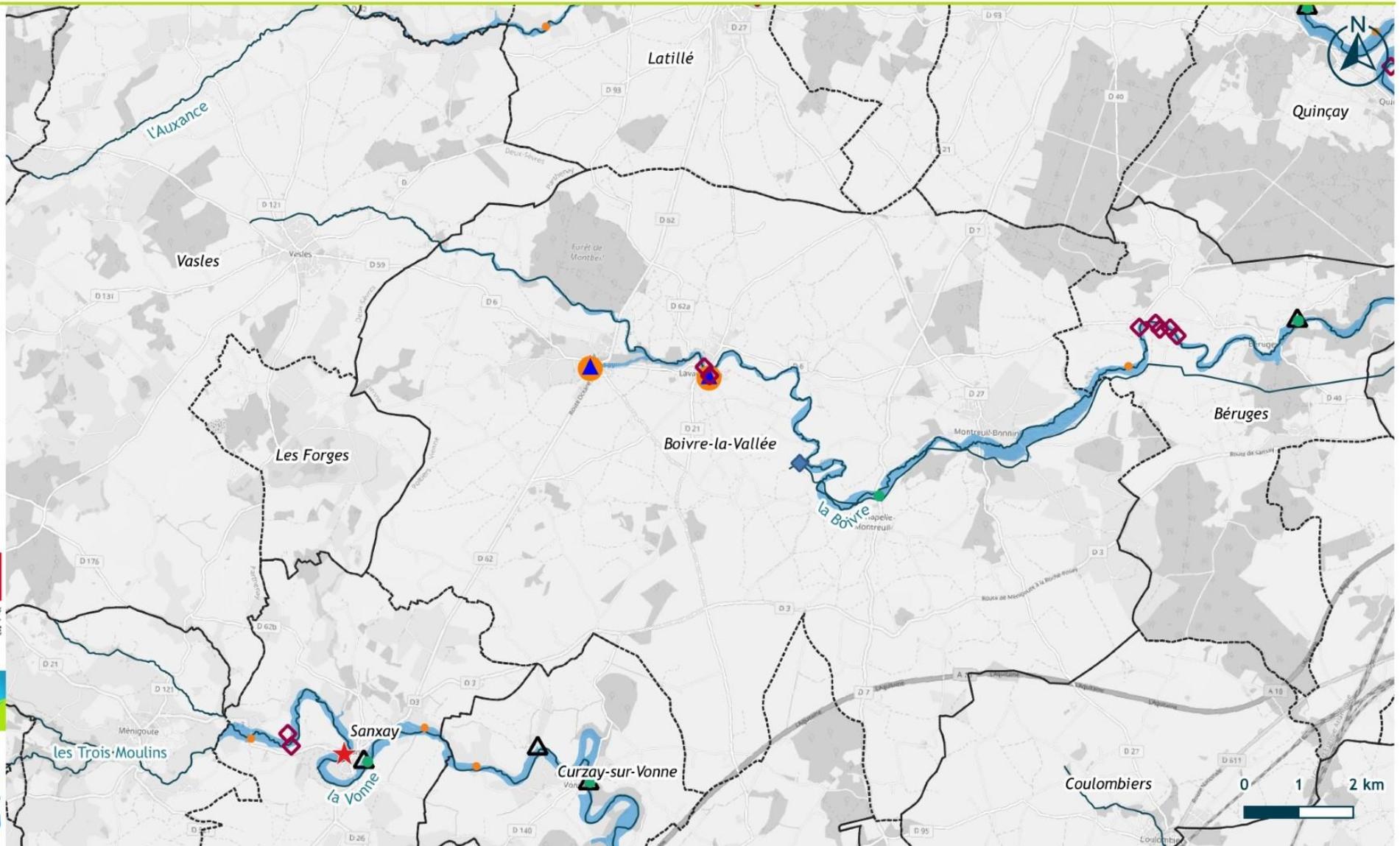
 Etablissements d'intérêt commun

 Poste de répartition ou poste source

 Etablissements de gestion de crise

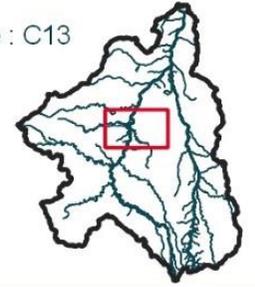
 Etablissements sensibles

Sources : détail des sources sur la page de garde de l'atlas
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Enjeux en zone inondable (scénario moyen)

Planche : C13



Zone inondable

 Zone inondable du scénario moyen

Enjeux

 Captage AEP

 Installations susceptibles de déverser des produits polluants en ZI

 Enjeux patrimoniaux

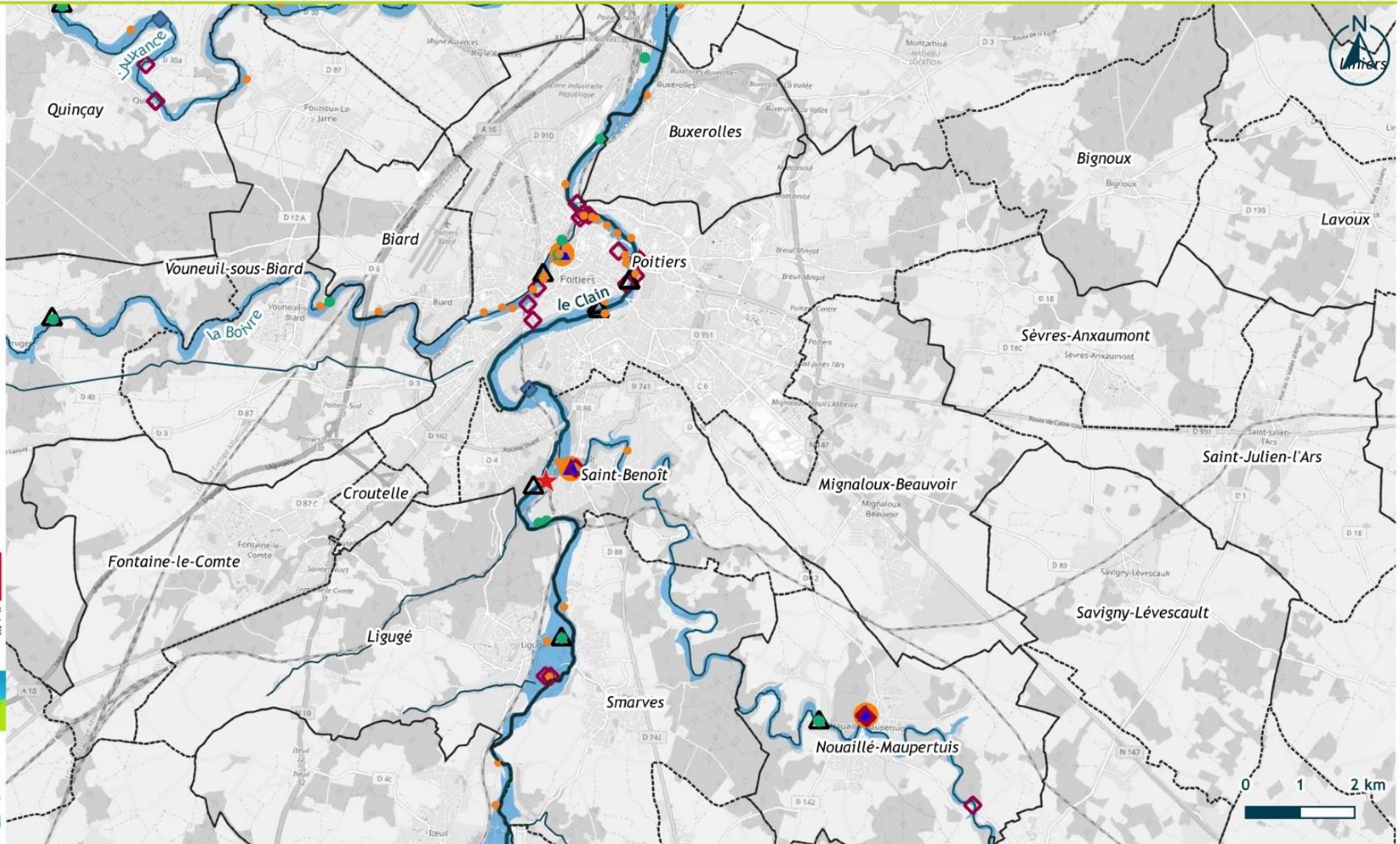
 Etablissements d'intérêt commun

 Poste de répartition ou poste source

 Etablissements de gestion de crise

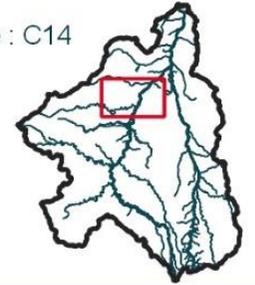
 Etablissements sensibles

Sources : détail des sources sur la garde de l'atlas
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Enjeux en zone inondable (scénario moyen)

Planche : C14



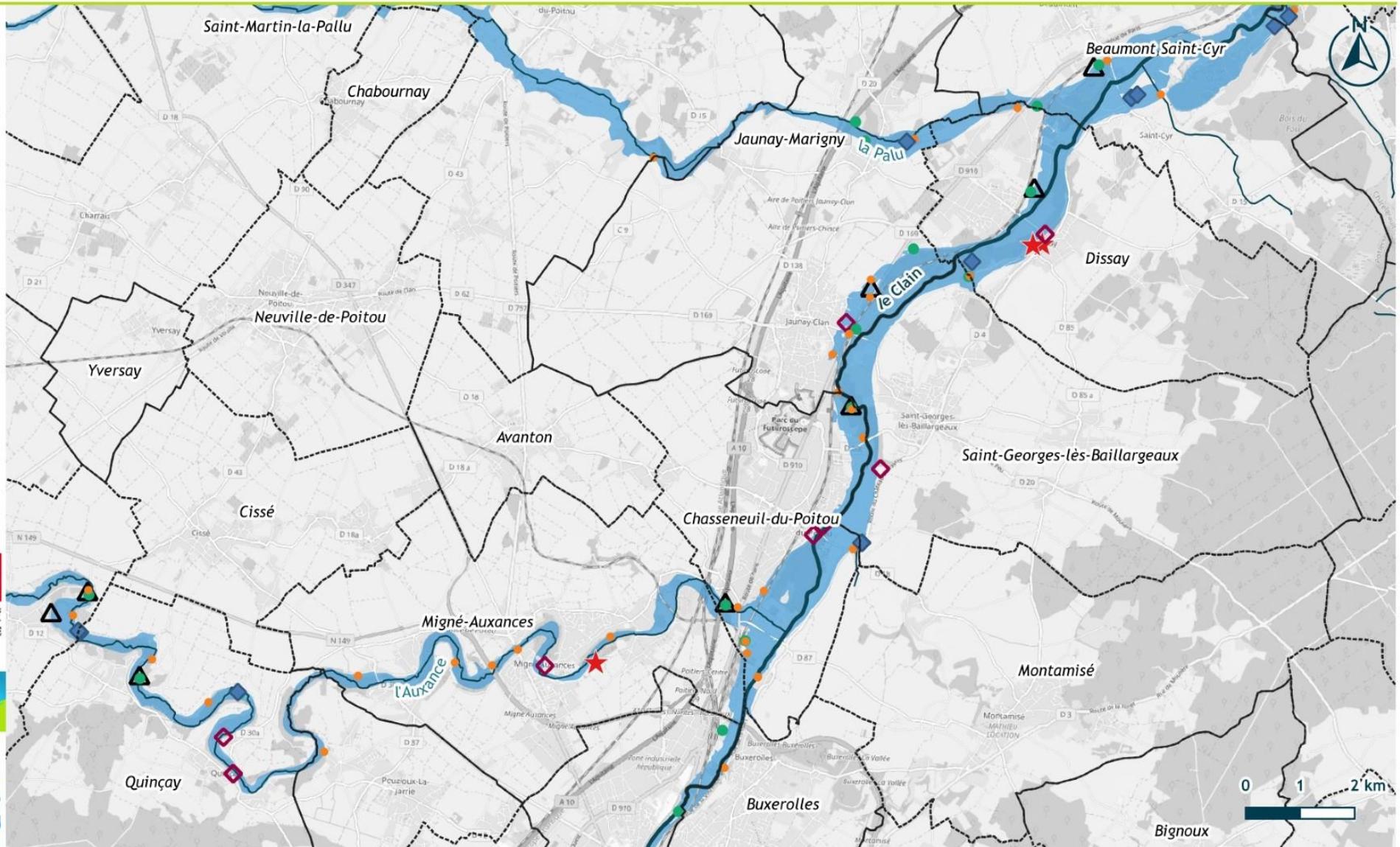
Zone inondable

Zone inondable du scénario moyen

Enjeux

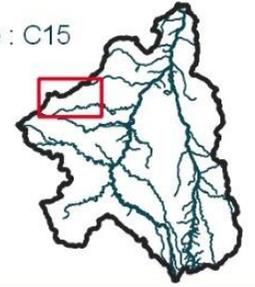
- Captage AEP
- Installations susceptibles de déverser des produits polluants en ZI
- Enjeux patrimoniaux
- Etablissements d'intérêt commun
- Poste de répartition ou poste source
- Etablissements de gestion de crise
- Etablissements sensibles

Sources : détail des sources sur la page de garde de l'atlas
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Enjeux en zone inondable (scénario moyen)

Planche : C15



Zone inondable

Zone inondable du scénario moyen

Enjeux

Captage AEP

Installations susceptibles de déverser des produits polluants en ZI

Enjeux patrimoniaux

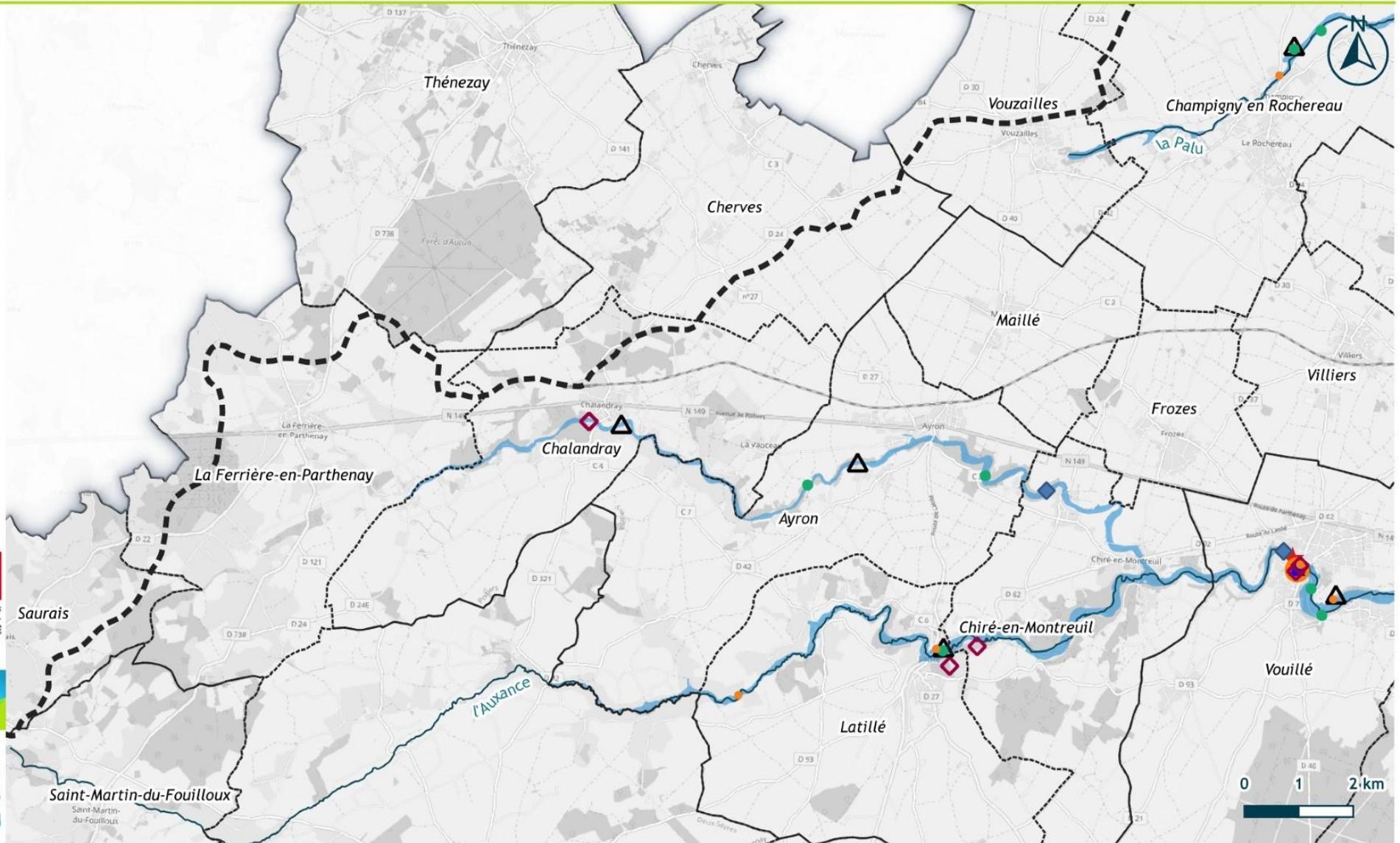
Etablissements d'intérêt commun

Poste de répartition ou poste source

Etablissements de gestion de crise

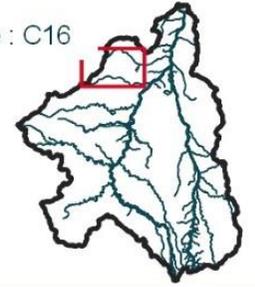
Etablissements sensibles

Sources : détail des sources sur la page de garde de l'atlas
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Enjeux en zone inondable (scénario moyen)

Planche : C16



Zone inondable

 Zone inondable du scénario moyen

Enjeux

 Captage AEP

 Installations susceptibles de déverser des produits polluants en ZI

 Enjeux patrimoniaux

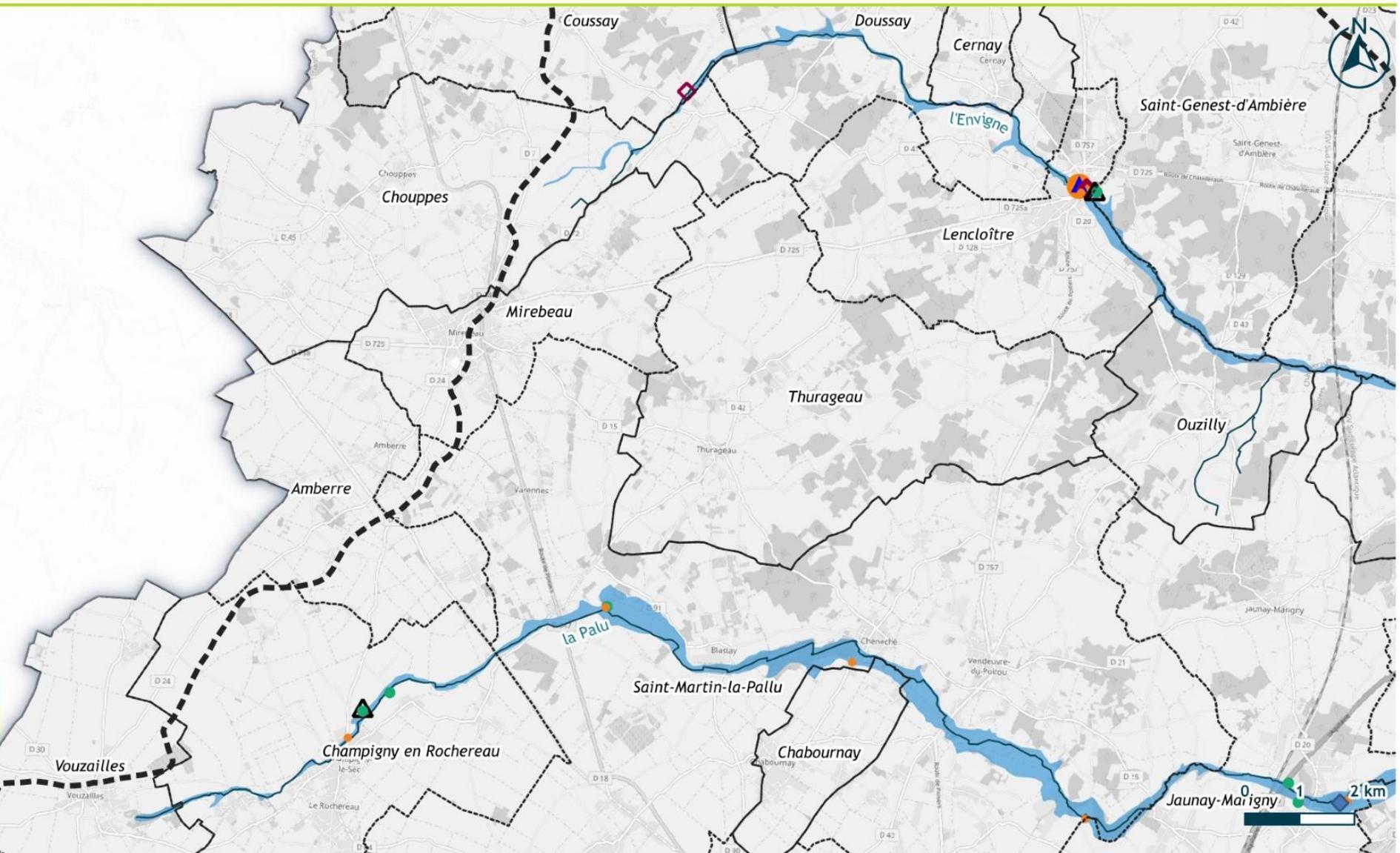
 Etablissements d'intérêt commun

 Poste de répartition ou poste source

 Etablissements de gestion de crise

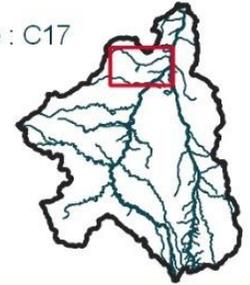
 Etablissements sensibles

Sources : détail des sources sur la page de garde de l'atlas
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Enjeux en zone inondable (scénario moyen)

Planche : C17



Zone inondable

 Zone inondable du scénario moyen

Enjeux

 Captage AEP

 Installations susceptibles de déverser des produits polluants en ZI

 Enjeux patrimoniaux

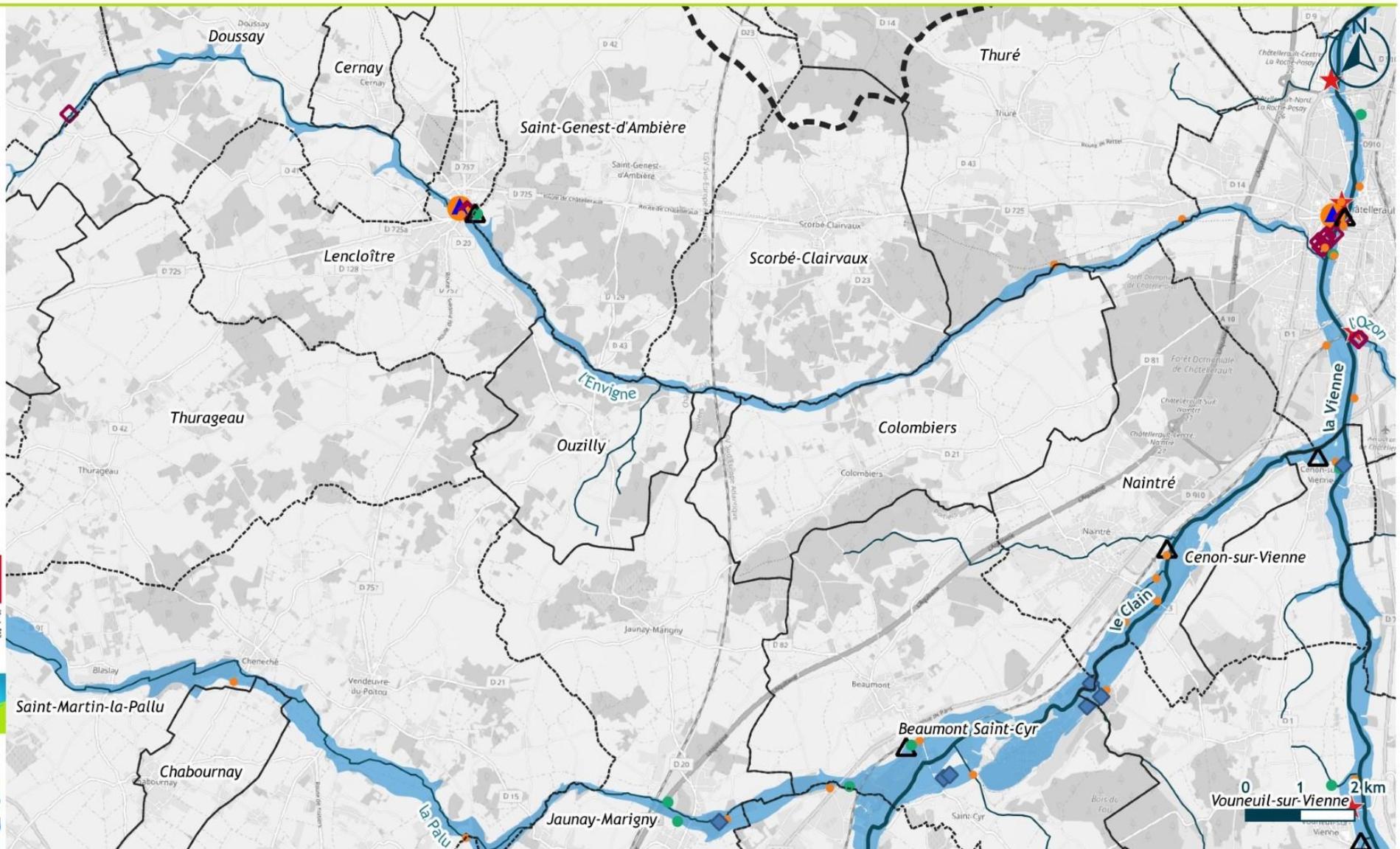
 Etablissements d'intérêt commun

 Poste de répartition ou poste source

 Etablissements de gestion de crise

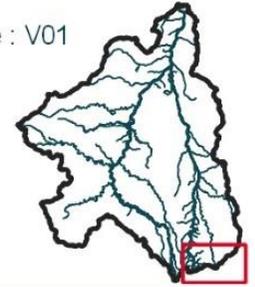
 Etablissements sensibles

Sources : détail des sources sur la page de garde de l'atlas
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Enjeux en zone inondable (scénario moyen)

Planche : V01



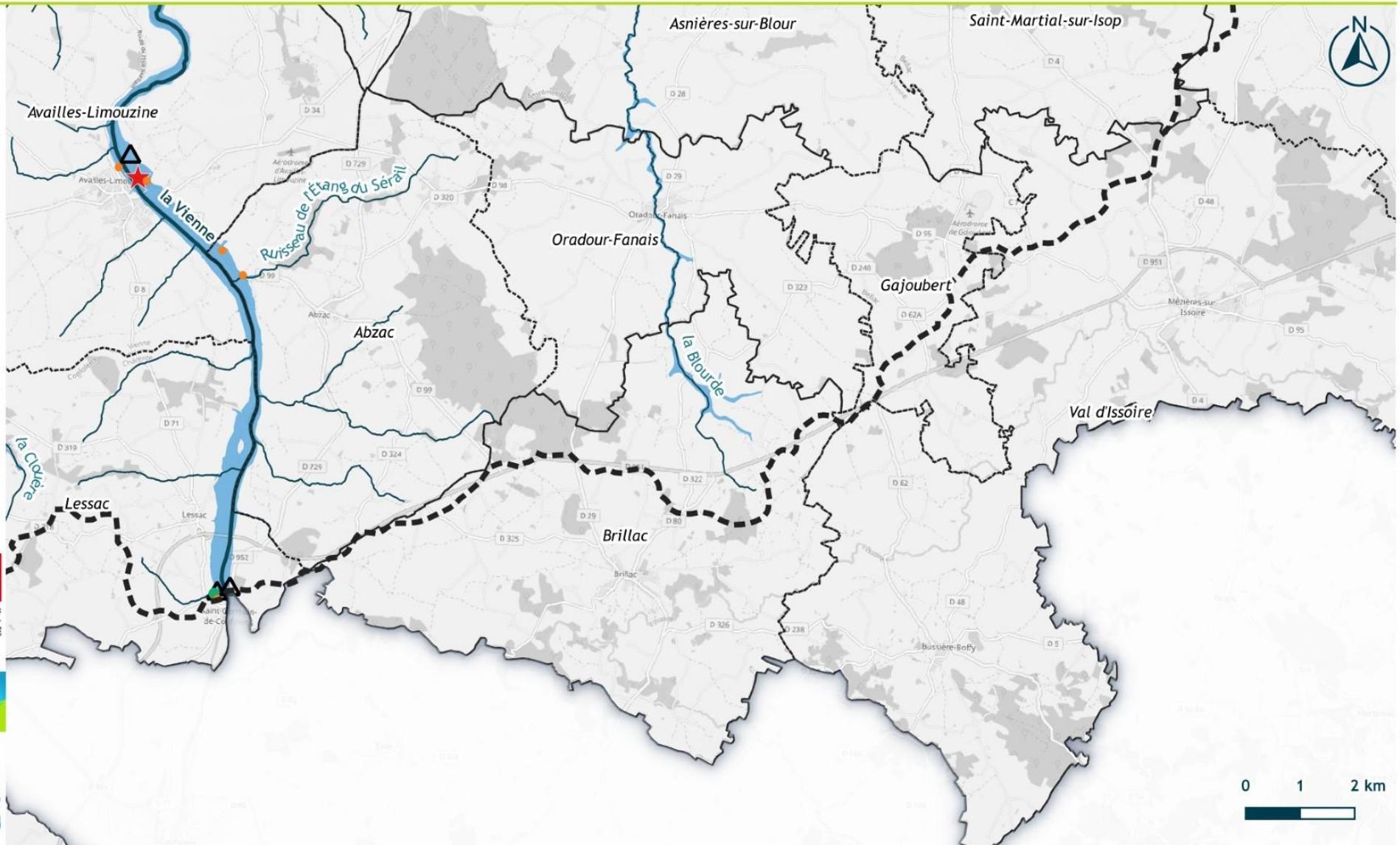
Zone inondable

Zone inondable du scénario moyen

Enjeux

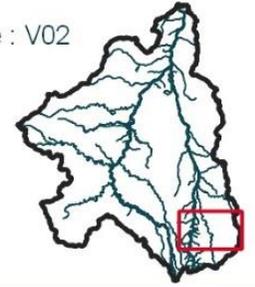
- Captage AEP
- Installations susceptibles de déverser des produits polluants en ZI
- Enjeux patrimoniaux
- Etablissements d'intérêt commun
- Poste de répartition ou poste source
- Etablissements de gestion de crise
- Etablissements sensibles

Sources : détail des sources sur la page de garde de l'atlas
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Enjeux en zone inondable (scénario moyen)

Planche : V02



Zone inondable

Zone inondable du scénario moyen

Enjeux

Captage AEP

Installations susceptibles de déverser des produits polluants en ZI

Enjeux patrimoniaux

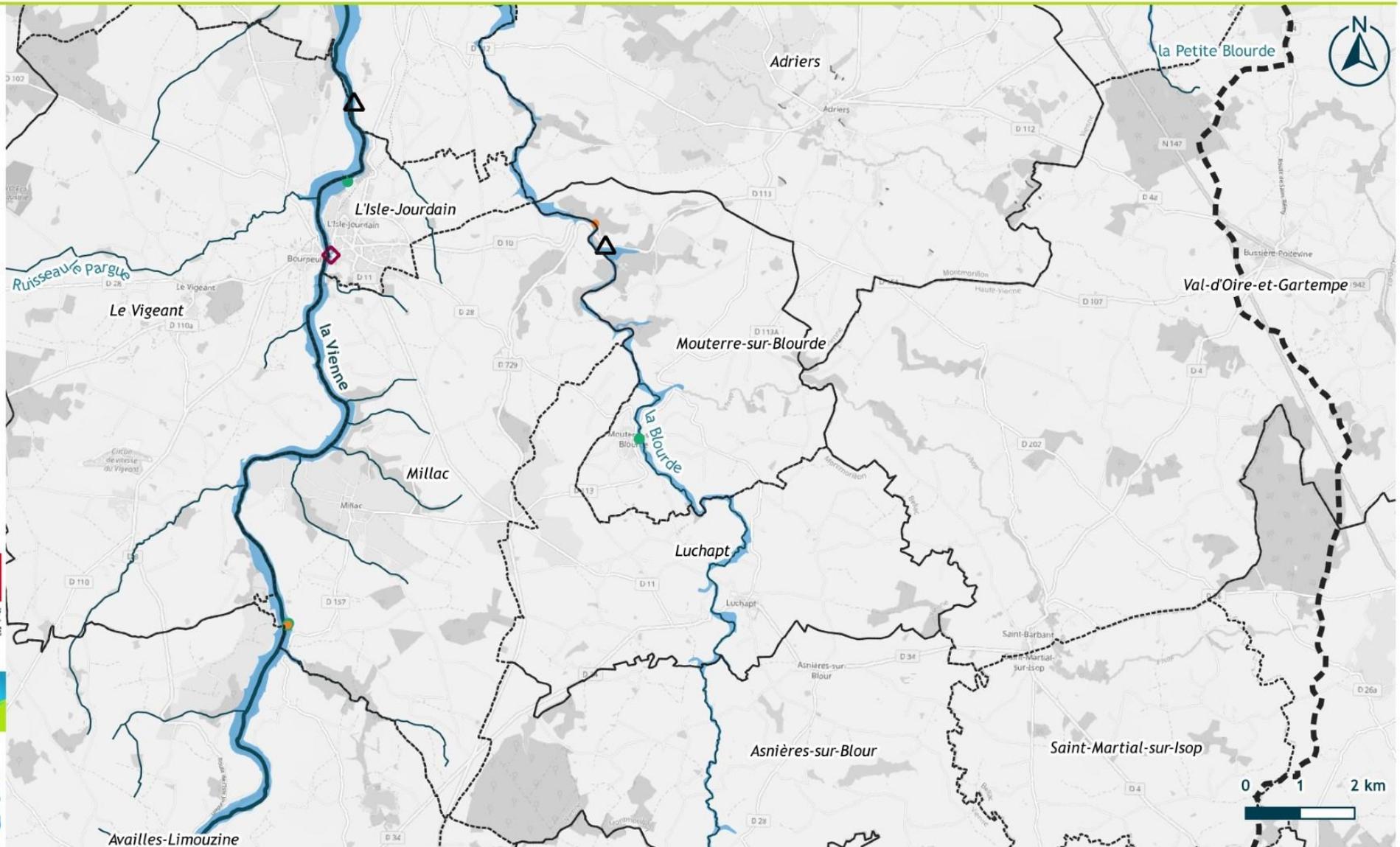
Etablissements d'intérêt commun

Poste de répartition ou poste source

Etablissements de gestion de crise

Etablissements sensibles

Sources : détail des sources sur la page de garde de l'atlas
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Enjeux en zone inondable (scénario moyen)

Planche : V03

Zone inondable

 Zone inondable du scénario moyen

Enjeux

 Captage AEP

 Installations susceptibles de déverser des produits polluants en ZI

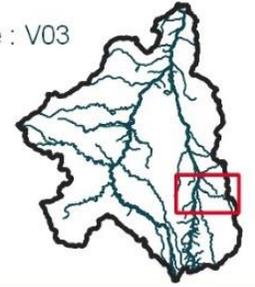
 Enjeux patrimoniaux

 Etablissements d'intérêt commun

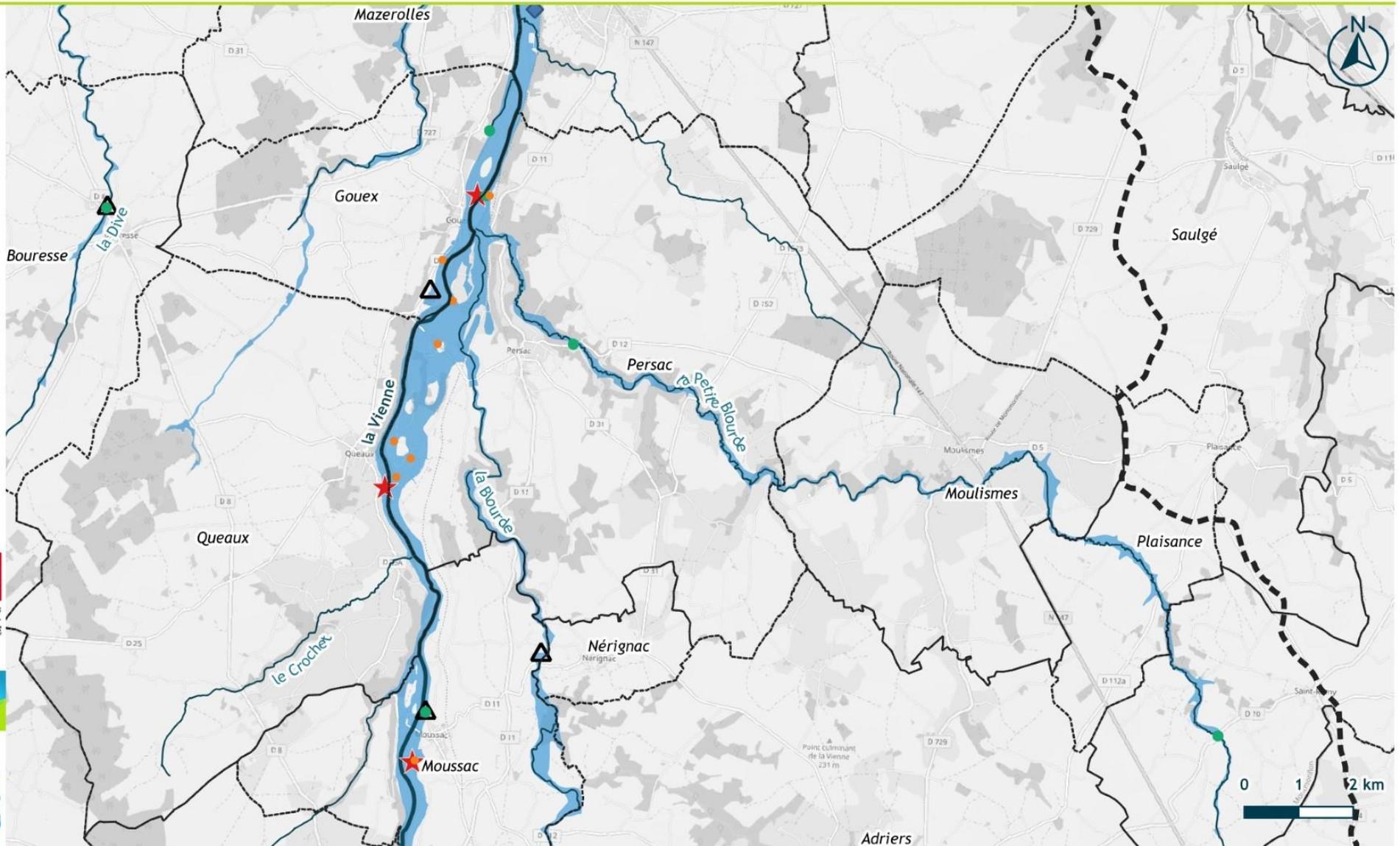
 Poste de répartition ou poste source

 Etablissements de gestion de crise

 Etablissements sensibles

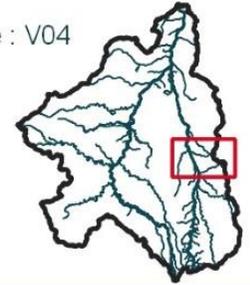


Sources : détail des sources sur la page de garde de l'atlas
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Enjeux en zone inondable (scénario moyen)

Planche : V04



Zone inondable

 Zone inondable du scénario moyen

Enjeux

 Captage AEP

 Installations susceptibles de déverser des produits polluants en ZI

 Enjeux patrimoniaux

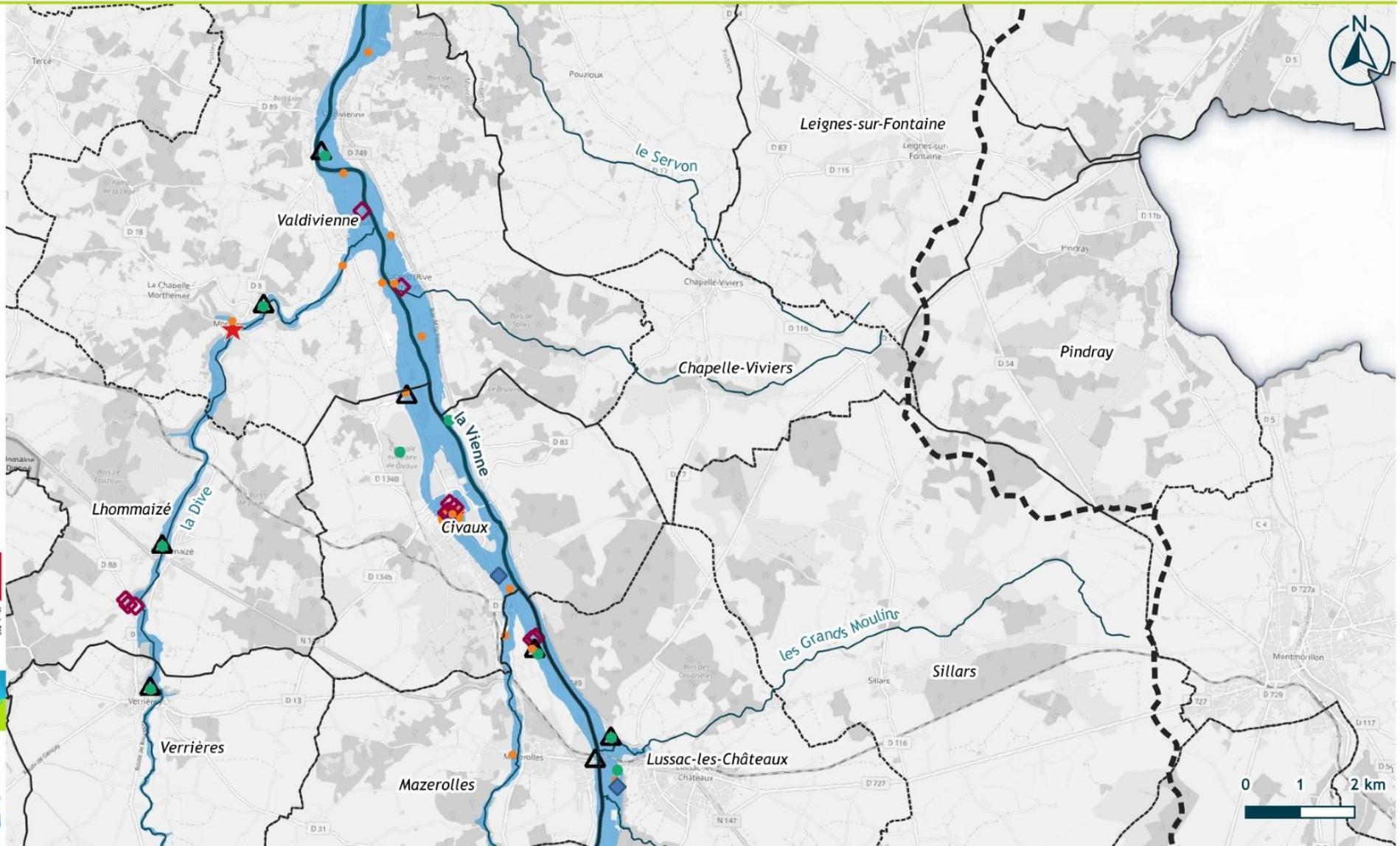
 Etablissements d'intérêt commun

 Poste de répartition ou poste source

 Etablissements de gestion de crise

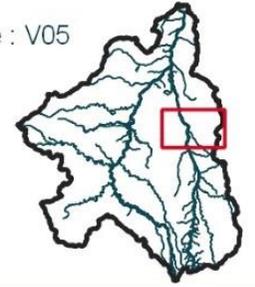
 Etablissements sensibles

Sources : détail des sources sur la page de garde de l'atlas
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Enjeux en zone inondable (scénario moyen)

Planche : V05



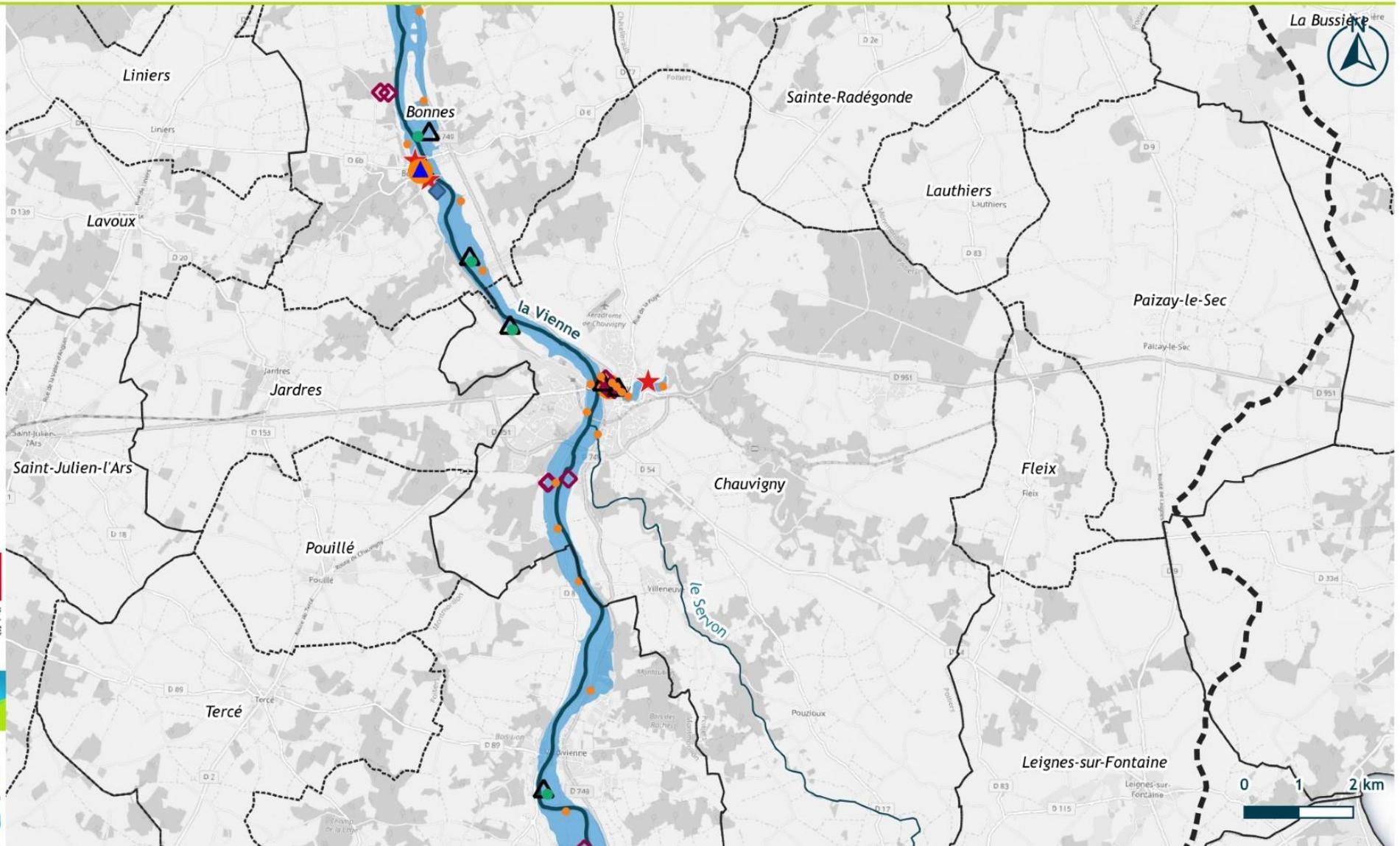
Zone inondable

Zone inondable du scénario moyen

Enjeux

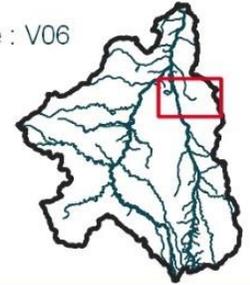
- ◆ Captage AEP
- ▲ Installations susceptibles de déverser des produits polluants en ZI
- ◇ Enjeux patrimoniaux
- Etablissements d'intérêt commun
- Poste de répartition ou poste source
- ▲ Etablissements de gestion de crise
- ★ Etablissements sensibles

Sources : détail des sources sur la page de garde de l'atlas
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Enjeux en zone inondable (scénario moyen)

Planche : V06



Zone inondable

 Zone inondable du scénario moyen

Enjeux

 Captage AEP

 Installations susceptibles de déverser des produits polluants en ZI

 Enjeux patrimoniaux

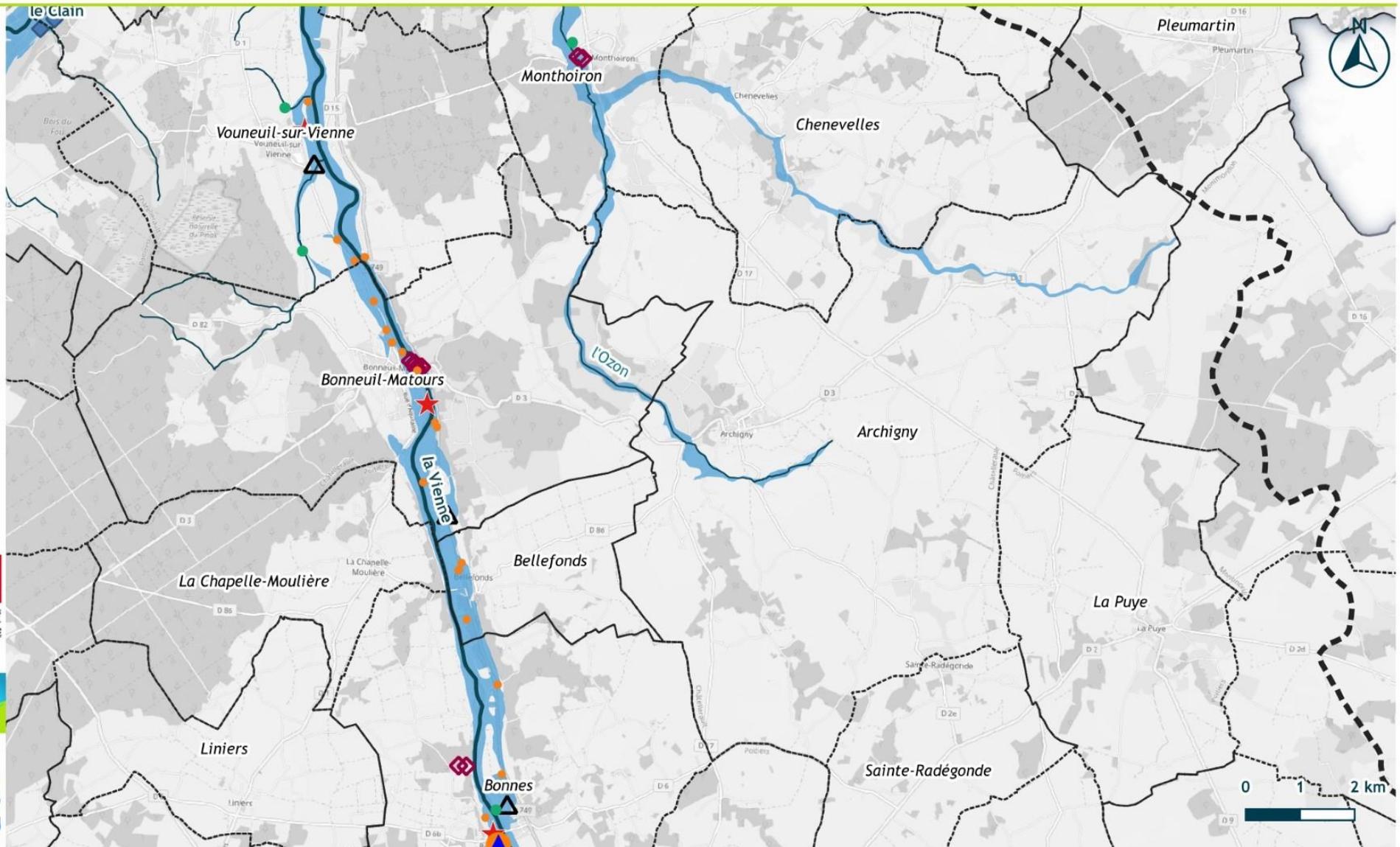
 Etablissements d'intérêt commun

 Poste de répartition ou poste source

 Etablissements de gestion de crise

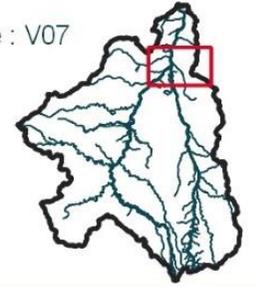
 Etablissements sensibles

Sources : détail des sources sur la page de garde de l'atlas
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Enjeux en zone inondable (scénario moyen)

Planche : V07



Zone inondable

 Zone inondable du scénario moyen

Enjeux

 Captage AEP

 Installations susceptibles de déverser des produits polluants en ZI

 Enjeux patrimoniaux

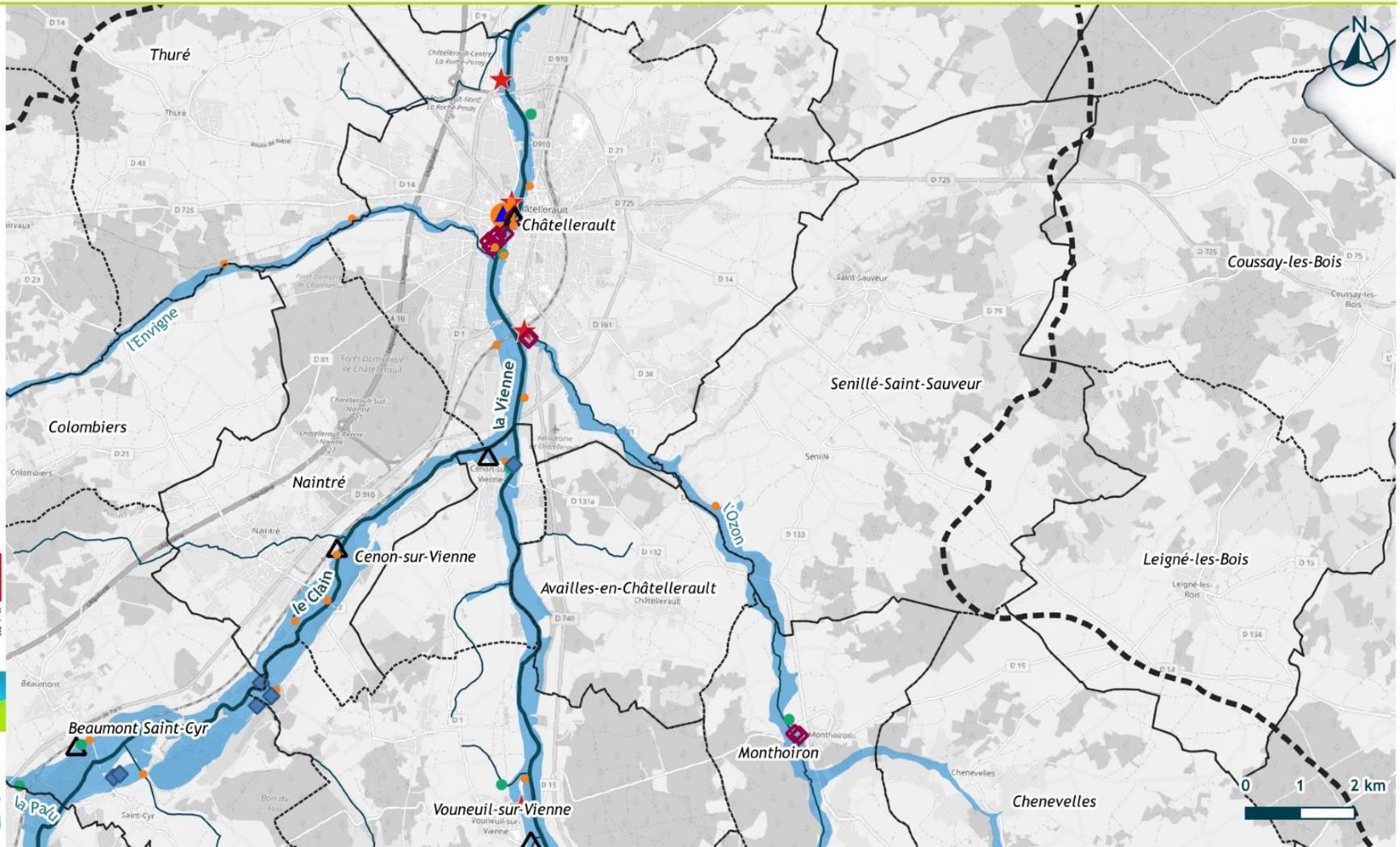
 Etablissements d'intérêt commun

 Poste de répartition ou poste source

 Etablissements de gestion de crise

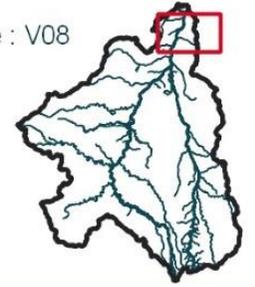
 Etablissements sensibles

Sources : détail des sources sur la page de garde de l'atlas
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Enjeux en zone inondable (scénario moyen)

Planche : V08



Zone inondable

Zone inondable du scénario moyen

Enjeux

◆ Captage AEP

▲ Installations susceptibles de déverser des produits polluants en ZI

◇ Enjeux patrimoniaux

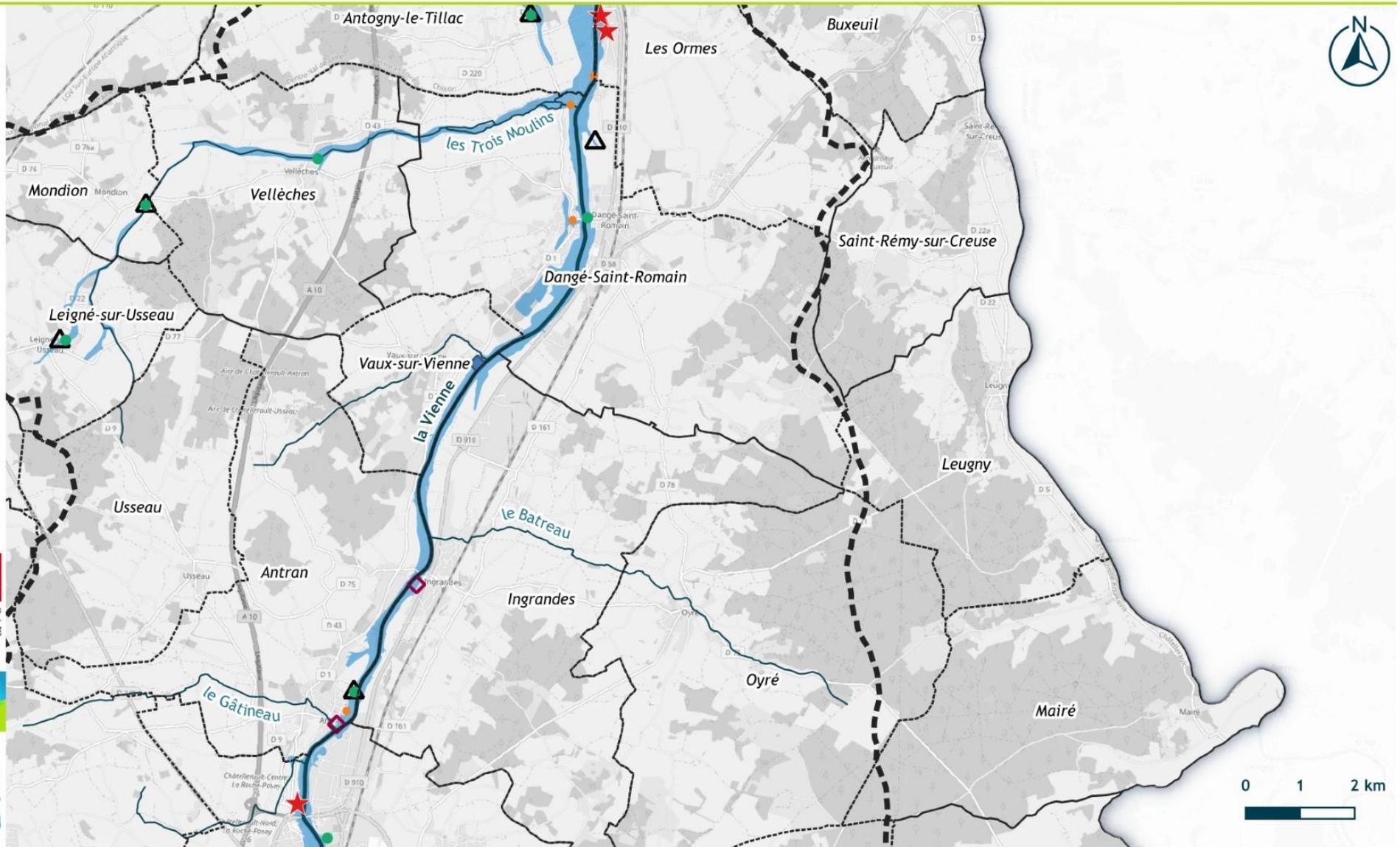
● Etablissements d'intérêt commun

● Poste de répartition ou poste source

▲ Etablissements de gestion de crise

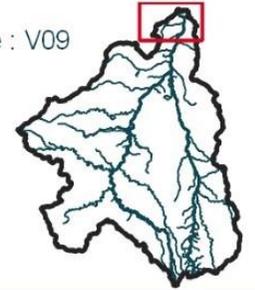
★ Etablissements sensibles

Sources : détail des sources sur la page de garde de l'atlas
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Enjeux en zone inondable (scénario moyen)

Planche : V09



Zone inondable

 Zone inondable du scénario moyen

Enjeux

 Captage AEP

 Installations susceptibles de déverser des produits polluants en ZI

 Enjeux patrimoniaux

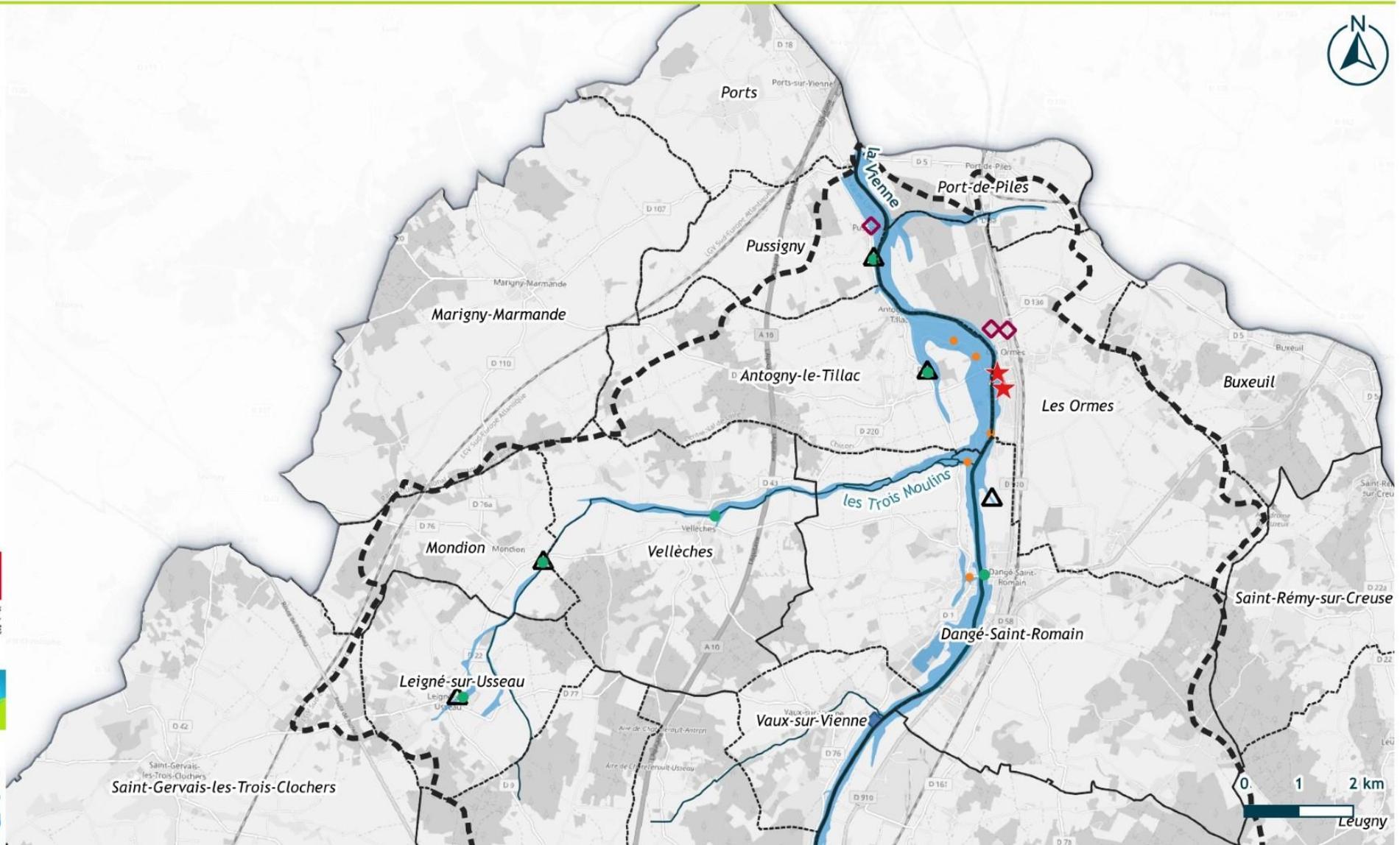
 Etablissements d'intérêt commun

 Poste de répartition ou poste source

 Etablissements de gestion de crise

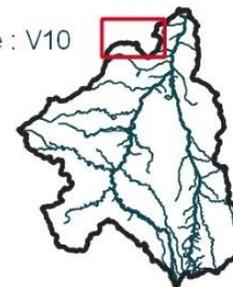
 Etablissements sensibles

Sources : détail des sources sur la page de garde de l'atlas
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



Enjeux en zone inondable (scénario moyen)

Planche : V10



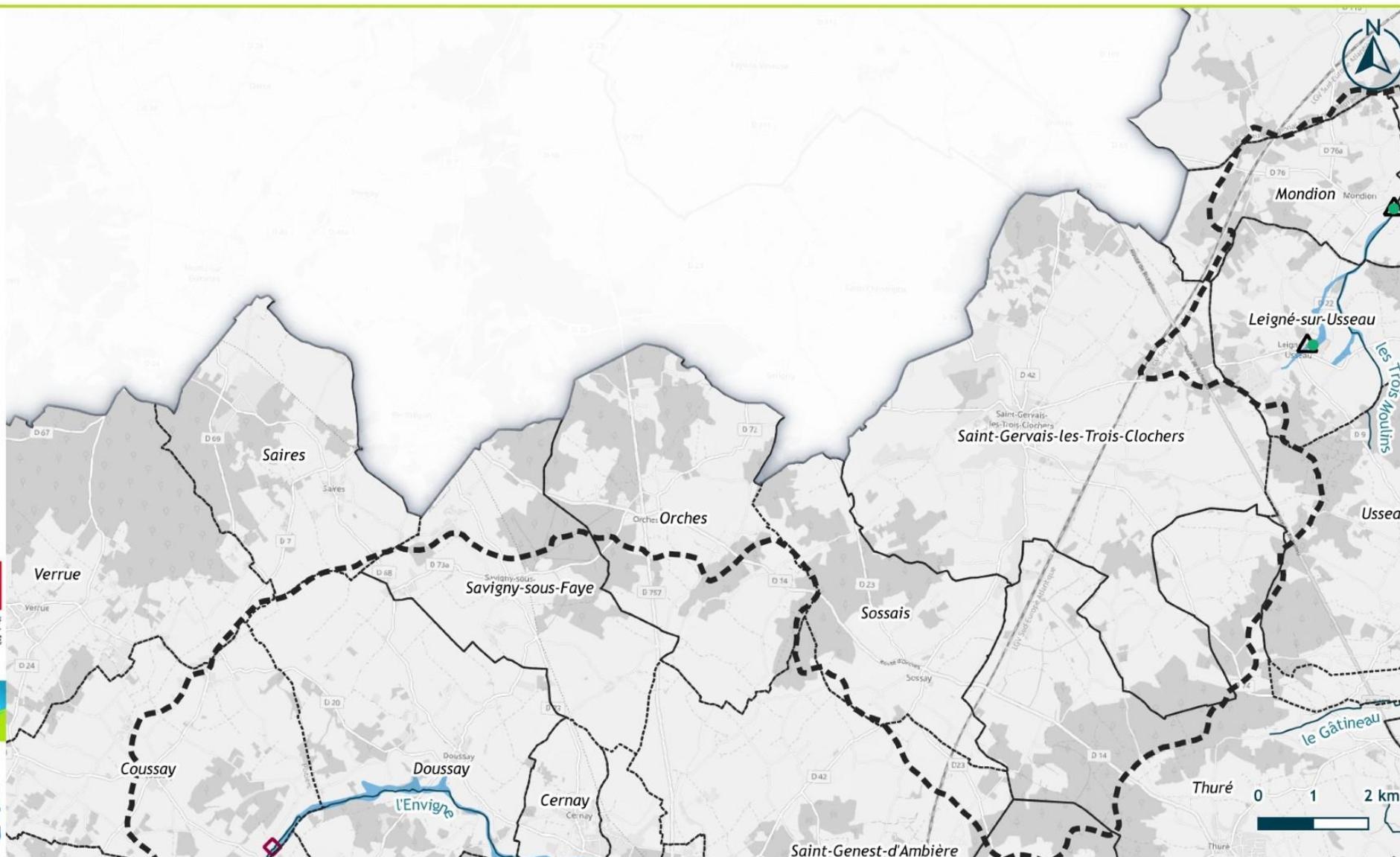
Zone inondable

Zone inondable du scénario moyen

Enjeux

- ◆ Captage AEP
- ▲ Installations susceptibles de déverser des produits polluants en ZI
- ◇ Enjeux patrimoniaux
- Etablissements d'intérêt commun
- Poste de répartition ou poste source
- ▲ Etablissements de gestion de crise
- ★ Etablissements sensibles

Sources : détail des sources sur la page de garde de l'atlas
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, mars 2021



12 ANNEXE 12 : Note détaillant la méthodologie employée pour la définition des zones d'enjeux

12.1 Les grands principes méthodologiques

La définition des zones à enjeux dans le cadre de la SLGRI du TRI de Châtelleraut-Poitiers s'est appuyée sur la méthodologie utilisée par le bureau d'études SEPIA dans le cadre de « *Etat des lieux et diagnostic des systèmes de protection contre les inondations et définition d'une stratégie d'intervention et d'aménagement* » de 2020.

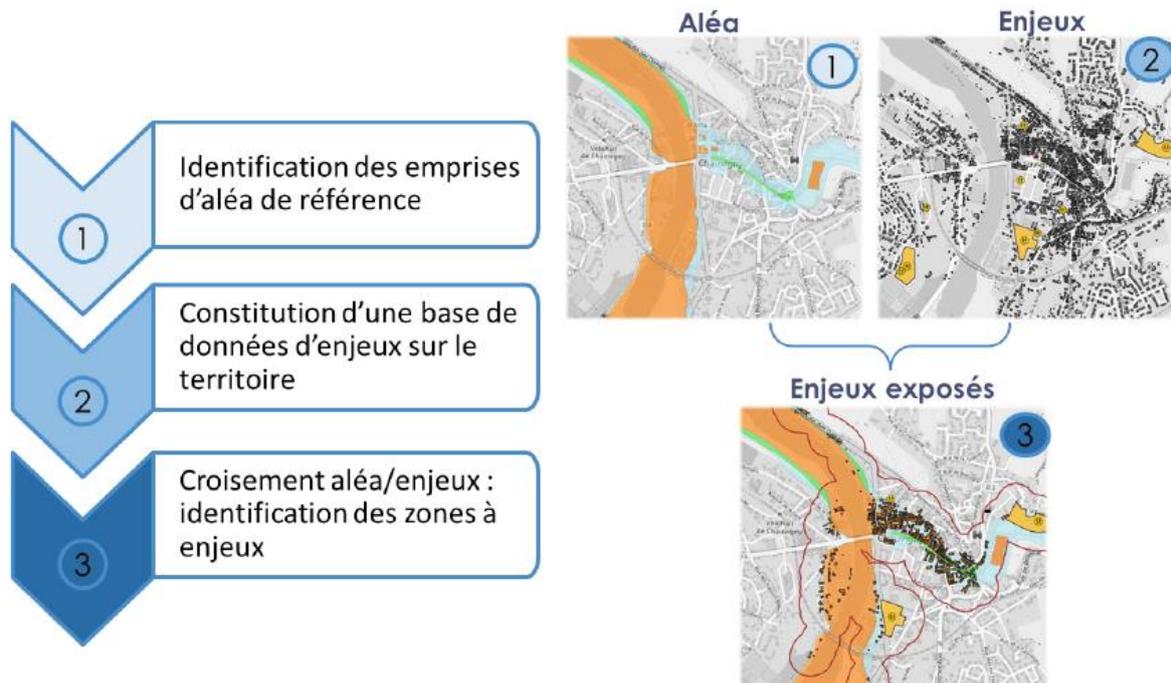


Figure 14 : Principales étapes de traitement pour l'identification des zones à enjeux (extrait du rapport SEPIA)

La définition des poches d'enjeux a été réalisée à partir du scénario d'inondation moyen, qui est le scénario de référence du diagnostic.

12.2 Les enjeux pris en compte pour la définition des zones de concentrations

Dans la présente étude, le recensement des enjeux concerne plus de catégories différentes que l'*Etat des lieux et diagnostic des systèmes de protection contre les inondations et définition d'une stratégie d'intervention et d'aménagement*². Il nous a donc paru logique de ne pas se limiter uniquement aux catégories d'enjeux recensées par SEPIA afin de valoriser le travail effectué dans pour la SLGRI. Toutefois, afin de garder de la cohérence entre les deux études, les enjeux linéaires (réseau routier et voies ferrées) ont été exclus des traitements.

Catégorie d'enjeux	Présente dans l'étude SEPIA 2020	Remarques
Logement	Oui	Adaptation de la méthodologie employée par SEPIA (cf. guide AMC) à l'évolution des bases de données.
Population	Oui	Adaptation de la méthodologie employée par SEPIA (cf. guide AMC) à l'évolution des bases de données.
Etablissements sensibles	Oui	Adaptation de la méthodologie employée par SEPIA à l'application du référentiel national de la vulnérabilité aux inondations par le CEREMA.
Etablissements utiles à la gestion de crise	Oui	Enjeux définis selon la méthodologie l'étude SEPIA 2020.
Nombre d'établissements d'intérêt commun	Oui	Enjeux définis selon la méthodologie l'étude SEPIA 2020.
Nombre d'installations susceptibles de déverser des produits polluants ou Zones d'Activités ou d'Intérêts (ZAI)	Oui	ZAI définies selon la méthodologie l'étude SEPIA 2020. Les installations susceptibles de déverser des produits polluants comprennent les ICPE.
Postes électriques	Non	
Captages AEP	Non	
Activités économiques	Non	
Emploi max	Non	

Figure 15 : Tableau des catégories d'enjeux retenus pour la définition des zones d'enjeux

12.3 Création des zones à enjeux

A partir des enjeux précédemment cités présents en zone inondable du scénario moyen, un buffer (zone tampon) de rayon 100 m a été réalisé autour des entités recensées (par l'intermédiaire du logiciel QGIS).

568 poches d'enjeux ont été ainsi définies.

12.4 Hiérarchisation des zones d'enjeux

Ici encore, la méthodologie s'appuie grandement sur celle mise en place dans l'*étude SEPIA 2020*, mais des modifications ont été apportées afin de prendre en compte les nouvelles catégories d'enjeux.

Indicateurs	Critères	Points attribués pour chaque critère rempli
Nombre de logements	Plus de 100 logements en ZI	1
Population	Plus de 100 personnes en ZI	1

² Abrégé étude SEPIA 2020 dans la suite de la note

Nombre d'établissements sensibles ou utiles à la gestion de crise	Au moins 1 établissement	1
Nombre d'installations produits polluants ou ZAI	Au moins 1 ICPE ou 1 ZAC	1
Nombre d'établissements d'intérêt commun	Au moins 1 établissement d'intérêt commun	1
Nombre de postes électriques	Au moins 1 poste électrique	1
Nombre de captage AEP	Au moins 1 captage	1
Nombre d'activités économiques	Plus de 10 entreprises	1
Nombre d'emploi max	Plus de 50 emplois	1

Figure 16 : Tableau des indicateurs et critères pris en compte pour la hiérarchisation des zones à enjeux (adaptation depuis l'étude SEPIA 2020)

Afin de comparer les résultats obtenus avec ceux de l'étude SEPIA 2020, les scores ont été ramenés à 4.

Note attribué à la zone à enjeux	Nombre de zones d'enjeux
4 (score compris entre 7 et 9)	9
3 (score compris entre 5 et 6)	5
2 (score compris entre 3 et 4)	26
1 (score compris entre 1 et 2)	209
0 (score égal à 0)	319
TOTAL	568

Figure 17 : Tableau de synthèse du nombre de zones à enjeux selon les 4 degrés de priorité définis (adaptation depuis l'étude SEPIA 2020)

12.5 Résultats

Voir l'atlas associé en annexe suivante.

13 ANNEXE 13 : Atlas cartographique des zones d'enjeux

Les secteurs de concentration d'enjeux sur le périmètre de la SLGRI



Périmètre d'actions et stratégies

- Périmètre SLGRI Vienne-Clain
- Périmètre PAPI Vienne aval
- Périmètre TRI Châtelleraut-Poitiers

Limite administrative

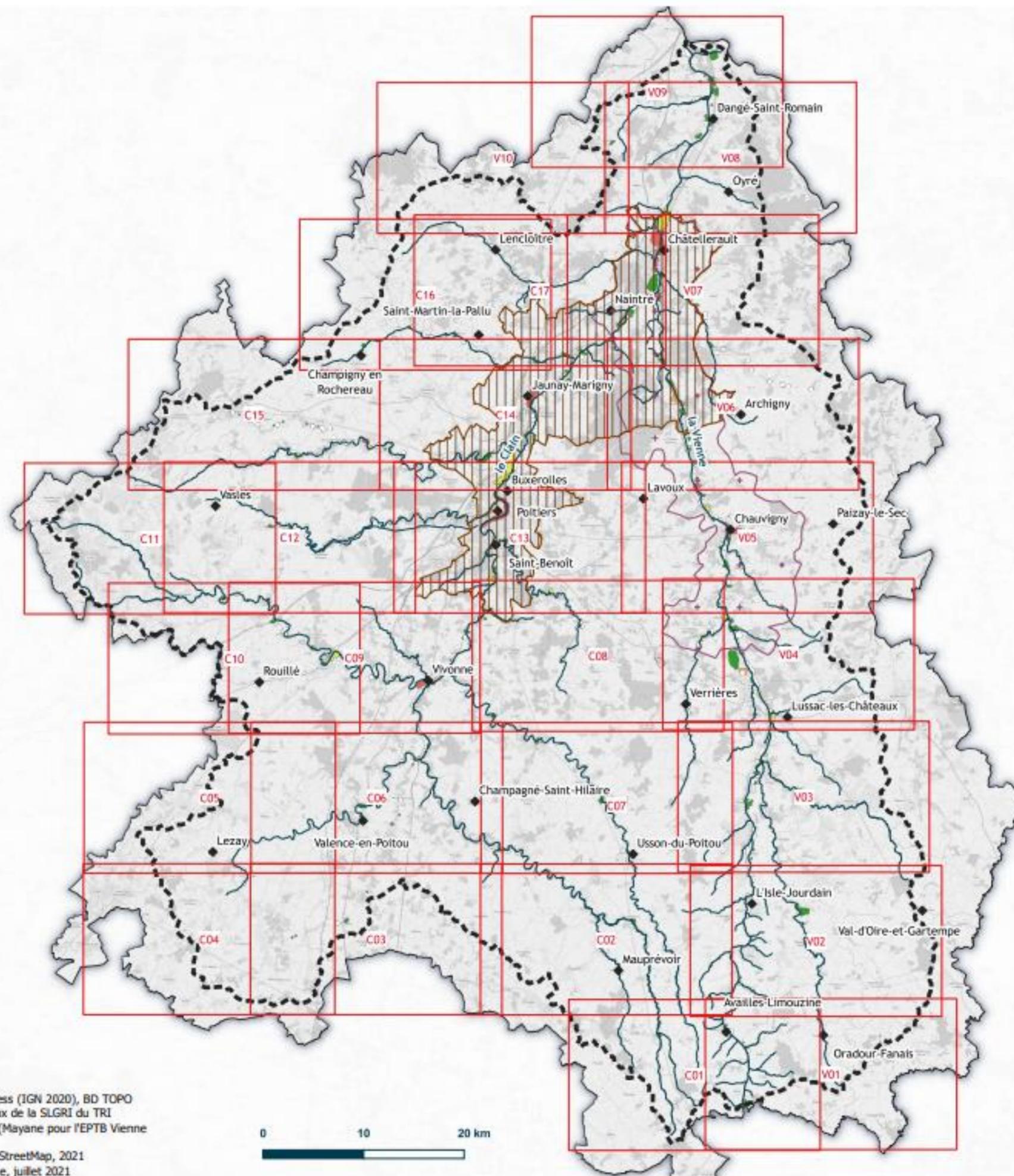
- Chef lieu

Hydrographie

- Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)
- Affluents de la Vienne du Clain

Note de priorité des zones à enjeux

- 4
- 3
- 2
- 1
- 0

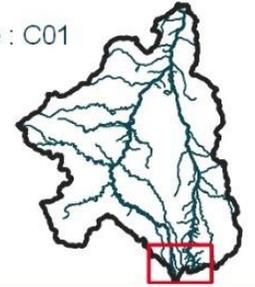


Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BD enjeux de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers (Mayane pour l'EPTB Vienne 2021)
 Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
 Cartographie : Mayane, juillet 2021



Les secteurs de concentration d'enjeux sur le périmètre de la SLGRI

Planche : C01



Périmètre d'actions et stratégies

-  Périmètre SLGRI Vienne-Clain
-  Périmètre PAPI Vienne aval
-  Périmètre TRI Châtelleraut-Poitiers

Limite administrative

-  Limite communale

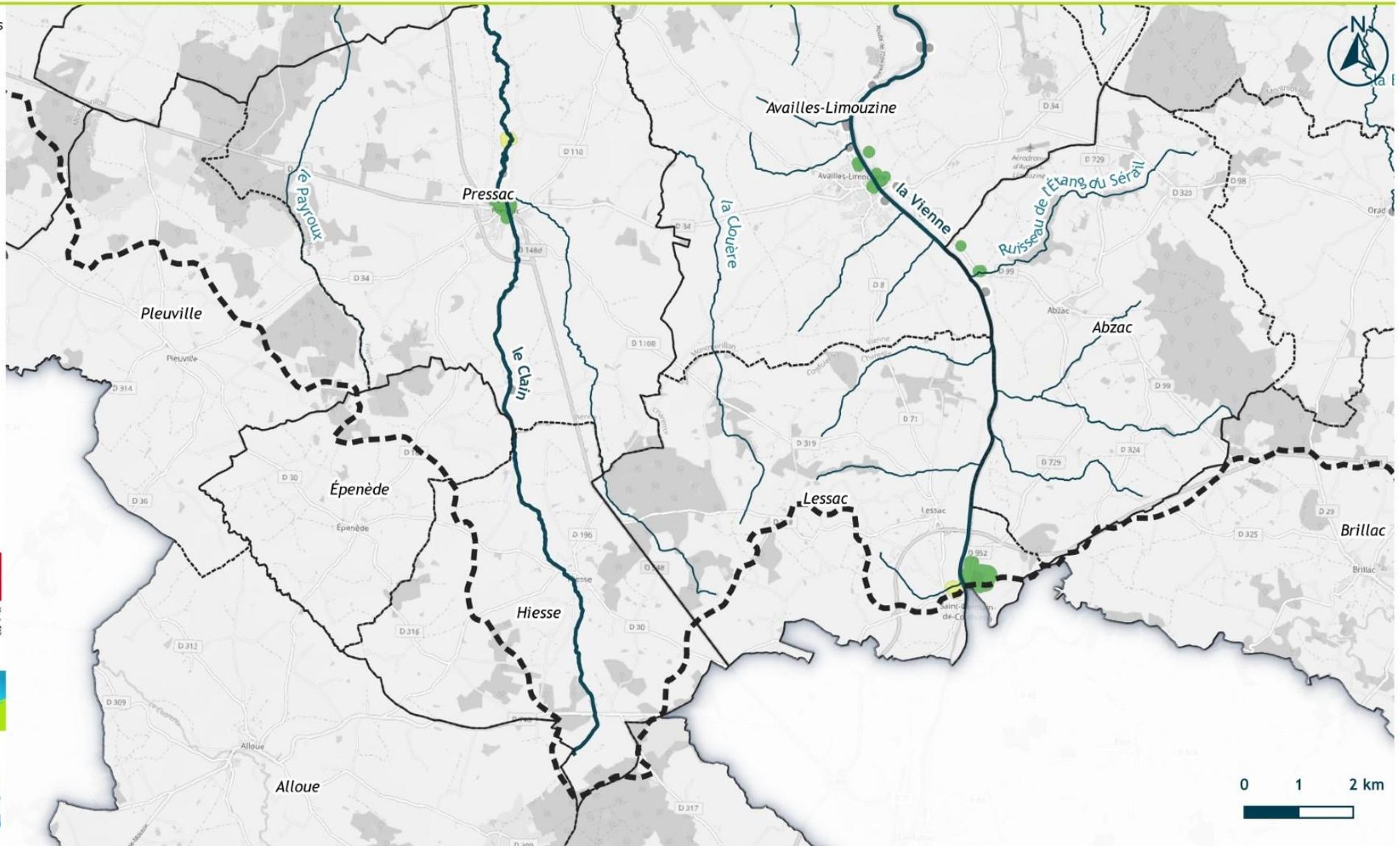
Hydrographie

-  Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)
-  Affluents de la Vienne du Clain

Note de priorité des zones à enjeux

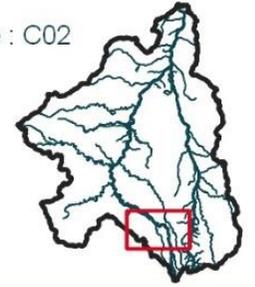
-  4
-  3
-  2
-  1
-  0

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BD enjeux de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers (Mayane pour l'EPTB Vienne 2021)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, juillet 2021



Les secteurs de concentration d'enjeux sur le périmètre de la SLGRI

Planche : C02



Périmètre d'actions et stratégies

- Périmètre SLGRI Vienne-Clain
- Périmètre PAPI Vienne aval
- Périmètre TRI Châtelleraut-Poitiers

Limite administrative

- Limite communale

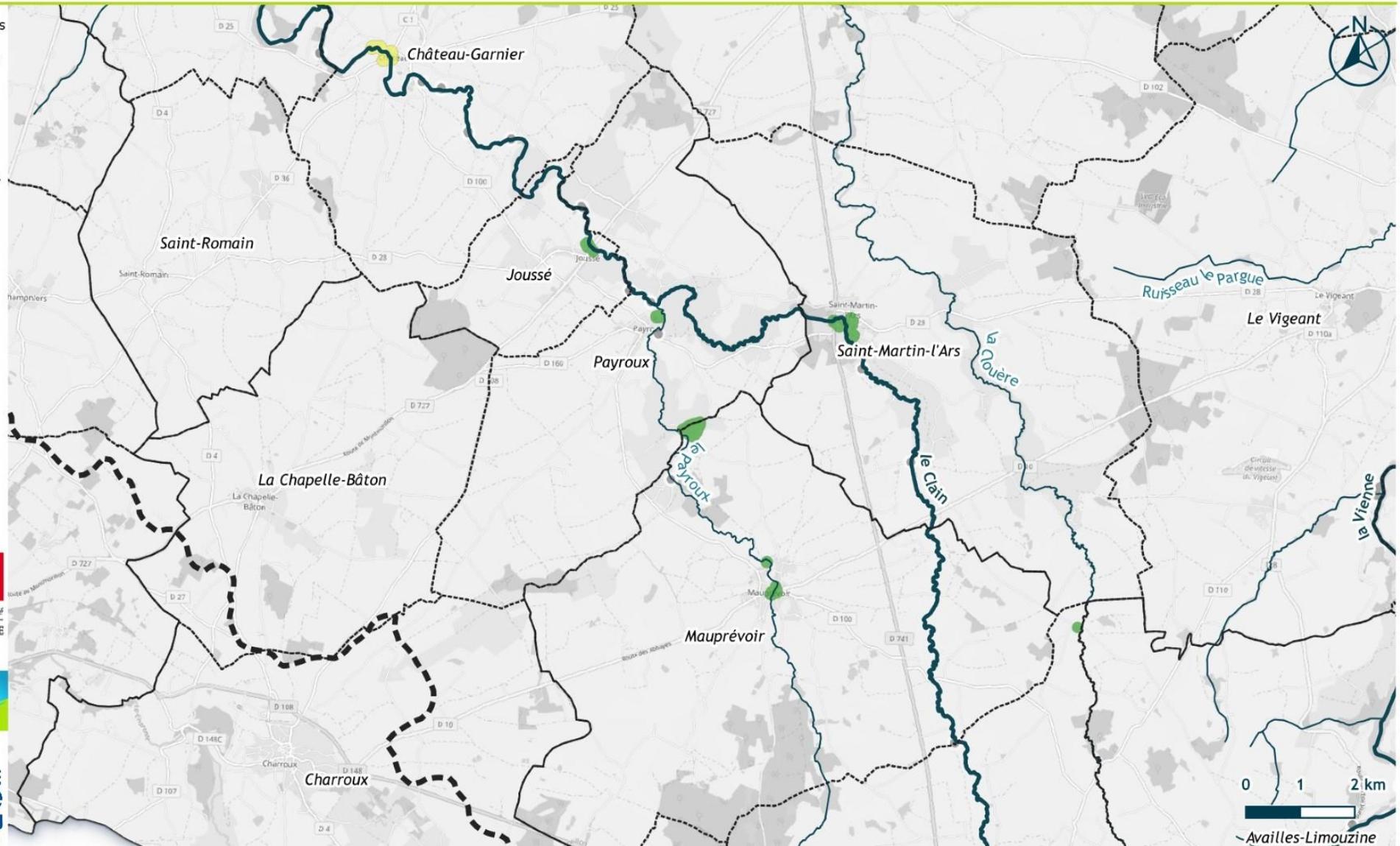
Hydrographie

- Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)
- Affluents de la Vienne du Clain

Note de priorité des zones à enjeux

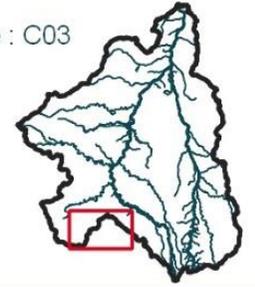
- 4
- 3
- 2
- 1
- 0

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BD enjeux de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers (Mayane pour l'EPTB Vienne 2021)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, juillet 2021



Les secteurs de concentration d'enjeux sur le périmètre de la SLGRI

Planche : C03



Périmètre d'actions et stratégies

-  Périmètre SLGRI Vienne-Clain
-  Périmètre PAPI Vienne aval
-  Périmètre TRI Châtelleraut-Poitiers

Limite administrative

-  Limite communale

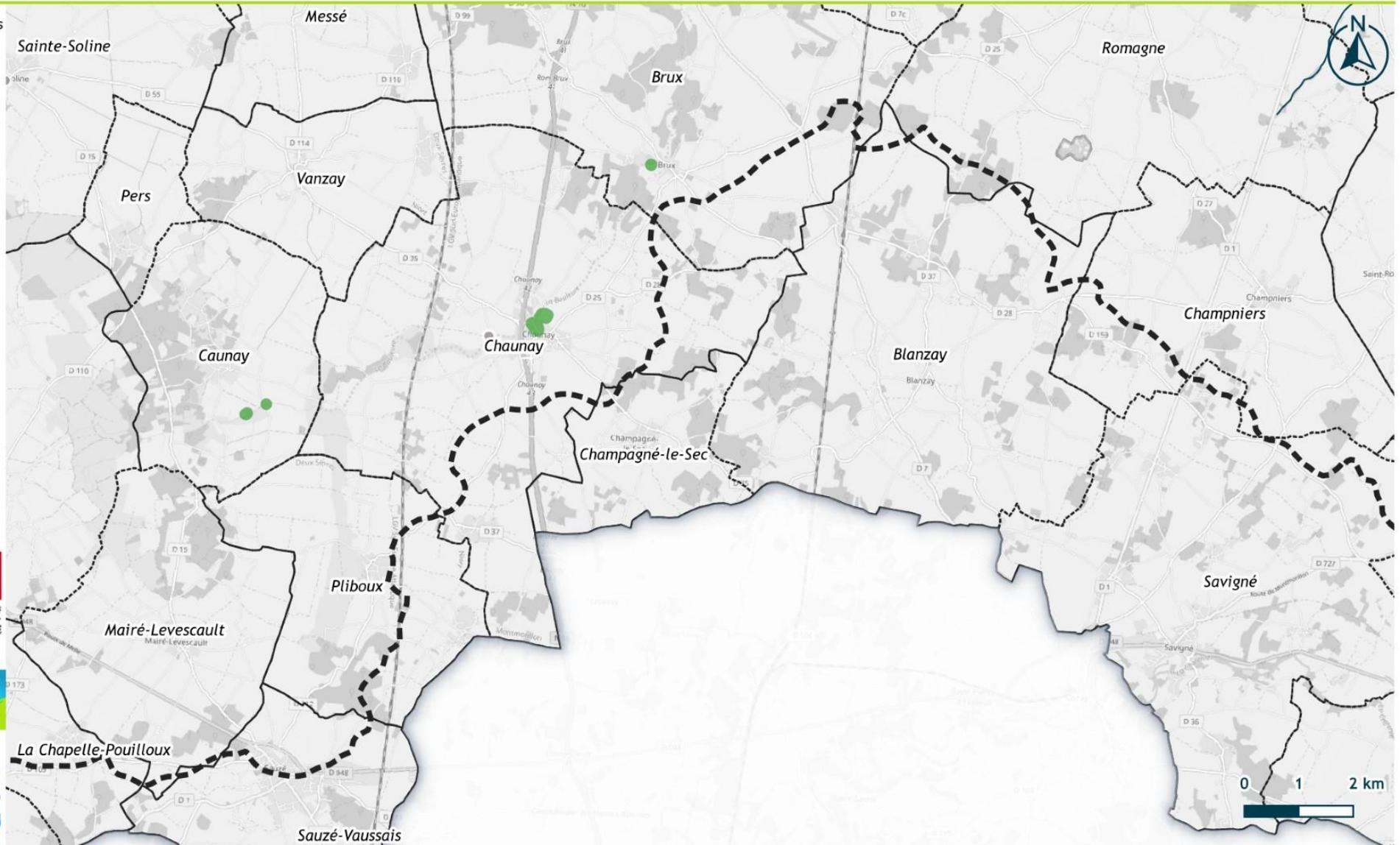
Hydrographie

-  Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)
-  Affluents de la Vienne du Clain

Note de priorité des zones à enjeux

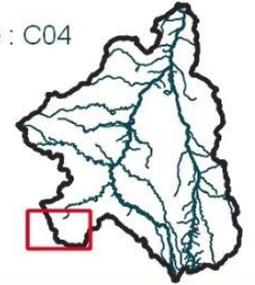
-  4
-  3
-  2
-  1
-  0

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BD enjeux de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers (Mayane pour l'EPTB Vienne 2021)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, juillet 2021



Les secteurs de concentration d'enjeux sur le périmètre de la SLGRI

Planche : C04



Périmètre d'actions et stratégies

- Périmètre SLGRI Vienne-Clain
- Périmètre PAPI Vienne aval
- Périmètre TRI Châtelleraut-Poitiers

Limite administrative

- Limite communale

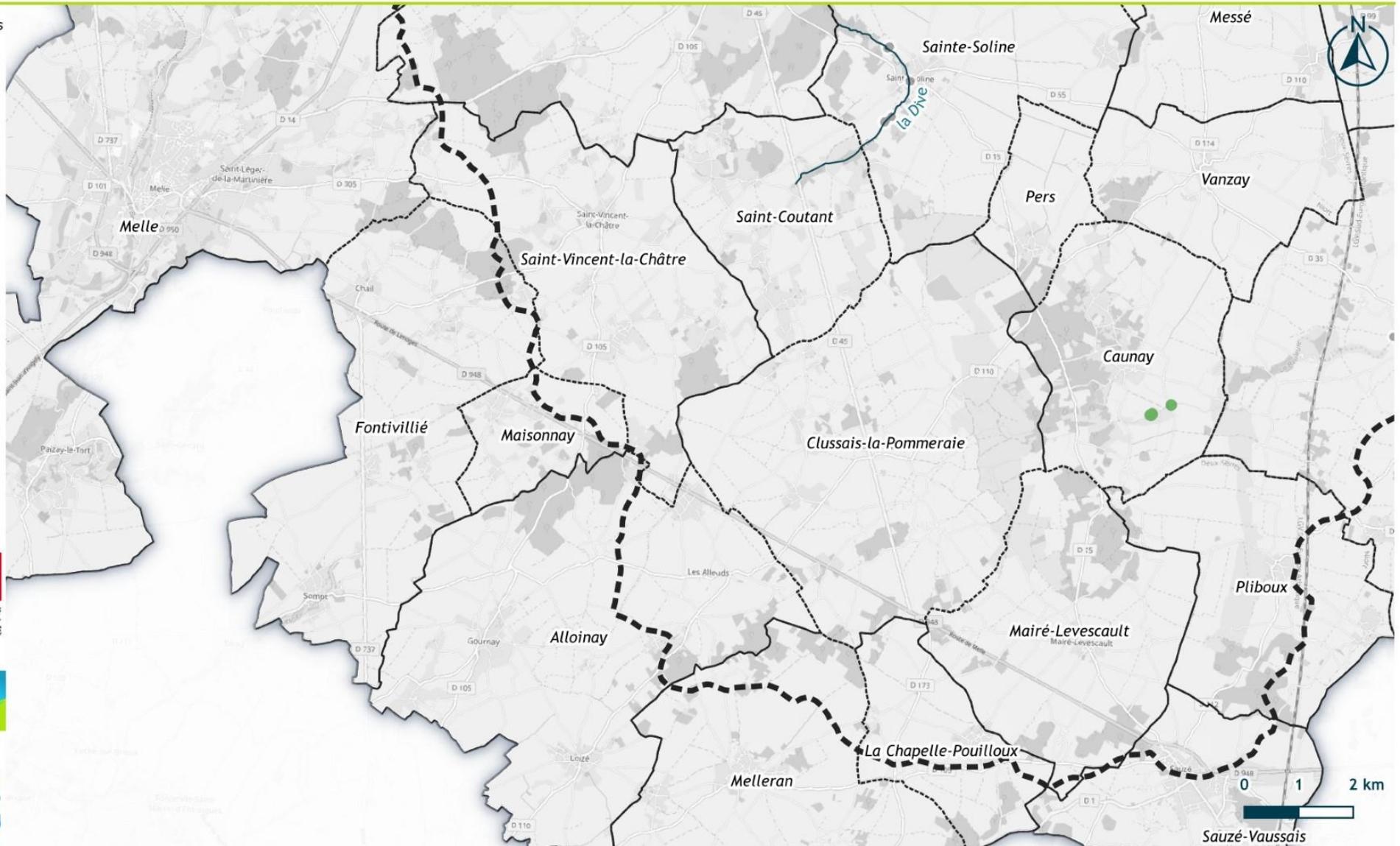
Hydrographie

- Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)
- Affluents de la Vienne du Clain

Note de priorité des zones à enjeux

- 4
- 3
- 2
- 1
- 0

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BD enjeux de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers (Mayane pour l'EPTB Vienne 2021)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, juillet 2021



Les secteurs de concentration d'enjeux sur le périmètre de la SLGRI

Planche : C05

Périmètre d'actions et stratégies

-  Périmètre SLGRI Vienne-Clain
-  Périmètre PAPI Vienne aval
-  Périmètre TRI Châtelleraut-Poitiers

Limite administrative

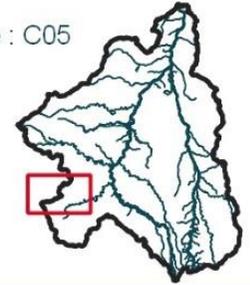
-  Limite communale

Hydrographie

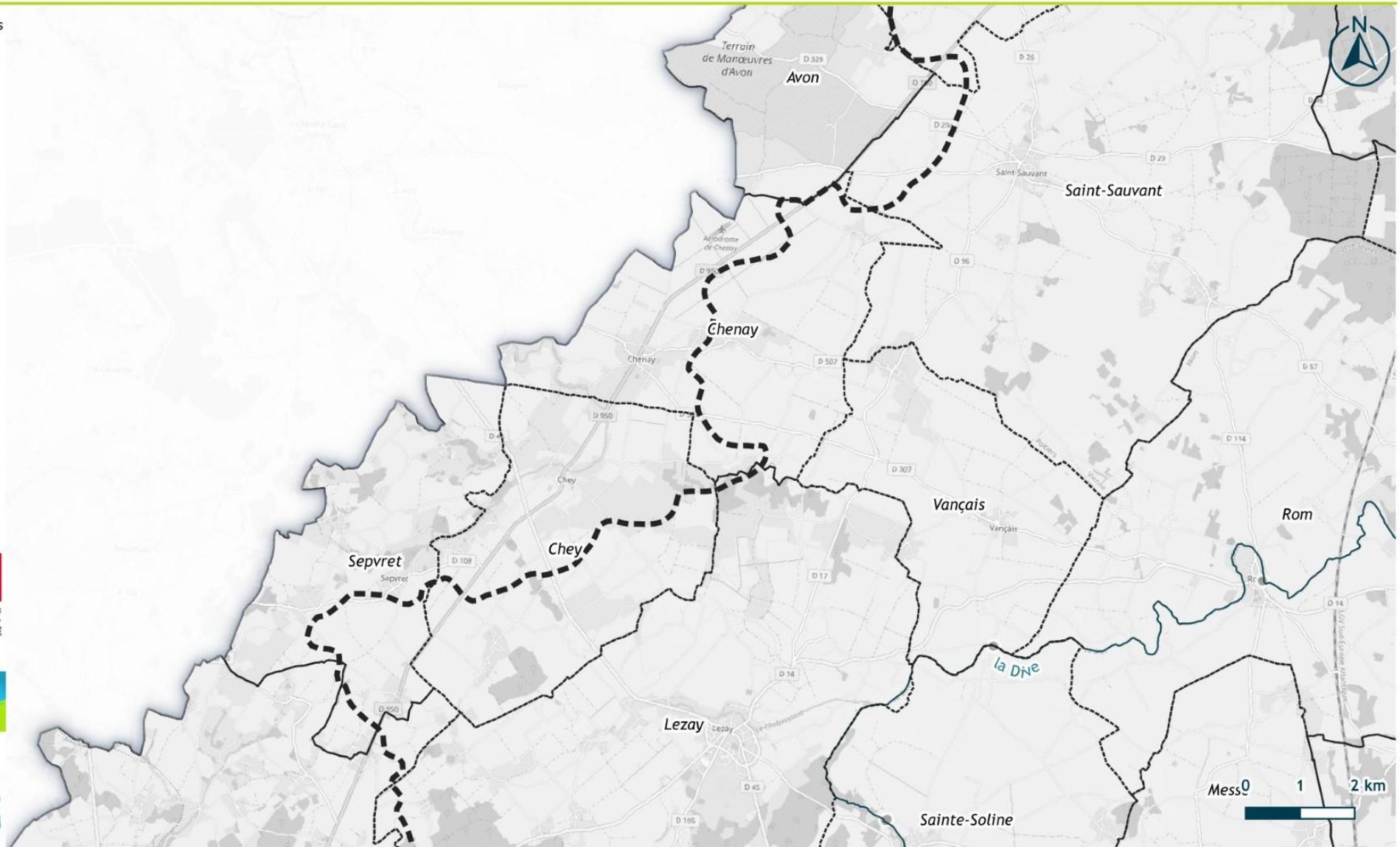
-  Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)
-  Affluents de la Vienne du Clain

Note de priorité des zones à enjeux

-  4
-  3
-  2
-  1
-  0

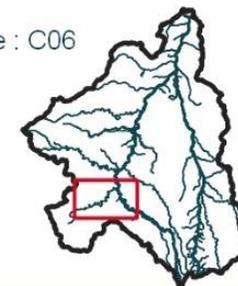


Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BD enjeux de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers (Mayane pour l'EPTB Vienne 2021)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, juillet 2021



Les secteurs de concentration d'enjeux sur le périmètre de la SLGRI

Planche : C06



Périmètre d'actions et stratégies

-  Périmètre SLGRI Vienne-Clain
-  Périmètre PAPI Vienne aval
-  Périmètre TRI Châtelleraut-Poitiers

Limite administrative

-  Limite communale

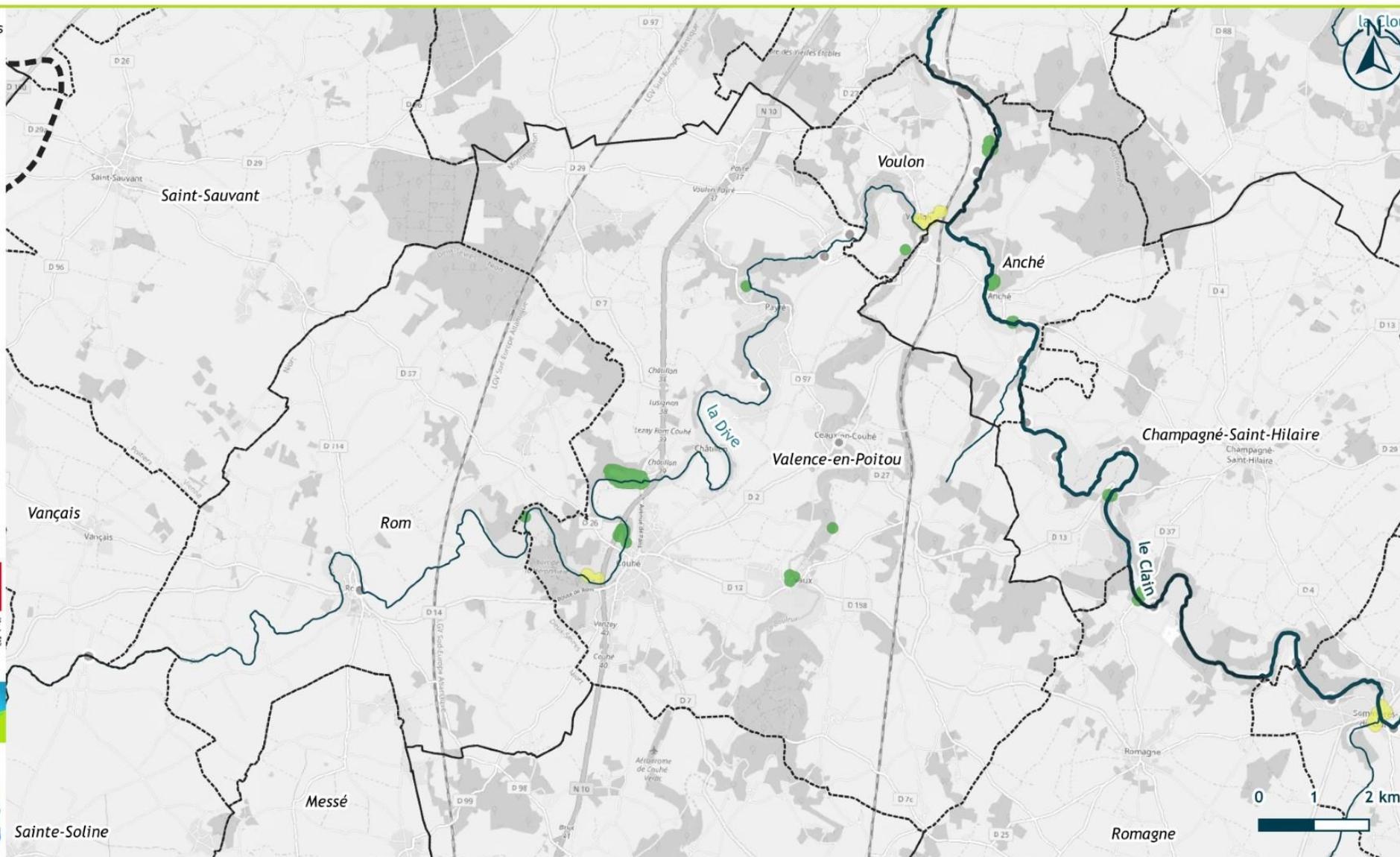
Hydrographie

-  Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)
-  Affluents de la Vienne du Clain

Note de priorité des zones à enjeux

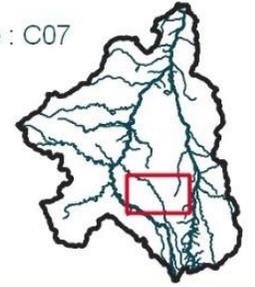
-  4
-  3
-  2
-  1
-  0

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BD enjeux de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers (Mayane pour l'EPTB Vienne 2021)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, juillet 2021



Les secteurs de concentration d'enjeux sur le périmètre de la SLGRI

Planche : C07



Périmètre d'actions et stratégies

-  Périmètre SLGRI Vienne-Clain
-  Périmètre PAPI Vienne aval
-  Périmètre TRI Châtelleraut-Poitiers

Limite administrative

-  Limite communale

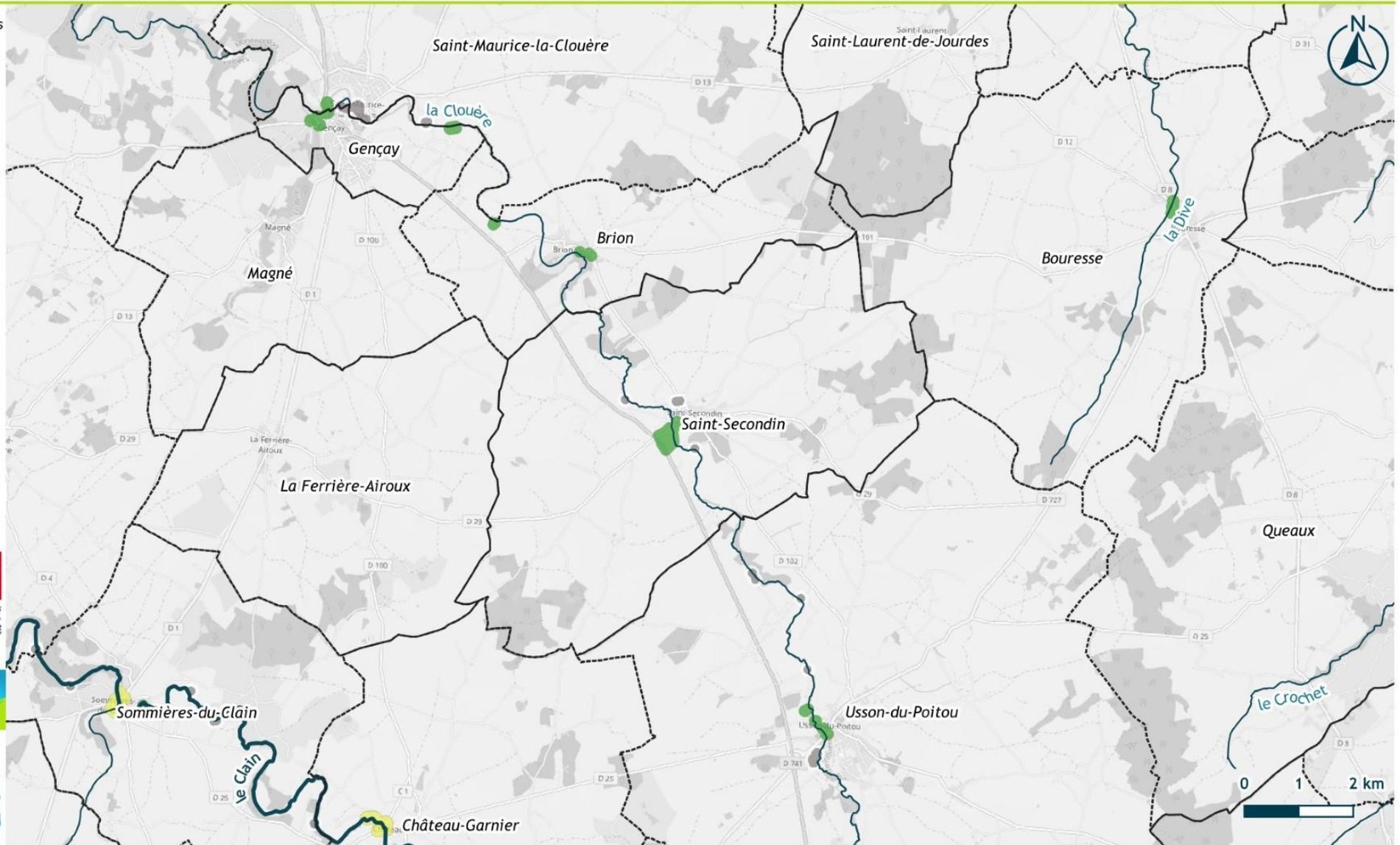
Hydrographie

-  Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)
-  Affluents de la Vienne du Clain

Note de priorité des zones à enjeux

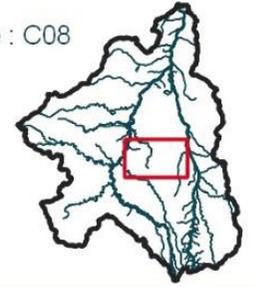
-  4
-  3
-  2
-  1
-  0

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BD enjeux de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers (Mayane pour l'EPTB Vienne 2021)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, juillet 2021



Les secteurs de concentration d'enjeux sur le périmètre de la SLGRI

Planche : C08



Périmètre d'actions et stratégies

-  Périmètre SLGRI Vienne-Clain
-  Périmètre PAPI Vienne aval
-  Périmètre TRI Châtelleraut-Poitiers

Limite administrative

-  Limite communale

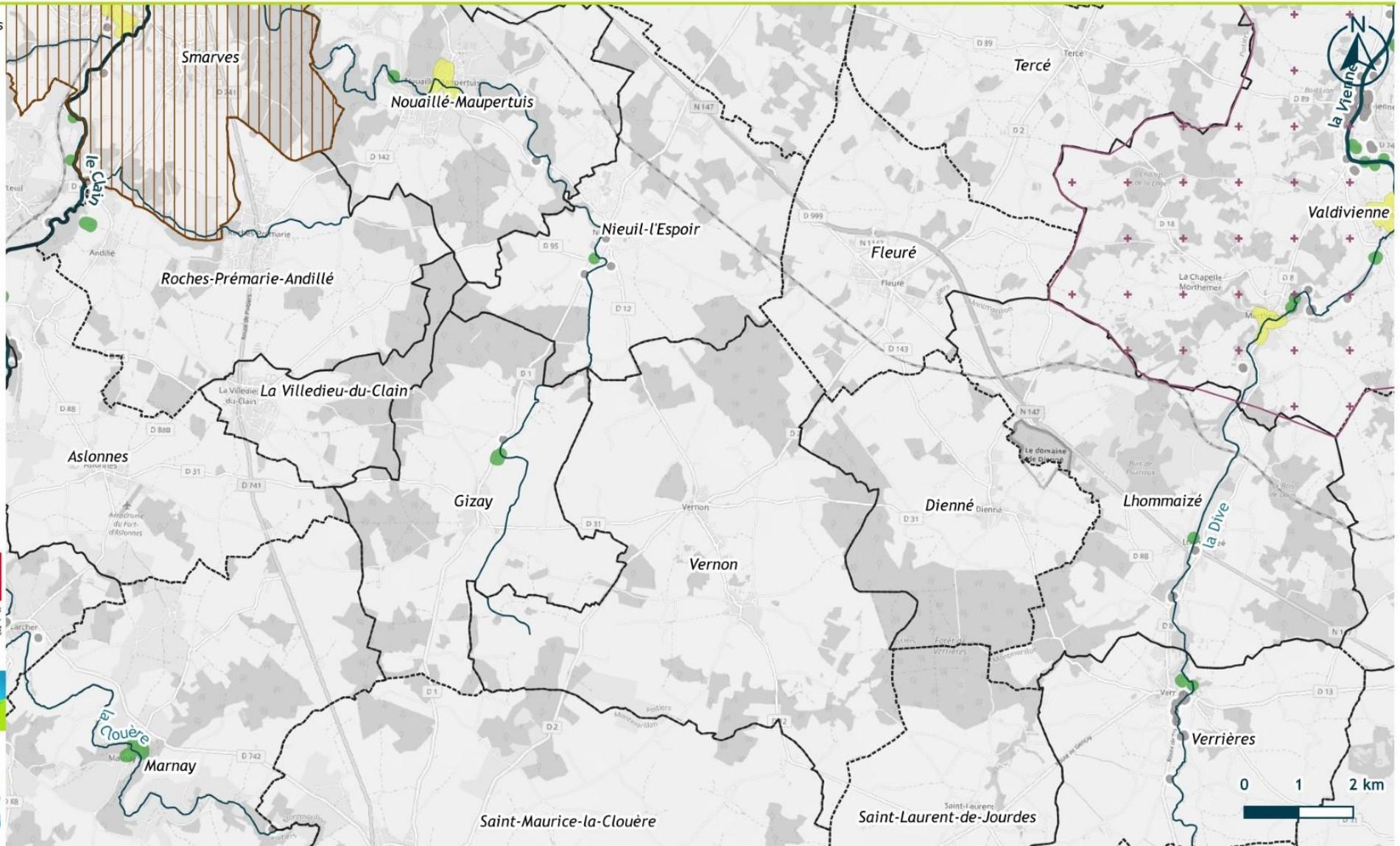
Hydrographie

-  Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)
-  Affluents de la Vienne du Clain

Note de priorité des zones à enjeux

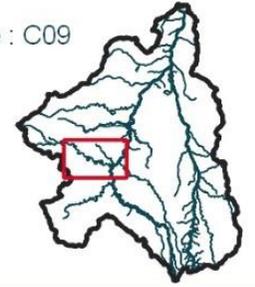
-  4
-  3
-  2
-  1
-  0

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BD enjeux de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers (Mayane pour l'EPTB Vienne 2021)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, juillet 2021



Les secteurs de concentration d'enjeux sur le périmètre de la SLGRI

Planche : C09



Périmètre d'actions et stratégies

- Périmètre SLGRI Vienne-Clain
- Périmètre PAPI Vienne aval
- Périmètre TRI Châtelleraut-Poitiers

Limite administrative

- Limite communale

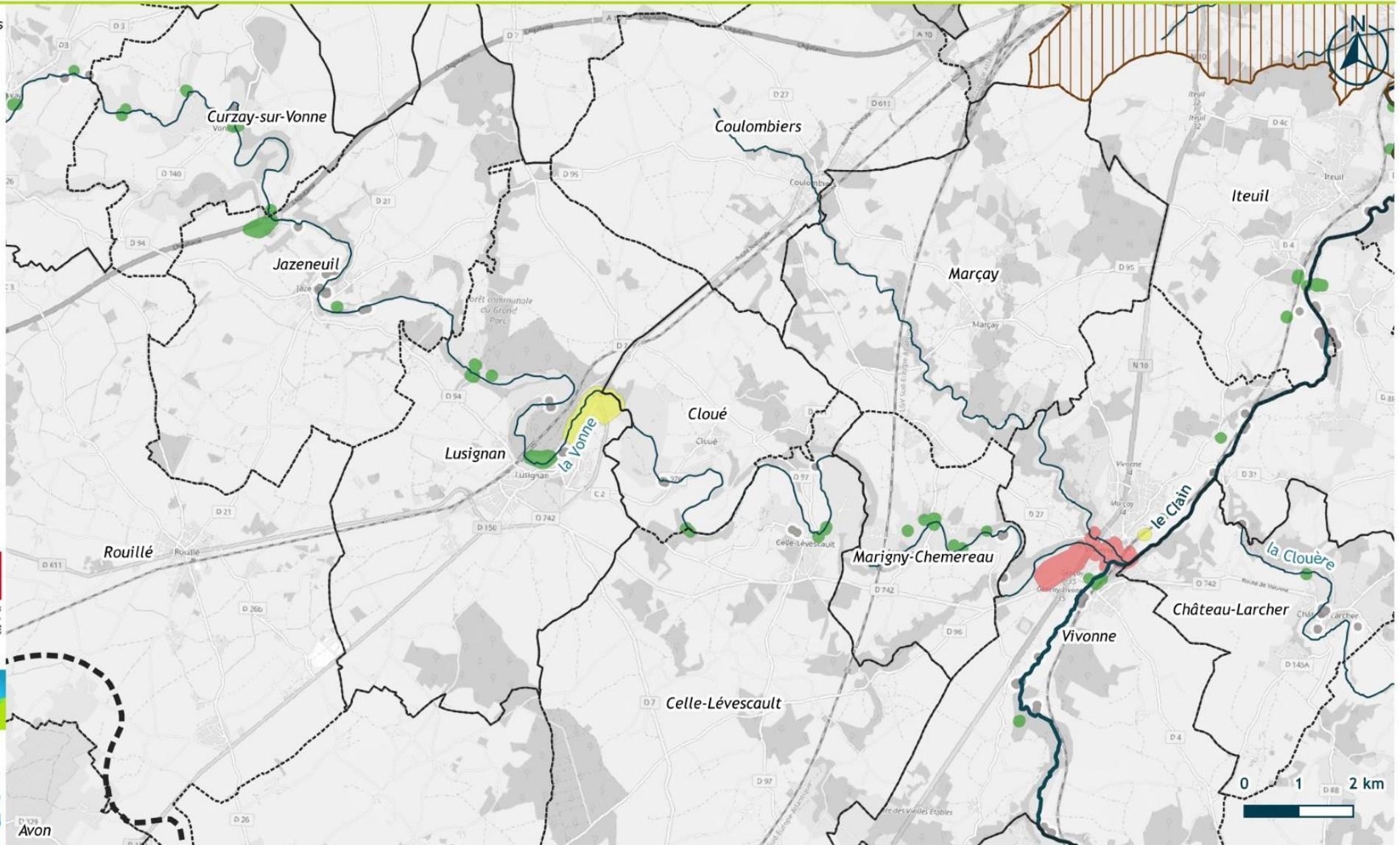
Hydrographie

- Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)
- Affluents de la Vienne du Clain

Note de priorité des zones à enjeux

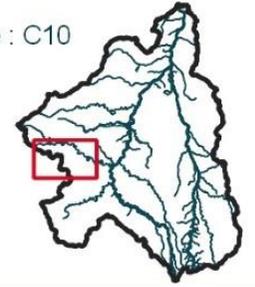
- 4
- 3
- 2
- 1
- 0

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BD enjeux de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers (Mayane pour l'EPTB Vienne 2021)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, juillet 2021



Les secteurs de concentration d'enjeux sur le périmètre de la SLGRI

Planche : C10



Périmètre d'actions et stratégies

-  Périmètre SLGRI Vienne-Clain
-  Périmètre PAPI Vienne aval
-  Périmètre TRI Châtelleraut-Poitiers

Limite administrative

-  Limite communale

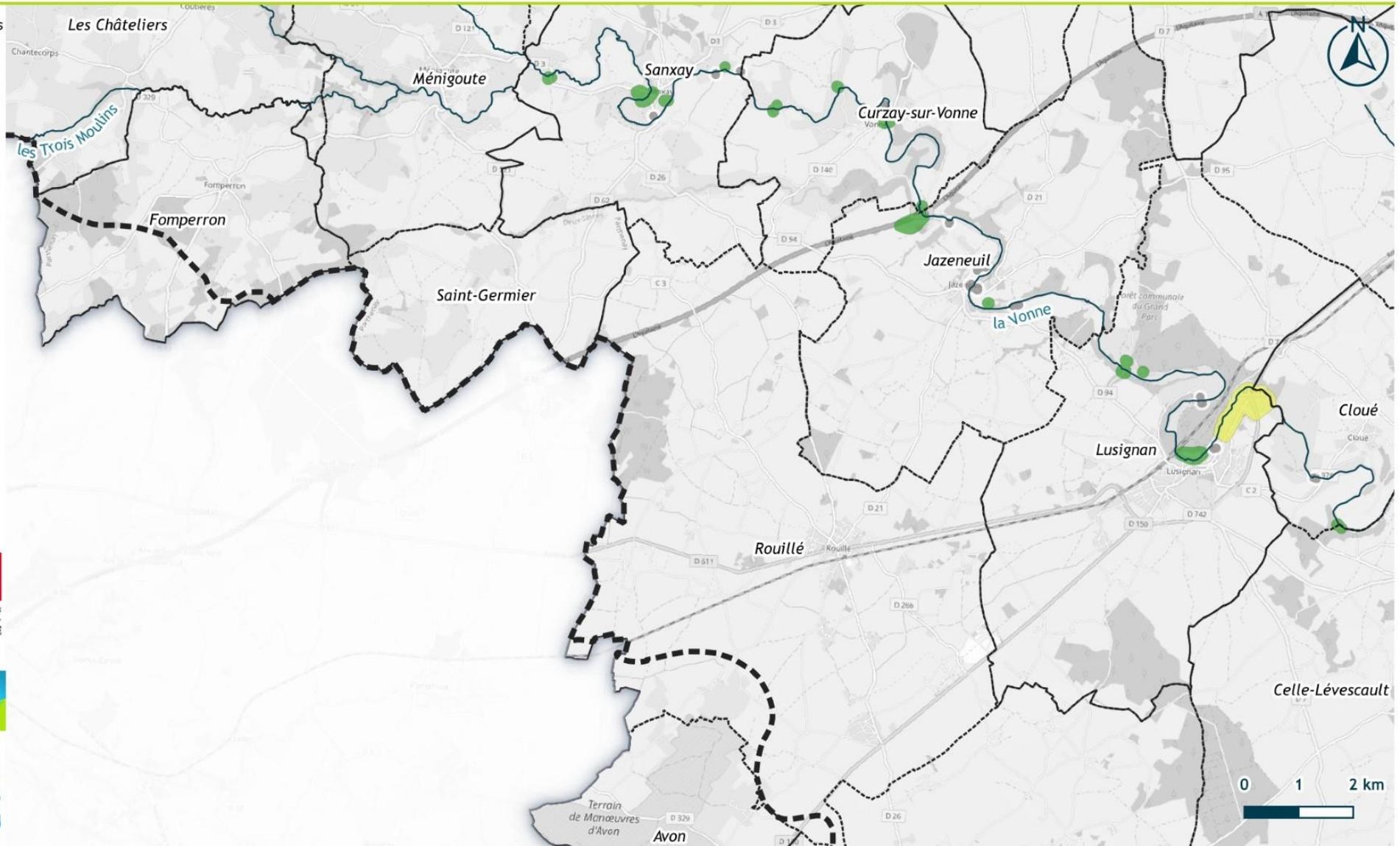
Hydrographie

-  Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)
-  Affluents de la Vienne du Clain

Note de priorité des zones à enjeux

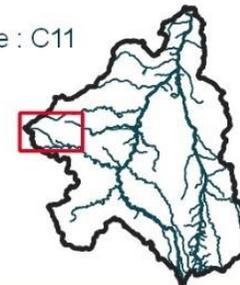
-  4
-  3
-  2
-  1
-  0

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BD enjeux de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers (Mayane pour l'EPTB Vienne 2021)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, juillet 2021



Les secteurs de concentration d'enjeux sur le périmètre de la SLGRI

Planche : C11



Périmètre d'actions et stratégies

-  Périmètre SLGRI Vienne-Clain
-  Périmètre PAPI Vienne aval
-  Périmètre TRI Châtelleraut-Poitiers

Limite administrative

-  Limite communale

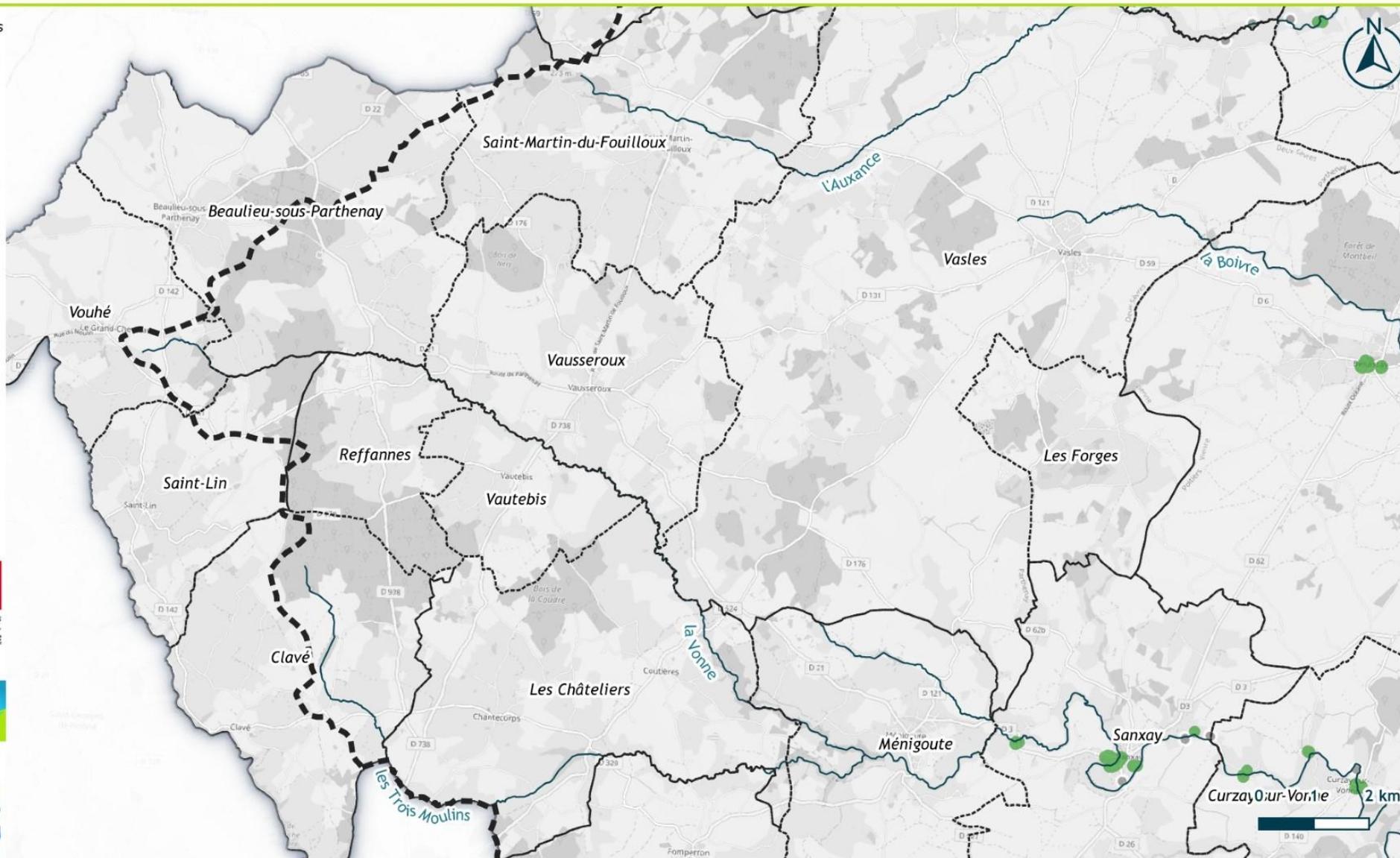
Hydrographie

-  Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)
-  Affluents de la Vienne du Clain

Note de priorité des zones à enjeux

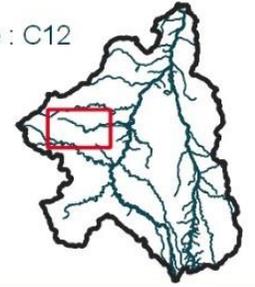
-  4
-  3
-  2
-  1
-  0

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BD enjeux de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers (Mayane pour l'EPTB Vienne 2021)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, juillet 2021



Les secteurs de concentration d'enjeux sur le périmètre de la SLGRI

Planche : C12



Périmètre d'actions et stratégies

-  Périmètre SLGRI Vienne-Clain
-  Périmètre PAPI Vienne aval
-  Périmètre TRI Châtelleraut-Poitiers

Limite administrative

-  Limite communale

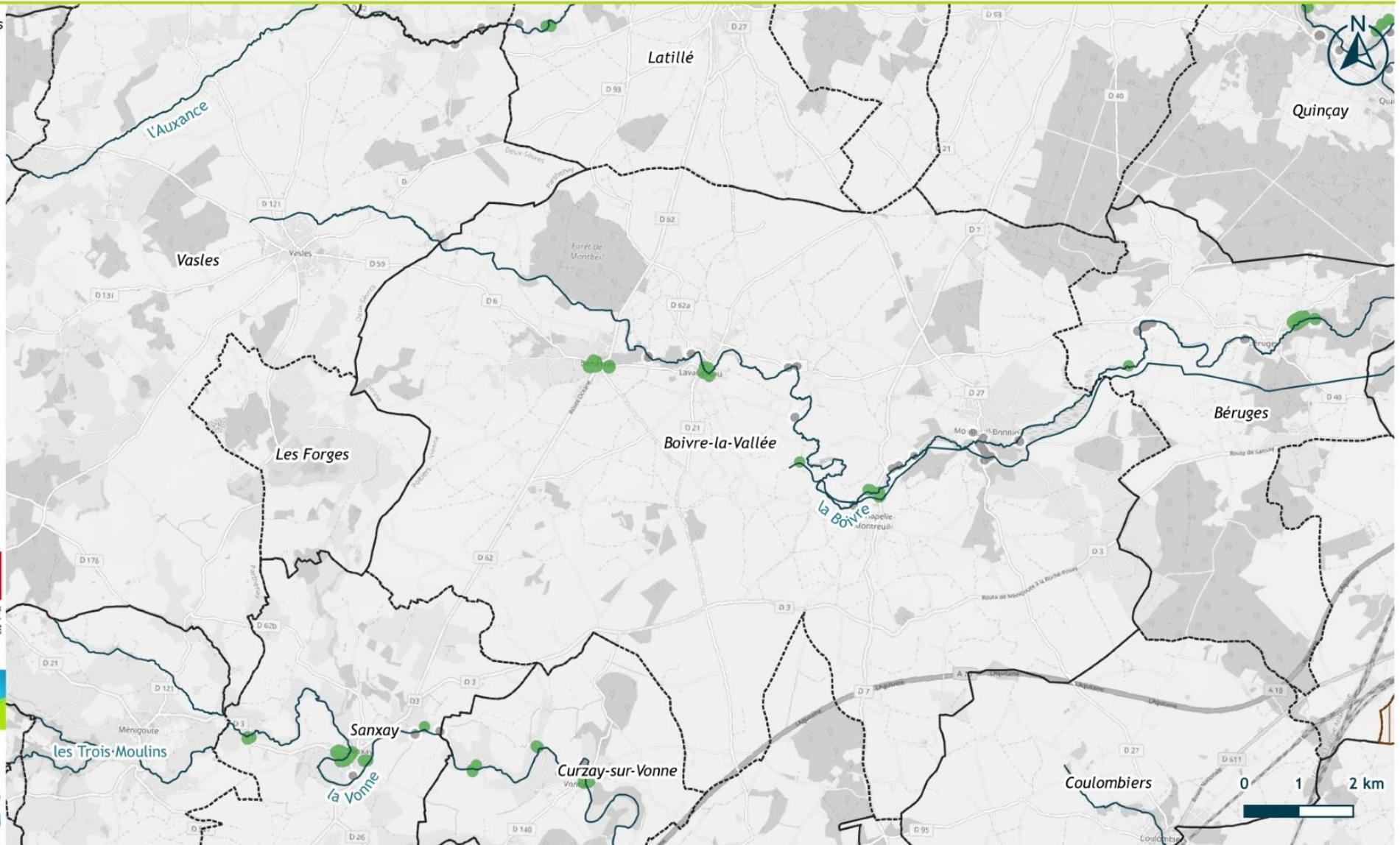
Hydrographie

-  Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)
-  Affluents de la Vienne du Clain

Note de priorité des zones à enjeux

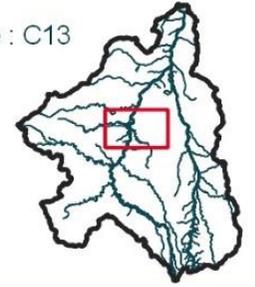
-  4
-  3
-  2
-  1
-  0

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BD enjeux de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers (Mayane pour l'EPTB Vienne 2021)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, juillet 2021



Les secteurs de concentration d'enjeux sur le périmètre de la SLGRI

Planche : C13



Périmètre d'actions et stratégies

-  Périmètre SLGRI Vienne-Clain
-  Périmètre PAPI Vienne aval
-  Périmètre TRI Châtelleraut-Poitiers

Limite administrative

-  Limite communale

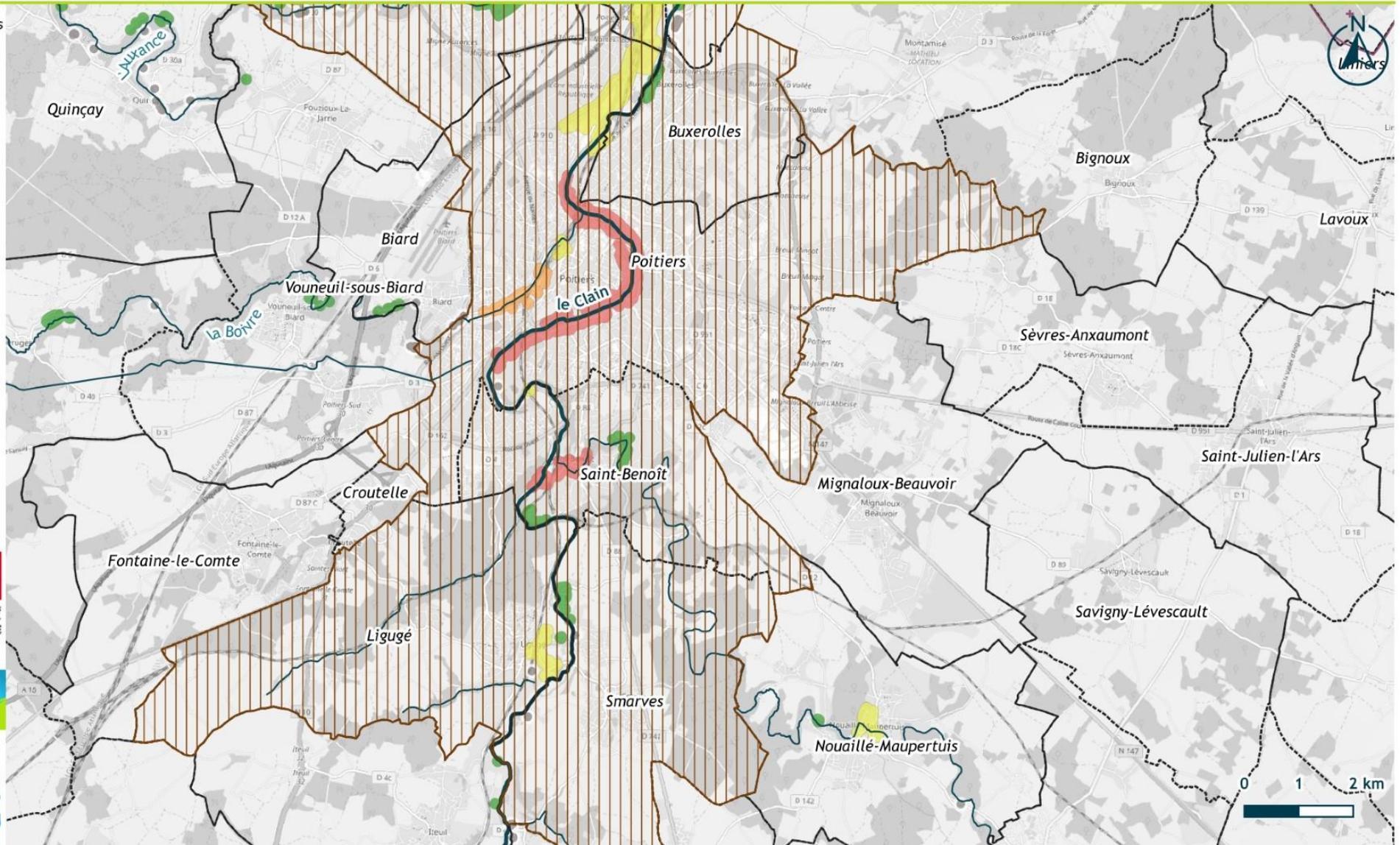
Hydrographie

-  Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)
-  Affluents de la Vienne du Clain

Note de priorité des zones à enjeux

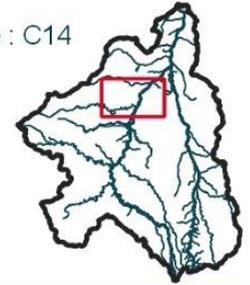
-  4
-  3
-  2
-  1
-  0

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BD enjeux de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers (Mayane pour l'EPTB Vienne 2021)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, juillet 2021



Les secteurs de concentration d'enjeux sur le périmètre de la SLGRI

Planche : C14



Périmètre d'actions et stratégies

-  Périmètre SLGRI Vienne-Clain
-  Périmètre PAPI Vienne aval
-  Périmètre TRI Châtelleraut-Poitiers

Limite administrative

-  Limite communale

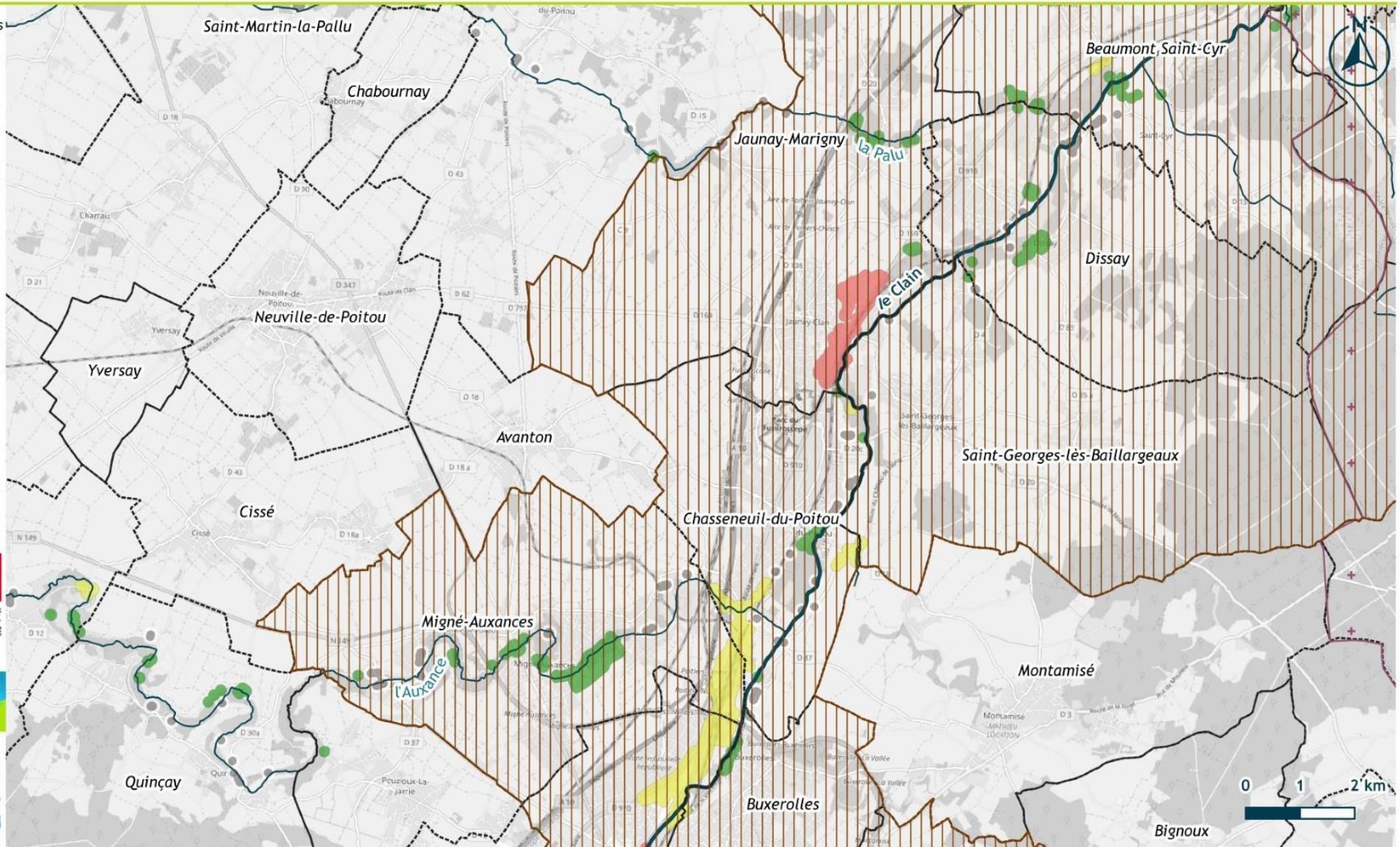
Hydrographie

-  Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)
-  Affluents de la Vienne du Clain

Note de priorité des zones à enjeux

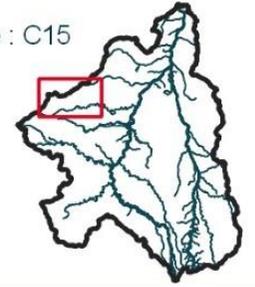
-  4
-  3
-  2
-  1
-  0

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BD enjeux de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers (Mayane pour l'EPTB Vienne 2021)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, juillet 2021



Les secteurs de concentration d'enjeux sur le périmètre de la SLGRI

Planche : C15



Périmètre d'actions et stratégies

-  Périmètre SLGRI Vienne-Clain
-  Périmètre PAPI Vienne aval
-  Périmètre TRI Châtelleraut-Poitiers

Limite administrative

-  Limite communale

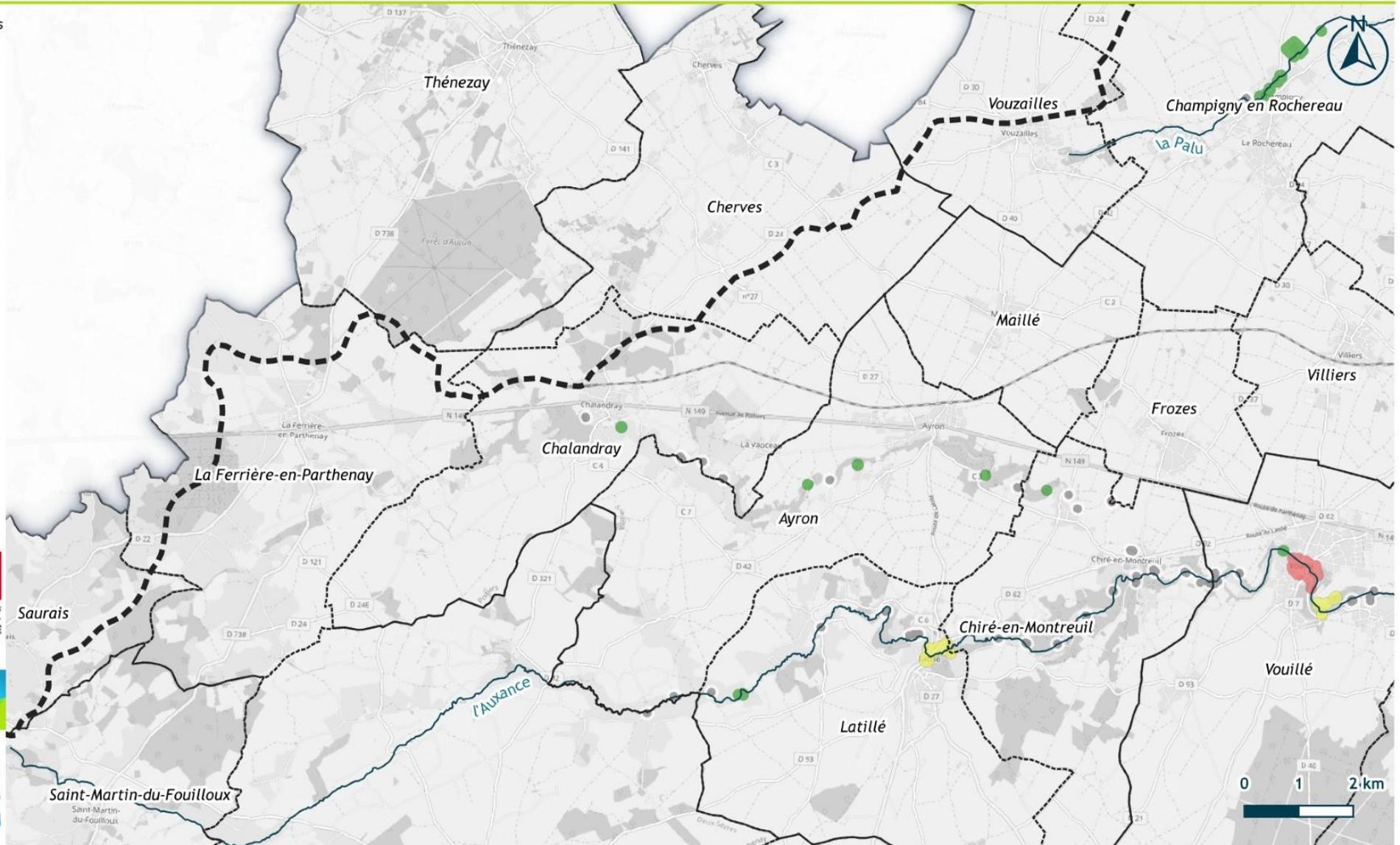
Hydrographie

-  Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)
-  Affluents de la Vienne du Clain

Note de priorité des zones à enjeux

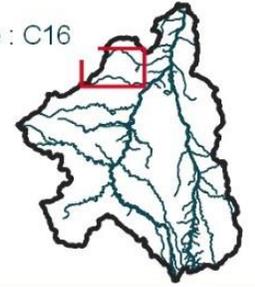
-  4
-  3
-  2
-  1
-  0

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BD enjeux de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers (Mayane pour l'EPTB Vienne 2021)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, juillet 2021



Les secteurs de concentration d'enjeux sur le périmètre de la SLGRI

Planche : C16



Périmètre d'actions et stratégies

-  Périmètre SLGRI Vienne-Clain
-  Périmètre PAPI Vienne aval
-  Périmètre TRI Châtelleraut-Poitiers

Limite administrative

-  Limite communale

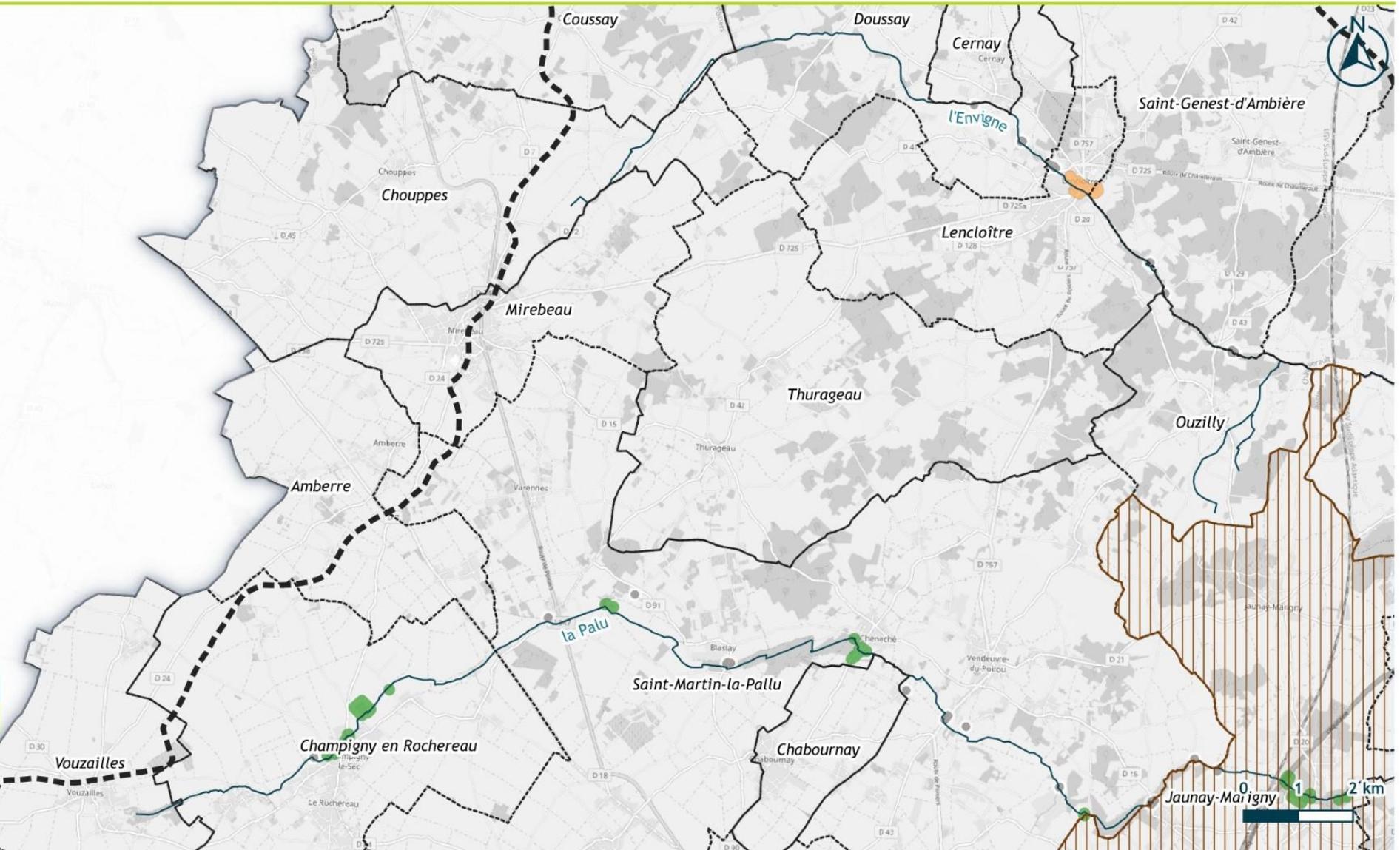
Hydrographie

-  Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)
-  Affluents de la Vienne du Clain

Note de priorité des zones à enjeux

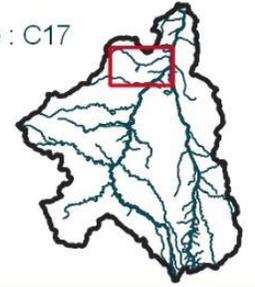
-  4
-  3
-  2
-  1
-  0

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BD enjeux de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers (Mayane pour l'EPTB Vienne 2021)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, juillet 2021



Les secteurs de concentration d'enjeux sur le périmètre de la SLGRI

Planche : C17



Périmètre d'actions et stratégies

-  Périmètre SLGRI Vienne-Clain
-  Périmètre PAPI Vienne aval
-  Périmètre TRI Châtelleraut-Poitiers

Limite administrative

-  Limite communale

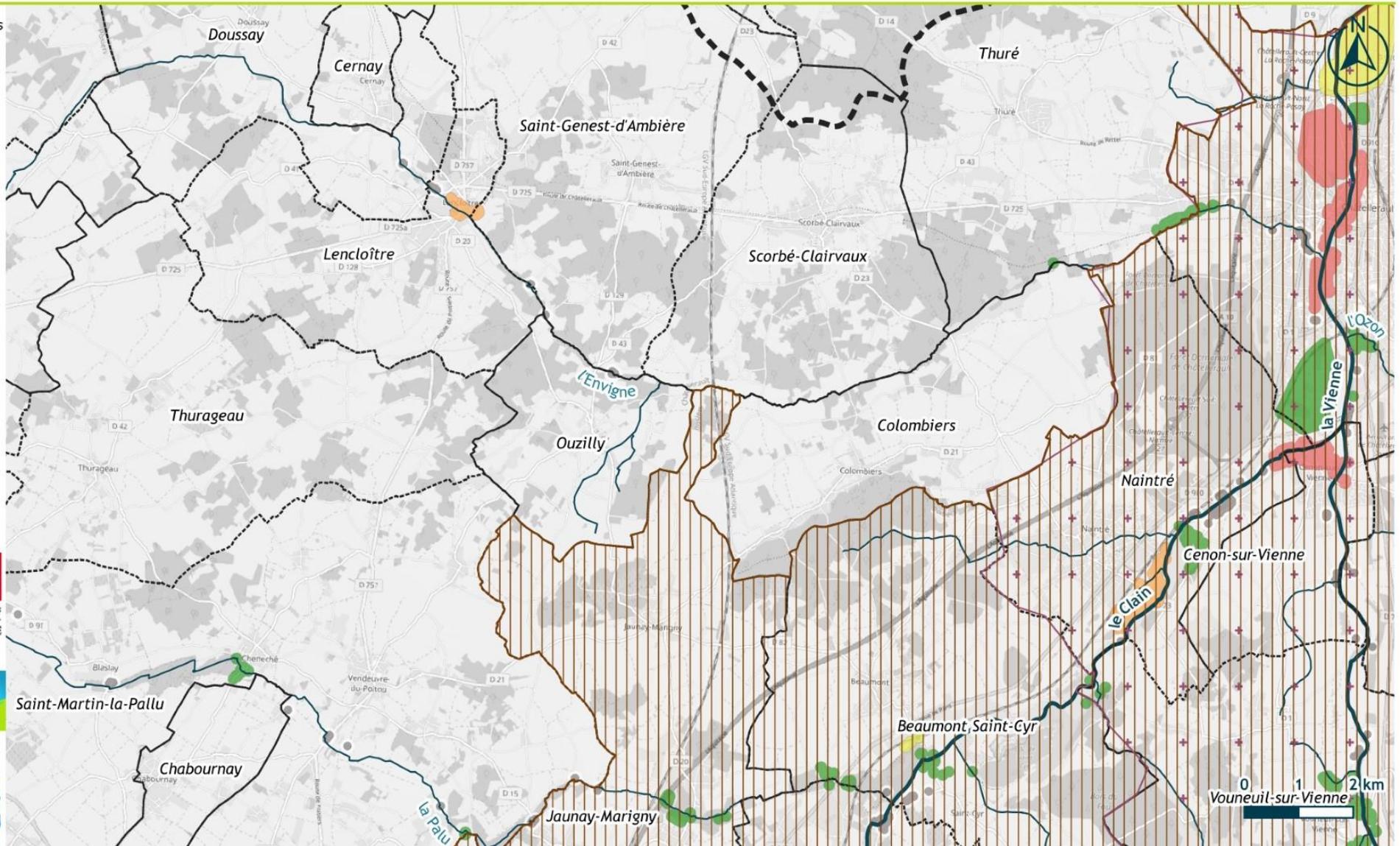
Hydrographie

-  Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)
-  Affluents de la Vienne du Clain

Note de priorité des zones à enjeux

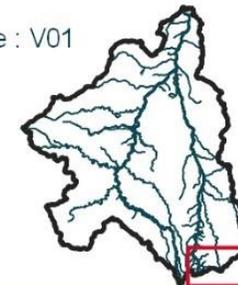
-  4
-  3
-  2
-  1
-  0

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BD enjeux de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers (Mayane pour l'EPTB Vienne 2021)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, juillet 2021



Les secteurs de concentration d'enjeux sur le périmètre de la SLGRI

Planche : V01



Périmètre d'actions et stratégies

-  Périmètre SLGRI Vienne-Clain
-  Périmètre PAPI Vienne aval
-  Périmètre TRI Châtelleraut-Poitiers

Limite administrative

-  Limite communale

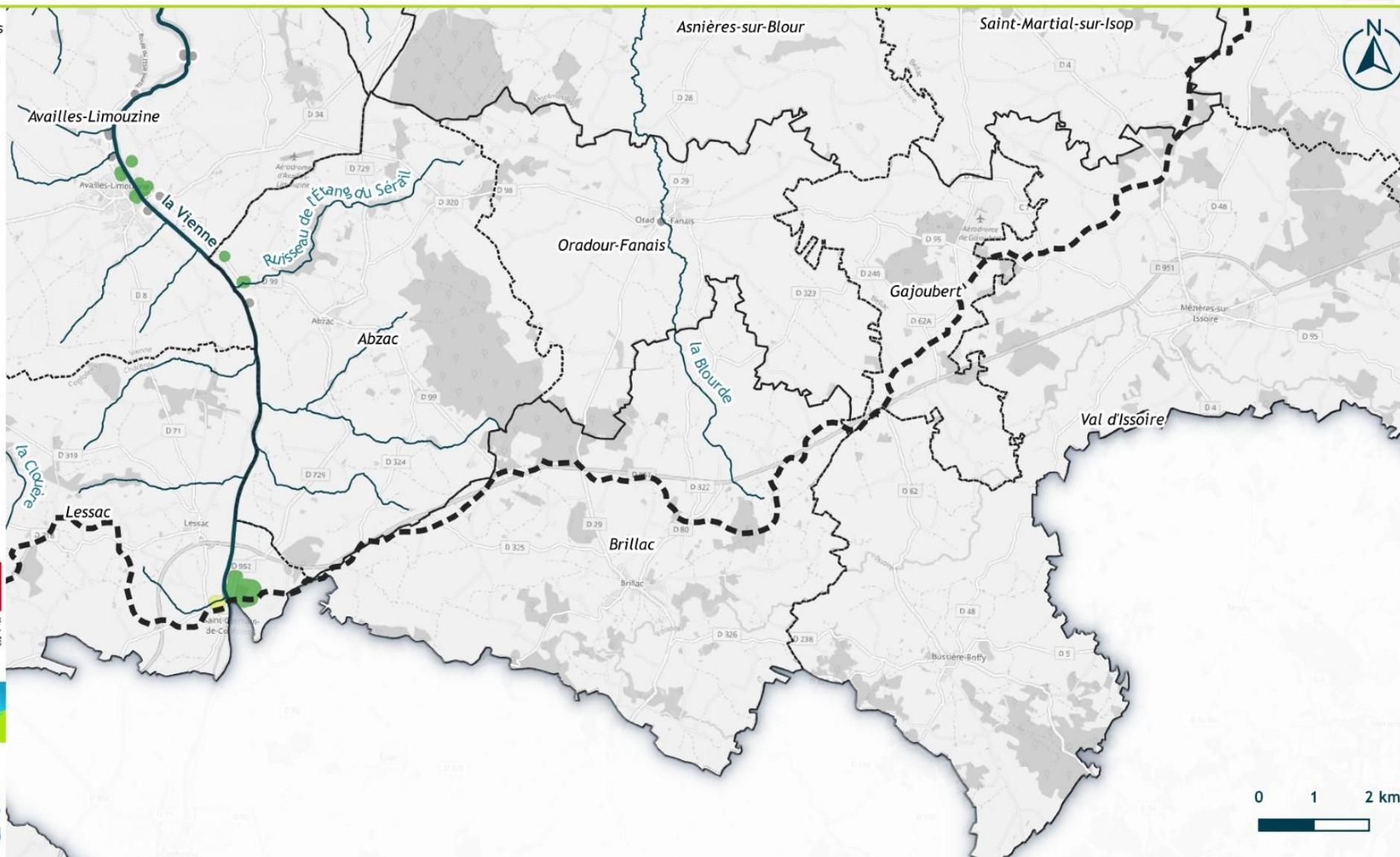
Hydrographie

-  Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)
-  Affluents de la Vienne du Clain

Note de priorité des zones à enjeux

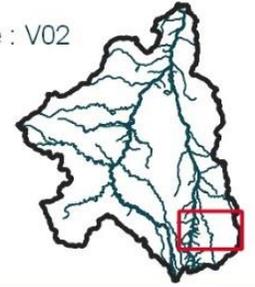
-  4
-  3
-  2
-  1
-  0

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BD enjeux de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers (Mayane pour l'EPTB Vienne 2021)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, juillet 2021



Les secteurs de concentration d'enjeux sur le périmètre de la SLGRI

Planche : V02



Périmètre d'actions et stratégies

-  Périmètre SLGRI Vienne-Clain
-  Périmètre PAPI Vienne aval
-  Périmètre TRI Châtelleraut-Poitiers

Limite administrative

-  Limite communale

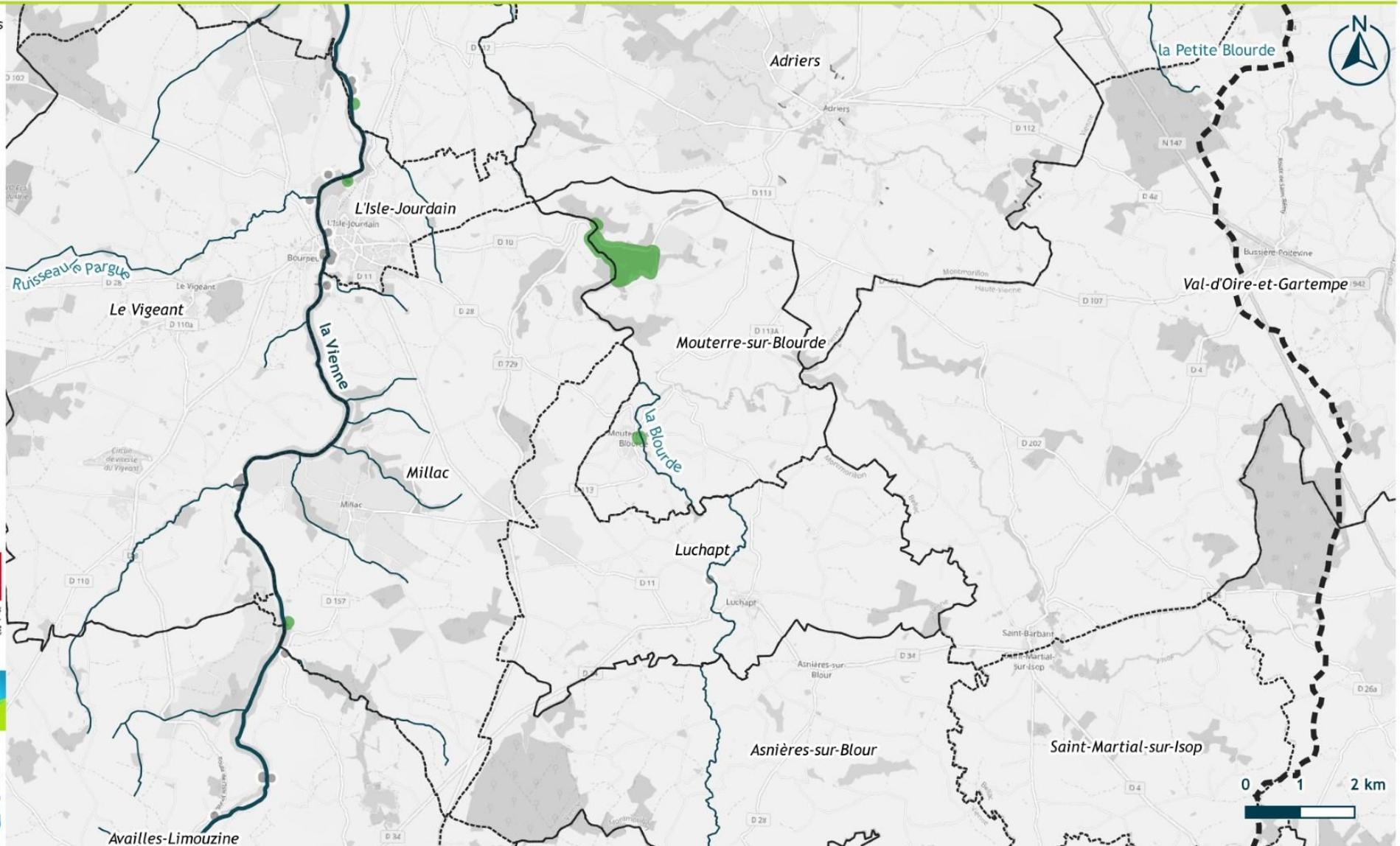
Hydrographie

-  Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)
-  Affluents de la Vienne du Clain

Note de priorité des zones à enjeux

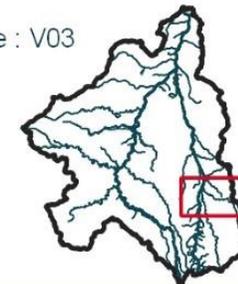
-  4
-  3
-  2
-  1
-  0

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BD enjeux de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers (Mayane pour l'EPTB Vienne 2021)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, juillet 2021



Les secteurs de concentration d'enjeux sur le périmètre de la SLGRI

Planche : V03



Périmètre d'actions et stratégies

- Périmètre SLGRI Vienne-Clain
- Périmètre PAPI Vienne aval
- Périmètre TRI Châtelleraut-Poitiers

Limite administrative

- Limite communale

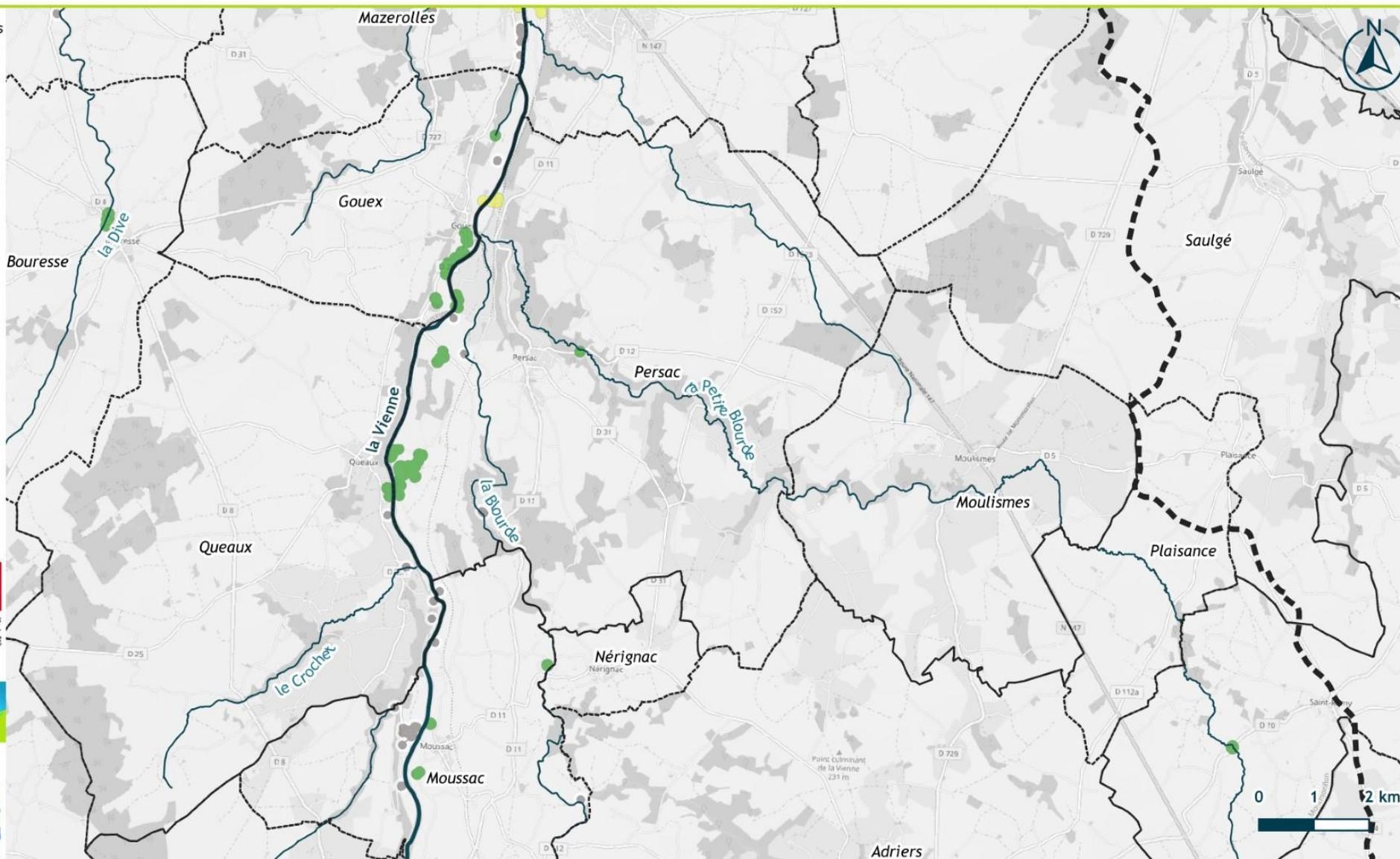
Hydrographie

- Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)
- Affluents de la Vienne du Clain

Note de priorité des zones à enjeux

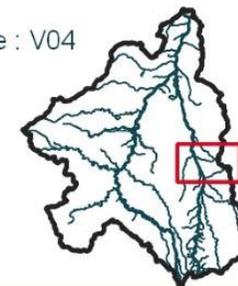
- 4
- 3
- 2
- 1
- 0

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BD enjeux de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers (Mayane pour l'EPTB Vienne 2021)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, juillet 2021



Les secteurs de concentration d'enjeux sur le périmètre de la SLGRI

Planche : V04



Périmètre d'actions et stratégies

-  Périmètre SLGRI Vienne-Clain
-  Périmètre PAPI Vienne aval
-  Périmètre TRI Châtelleraut-Poitiers

Limite administrative

-  Limite communale

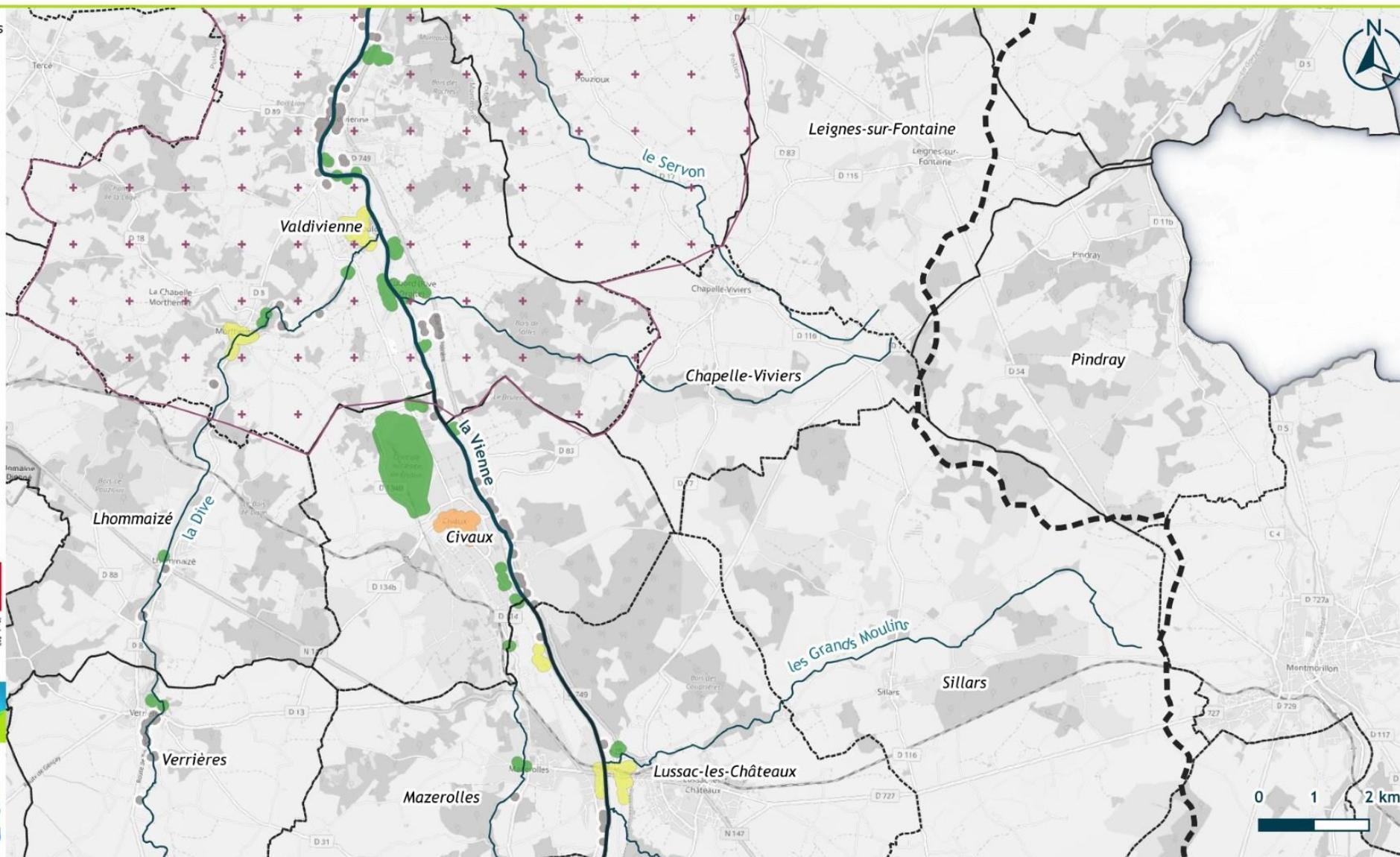
Hydrographie

-  Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)
-  Affluents de la Vienne du Clain

Note de priorité des zones à enjeux

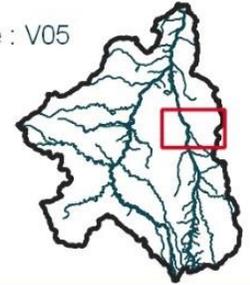
-  4
-  3
-  2
-  1
-  0

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BD enjeux de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers (Mayane pour l'EPTB Vienne 2021)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, juillet 2021



Les secteurs de concentration d'enjeux sur le périmètre de la SLGRI

Planche : V05



Périmètre d'actions et stratégies

-  Périmètre SLGRI Vienne-Clain
-  Périmètre PAPI Vienne aval
-  Périmètre TRI Châtelleraut-Poitiers

Limite administrative

-  Limite communale

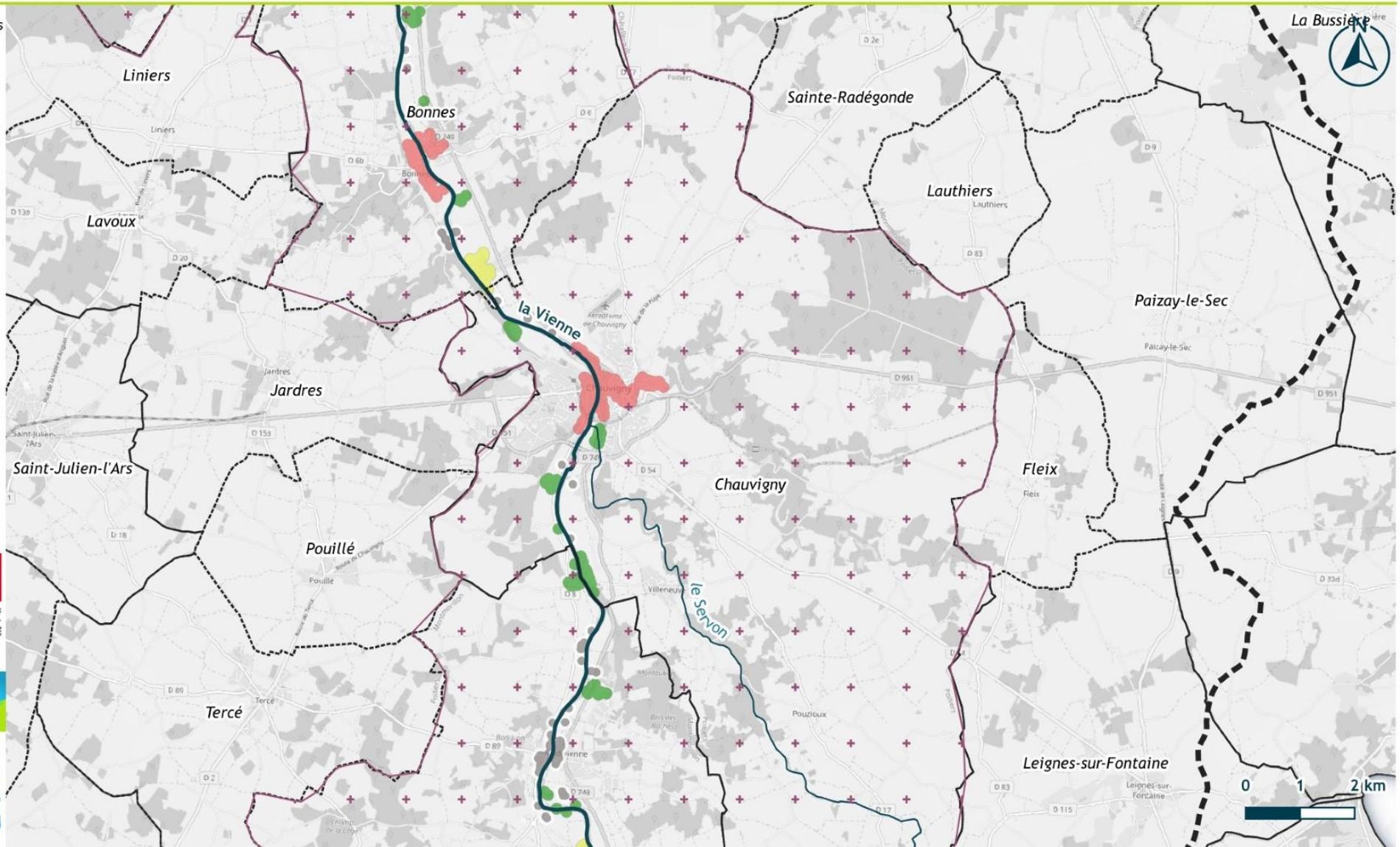
Hydrographie

-  Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)
-  Affluents de la Vienne du Clain

Note de priorité des zones à enjeux

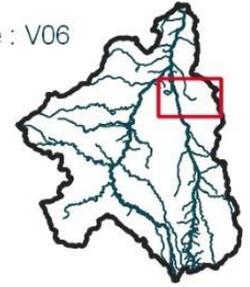
-  4
-  3
-  2
-  1
-  0

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BD enjeux de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers (Mayane pour l'EPTB Vienne 2021)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, juillet 2021



Les secteurs de concentration d'enjeux sur le périmètre de la SLGRI

Planche : V06



Périmètre d'actions et stratégies

-  Périmètre SLGRI Vienne-Clain
-  Périmètre PAPI Vienne aval
-  Périmètre TRI Châtelleraut-Poitiers

Limite administrative

-  Limite communale

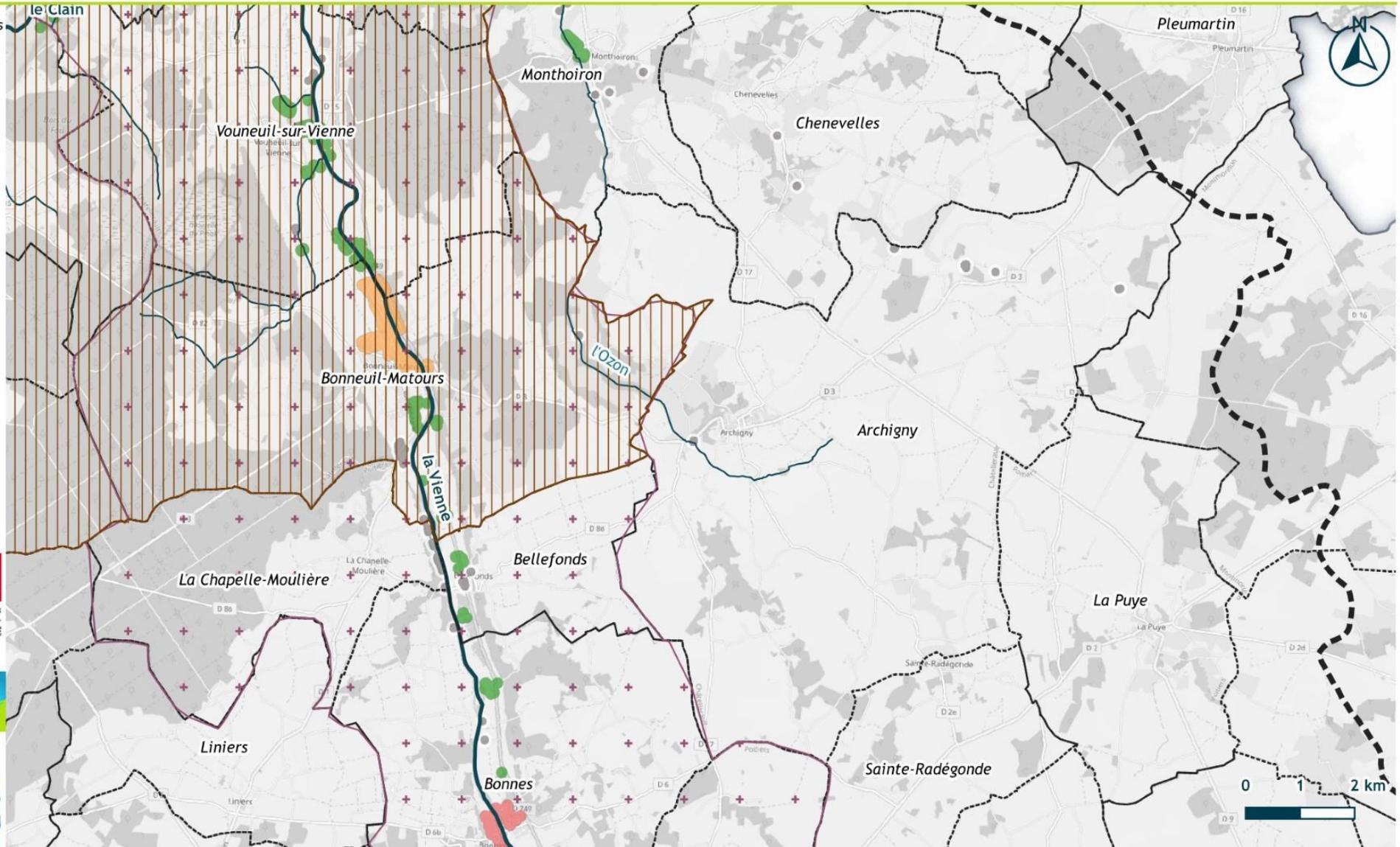
Hydrographie

-  Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)
-  Affluents de la Vienne du Clain

Note de priorité des zones à enjeux

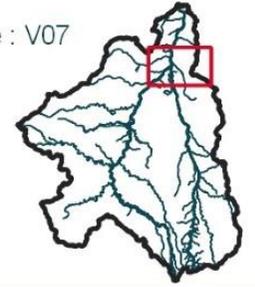
-  4
-  3
-  2
-  1
-  0

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BD enjeu de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers (Mayane pour l'EPTB Vienne 2021)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, juillet 2021



Les secteurs de concentration d'enjeux sur le périmètre de la SLGRI

Planche : V07



Périmètre d'actions et stratégies

-  Périmètre SLGRI Vienne-Clain
-  Périmètre PAPI Vienne aval
-  Périmètre TRI Châtelleraut-Poitiers

Limite administrative

-  Limite communale

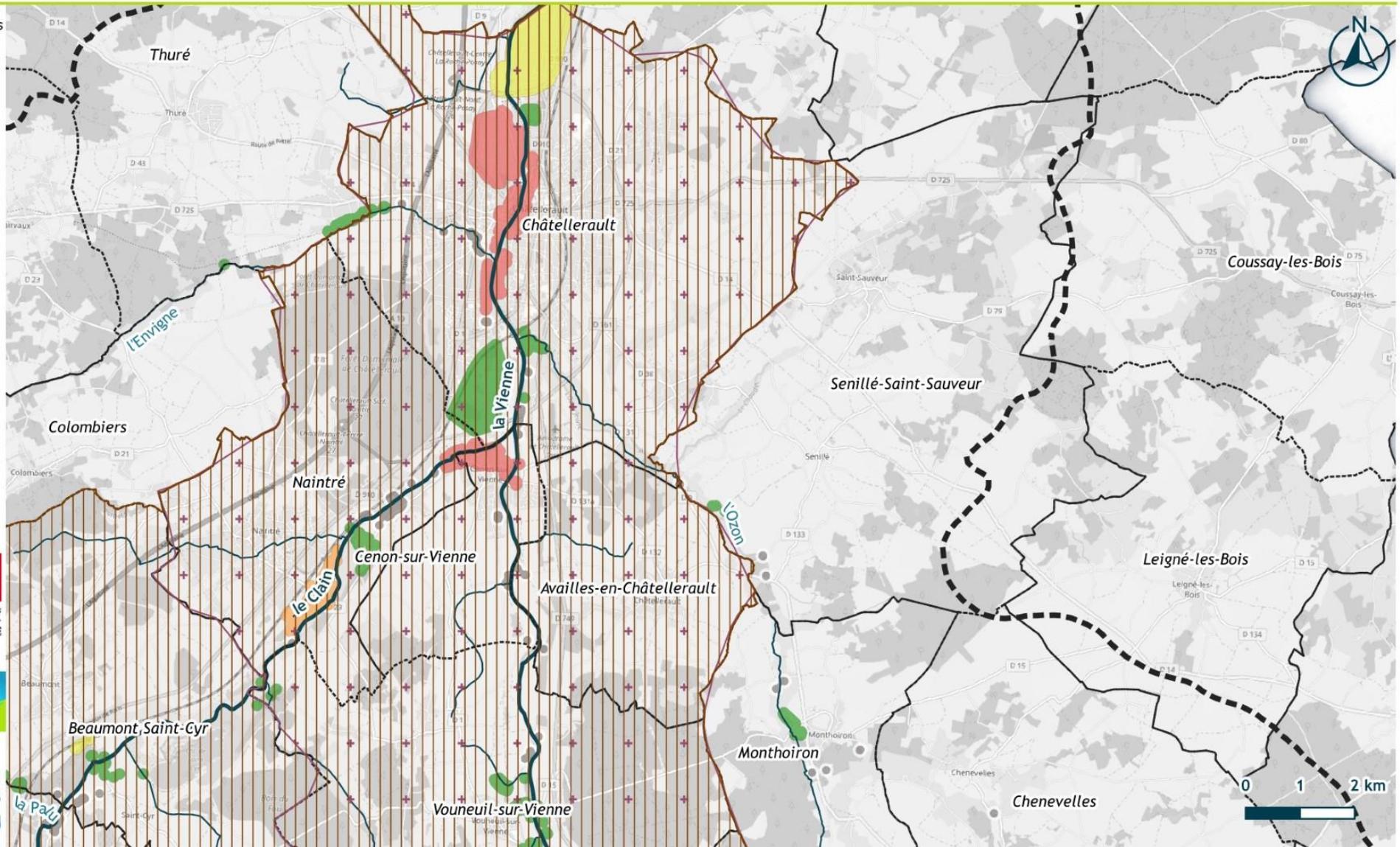
Hydrographie

-  Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)
-  Affluents de la Vienne du Clain

Note de priorité des zones à enjeux

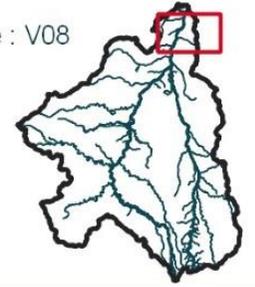
-  4
-  3
-  2
-  1
-  0

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BD enjeux de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers (Mayane pour l'EPTB Vienne 2021)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, juillet 2021



Les secteurs de concentration d'enjeux sur le périmètre de la SLGRI

Planche : V08



Périmètre d'actions et stratégies

-  Périmètre SLGRI Vienne-Clain
-  Périmètre PAPI Vienne aval
-  Périmètre TRI Châtelleraut-Poitiers

Limite administrative

-  Limite communale

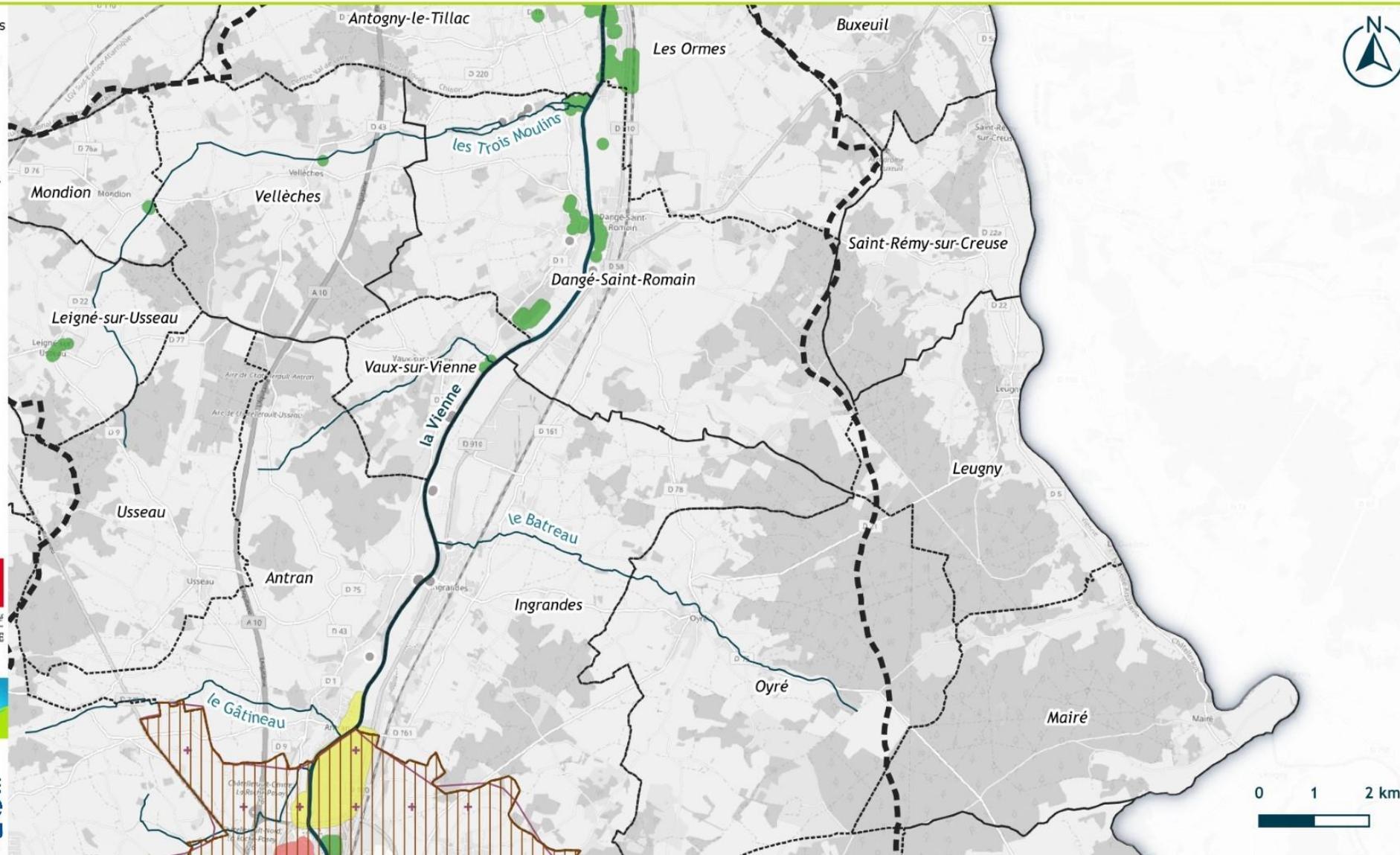
Hydrographie

-  Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)
-  Affluents de la Vienne du Clain

Note de priorité des zones à enjeux

-  4
-  3
-  2
-  1
-  0

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BD enjeux de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers (Mayane pour l'EPTB Vienne 2021)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, juillet 2021



EPTB Vienne
Établissement Public Territorial de Bassin

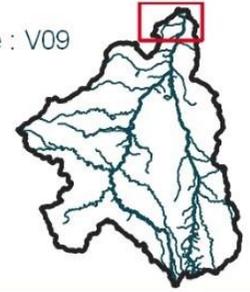
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PLAN LOIRE
Grandeur Nature

L'EUROPE s'engage
sur le bassin de la Loire
avec le FEDER

Les secteurs de concentration d'enjeux sur le périmètre de la SLGRI

Planche : V09



Périmètre d'actions et stratégies

- Périmètre SLGRI Vienne-Clain
- Périmètre PAPI Vienne aval
- Périmètre TRI Châtelleraut-Poitiers

Limite administrative

- Limite communale

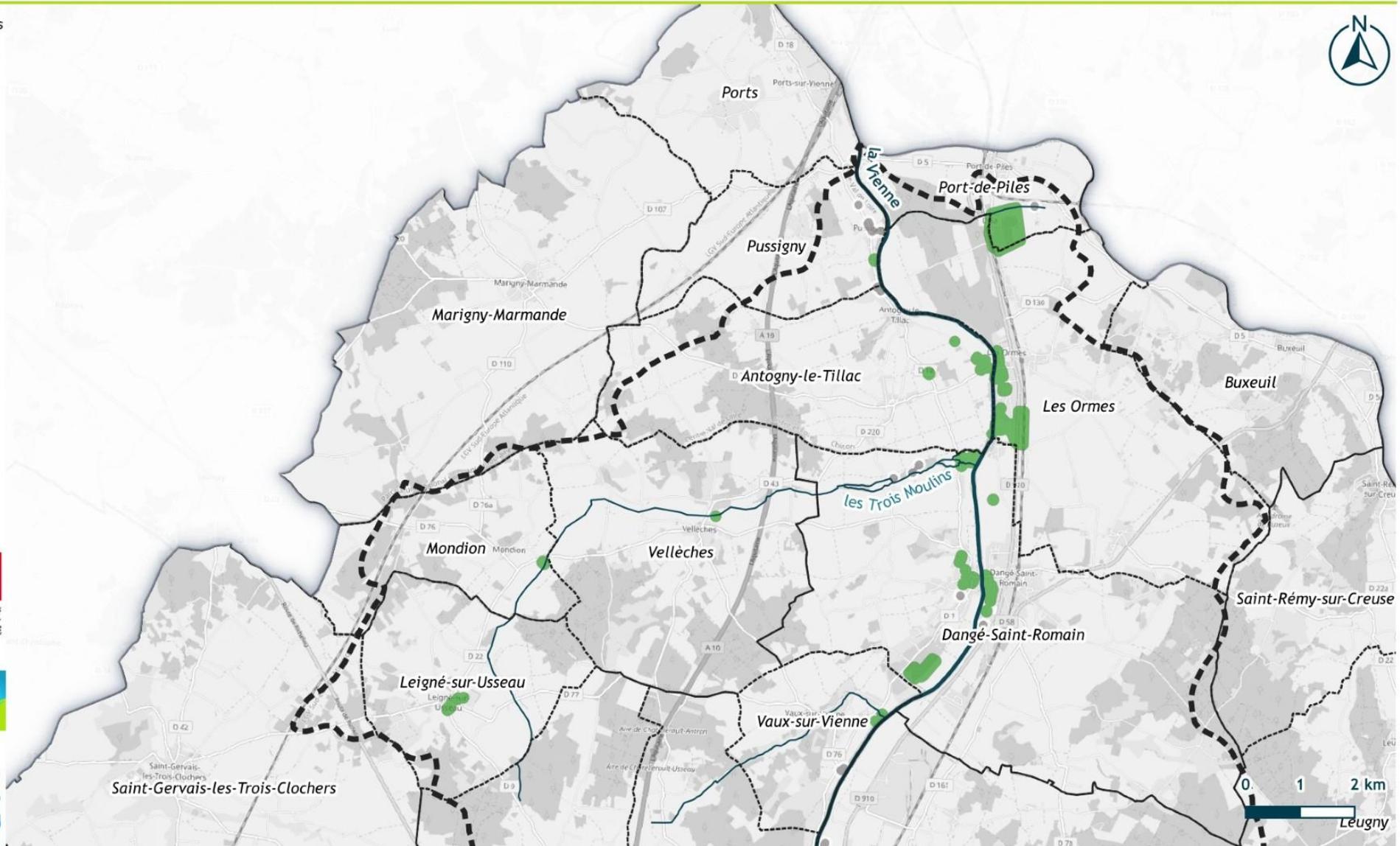
Hydrographie

- Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)
- Affluents de la Vienne du Clain

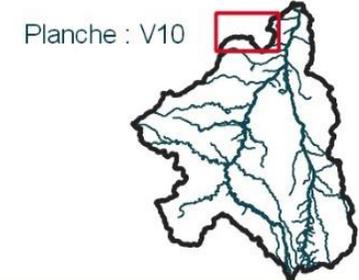
Note de priorité des zones à enjeux

- 4
- 3
- 2
- 1
- 0

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BD enjeux de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers (Mayane pour l'EPTB Vienne 2021)
Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
Cartographie : Mayane, juillet 2021



Les secteurs de concentration d'enjeux sur le périmètre de la SLGRI



Périmètre d'actions et stratégies

-  Périmètre SLGRI Vienne-Clain
-  Périmètre PAPI Vienne aval
-  Périmètre TRI Châtelleraut-Poitiers

Limite administrative

-  Limite communale

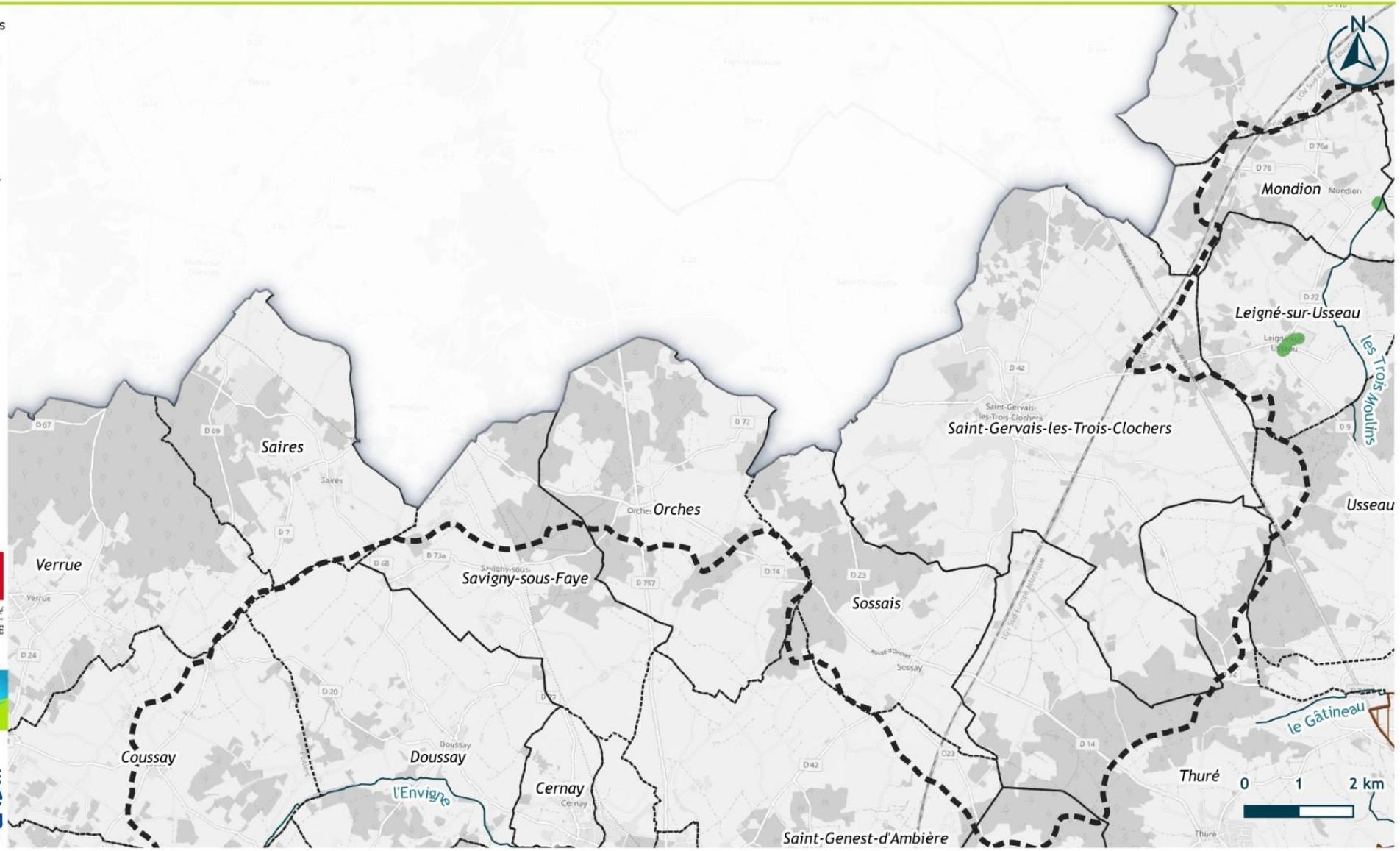
Hydrographie

-  Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)
-  Affluents de la Vienne du Clain

Note de priorité des zones à enjeux

-  4
-  3
-  2
-  1
-  0

Sources : AdminExpress (IGN 2020), BD TOPO (IGN 2020), BD enjeux de la SLGRI du TRI Châtelleraut-Poitiers (Mayane pour l'EPTB Vienne 2021)
 Fond de carte : OpenStreetMap, 2021
 Cartographie : Mayane, juillet 2021



EPTB Vienne
Établissement Public Territorial de Bassin

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PLAN LOIRE
Grandeur Nature

L'EUROPE Engagée
au bassin de la Loire avec le FEDER

14 ANNEXE 14 : Analyse de l'enquête communale

Dans le cadre de la **Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI)** un questionnaire a été diffusé à l'ensemble des 246 communes du territoire afin de compléter l'analyse bibliographique réalisée pour le diagnostic. Pour faciliter le traitement des données et la diffusion de ce questionnaire, un format numérique, sous l'application « Google Forms » a été utilisé. Certaines communes ont répondu directement sur le PDF et ont retourné ce dernier par mail. Leurs réponses ont été rajoutées par la suite au questionnaire numérique.

NB : Une question relative aux ouvrages hydrauliques n'a pas été posée aux communes concernées par l'étude réalisée par SEPIA en juin 2020, car cette dernière avait déjà recensé les ouvrages sur son périmètre. Cette question concerne donc les 89 autres communes non concernées par l'étude.

Le questionnaire a été diffusé le **12 avril 2021** pour une date limite de réponse le **14 mai 2021**.

Le questionnaire est présenté sur les 4 pages suivantes et l'analyse développée à la suite

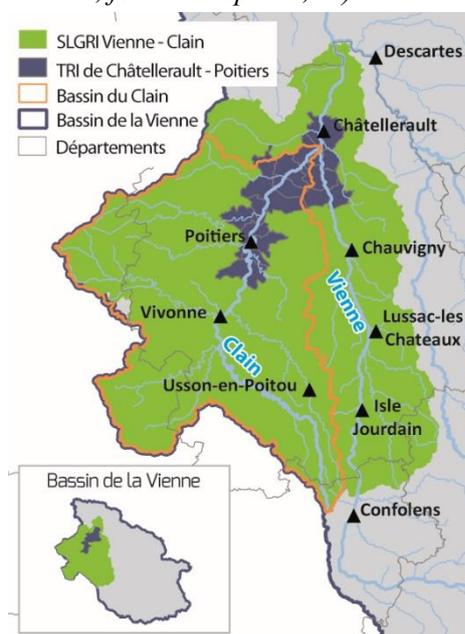
.

Mars 2021

Acteurs concernés : Communes (hors étude Prévention des Inondations Clain)

La présente enquête a été confiée au bureau d'étude Mayane dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation Vienne-Clain portée par l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Vienne <http://www.eptb-vienne.fr/SLGRI-Vienne-aval.html>

La stratégie consiste à identifier les mesures pour réduire le risque d'inondation, elle s'appuie sur un diagnostic territorial. Cette étape est essentielle pour développer ensuite un programme d'action visant à renforcer la gestion du risque d'inondation et permettre de mobiliser des financements dédiés (fonds Barnier, fonds européens, ...).



Le périmètre de la stratégie s'étend sur des limites hydrographiques comprises entre la confluence Vienne/Issoire et la confluence Vienne/Creuse en y intégrant le bassin du Clain soit 247 communes. Elle couvre le Territoire à Risque Important (TRI) de Châtelleraut/Poitiers qui concentre la « poche d'enjeux ».

Plus précisément, l'enquête a pour objectif de recenser l'état d'avancement des dispositifs d'alerte et de gestion de crise, de sensibilisation et d'aménagement du territoire, spécifiques à la prévention des inondations ou à la gestion des risques. Elle permettra d'alimenter le diagnostic territorial. Nous vous remercions d'ores et déjà de votre participation.

Les réponses sont attendues au plus tard le : **14 mai 2021**

Pour toute question relative à cette enquête vous pouvez contacter Mayane (emeline.pasquet@mayane.eu ; 09.53.61.19.20) ou l'EPTB Vienne (f.blaize@eptb-vienne.fr ; 05.86.16.10.70)

COMMUNE DE :

Nom et prénom, fonction :

Coordonnées (téléphone, adresse mail) :

Votre commune a-t-elle déjà été inondée ?*	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
<i>*Les données des communes enquêtées par le Syndicat Mixte Vienne et Affluents dans le cadre de la mise en place d'un plan de gestion du ruissellement seront réutilisées (Availles-en-Châtellerauld, Bellefonds, Bonnes, Bonneauil-Matours, Cenon-sur-Vienne, Chapelle-Moulière, Châtellerauld, Chauvigny, Naintré, Valdivienne et Vouneuil-sur-Vienne)</i>	
<i>Si oui, à quelle(s) date(s) ?</i>	
<i>Par quel(s) phénomène(s) ?</i>	Cours d'eau <input type="checkbox"/> Ruissellement <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
<i>Par quel(s) cours d'eau ?</i>	
<i>Quels ont été les dommages principaux ?</i>	

Outils d'alerte et de gestion de crise	
Votre commune est-elle dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Elaboration en cours <input type="checkbox"/> Révision en cours <input type="checkbox"/>
<i>Si oui, date d'approbation ou de dernière mise à jour</i>	
Votre commune a-t-elle mise en œuvre d'autres démarches de sauvegarde ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
<i>Exercices de crise</i>	<input type="checkbox"/>
<i>Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC)</i>	<input type="checkbox"/>
<i>Autre :</i>	<input type="checkbox"/>
Si votre commune accueille un ou des campings, possèdent-ils un Cahier de Prescription de Sécurité (CPS)?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Si votre commune accueille une ou des écoles, possèdent-elles un Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS)?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Quels sont les outils de prévision du risque inondation utilisés par la commune ?	
<i>Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes (APIC)</i>	<input type="checkbox"/>
<i>Vigicrues</i>	<input type="checkbox"/>
<i>Vigicrues Flash</i>	<input type="checkbox"/>
<i>Météo France</i>	<input type="checkbox"/>
<i>Prestataire de prévision météo :</i>	<input type="checkbox"/>
Par quel(s) moyen(s) alertez-vous la population en cas de risque inondation ?	
<i>Système d'appel et/ou d'envoi de SMS en masse</i>	<input type="checkbox"/>
<i>Diffusion du message d'alerte à l'aide de haut-parleurs / mégaphones</i>	<input type="checkbox"/>
<i>Porte à porte</i>	<input type="checkbox"/>
<i>Réseaux sociaux</i>	<input type="checkbox"/>
<i>Pas de dispositif prévu</i>	<input type="checkbox"/>
<i>Autres :</i>	<input type="checkbox"/>
Outils de sensibilisation sur les risques d'inondation	

Votre commune est-elle dotée d'un Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM) ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Elaboration en cours <input type="checkbox"/> Révision en cours <input type="checkbox"/>
<i>Si oui, date de réalisation ?</i>	
Hormis par le DICRIM, de quelle manière communiquez-vous auprès de votre population sur les risques d'inondation (affichage, sensibilisation scolaire, réunions publiques, etc.) ?	
Votre commune dispose-t-elle de repères de crues ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
<i>Si oui, combien ?</i>	

Outils d'aménagement du territoire	
De quel document d'urbanisme votre commune est-elle dotée ?	
<i>Règlement National d'Urbanisme (RNU)</i>	<input type="checkbox"/>
<i>Carte communale</i>	<input type="checkbox"/>
<i>Plan d'Occupation des Sols (POS)</i>	<input type="checkbox"/>
<i>Plan Local d'Urbanisme (PLU)</i>	<input type="checkbox"/>
<i>Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)</i>	<input type="checkbox"/>
Votre document d'urbanisme intègre t'il le risque inondation ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
<i>Si oui, sur quelle cartographie s'appuie le zonage ?</i>	
<i>Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi)</i>	<input type="checkbox"/>
<i>Atlas des Zones Inondables (AZI)</i>	<input type="checkbox"/>
<i>Porter A Connaissance (PAC)</i>	<input type="checkbox"/>
<i>Étude hydraulique locale</i>	<input type="checkbox"/>
<i>Autres :</i>	<input type="checkbox"/>
Votre commune possède-t-elle un zonage pluvial ou assimilé (Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP)) ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
<i>Si oui, quelle est la date d'approbation ou de mise à jour :</i>	
Votre commune est-elle dotée d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRn) ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
<i>Si oui, quel(s) risque(s) est/sont pris en compte ?</i>	<input type="checkbox"/> <i>Inondation</i>
	<input type="checkbox"/> <i>Feu de forêt</i>
	<input type="checkbox"/> <i>Mouvement de terrain</i>
	<input type="checkbox"/> <i>Séisme</i>
	<input type="checkbox"/> <i>Tempête</i>
	<input type="checkbox"/> <i>Autre :</i>
Votre commune est-elle concernée par un programme de réduction de la vulnérabilité du bâti face aux inondations ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
<i>Si oui, lequel ?</i>	
Des études hydrauliques ont-elles été réalisées sur votre commune ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
<i>Si oui, sur quel(s) cours d'eau ?</i>	
<i>Et à quelle(s) date(s) ?</i>	
Des travaux sur le(s) cours d'eau de votre commune ont-ils été réalisés ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

<i>Si oui, pouvez-vous préciser leur nature ?</i>		
La commune est-elle concernée par un ou plusieurs ouvrages hydrauliques ?		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
<i>Question posés aux communes en dehors du périmètre de l'étude menée par SEPIA en Juin 2020.</i>		
<i>Si oui, précisez-leur(s) type (s) :</i>		
<i>Retenue / barrage</i>	<input type="checkbox"/>	<i>Quantité :</i>
<i>Digues / merlon</i>	<input type="checkbox"/>	<i>Quantité :</i>
<i>Autres :</i>	<input type="checkbox"/>	<i>Quantité :</i>
<i>Et leur(s) vocation(s) :</i>		
<i>Agricole</i>		<input type="checkbox"/>
<i>Production hydro-électrique</i>		<input type="checkbox"/>
<i>Protection contre les inondations</i>		<input type="checkbox"/>
<i>Autres :</i>		<input type="checkbox"/>

<i>Informations et remarques complémentaires</i>

L'ensemble des résultats de cette note d'analyse est basé sur les communes ayant répondu au questionnaire, soit 108 communes sur les 246 communes contactées (44 %).

Les communes face aux inondations :

Avant toute analyse sur la mise en place ou non de dispositifs relatifs aux risques d'inondation, il est important de connaître la proportion des communes ayant été inondées. Les résultats sont globalement mitigés car 55 communes affirment avoir déjà été inondées contre 53 ne l'ayant jamais été.

Si l'on s'intéresse aux typologies des inondations subies par ces communes, près de 68 % des inondations sont relatives à des débordements de cours d'eau (principalement de la Vienne et du Clain), 28 % à des phénomènes de ruissellement et 4 % à d'autres phénomènes (bassin d'orage, coulées de boues, etc.).

L'année 1982 est une année marquante en termes d'inondations. En effet, 17 communes évoquent au moins cette année à la question « Si votre commune a-t-elle déjà été inondée, à quelle date ? ».

Si les dégâts subis lors d'une inondation sont propres à chaque événement et à chaque territoire, des dommages récurrents surviennent généralement. Il s'agit majoritairement de dommages affectant la voirie et les réseaux (voies ferrées et routes), les habitations (caves, garages et rez-de-chaussée) et les terres agricoles.

Les outils d'aménagement du territoire :

De quel document d'urbanisme votre commune est-elle dotée ?

Au sein du territoire de la SLGRI, la planification territoriale est assurée en grande majorité par des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi). Certaines communes sont couvertes à la fois par un PLUi et un document communal.

	PLU		PLUi		RNU		CC	
Nombre de documents d'urbanismes	50	46 %	34	31 %	17	16 %	9	8 %

NB : Parmi ces documents, près de 63,9 % intègrent le risque d'inondation en se basant pour la majorité, sur les zonages PPRi ou AZI.

Votre commune est-elle dotée d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) ?

Parmi les communes ayant répondu, 69 ne sont pas concernées par un PPRn (64 %), contre 39 communes (36 %) en étant dotées.

Si oui, quel(s) risques est/sont pris en compte ?

Au sein 39 communes dotées d'un PPRn, le risque d'inondation est largement pris en compte (79% des réponses). Les autres PPRn traitent des risques de feux de forêts, de mouvements de terrains, de séisme, de tempête ou encore de radon.

	Inondations		Feux de forêt		Mouvements de terrain		Autre (séisme, tempête ou radon)	
Risques pris en compte (sur les 39 communes dotées d'un PPRn)	31	79 %	13	33 %	27	69 %	21	54 %

À noter que certaines communes sont concernées par plusieurs PPRn.

Votre commune est-elle concernée par un programme de réduction de la vulnérabilité du bâti face aux inondations ?

Aucune des communes ayant répondu n'est concernée par un programme de réduction de la vulnérabilité du bâti face aux inondations.

Votre commune possède-t-elle un zonage pluvial ou assimilé (Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP)) ?

La majorité des communes ne possèdent pas de zonages pluviaux ou assimilés spécifiques. En effet, seules 11 communes (10,1 %) ont répondu oui à cette question.

Outils d'alerte et de gestion de crise :

Votre commune est-elle dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ?

Les communes dotées un Plan de Prévention des Risques (PPR) approuvé ou dans le champ d'intervention d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) ont l'obligation d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Les communes de Nieuil-l'Espoir et de la Villedieu-du-Clain n'ont pas apporté de réponses à cette question. Sur les 106 communes ayant répondu, 57 communes possèdent un PCS, dont 12 étant actuellement en cours de révision. Sur les 45 PCS effectifs plus de 50% ont été approuvés il y a plus de 5 ans. Enfin, parmi les 51 communes sans PCS, 18 ont actuellement engagées une démarche visant à la production de ce document.

Parmi les communes ne possédant pas de PCS, seule Asnières-sur-Blour possède un PPRn, et de ce fait, l'obligation de réaliser son PCS.

Communes avec un PCS approuvé		Communes avec un PCS en cours de révision		Communes avec un PCS en cours d'élaboration		Communes sans PCS			
						31	29 %	Dont une obligation d'élaboration est existante	
45	42,5 %	12	11 %	18	17 %			1	0,9 %

Votre commune a-t-elle mise en œuvre d'autres démarches de sauvegarde ? Si oui, lesquelles ?

Afin de maintenir opérationnel leur plan de gestion de crise, un peu moins de 9% des communes dotées d'un PCS ont mis en œuvre au moins un exercice de simulation de crise.

La grande majorité des communes ne mettent pas en œuvre de mesures de sauvegarde sur leur territoire (88%).

L'enquête révèle également que seules les communes de Beaumont Saint-Cyr, Dienné et Smarves se sont entourées d'une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC).

Quels sont les outils de prévision du risque inondation utilisés par la commune ?

Aujourd'hui, avec le développement des technologies et du numérique, de nombreux outils existent pour appuyer les communes dans la prévision et la surveillance des phénomènes dangereux.

	Météo-France		Vigicrues		Vigicrues Flash		APIC		Autre(s)	
Outils de prévision utilisés	56	52 %	42	39 %	6	5,5 %	13	12 %	15	14 %

Par quel(s) moyen(s) alertez-vous la population en cas de risque inondation ?

Les moyens utilisés pour l'alerte aux populations en cas d'inondation sont davantage des « moyens directs et individualisés » (porte-à-porte, réseaux sociaux, systèmes d'appel et/ou d'envoi de SMS en masse, etc.). Seules 2 communes précisent faire également appel au système de sirènes SAIP (Châtellerault et Chauvigny).

NB : Près de la moitié des communes interrogées (44,4 %) combinent l'utilisation de plusieurs moyens d'alerte.

	Porte à porte		Réseaux sociaux		Système d'appel et/ou envois de sms		Autre(s) (sirènes, application IntraMuros, mégaphone, etc.)		Pas de dispositif(s) prévu(s)	
<i>Moyens d'alerte utilisés</i>	49	45 %	40	37 %	14	13 %	42	39 %	31	29 %

Sensibilisation sur les risques d'inondation :

Votre commune est-elle dotée d'un Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM) ?

La majorité des communes sont actuellement dotées d'un DICRIM approuvé (64 communes) ou sont en cours de révision de leur document (10 communes). Sur les 34 communes sans DICRIM, 8 en seront dotées prochainement, leur document étant actuellement en cours d'élaboration.

Communes avec un DICRIM approuvé		Communes avec un DICRIM en cours de révision		Communes avec un DICRIM en cours d'élaboration		Communes sans DICRIM			
						26	24 %	Dont une obligation d'élaboration est existante	
64	59 %	10	9 %	8	7 %			1	0,9 %

Quelques chiffres des autres documents de planification et d'organisation en cas de crise présents sur le territoire :

Communes avec au moins un Cahiers de Prescription de Sécurité (CPS) sur le/les camping(s) (sur 66 réponses)		Communes avec au moins une école dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) (sur 90 réponses)		Communes avec au moins un Repères De Crues (RDC) (sur 108 réponses)	
OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
9	57	70	20	36	72
14%	86%	78%	22%	33%	67%

L'enquête a comptabilisé 165 repères de crue sur 36 communes. Elle ne précise pas les cours d'eau concernés et donc si ces derniers font bien partie du territoire de la SLGRI.

Hormis par le DICRIM, de quelle manière communiquez-vous auprès de votre population sur les risques d'inondation ?

De manière générale, en termes de communication sur la thématique des inondations, les communes du territoire privilégient l'affichage communal, le recours à un site web ou encore la publication de bulletins municipaux.

<i>Moyens de communication utilisés</i>	<i>Affichage</i>		<i>Internet</i>		<i>Bulletin municipal</i>		<i>Réseaux sociaux</i>		<i>Autre(s) (sensibilisation des scolaires, flyers, etc.)</i>	
	<i>22</i>	<i>20 %</i>	<i>9</i>	<i>8 %</i>	<i>7</i>	<i>6 %</i>	<i>4</i>	<i>4 %</i>	<i>9</i>	<i>8 %</i>

La gestion des cours d'eau :

Pour éviter le risque d'embâcles et de débâcles, amplifiant les conséquences des débordements, l'entretien des cours d'eau et de la continuité hydrologique sont essentiels. À ce titre la majorité (75%) des communes du territoire n'ont pas effectué de travaux sur leur cours d'eau récemment. Toutefois, afin de nuancer ces propos, il est important de préciser que le questionnaire s'adressait également aux communes non concernées par un cours d'eau.

Des études hydrauliques ont-elles été réalisées sur votre commune ?

La grande majorité des communes (87%) ne sont pas concernées par la réalisation d'études hydrauliques sur leur territoire. Parmi les 11 concernées, les études portent majoritairement sur les cours d'eau de la Vienne et de la Dive. Seule la commune de Jaunay-Marigny a fait l'objet d'une étude de ruissellement, sur le secteur Marigny-Brizay.

Des travaux sur le(s) cours d'eau de votre commune ont-ils été réalisés ?

Un peu moins d'un tiers des communes interrogées (30,6 %) précisent que des travaux sur le(s) cours d'eau de la commune ont été réalisés. Les travaux engagés sont généralement consacrés à l'entretien (nettoyage des berges, curage du lit, enlèvement d'obstacles, etc.) ou de l'aménagement du lit et des ouvrages le long du cours d'eau (renforcement des ponts, aménagement pour l'amélioration du débit, etc.)

Votre commune est-elle concernée par un ou plusieurs ouvrages hydrauliques ?

Sur les 39 communes ayant répondu à la question « *Votre commune est-elle concernée par un ou plusieurs ouvrages hydrauliques ?* », moins de la moitié (44%) sont concernées.

Sur les 17 communes concernées par la présence d'ouvrages hydrauliques, leur répartition est la suivante :

	<i>Nombre d'ouvrage</i>	<i>Part des ouvrages</i>
<i>Retenue / Barrage</i>	18	51,4 %
<i>Digues / Merlons</i>	10	28,6 %
<i>Autre</i>	7	20 %

Concernant la fonction de ces ouvrages hydrauliques, leur répartition est la suivante :

	<i>Nombre d'ouvrage</i>	<i>Part des ouvrages</i>
<i>Production hydro-électrique</i>	15	42,9 %
<i>Agricole</i>	14	40 %
<i>Autre</i>	6	17,1 %

NB : Il est important de noter qu'une interprétation de ces résultats doit rester limitée. En effet, aux vues des réponses apportées, il semblerait que cette question n'ait pas été interprétée de la même manière par l'ensemble des participants. Par exemple, certains ouvrages référencés en tant que « Digues / Merlons » ont été comptés comme étant des ouvrages de production hydro-électrique. Il est donc probable que ces informations ne répondent pas au sens réglementaire des définitions.

15 ANNEXE 15 : Dispositions du PGRI 2022-2027

Annexe 0 – Grille de lecture des dispositions du PGRI

Le tableau ci-après vise à faciliter la prise en compte du PGRI en identifiant pour chaque disposition les principaux outils et acteurs concernés. Cette annexe a été élaborée à la lecture de l'avis de l'autorité environnementale sur le projet de PGRI.

L'objectif ou la disposition ...	S'applique où ?		S'applique à quoi ?					est mise en œuvre par qui ?	
	BASSIN	TRI	Documents d'urbanisme	PPRN	SLGRI	SAGE	SRADDET	Décisions dans le domaine police de l'eau	Acteurs privilégiés
Objectif n° 1 – Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones expansion des crues et les capacités de ralentissement des submersions marines (Sdage 2022-2027)	X		X	X	X	X	X	X	État/collectivités locales ou leurs groupements
1.1 – Préservation des zones inondables non urbanisées	X		X	X					État/collectivités locales ou leurs groupements – Porteurs de Scot/PLU
1.2. Préservation dans les zones inondables des capacités d'expansion des crues et ralentissement des submersions marines	X		X	X					État/collectivités locales ou leurs groupements – Porteurs de Scot/PLU
1.3. Non-aggravation du risque par la réalisation de nouveaux systèmes d'endiguement (Sdage 2022-2027)	X		X					X	État/collectivités locales ou leurs groupements(Gémapiens)
1.4. Association des commissions locales de l'eau sur les servitudes de l'article L.211-12 du CE et de l'identification de zones d'écoulements préférentiels (Sdage 2022-2027)	X					X		X	État/collectivités locales ou leurs groupements
1.5. Association des commissions locales de l'eau à l'application de l'article L.211-12 du code de l'environnement (Sdage 2022-2027)	X					X		X	État/collectivités locales ou leurs groupements
1.6. Gestion de l'eau et projets d'ouvrages de protection (Sdage 2022-2027)	X					X		X	Collectivités locales ou leurs groupements
1.7. Entretien des cours d'eau (Sdage 2022-2027)	X							X	Gestionnaires de cours d'eau ou à défaut, autorité compétente (Gemapi)

L'objectif ou la disposition ...	S'applique où ?		S'applique à quoi ?					Décisions dans le domaine police de l'eau	est mise en œuvre par qui ?
	BASSIN	TRI	Documents d'urbanisme	PPRN	SLGRI	SAGE	SRADDET		Acteurs privilégiés
Objectif n°2 – Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque	X		X	X	X	X	X		État/collectivités locales ou leurs groupements
2.1. Zones inondables potentiellement dangereuses	X		X	X					État/collectivités locales ou leurs groupements – Porteurs de Scot/PLU
2.2. Indicateurs sur la prise en compte du risque d'inondation	X		X						État/collectivités locales ou leurs groupements – Porteurs de Scot/PLU
2.3. Information relative aux mesures de gestion du risque d'inondation		X	X						État/collectivités locales ou leurs groupements – Porteurs de Scot/PLU
2.4. Prise en compte du risque de défaillance des systèmes d'endiguement	X		X	X					État/collectivités locales ou leurs groupements – Porteurs de Scot/PLU
2.5. Cohérence des PPR	X			X					État
2.6. Aléa de référence des PPR	X			X					État
2.7. Adaptation des nouvelles constructions	X			X					État/collectivités locales ou leurs groupements
2.8. Prise en compte des populations sensibles	X			X					État
2.9. Évacuation	X			X					État
2.10. Implantation des nouveaux équipements, établissements utiles pour la gestion de crise ou à un retour rapide à la normale	X			X					État

L'objectif ou la disposition ...	S'applique où ?		S'applique à quoi ?						est mise en œuvre par qui ?
	BASSIN	TRI	Documents d'urbanisme	PPRN	SLGRI	SAGE	SRADDET	Décisions dans le domaine police de l'eau	Acteurs privilégiés
2.11. Implantation des nouveaux établissements pouvant générer des pollutions importantes ou un danger pour les personnes	X			X					État
2.12. Recommandation sur la prise en compte de l'événement extrême pour l'implantation de nouveaux établissements, installations sensibles	X			X					État
2.13. Prise en compte de l'évènement extrême dans l'aménagement d'établissements, installations sensibles à défaut d'application de la disposition 2-12	X			X					État
2.14. Prévenir, voire réduire, le ruissellement et la pollution des eaux pluviales (Sdage 2022-2027)	X		X						État/collectivités locales ou leurs groupements
2.15. Limiter les apports d'eau de ruissellement dans les réseaux d'eaux pluviales et le milieu naturel dans le cadre des aménagements (Sdage 2022-2027)	X		X						État/collectivités locales ou leurs groupements
Objectif n°3 – Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable	X		X	X	X	X	X		État/collectivités locales ou leurs groupements
3.1. Priorités dans les mesures de réduction de vulnérabilité	X			X					État
3.2. Prise en compte de l'événement extrême dans l'aménagement d'établissements, installations sensibles	X			X					État
3.3. Réduction des dommages aux biens fréquemment inondés					X				Porteur de SLGRI / État

L'objectif ou la disposition ...	S'applique où ?		S'applique à quoi ?						est mise en œuvre par qui ?
	BASSIN	TRI	Documents d'urbanisme	PPRN	SLGRI	SAGE	SRADDET	Décisions dans le domaine police de l'eau	Acteurs privilégiés
3.4. Réduction de la vulnérabilité des services utiles à la gestion de crise ou nécessaires à la satisfaction des besoins prioritaires à la population					X				Porteur de SLGRI / État
3.5. Réduction de la vulnérabilité des services utiles à un retour à la normale rapide					X				Porteur de SLGRI / État
3.6. Réduction de la vulnérabilité des installations pouvant générer une pollution ou un danger de pollution		X			X				Porteur de SLGRI / État
3.7. Délocalisation hors zone inondable des enjeux générant un risque important	X		X						État/collectivités locales ou leurs groupements – Porteurs de Scot/PLU
3.8. Devenir des biens acquis en raison de la gravité du danger encouru	X		X						État/collectivités locales ou leurs groupements – Porteurs de Scot/PLU
Objectif n°4 – Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale	X			X	X	X	X	X	État/collectivités locales ou leurs groupements
4.1. Écrêtement des crues (Sdage 2022-2027)	X							X	État/collectivités locales ou leurs groupements
4.2. Études préalables aux aménagements de protection contre les inondations	X							X	État/collectivités locales ou leurs groupements
4.3. Prise en compte des limites des systèmes de protection contre les inondations	X							X	État/collectivités locales ou leurs groupements
4.4. Coordination des politiques locales de gestion du trait de côte et de submersions marines		X			X				Porteur de SLGRI / État

L'objectif ou la disposition ...	S'applique où ?		S'applique à quoi ?					est mise en œuvre par qui ?	
	BASSIN	TRI	Documents d'urbanisme	PPRN	SLGRI	SAGE	SRADDET	Décisions dans le domaine police de l'eau	Acteurs privilégiés
4.5. Unification de la maîtrise d'ouvrage et de la gestion des ouvrages de protection		X			X				Porteur de SLGRI / État
Objectif n°5 – Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation	X			X	X	X	X		État/collectivités locales ou leurs groupements
5.1. Informations apportées par les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage 2022-2027)	X	X				X			Porteur de SAGE
5.2. Informations apportées par les stratégies locales de gestion des risques d'inondation		X			X				Porteur de SLGRI / État
5.3. Informations apportées par les PPR	X	X		X					État
5.4. Informations à l'initiative du maire dans les communes soumises à un risque majeur d'inondation	X			X					Collectivités locales (compétence communale)
5.5. Promotion des plans familiaux de mise en sécurité		X							Collectivités locales (compétence communale)
5.6. Informations à l'attention des acteurs économiques		X							Collectivités locales ou leurs groupements

L'objectif ou la disposition ...	S'applique où ?		S'applique à quoi ?						est mise en œuvre par qui ?
	BASSIN	TRI	Documents d'urbanisme	PPRN	SLGRI	SAGE	SRADDET	Décisions dans le domaine police de l'eau	Acteurs privilégiés
Objectif n°6 – Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale	X			X	X	X	X		État/collectivités locales ou leurs groupements
6.1. Prévision des inondations	X								État
6.2. Mise en sécurité des populations		X			X				Porteur de SLGRI / État
6.3. Patrimoine culturel		X			X				Porteur de SLGRI / État
6.4. Retour d'expérience		X			X				Porteur de SLGRI / État
6.5. Continuité d'activités des services utiles à la gestion de crise ou nécessaires à la satisfaction des besoins prioritaires à la population		X			X				Porteur de SLGRI / État
6.6. Continuité d'activités des établissements hospitaliers et médico-sociaux		X			X				Porteur de SLGRI / État Établissements de santé
6.7. Mise en sécurité des services utiles à un retour rapide à une situation normale		X			X				Porteur de SLGRI / État

16 ANNEXE 16 : Compte-rendu des ateliers de concertation de la SLGRI

Compte-rendu des ateliers de concertation de la SLGRI Vienne/Clain des 19 et 20 octobre 2021

Les ateliers de concertation de la SLGRI Vienne/Clain se sont déroulés les 19 et 20 octobre 2021 respectivement à Poitiers et à Bonneuil-Matours. Ces ateliers avaient pour objectif de mobiliser les acteurs du territoire (élus et agents techniques de collectivités (communes, EPCI, syndicats de rivière, EPTB, département, etc.), services de l'Etat, chambres consulaires, gestionnaires de réseaux, etc.) et de les faire réfléchir sur la future stratégie de la SLGRI et dessiner les premiers éléments du futur programme d'actions du PAPI Vienne-Clain.

Le contenu de ces ateliers et le bilan de ces deux journées sont développés dans le chapitre 5.1.2.2 de la SLGRI Vienne/Clain. Pour rappel, quelques chiffres pour les résumer :

- **73 participants** mobilisés sur les deux journées,
- **55 contributeurs** ayant formulé des propositions (pistes stratégiques, actions)
- **293 propositions** réparties sur les 4 grandes thématiques abordées lors des ateliers :
 - 51 sur les thématiques « Urbanisme et réduction de la vulnérabilité »
 - 60 sur les thématiques « Gestion de l'aléa et ouvrages de protection »
 - 83 sur les thématiques « Connaissance et culture du risque »
 - 99 sur les thématiques « Prévision et gestion de crise »

La présente note a pour objectif de présenter dans le détail, l'ensemble des propositions qui ont été émises lors des ateliers et quel traitement leur a été appliqué : proposition retenue/non retenue, intégration dans les dispositions de la SLGRI.

Lors de la concertation, des propositions similaires ont été évoquées dans des ateliers différents. Dans un souci de cohérence, les propositions abordant un même thème ont donc été regroupées afin de faire l'objet d'un traitement identique.

Les propositions ont ensuite été intégrées aux Objectifs f w PGRI Loire Bretagne 2022 - 2027 correspondant ou, dans le cas des propositions en lien avec la gouvernance, dans un volet spécifique. Les tableaux ci-dessous présentent ainsi, pour chaque Objectif (ou volet Gouvernance), les propositions retenues, formulées lors des ateliers. Ces tableaux s'organisent de la façon suivante :

- 1^{er} colonne : intitulé des propositions, telles que formulées lors des ateliers (proposition brute) ;
- 2^e colonne : atelier dans lequel la proposition a été formulée ;
- 3^e colonne : description et justification du traitement de la proposition. Les propositions similaires sont traitées ensemble.
- 4^e colonne : disposition(s) de la SLGRI à laquelle/auxquelles la/les propositions correspondent.

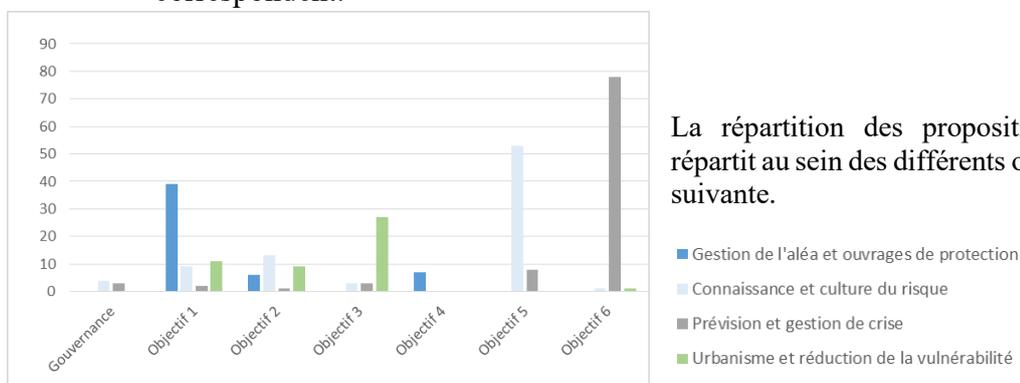


Figure : Répartition des propositions par atelier et par Objectif (ou volet Gouvernance)

La répartition des propositions par ateliers se répartit au sein des différents objectifs de la manière suivante.

Les propositions qui n'ont pas été retenues sont présentées en fin de note, dans un tableau spécifique, décliné comme suit :

- 1^{er} colonne : intitulé des propositions, telles que formulées lors des ateliers (proposition brute) ;
- 2^e colonne : atelier dans lequel la proposition a été formulée ;
- 3^e colonne : raisons pour lesquelles la proposition n'a pas été retenue.

Volet Gouvernance

Le volet spécifique à la gouvernance est composé de 7 propositions formulées lors des ateliers, dont :

- 3 propositions formulées lors de l'atelier « Prévision et gestion de crise » ;
- 4 propositions formulées lors de l'atelier « Connaissance et culture du risque ».

Volet spécifique dédié à la gouvernance

Propositions	Atelier	Traitement	Disposition de la SLGRI
Trop d'organismes et de "syndicats" divers et variés qui empêchent d'avoir une vision globale des enjeux	Prévision et gestion de crise	Face à la multitude d'acteurs intervenant sur les problématiques de gestion et de prévention des inondations, les participants aux ateliers ont souligné l'importance de clarifier et d'identifier le rôle, les missions et le périmètre d'intervention de ces acteurs. Ces propositions ont donc été traitées dans le cadre de la stratégie.	1
Multiplicité des acteurs et des outils → à clarifier auprès des acteurs locaux	Prévision et gestion de crise		
Créer une instance, gouvernance du PAPI avec les différents acteurs et usages (comme une CLE)	Connaissance et culture du risque	Les participants aux ateliers proposent de définir un réseau de référents (dont référents techniques) afin de faciliter la gestion des inondations. La stratégie s'est focalisée sur le rôle de l'EPTB Vienne en tant que coordonnateur du futur PAPI Vienne-Clain.	2
Identifier un réseau de référents (élus et services techniques)	Connaissance et culture du risque		
Identifier des référents techniques à l'EPTB	Connaissance et culture du risque		
Mise en place d'un réseau de référents "sécurité" pour échanges d'expériences	Connaissance et culture du risque		
Organiser des rencontres thématiques entre les différents "référents" de la sécurité civile dans les communes ou EPCI pour un partage de connaissances sur le risque inondation (REX, réseau)	Prévision et gestion de crise		

OBJECTIF 1 : Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues

L'Objectif 1 est composé de 61 propositions formulées lors des ateliers, dont :

- 2 propositions formulées lors de l'atelier « Prévision et gestion de crise » ;
- 9 propositions formulées lors de l'atelier « Connaissance et culture du risque »
- 39 propositions formulées lors de l'atelier « Gestion de l'aléa et ouvrages de protection » ;
- 11 propositions formulées lors de l'atelier « Urbanisme et réduction de la vulnérabilité ».

Objectif 1. Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues

Propositions	Atelier	Traitement	Disposition de la SLGRI
Entretien et gestion des berges. Gestion des embâcles et amélioration de l'entretien	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection	Ces deux propositions encouragent l'entretien des berges et des cours d'eau (prévention des embâcles) afin d'assurer de bonnes conditions d'écoulement des eaux, en période de crue. Ces propositions sont cohérentes avec les objectifs du PGRI 2022 - 2027 (préserver les capacités d'écoulement des crues) et ont donc été traitées dans le cadre de la SLGRI.	3
S'assurer de l'absence d'encombrants / d'embâcles (+ prévenir le propriétaire / gestionnaire de l'ouvrage)	Prévision et gestion de crise		
Améliorer la gestion et l'entretien	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
L'instauration de la taxe GEMAPI introduit des doutes quant aux droits et devoirs des riverains	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection	Ni l'attribution de la compétence GEMAPI aux intercommunalités (ou transférée / déléguée partiellement ou en totalité aux syndicats de bassin versant) ni la taxe GEMAPI ne remettent en cause les obligations des propriétaires riverains concernant la gestion des cours d'eau. L'article L. 215-14 du Code de l'Environnement rappelle ainsi	3
Rappeler le rôle des propriétaires riverains en matière d'entretien des berges. Méconnaissance des rôles et devoirs	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		

Information des propriétaires / locataires des riverains de berges (droits et devoirs)	Connaissance et culture du risque	que l'entretien régulier des cours d'eau non domaniaux incombe aux propriétaires riverains. Ces propositions ont été traitées dans la stratégie et s'inscrivent dans la continuité des précédentes.	
Les réglementations sur l'eau sont largement ignorées (exemple : propriétaires de moulins devenus résidences secondaires). --> Nouvelle réglementation à mettre en place	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Mettre en place des règles pour limiter la génération d'embâcles par le stockage de matériels et matériaux à l'échelle individuelle en zone inondable	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Réaliser un livret pédagogique sur les obligations des propriétaires riverains avec de "bons conseils d'entretien" en faveur des risques d'inondation et de la préservation des zones humides	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Ambiguïté entre gestion hydromorphologique et inondations (rehausse des matelas alluviaux)	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Trouver le bon équilibre dans l'entretien des cours d'eau GEMA + PI	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection	La gestion de l'eau et des milieux aquatiques (GEMA) peut contribuer à la prévention des inondations (PI) en assurant l'écoulement des eaux et en préservant les zones d'expansion des crues. Ces propositions encouragent donc la prévention des inondations par un entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques.	3
Valorisation, projet vitrine	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Transposer "Eviter Réduire Composer" de la PI au ruissellement	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Solutions fondées sur la nature = MA au service de la PI (ruissellement et aménagement)	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Systématiser les actions de réduction de la vulnérabilité par restauration des fonctionnalités des ZEC et ZH	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Coordonner les inventaires de zones humides entre les différents acteurs de terrain + collecter les données des inventaires et suivi d'actions (SAGE ?)	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection	Les ZEC participent à la réduction de la propagation des crues en limitant les vitesses et les volumes d'eau écoulés. Le PGRI Loire Bretagne 2022 – 2027 rappelle que la préservation et l'entretien de ces ZEC peut réduire la vulnérabilité aux inondations de certains secteurs	4

Renforcer le fonctionnement des ZEC	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection	sensibles. Ces propositions ont ainsi été prises en compte dans le cadre de la SLGRI.	
Renforcer l'aspect réglementaire des zones humides et ZEC au sein des documents d'urbanisme	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Pérenniser les ZEC et les zones humides (ZH)	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Sanctuariser les ZEC pour les préserver (leviers réglementaires)	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Gestion des ZEC : actions à coordonner entre PI et GEMA (mobilisation des financements)	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Inciter les communes et EPCI à acquérir les ZH et les ZEC	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité	Ces propositions encouragent la création de nouvelles zones d'expansion de crues. Le territoire est cependant déjà fortement couvert par des ZEC sur le Clain et sur la Vienne. La stratégie visera donc dans un premier temps à améliorer leur entretien et leur préservation avant d'engager la création de nouvelles ZEC. Ces propositions sont toutefois traitées et regroupées aux propositions ci-dessus (entretien et préservation des ZEC).	4
Rôle des zones humides, des aménagements --> visites de territoire sur des projets menés sur la GIEP (par exemple)	Connaissance et culture du risque		
Recréer des zones humides → ruissellement + soutien étiage (quantité)	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Drainage en zone humide. Pas de déclaration si surface inférieure 1000m². Réglementation ?	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Reconquête des zones humides et des ZEC y compris dans les têtes de bassins	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Rédiger un document synthétique pour rappeler, sensibiliser sur les ZEC (responsabilités)	Connaissance et culture du risque		
Créer des ZEC sur les affluents	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Communiquer auprès des acteurs agricoles concernant la réduction de la vulnérabilité	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		

Accompagner les agriculteurs dans le changement des pratiques agricoles (au regard du ruissellement)	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection	<p>traité sur le territoire. Les participants aux ateliers souhaitent encourager la mise en place de processus favorisant l'infiltration et la réduction de l'imperméabilisation des sols. Ces propositions sont cohérentes avec l'Objectif 1 du PGRI Loire Bretagne 2022 – 2027 et font donc l'objet d'un traitement en vue de l'élaboration de la SLGRI.</p>	
(Ré)-orienter les pratiques agricoles et les infrastructures du paysage en faveur de la prévention des crues et des écoulements des eaux	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Introduire le volet des pratiques agricoles lors de la transmission des exploitations agricoles (SAFER, etc.)	Connaissance et culture du risque		
Informations auprès des agriculteurs, notamment sur le thème du ruissellement et des pratiques agricoles	Connaissance et culture du risque		
Inciter l'Etat (Chambre d'Agriculture) à accompagner les professionnels du monde agricole dans le changement des pratiques en partenariat avec de nouveaux acteurs agricoles (autres que la CA)	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Créer un fonds d'incitation financier à destination des agriculteurs pour modifier les pratiques agricoles (PAC, MAEau, AE (syndicat))	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Inciter les agriculteurs à créer des zones humides tampons "artificielles" pour la thématique quantité (et qualité), avant retour aux cours d'eau	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Par l'intermédiaire des chambres consulaires et autres acteurs privilégiés (coopérative, groupement, etc.), informer les agriculteurs sur les impacts des pratiques agricoles sur le ruissellement. Inciter à conserver les bandes enherbées, les chemins d'exploitations, les fossés, les mares, les haies, etc.	Connaissance et culture du risque		
Sensibiliser le monde agricole sur les pratiques (labour en travers, haies, etc.)	Connaissance et culture du risque		

Elaborer un récapitulatif des obligations et des préconisations à mettre en place par les élus	Prévision et gestion de crise	La connaissance des risques d'inondation doit être renforcée sur le territoire. Ces deux propositions sont complémentaires dans la mesure où elles encouragent l'amélioration des connaissances des aléas. Ces propositions s'intègrent dans plusieurs objectifs de la SLGRI.	5, 6 et 7
Classe d'eau à destination des élus / agriculteurs sur le thème du ruissellement, visite de chantier (du concret)	Connaissance et culture du risque		
Développer des techniques "d'hydraulique douce" pour gérer les ruissellements sur les bassins versants	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection	Afin de lutter contre le ruissellement, des techniques d'hydrauliques douces peuvent être déployées. Ces actions permettent d'améliorer la qualité des eaux, de limiter l'apport de fines particules, et de réduire le ruissellement. Elles s'inscrivent donc dans l'Objectif 1 du PGRI 2022 - 2027. Ces propositions ont donc fait l'objet d'un traitement.	6
Replanter et végétaliser les zones sensibles au ruissellement	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Sensibiliser les élus et services techniques aux aménagements qui favorisent l'infiltration et diminuent le ruissellement	Connaissance et culture du risque		
Faire connaître les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales en s'appuyant sur des acteurs locaux (CAUE, ADOPTA, etc.)	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Replanter et végétaliser les zones sensibles au ruissellement	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Ralentir les écoulements à l'échelle du BV. Plantation - gestion réfléchi sur le BV	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Remplacer la gestion des empellements pour profiter de l'étagement et de zones de retenues naturelles (sans élevage) (stockage amont)	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Planter, protéger les haies (PLUi)	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Ralentir la vitesse des écoulements et augmenter le niveau moyen des rivières (restauration des éco-seuils)	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		

Faire connaître les techniques de drainage innovantes	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité	désimperméabilisation des sols. Ces propositions sont cohérentes avec celles formulées dans le cadre de la création de techniques d'hydraulique douce et des changements de pratiques agricoles. Elles ont donc été traitées pour la SLGRI.	
Gérer les eaux pluviales à la parcelle	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Veiller au bon respect de la loi sur l'Eau pour la gestion des eaux pluviales des habitations et bâtiments	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Favoriser la rétention d'eau par bassins de retenues d'eau, fossé et gestion à la parcelle	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Désimperméabiliser, infiltration à la parcelle	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Inciter à éviter le ruissellement et retenir l'eau des plateaux - zones avec haies - prairies au lieu des cultures annuelles. Garder les sols couverts	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Reconquête des espaces nus, y compris au moyen de la sylviculture, plantation de haies	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Maintien des prairies en lit majeur = soutien aux agriculteurs. Paiement pour Service Ecologique - sensibilisation	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Favoriser la mise en place de sol perméable (+)	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Sensibiliser les élus sur la désimperméabilisation des sols avec des exemples concrets (cours OASIS)	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Infiltration	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Interdire ou réduire au maximum l'imperméabilisation des sols	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		

OBJECTIF 2 : Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque

L'Objectif 2 est composé de 29 propositions formulées lors des ateliers, dont :

- 1 propositions formulées lors de l'atelier « Prévision et gestion de crise » ;
- 13 propositions formulées lors de l'atelier « Connaissance et culture du risque »
- 6 propositions formulées lors de l'atelier « Gestion de l'aléa et ouvrages de protection » ;
- 9 propositions formulées lors de l'atelier « Urbanisme et réduction de la vulnérabilité ».

Objectif .2. Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque

Propositions	Atelier	Traitement	Disposition de la SLGRI
Etudes sur le ruissellement, impact de la vulnérabilité au risque ruissellement et des événements soudains très localisés. Chercher des pistes d'actions	Connaissance et culture du risque	Le ruissellement est peu connu sur le territoire. Le PGRI 2022 - 2027 rappelle que les projets de développement des territoires doivent reposer sur des choix éclairés, notamment par une connaissance des phénomènes et de leur probabilité. Les propositions aux ateliers encouragent la réalisation d'études sur le ruissellement afin d'aménagement durablement le territoire.	7
Groupe de travail sur la thématique du ruissellement (partage d'expérience)	Connaissance et culture du risque		
Coordination des études pluviales / ruissellement en cours en fonction des "temps" dédiés aux différents projets --> planning d'élaboration PLUi et planning PAPI (urbanisme ?)	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Rédaction d'une doctrine Etat sur le ruissellement (plus de prise en compte par les bureaux d'études)	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection	Dans la continuité des propositions ci-dessus, celles-ci incitent le développement des bonnes pratiques en matière de gestion du ruissellement. Elles encouragent particulièrement l'élaboration des zonages pluviaux, actuellement peu réalisés sur les communes du territoire. Ces propositions ont ainsi été traitées par la stratégie.	7
Renforcer le volet réglementaire dans les SAGE sur la problématique du ruissellement	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Clarifier les responsabilités de gestion des équipements liés au ruissellement et la pérennité de l'entretien	Connaissance et culture du risque		

Mettre en place des obligations sur la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales sur les ZAC (proposer de nouvelles alternatives et de l'accompagnement sur ces sujets)	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Prise en compte du risque ruissellement dans les documents d'urbanisme (gestion alternative du pluvial, gestion à la parcelle)	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Sensibiliser les élus au zonage pluvial	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Inciter les élus à mettre en place un zonage pluvial	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Informers les élus sur le sujet des zonages pluviaux (condition pour bénéficier du fonds Barnier)	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Intégration zonage pluvial, du volet ruissellement "rural"	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Mieux gérer le ruissellement (chemins, chasse)	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Identifier les axes de ruissellement (pluvial) qui entraînent des nuisances	Connaissance et culture du risque		
Gestion des axes de ruissellement (sur PLU ou règlement PLU)	Connaissance et culture du risque		
Etudes sur les petits affluents. Interroger les communes et acteurs du territoire	Connaissance et culture du risque	Malgré une bonne connaissance des emprises des zones inondables, elle est à affiner sur les petits affluents. Afin d'identifier les enjeux sur ces affluents et de garantir une cohérence dans les actions d'aménagement du territoire, les propositions encouragent l'amélioration des connaissances de l'aléa de débordement des petits affluents de la Vienne et du Clain. A l'instar du ruissellement, ces propositions ont donc été traitées dans le cadre de la SLGRI.	8
Améliorer le zonage de la zone inondable	Connaissance et culture du risque		
Identifier les zones à enjeux sur les petits affluents	Connaissance et culture du risque		
Améliorer la connaissance du risque et des nouvelles zones inondables	Connaissance et culture du risque		

Affiner les cinétiques des inondations pour anticiper les actions dans les territoires en aval	Connaissance et culture du risque		
Simuler en 3D les inondations (ruissellement, débordement)	Connaissance et culture du risque	Ces propositions concernent l'ensemble des aléas inondations. Elles visent à renforcer la connaissance de ces aléas en y intégrant les effets du changement climatique. Elles s'inscrivent donc dans l'Objectif 2 du PGRI 2022 – 2027.	7 et 8
Connaissance de l'aléa (débordement, ruissellement, etc.)	Connaissance et culture du risque		
Etudier les impacts du changement climatique sur la fréquence et la gravité des inondations	Connaissance et culture du risque		
Intégrer l'évolution climatique dans le cadre prévisionnel	Prévision et gestion de crise		
Rappeler qu'un PLU peut être plus strict, plus contraignant qu'un PPRi	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité	La prise en compte de l'exposition aux inondations doit être inscrite dès les premières réflexions qui accompagnent les projets d'aménagement. Les participants aux ateliers demandent ainsi que soit renforcée la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.	9
Renforcer la solidité juridique hors PPRi pour la réduction de la vulnérabilité	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Consulter les syndicats de bassins lors de la rédaction des documents d'urbanisme	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Interdire toute nouvelle construction (y compris légère et / ou extension) dans les zones inondables	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité	Dans la continuité des propositions ci-dessus, celles-ci consistent à appliquer les mesures induites par les documents d'urbanisme. Elles visent donc à interdire toutes les nouvelles constructions et les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses du territoire. De plus, ces propositions sont cohérentes avec le PGRI 2022 - 2027 qui rappelle qu'il est recommandé d'étudier la possibilité de repositionner hors de la zone inondable les enjeux générant des risques importants. Ces dispositions ont donc été traitées.	10
Distinguer les zones à entretenir et à laisser (zones rurales VS amonts des ponts)	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		

OBJECTIF 3 : Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable

- L'Objectif 3 est composé de 33 propositions formulées lors des ateliers, dont :
- 3 propositions formulées lors de l'atelier « Prévision et gestion de crise » ;
 - 3 propositions formulées lors de l'atelier « Connaissance et culture du risque »
 - 27 propositions formulées lors de l'atelier « Urbanisme et réduction de la vulnérabilité ».

Objectif 3. Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable

Propositions	Atelier	Traitement	Disposition de la SLGRI
Prioriser les secteurs où amorcer les démarches de réduction de la vulnérabilité	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité	Afin d'agir sur la vulnérabilité des territoires dans leur ensemble, ces propositions encouragent la mise en place d'actions de réduction de vulnérabilité pour les secteurs et enjeux les plus vulnérables. Le PGRI 2022 – 2027 insiste en effet, dans l'Objectif 3, sur l'importance de prioriser les mesures de réduction de vulnérabilité, imposées aux constructions et équipements existants dans les zones inondables.	11
Mobiliser les élus autour des indicateurs monétaires (coût des dommages) pour mettre en place des actions de réduction de la vulnérabilité	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Diagnostiquer la vulnérabilité en priorisant les secteurs à enjeux	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Aborder la réduction de la vulnérabilité par le prisme du changement climatique	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Amélioration des connaissances du risque vis à vis de l'évolution du bâti sur le territoire. Analyse historique sur le temps long	Connaissance et culture du risque		
Faire connaître l'impact des différentes vulnérabilités et les enjeux associés	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Former les agents des collectivités à la réduction de la vulnérabilité	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		

Renforcer le volet réduction de la vulnérabilité dans les PPRi	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Mise en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité dans les PPRi en révision ou en cours d'élaboration	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Faire connaître les démarches de réduction de la vulnérabilité auprès des entreprises	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Sensibiliser l'ensemble des élus et des réductions de la vulnérabilité des techniques du bassin sur l'importance de la gestion des eaux, notamment sur la cohérence entre différents territoires (principe semblable à la solidarité amont/aval)	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Qui assure la cohérence dans la mise en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité à l'échelle du bassin ? qui définit les priorités ?	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
S'appuyer sur les retours du PAPI Vienne aval (retex) pour l'extension des démarches réduction de la vulnérabilité	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Diminuer la vulnérabilité des STEP en ZI	Prévision et gestion de crise		
Interdépendance amont-aval sur les risques d'inondation → besoin d'un travail partenarial	Connaissance et culture du risque		
Etendre les démarches de réduction de vulnérabilité du PAPI Vienne Aval à l'échelle du bassin (+)	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité	La mise en place d'actions de réduction de vulnérabilité pour les secteurs et enjeux les plus vulnérables devra être réalisée sur l'ensemble du périmètre de la SLGRI. Pour ce faire, les participants aux ateliers proposent de s'appuyer sur l'expérience et les connaissances acquises par le PAPI Vienne aval. Ces propositions seront traitées conjointement avec les propositions ci-dessus.	11
Analyser les actions sur le milieu à l'échelle du bassin pour mesurer l'impact de l'amont sur l'aval	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Uniformiser la méthodologie sur la vulnérabilité (CEREMA)	Connaissance et culture du risque		
Etendre les mesures de réduction de la vulnérabilité à l'ensemble du bassin versant (pas uniquement en milieu urbain dense)	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Accompagner les acteurs économiques et/ou les particuliers dans les démarches de réduction de la vulnérabilité (bénéfice fonds Barnier)	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		

Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre des travaux de réduction de la vulnérabilité	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité	des biens exposés aux risques naturels majeurs. Les mesures de réduction de la vulnérabilité sur le bâti existant sont obligatoires et/ou recommandées. Ces propositions visent donc la réduction de la vulnérabilité des bâtis et ont donc été traitées dans le cadre de la SLGRI.	
Accompagner les acteurs locaux concernant l'information sur le fonds Barnier et sa mobilisation (notamment pour les particuliers - mise en place des mesures RV)	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Imposer la mise en place des mesures réduction de la vulnérabilité lors de l'achat de bien	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Accompagner les bénéficiaires des diagnostics pour la mise en place des mesures	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Donner des clés pour un urbanisme plus résilient (+)	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Favoriser un urbanisme opérationnel / résilient pour construire sous conditions en zone inondable	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
S'appuyer sur d'autres politiques publiques (rénovation énergétique, etc.) pour mener des diagnostics de vulnérabilité individuelle	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Coupler les programmes type Habitat, Rénovation énergétique avec les programmes de réduction de la vulnérabilité	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Sensibiliser les riverains à l'arrimage (ou imperméabilisation des cuves enterrées) des cuves	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Adapter l'existant au risque d'inondation	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Fixer les cuves à fioul	Prévision et gestion de crise		
Prévention : mettre en place des batardeaux sur les maisons régulièrement inondées	Prévision et gestion de crise		
Détruire les habitations sinistrées dans les zones inondables / Initier une démarche de délocalisation volontaire	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		

OBJECTIF 4 : Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable

L'Objectif 4 est composé de 7 propositions formulées lors des ateliers, toutes issues de l'atelier « Gestion de l'aléa et ouvrages de protection ».

Objectif 4. Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale

Propositions	Atelier	Traitement	Disposition de la SLGRI
Amélioration de la connaissance des ouvrages jouant un rôle dans la PI	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection	Les participants aux ateliers demandent à ce que soient recensés les ouvrages (pour ceux n'ayant pas encore fait l'objet d'un recensement) et leurs rôles dans la prévention des inondations, précisés.	13
Mettre en place des bassins écrêteurs de crues là où c'est efficace pour préserver les zones urbanisées en aval	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Entretien et surveiller les bassins écrêteurs de crues existants	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Qui fait quoi ? (Gestion des ouvrages)	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection	Le PGRI 2022 – 2027 rappelle que l'entretien d'un ouvrage doit être assuré de manière continue tout au long de son existence. Ces propositions consistent donc à clarifier les responsabilités et le fonctionnement de la gestion des ouvrages. Ces propositions ont donc fait l'objet d'un traitement dans le cadre de la SLGRI.	14
Organisation de la gestion des petits ouvrages sur les cours d'eau amont (= très variable selon les territoires)	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Ouvrages du Talbat : établir les fiches procédures de gestion des ouvrages (répartition ville / GPCU)	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection		
Mise en place d'une solidarité financière amont-aval	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection	Cette proposition s'inscrit dans le cadre de la stratégie dans la mesure où elle vise à encourager une solidarité entre les communes du périmètre de la SLGRI.	13 et 14

OBJECTIF 5 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation

L'Objectif 5 est composé de 61 propositions formulées lors des ateliers, dont :

- 8 propositions formulées lors de l'atelier « Prévision et gestion de crise » ;
- 53 propositions formulées lors de l'atelier « Connaissance et culture du risque ».

Objectif 5. Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation

Propositions	Atelier	Traitement	Disposition de la SLGRI
Sensibilisation générale à l'échelle du BV (élus, habitants, acteurs économiques, agriculteurs) sur l'aléa, les enjeux, les risques (= la perception des risques n'est pas une préoccupation des habitants en tête de BV - exemple de Mellois en Poitou)	Prévision et gestion de crise	L'ensemble de ces propositions visent à améliorer la connaissance et la culture du risque des populations (grand public, acteurs économiques, jeunes publics ...). Si certaines de ces propositions correspondent davantage à des pistes d'actions en vue de l'élaboration d'un PAPI, elles ont toutefois été prises en compte et analysées sous le prisme de la stratégie.	15
Plan de communication à l'échelle du bassin	Connaissance et culture du risque		
Guide "les fausses bonnes idées" en cas d'inondation	Prévision et gestion de crise		
Accès à l'information pour les habitants	Connaissance et culture du risque		
Sensibiliser les habitants avec des moyens ludiques	Connaissance et culture du risque		

Mettre en place une exposition extérieure itinérante	Connaissance et culture du risque		
Cerner les idées reçues sur les causes des inondations → développer des supports pédagogiques	Connaissance et culture du risque		
Paroles d'inondation : enregistrer les témoignages de personnes ayant vécu une inondation (podcast)	Connaissance et culture du risque		
Communication par bulletin municipal / EPCI	Connaissance et culture du risque		
Réaliser un ouvrage sur les risques d'inondation et les événements passés. Le mettre à disposition au sein des mairies, bibliothèques, écoles	Connaissance et culture du risque		
Créer un jeu ou un escape game pour les enfants (culture du risque)	Connaissance et culture du risque		
Sensibiliser les riverains de leurs obligations et les accompagner	Connaissance et culture du risque		
Rédiger un livret pédagogique à destination des propriétaires riverains (informer sur les obligations, sensibiliser sur les bons gestes d'entretien)	Connaissance et culture du risque		
La culture du risque inondation doit-elle ou peut-elle s'intégrer dans une culture du risque plus large (changement climatique) sous la forme d'une plateforme dématérialisée accessible au grand public ?	Connaissance et culture du risque		
Sensibilisation des publics prioritaires - identifier les publics prioritaires selon les territoires	Connaissance et culture du risque		
Sensibilisation et information sur les effets cumulés	Connaissance et culture du risque		
Appel à témoignages (photos, oral, textes, etc.)	Connaissance et culture du risque		

Développer des outils pédagogiques comme le livret pédagogique puis les diffuser	Connaissance et culture du risque		
Renforcer la sensibilisation	Connaissance et culture du risque		
Sensibilisation du grand public et de groupe familles avec l'aide d'un outil ludique tel que le geocaching (Terra Aventura)	Connaissance et culture du risque		
Prioriser les zones à enjeux importantes pour les actions de sensibilisation (magnet pour les frigos)	Connaissance et culture du risque		
Sensibilisation locale (commune et EPCI) via supports (bulletins municipaux, sites internet, etc.) pour le grand public	Connaissance et culture du risque		
Informers la population sur quoi faire en cas d'inondation	Prévision et gestion de crise		
Multiplier les actions de sensibilisation auprès des publics (et quantifier les impacts)	Connaissance et culture du risque		
Sensibilisation adaptée à l'échelle du BV à la connaissance et à la culture du risque (habitants en tête de bassin peu sensibles aux problématiques de l'aval, aux enjeux et aux risques que font courir leurs pratiques	Connaissance et culture du risque		
Rôle des assureurs dans la sensibilisation	Connaissance et culture du risque		
Sensibiliser les nouveaux habitants aux règles de sécurité sur la commune	Connaissance et culture du risque		
Sensibiliser les notaires et les agences immobilières sur l'information aux acquéreurs locataires y compris sur les communes hors PPRi	Connaissance et culture du risque		
Informers les notaires pour sensibiliser les futurs propriétaires	Connaissance et culture du risque		
Renforcer IAL y compris sur des communes non couvertes par un PPRi	Connaissance et culture du risque		

Information et communication en mairie sur les terrains inondables sur la commune (IAL, acteurs du bâtiment)	Connaissance et culture du risque		
Sensibiliser les agences immobilières	Connaissance et culture du risque		
Sensibiliser les élus via : Association des Maires (86, 79), conférence des Maires par EPCI, exposition photos	Connaissance et culture du risque		
Sensibilisation des élus sur le risque inondation (droits et devoirs)	Connaissance et culture du risque		
Sensibilisation et présentation de la GEMAPI aux élus avec l'appui des syndicats, DDT, Eau de Vienne, etc.	Connaissance et culture du risque		
Sensibiliser les entreprises au risque inondation (en passant par les chambres consulaires)	Connaissance et culture du risque		
Sensibiliser les acteurs économiques en ayant un lien avec les communes (interlocuteurs identifiés)	Connaissance et culture du risque		
Sensibiliser installations et matériels entreprises lors d'une crue	Prévision et gestion de crise		
Affichage pour expliquer les bons comportements	Prévision et gestion de crise		
Porter à connaissance les risques et les pratiques : que faire en cas d'inondation ?	Prévision et gestion de crise		
Sensibiliser le grand public à la gestion de crise : expliciter les moyens d'alerte, communiquer régulièrement pour "recréer une culture du risque sur le territoire	Prévision et gestion de crise		
Rédiger et diffuser le DICRIM	Prévision et gestion de crise	Conformément à l'article R. 125-11 du code de l'environnement, la rédaction du DICRIM par le maire doit être remis à jour tous les 5 ans afin de tenir compte des nouveaux éléments de connaissances ou dispositions de prévention des risques d'inondation. Ces propositions visent donc à renforcer la mise en place des outils de sensibilisation réglementaires et ont donc été traitées dans le cadre de la SLGRI.	16
Rendre accessible les documents d'information comme le DICRIM	Connaissance et culture du risque		
Inciter à réaliser et actualiser les DICRIM	Connaissance et culture du risque		

Améliorer l'accessibilité aux DICRIM. Une page synthétique : plus attractif	Connaissance et culture du risque		
Mise en place de panneaux explicatifs à côté des repères de crues (avec QR code)	Connaissance et culture du risque	Conformément aux articles L. 563-3 et R. 563-12 du code de l'environnement, la pose et l'entretien de repères de crues dans les lieux publics fréquentés et exposés aux inondations doivent être engagés par les communes concernées. Ces propositions visent donc à renforcer la mise en place des outils de sensibilisation réglementaires et ont donc été traitées dans le cadre de la SLGRI.	16
Inventaire des repères de crues et les matérialiser	Connaissance et culture du risque		
Mettre en place (ou renforcer) des repères de crue sur le territoire SLGRI et notamment le Clain	Connaissance et culture du risque		
Maintenir la sensibilisation des scolaires à l'échelle de la SLGRI	Connaissance et culture du risque	Engager des actions d'animation et de sensibilisation auprès des scolaires sur la problématique inondation permet d'améliorer et de restaurer la conscience du risque et la culture de prévention. Ces propositions visent donc à renforcer la mise en place des outils de sensibilisation réglementaires et ont donc été traitées dans le cadre de la SLGRI.	16
Mise à disposition d'un support pédagogique pour les scolaires dans le cadre des THP	Connaissance et culture du risque		
Pour les scolaires "regard d'enfants sur les inondations"	Connaissance et culture du risque		
Sensibiliser les scolaires	Connaissance et culture du risque		
Elargir et approfondir les ateliers de sensibilisation aux scolaires à toutes les écoles	Connaissance et culture du risque		
Partager les données sur le risque avec les acteurs sensibles du territoire (eau, électricité, etc.)	Connaissance et culture du risque	Ces propositions encouragent la valorisation et la poursuite des dispositifs permettant le partage des connaissances du risque d'inondation. Elles ont fait l'objet d'un traitement et d'une analyse en vue de la stratégie.	17
Développer les synergies entre les acteurs du territoire (syndicats de rivière, EPCI, etc.) - partage de données	Connaissance et culture du risque		
Partage de connaissances initiatives et études locales (exemple : sur le ruissellement).	Connaissance et culture du risque		
Mise à disposition des données	Connaissance et culture du risque		

Renforcer l'observatoire des vulnérabilités avec des données régulièrement mise à jour et largement partagées et représentatives de tout le territoire	Connaissance et culture du risque		
Recensement des événements : création d'un observatoire, pour capitaliser la connaissance et les actions engagées	Connaissance et culture du risque		
Appropriation des différentes études dans les services des collectivités	Connaissance et culture du risque		
Conserver / écrire sur un document réglementaire (PLUi, AZI, etc.) l'historique des événements exceptionnels pour que les élus même "nouveaux" en aient connaissance	Connaissance et culture du risque		

OBJECTIF 6 : Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

L'Objectif 6 est composé de 80 propositions formulées lors des ateliers, dont :

- 78 propositions formulées lors de l'atelier « Prévision et gestion de crise » ;
- 1 propositions formulées lors de l'atelier « Connaissance et culture du risque »
- 1 propositions formulées lors de l'atelier « Urbanisme et réduction de la vulnérabilité ».

Objectif 6. Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

Propositions	Atelier	Traitement	Disposition de la SLGRI
Prévision sur les communes en amont pour connaître la situation et gérer la suite	Prévision et gestion de crise	Le PGRI 2022 -2027 rappelle que les dispositifs de prévision, d'alerte et d'évacuation sont des composantes importantes pour la sécurité des populations. Les participants aux ateliers encouragent le renforcement des outils de prévision, actuellement peu connus et utilisés sur le territoire. Ces propositions ont donc été traitées dans le cadre de la SLGRI.	18
Communication entre communes amont/aval en cas de crues	Prévision et gestion de crise		
Vigilance crue ou pluies fortes --> information sur panneau lumineux communal	Prévision et gestion de crise		
Surveillance et interprétation à développer et partager	Prévision et gestion de crise		
Améliorer la connaissance des outils existants (vigicrue, vigicrue flash, APIC, Météofrance)	Prévision et gestion de crise		

Informer ou rappeler l'existence et l'utilité des outils de prévision publics (communes et citoyens)	Prévision et gestion de crise		
Prévision : il y a trop de sigles qui ne permettent pas aux habitants de saisir les enjeux de la gestion des risques	Prévision et gestion de crise		
Maintenir le site "vigicrue" - information	Prévision et gestion de crise		
Service information : SMS, porte à porte, moyens matériels (proposition locale - NAINTRE)	Prévision et gestion de crise	A l'instar des propositions précédentes, celles-ci encouragent le renforcement des outils d'alerte, également peu connus et utilisés sur le territoire. Ces propositions s'inscrivent donc dans l'Objectif 6 du PGRI 2022 - 2027. Elles ont ainsi fait l'objet d'un traitement.	19
Renforcer les outils d'alerte (SMS, mégaphone sur véhicule, alerte sonore)	Prévision et gestion de crise		
Prévenir la population par le journal de la commune (proposition locale - NAINTRE)	Prévision et gestion de crise		
Communication de la part d'une commune à réfléchir en amont de la crise (SMS, mail, etc.)	Prévision et gestion de crise		
Prévenir / avertir en amont pour sécuriser les biens	Prévision et gestion de crise		
Affichage des risques et des consignes dans les campings (rôle EPCI ?)	Prévision et gestion de crise		
Aide à la définition des seuils d'alerte adaptés aux entreprises, à leur cas individuel, à leur localisation (éloignement des stations de surveillance)	Prévision et gestion de crise		
Informer ou rappeler l'existence et l'utilité des outils de prévision publics (communes)	Prévision et gestion de crise		
Alerte pour City Komi -> application sur smartphone	Prévision et gestion de crise		
Mettre l'information sur moyen informatique (citykommy)	Prévision et gestion de crise		
Mettre en place des sirènes	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité		
Alerte SMS	Prévision et gestion de crise		
Déplacement visuel quand peu de populations à prévenir	Prévision et gestion de crise		
Mettre en place des sirènes	Prévision et gestion de crise		
Système d'alerte ciblée par SMS (zone géographique) ou autre système innovant prenant en compte (par exemple) les travailleurs	Prévision et gestion de crise		
Affichage régulier sur panneau lumineux (prévision des précipitations et niveau des cours d'eaux)	Prévision et gestion de crise		
S'assurer que la population a bien reçu l'information. Comment ?	Prévision et gestion de crise		
Remettre en service les sirènes	Prévision et gestion de crise		
Multiplier les équipements et abonnements ?	Prévision et gestion de crise		
Ouvrir les systèmes d'alertes (vigicrue flash, APIC, ...) aux entreprises	Prévision et gestion de crise		
Informer la population par bulletin municipal	Prévision et gestion de crise		

Communiquer sur vigierue flash / APIC	Prévision et gestion de crise		
Mettre en place une prévision renforcée : niveaux d'information gradués en fonction de l'évolution des phénomènes pendant l'évènement	Prévision et gestion de crise		
Faire connaître aux élus / citoyens les outils de surveillance (applications, sites web, etc.)	Prévision et gestion de crise		
Elaborer son PCS	Prévision et gestion de crise	L'objectif visé par ces propositions consiste en la poursuite de l'élaboration des PCS « volet inondation » dans les communes soumises à obligation et encore non dotées de cet outil. Outil essentiel à la gestion de crise, ces propositions ont donc été traitées dans le cadre de la SLGRI.	20
Mettre à jour les PCS	Prévision et gestion de crise		
Communiquer sur l'appui concernant l'élaboration des PCS	Prévision et gestion de crise		
Accompagnement pratique à l'élaboration, la mise à jour et les exercices des PCS	Prévision et gestion de crise		
Réalisation systématique des PCS pour toutes les communes, sur tous les risques et tous les types d'inondations	Prévision et gestion de crise		
Identifier "un modèle de PCS" adaptable et facilement modifiable pour une mise à jour aisée (outil numérique)	Prévision et gestion de crise	Une loi adoptée en commission mixte paritaire le 7 octobre 2021 prévoit que lorsqu'une commune exposée à au moins un risque majeur est membres d'un EPCI alors, l'intercommunalité doit adopter un plan intercommunal de sauvegarde. La SLGRI a donc intégré ces propositions.	20
Communiquer PICS et partager avec les communes de l'EPCI	Prévision et gestion de crise		
Document type qui peut être transposé entre collectivités	Prévision et gestion de crise		
Information / l'Etat sur les PICS (responsabilités, moyens, etc.)	Prévision et gestion de crise		
Mobilisation des moyens matériels à l'échelle de l'intercommunalité pour gérer la crise	Prévision et gestion de crise		
Repérage et inventaire des moyens matériels + mise en commun entre les différentes communes	Prévision et gestion de crise	Réaliser des exercices de crise permet de renforcer l'opérationnalité des PCS. Dans la continuité des propositions précédentes, celles-ci ont été traitées en vue d'améliorer ces dispositifs de gestion de crise et leur opérationnalité.	21
Exercices périodiques de gestion de crise (au moins un par an)	Prévision et gestion de crise		
S'entraîner	Prévision et gestion de crise		
Mise à disposition de scénarios standards à partager pour faire des exercices	Prévision et gestion de crise		
Nouvel exercice de simulation de crise + communication Presse, EPCI, communes	Prévision et gestion de crise		
Exercice pour s'entraîner	Prévision et gestion de crise		
Exercice d'évacuation ou mise en sécurité en relation avec les services concernés	Prévision et gestion de crise		
Accompagner les communes dans les exercices de gestion d'une crise inondation	Prévision et gestion de crise		
Comment valider l'opérationnalité d'un PCS ?	Prévision et gestion de crise		
Rendre plus opérationnels les PCS en les partageant plus massivement et en les rendant plus accessibles (vulgarisation ? simplification ?)	Prévision et gestion de crise		

Mettre en place des outils facilement actualisables	Prévision et gestion de crise	Ces propositions visent également à renforcer et à améliorer l'opérationnalité des dispositifs de gestion de crise. Les retours d'expérience contribuent, en effet, à renforcer l'efficacité et la performance de ces dispositifs. Ces propositions ont donc été traitées dans le cadre de la SLGRI et s'inscrivent dans les objectifs du PGRI 2022 – 2027 qui encouragent la réalisation des RetEx.	21
Faire des bilans après les crises et puis les porter à connaissance (partage + analyse)	Connaissance et culture du risque		
Faire des RETEX	Prévision et gestion de crise		
RETEX post-crise, résilience du territoire	Prévision et gestion de crise		
Etablir des liens entre les différents plans mis en place (CPS / PCS / PPMS)	Prévision et gestion de crise	Outre les PCS, l'ensemble des dispositifs de gestion de crise doivent d'être renforcés et améliorés. Les participants aux ateliers encouragent ainsi le développement de l'ensemble des outils (Réserves communales de sauvegarde, ...) et plans (PPMS, PFMS, mallettes de crise, annuaires, ...) permettant d'assurer une bonne gestion de crise.	21
S'assurer que le risque inondation est pris en compte dans les PPMS	Prévision et gestion de crise		
Actualiser les PPMS (système d'alerte, accès parking des écoles et signalétiques)	Prévision et gestion de crise		
Elaborer les PFMS	Prévision et gestion de crise		
Responsabilités et communication : sensibiliser les élus, repérer qui fait quoi, communiquer les informations à tous les habitants	Prévision et gestion de crise		
Coordination des différents acteurs et responsables des services (infrastructures) ? Question de pilotage ? Quelle échelle ?	Prévision et gestion de crise		
Référents crises (réseaux crises)	Prévision et gestion de crise		
Schématiser qui fait quoi avant/pendant/après une inondation	Prévision et gestion de crise		
Rédiger un annuaire de crise	Prévision et gestion de crise		
Elaborer une liste des outils	Prévision et gestion de crise		
Assurer la traçabilité des événements et leur traitement (outil commun partagé)	Prévision et gestion de crise		
Développer l'accompagnement des collectivités pour la mise en place des Réserves CS (document type ?)	Prévision et gestion de crise		
Appel à volontaires en amont pour la gestion de crise (formation des volontaires)	Prévision et gestion de crise		
Sensibilisation des fiches inondation pour les élus	Prévision et gestion de crise		
Travailler avec les communes voisines sur un risque d'inondation commun (croiser les PCS)	Prévision et gestion de crise		
Imposer les coopérations PPMS / Mairies	Prévision et gestion de crise		
Lexique des sigles liés aux inondations	Prévision et gestion de crise		
Améliorer la logistique dans la gestion des déchets / réseaux / social / circulation / etc.	Prévision et gestion de crise	Le PGRI 2022 - 2027 rappelle que les SLGRI doivent comporter un volet spécifique à la continuité des activités des services utiles à la gestion de crise. Dans cette optique, plusieurs actions ont été engagées dans le cadre du PAPI Vienne aval. Les participants aux ateliers	21
Gestion des déchets dus aux inondations	Prévision et gestion de crise		
Logistique gestion des déchets	Prévision et gestion de crise		
Rédiger des Plans de Reprise d'Activités et des PCA	Prévision et gestion de crise		

Définir les moyens de gestion d'un aléa (manque de moyens humains)	Prévision et gestion de crise	encouragent la poursuite de ces actions. Ces propositions ont donc été traitées dans la SLGRI.	
Améliorer la signalétique des déviations routières en cas d'inondation	Prévision et gestion de crise		
Travail à poursuivre sur les déviations suite à une inondation	Prévision et gestion de crise		

Propositions non retenues dans le cadre de la SLGRI

Certaines propositions n'ont pas été retenues pour la formulation des dispositions car ne correspondent pas au champ de compétence d'une SLGRI. Ce sont au total 15 propositions qui n'ont pas été retenues (soit moins de 10% des propositions totales), dont :

- 4 propositions formulées lors de l'atelier « Prévision et gestion de crise » ;
- 8 propositions formulées lors de l'atelier « Gestion de l'aléa et ouvrages de protection » ;
- 3 propositions formulées lors de l'atelier « Urbanisme et réduction de la vulnérabilité ».

Intégrer le volet sanitaire de la gestion de l'eau en cas d'inondation (PCS en lien avec les PGSSE)	Prévision et gestion de crise	Cette proposition est spécifique au volet sanitaire de la gestion de l'eau. Elle ne correspond donc pas aux compétences de la SLGRI et n'a donc pas fait pas l'objet d'un traitement.
Ouvertures des vannes	Prévision et gestion de crise	L'objectif de ces propositions consiste à recenser les outils et moyens matériels existants permettant d'assurer une bonne gestion de crise. Ces outils étant spécifiques à chaque commune, ces propositions n'ont pas été prises en compte par la SLGRI. Toutefois, les plans et documents de gestion de crise, développés dans les propositions de l'Objectif 6 pourront veiller à recenser et à lister les différents moyens matériels dont disposent les communes.
Disponibilité salle des fêtes	Prévision et gestion de crise	
Créer un lexique des sigles associés à l'urbanisme	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité	Cette proposition, non spécifique aux risques d'inondation, n'a pas été retenue dans le cadre de la SLGRI.
Vallées sèches : quelle gestion ? quel entretien ? Logique amont/aval, approche bassin versant	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection	Cette proposition, spécifique aux vallées sèches, n'a pas fait l'objet d'un traitement dans le cadre de la SLGRI.
AMC sur les différentes ZEC --> lien GEMA - PI	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection	Cette proposition correspond à une action d'un PAPI. Si elle n'a pas été traitée dans le cadre de la SLGRI, elle pourra faire l'objet d'une action, le cas échéant, dans le cadre des dispositifs PAPI.
Gestion des ponts (suivi, travaux) - Plan National des ouvrages	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection	
Création d'atterrissements en amont et juste à l'aval des ponts	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection	Recenser les ponts et la sensibilité de leur structure ne fait pas l'objet d'une disposition de la SLGRI et n'a donc pas été traité.
Gestion des ouvrages. Plan National Pont (ouvrage d'art) dont propriétaires/exploitants + Etat	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection	

Développer l'agrivoltaïque sous réserve de la prise en compte de l'infiltration naturelle (impact des projets d'aménagement)	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection	Le développement de l'agrivoltaïque ne correspond pas aux compétences d'une SLGRI et n'a donc pas été traitée. Il sera toutefois envisageable, dans le cadre des dispositifs PAPI, de développer l'agrivoltaïque.
Déversement du Clain vers la commune (bourg de JAUNAY) → améliorer les aménagements afin d'y pallier (gestion des écoulements)	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection	Ces deux propositions n'ont pas été retenues dans le cadre de la SLGRI car spécifiques à deux communes. Elles pourront cependant être traitées dans le cadre du dispositif PAPI.
(NAINTRE) un barrage privé s'est effondré, un riverain demande sa reconstruction	Gestion de l'aléa et ouvrages de protection	
Démarche de réduction de la vulnérabilité du patrimoine historique	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité	Chacune de ces propositions concerne un enjeu ou un secteur spécifique. Elles ne font donc pas l'objet d'un traitement dans le cadre de la SLGRI mais confirment le besoin de mettre en place des actions de réduction de vulnérabilité pour les secteurs et enjeux les plus vulnérables. Le patrimoine historique sera intégré aux dispositions de la SLGRI, le PGRI 2022 – 2027 rappelant que les SLGRI doivent comporter un volet sur la vulnérabilité du patrimoine culturel et historique en zone inondable, et les mesures à prendre pour sa gestion en période de crise.
Aborder la gestion patrimoniale (exemple des moulins) dans les PPRi	Urbanisme et réduction de la vulnérabilité	
Recenser les cimetières en ZI	Prévision et gestion de crise	

17 ANNEXE 17 : Courrier de la Préfète Coordonnatrice du Bassin Loire-Bretagne – Avis de la Commission « Inondations, Plan Loire » du 8 juin 2022



**PRÉFÈTE
COORDONNATRICE
DU BASSIN
LOIRE-BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Préfète

Orléans, le **08 JUIL. 2022**

COPIE

La préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne
à
Monsieur le Préfet de la Vienne

**DDT86
Courrier reçu le
19 JUL. 2022
Service Eau et Biodiversité**

Objet : Directive « inondations » - SLGRI Vienne-Clain du TRI de Châtellerault-Poitiers

PJ : Avis de la commission « Inondations, plan Loire » du 8 juin 2022

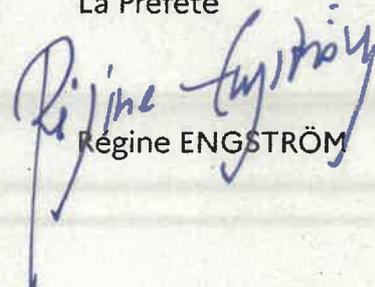
Vous m'avez transmis le 6 mai 2022, pour avis, le projet de stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) Vienne-Clain en application des dispositions de l'article R.566-15 du code de l'environnement.

La commission « Inondations – Plan Loire » (CIPL) du comité de bassin Loire-Bretagne, qui s'est réunie le 8 juin dernier, a débattu de ce projet après avoir entendu son porteur et pris connaissance du rapport du délégué de bassin

Au vu de ce dernier et des échanges au sein de la commission dont vous trouverez ci-joint l'avis, j'émet un avis favorable au projet de SLGRI et je vous propose de prendre en compte les recommandations qu'elle a formulées.

Celles-ci ont été évoquées avec les porteurs de la stratégie lors de leur audition par la commission. Ces derniers n'ont pas relevé de difficulté pour les mettre en œuvre.

La Préfète


Régine ENGSTRÖM

Copie à Mme la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine
DREAL Nouvelle-Aquitaine
DDT de la Vienne

COMMISSION INONDATIONS - PLAN LOIRE

Séance du 8 juin 2022

Avis de bassin

Nom du projet :

**Stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) Vienne-Clain
du territoire à risque important d'inondation (TRI) de Châtelleraut-Poitiers**

Porteur du projet : EPTB Vienne-Clain

La commission Inondations - plan Loire,

- vu le Code de l'environnement livre II, titre I, chapitre 3, section 3 (partie législative),
- vu le Code de l'environnement livre II, titre I, chapitre 3, section 3, sous-section 1 (partie réglementaire),
- vu la note technique du 23 octobre 2014 relative aux éléments de cadrage pour l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation,
- vu l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin n°15026 du 20 février 2015, et notamment son article 4,
- vu l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 23 novembre 2015, portant approbation du plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne.

Considérant le dossier de projet de SLGRI Vienne-Clain du TRI de Châtelleraut-Poitiers, adressé par le préfet de la Vienne à la préfète coordonnatrice de bassin le 6 mai 2022;

Sur proposition du délégué de bassin du 8 juin 2022 ;

DÉCIDE :

Article 1

de donner un **avis favorable** sur le projet de SLGRI Vienne-Clain.

Article 2

et recommande :

- de préciser les modalités d'organisation de mise en œuvre et de suivi de la SLGRI, notamment dans son articulation avec la mise en œuvre du PAPI
- de préciser les pistes d'actions envisagées sur la réduction de la vulnérabilité au regard des dispositions 3.6, 6.3, 6.6 du PGRI.

Le président
de la commission Inondations - plan Loire



James Gandrieau

18 ANNEXE 18 : Réponse EPTB Vienne au courrier de la Préfète
Coordonnatrice du Bassin Loire-Bretagne – Avis de la Commission
« Inondations, Plan Loire » du 8 juin 2022

Limoges, le 30 août 2022

Mme Régine ENGSTRÖM,
Préfète Coordinatrice du Bassin Loire
Bretagne
Préfecture de la Région Centre-Val de Loire
181 rue de Bourgogne
45 042 ORLEANS Cedex 1

Affaire suivie par : Fabien BLAIZE (EPTB Vienne)

f.blaize@eptb-vienne.fr

Tél. 05 86 16 10 70

N/R – 22 / 139

Objet : Réponse à l'avis formulé par la commission « Inondations, plan Loire » du 8 juin 2022 sur la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Vienne – Clain.

Madame la Préfète,

Par courrier en date du 8 juillet 2022 vous indiquez donner un avis favorable à la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Vienne – Clain et je vous en remercie. La mise en œuvre de cette stratégie est d'ores-et-déjà en cours d'élaboration et prendra la forme d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) fin 2023/début 2024.

Suite à la commission, inondations plan Loire (CIPL), vous reprenez dans votre courrier les deux recommandations suivantes auxquelles nous souhaitons vous apporter des réponses :

1 – Préciser les modalités d'organisation de mise en œuvre et de suivi de la SLGRI, notamment dans son articulation avec la mise en œuvre du PAPI

Le dernier chapitre de la SLGRI aborde la mise en œuvre au travers d'un futur PAPI Vienne – Clain et mentionne les étapes à venir. Comme indiqué lors de la CIPL, le comité de pilotage du PAPI sera identique au comité de pilotage de la SLGRI ce qui garantira un suivi rigoureux de l'atteinte des objectifs.

Une mention sera ajoutée dans ce chapitre à ce sujet.

2 – Préciser les pistes d'actions envisagées sur la réduction de la vulnérabilité au regard des dispositions 3.6, 6.3, 6.6 du PGRI.

a) Disposition 3.6 du PGRI : Réduction de la vulnérabilité des installations pouvant générer une pollution ou un danger pour la population

Cet exemple d'enjeu sera ajouté dans les pistes d'actions de la disposition 11 : Promouvoir une démarche de réduction de la vulnérabilité des territoires en priorisant les secteurs et enjeux les plus vulnérables.

b) Disposition 6.3 du PGRI : Patrimoine culturel (= prise en compte d'un volet sur la vulnérabilité du patrimoine culturel et historique en zone inondable, et les mesures à prendre pour sa gestion en période de crise)

Cet exemple d'enjeu sera ajouté dans les pistes d'actions de la disposition 11 : Promouvoir une démarche de réduction de la vulnérabilité des territoires en priorisant les secteurs et enjeux les plus vulnérables.



Les résultats des diagnostics de vulnérabilité pourront également alimenter les mesures à prendre en période de crise.

c) Disposition 6.6 du PGRI : Continuité d'activités des établissements hospitaliers et médico-sociaux

Cette piste d'action sera ajoutée à la disposition 22 : Améliorer la continuité des services stratégiques, prioritaires et utiles à la gestion de crise et au retour à la normale. Pour information, un seul établissement de soins est recensé sur le périmètre, il s'agit de la clinique de Châtellerault qui a fait l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité dans le cadre du PAPI Vienne aval.

Je vous prie de croire, Mme la Préfète, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de l'Etablissement Public
Territorial de Bassin de la Vienne



Jérémie GODET

Copie à :

- Mme la Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine
- M. le Préfet de la Vienne
- M. James GANDRIEU, Président de la commission inondations, plan Loire
- DDT Vienne
- DREAL Nouvelle Aquitaine – site de Poitiers



Bâtiment Galiléo
20 rue Atlantis
Ester Technopole
87068 LIMOGES Cedex
Tél : 05 55 06 39 42

www.eptb-vienne.fr